



SYSTÈMES NATIONAUX D'APPUI À L'EAU POTABLE, L'ASSAINISSEMENT ET L'HYGIÈNE :

RAPPORT SUR LA SITUATION MONDIALE EN 2019

**ANALYSE ET ÉVALUATION
MONDIALES DE L'ONU-EAU
SUR L'ASSAINISSEMENT ET
L'EAU POTABLE**

RAPPORT GLAAS 2019



UN-Water Global Analysis
and Assessment of Sanitation
and Drinking-Water

SYSTÈMES NATIONAUX D'APPUI À L'EAU POTABLE, L'ASSAINISSEMENT ET L'HYGIÈNE : RAPPORT SUR LA SITUATION MONDIALE EN 2019

**ANALYSE ET ÉVALUATION MONDIALES DE L'ONU-EAU
SUR L'ASSAINISSEMENT ET L'EAU POTABLE**

RAPPORT GLAAS 2019



UN-Water Global Analysis
and Assessment of Sanitation
and Drinking-Water

Systèmes nationaux d'appui à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène : rapport sur la situation mondiale en 2019. Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable, rapport GLAAS 2019 [National systems to support drinking-water, sanitation and hygiene: global status report 2019. UN-Water global analysis and assessment of sanitation and drinking-water (GLAAS) 2019 report]

ISBN 978-92-4-000249-4 (version électronique)

ISBN 978-92-4-000250-0 (version imprimée)

© **Organisation mondiale de la Santé 2020**

Certains droits réservés. La présente publication est disponible sous la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC BY-NC-SA 3.0 IGO ; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>).

Aux termes de cette licence, vous pouvez copier, distribuer et adapter l'oeuvre à des fins non commerciales, pour autant que l'oeuvre soit citée de manière appropriée, comme il est indiqué ci-dessous. Dans l'utilisation qui sera faite de l'oeuvre, quelle qu'elle soit, il ne devra pas être suggéré que l'OMS approuve une organisation, des produits ou des services particuliers. L'utilisation de l'emblème de l'OMS est interdite. Si vous adaptez cette oeuvre, vous êtes tenu de diffuser toute nouvelle oeuvre sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si vous traduisez cette oeuvre, il vous est demandé d'ajouter la clause de non responsabilité suivante à la citation suggérée : « La présente traduction n'a pas été établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'OMS ne saurait être tenue pour responsable du contenu ou de l'exactitude de la présente traduction. L'édition originale anglaise est l'édition authentique qui fait foi ».

Toute médiation relative à un différend survenu dans le cadre de la licence sera menée conformément au Règlement de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Citation suggérée. Systèmes nationaux d'appui à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène : rapport sur la situation mondiale en 2019. Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable, rapport GLAAS 2019 [National systems to support drinking-water, sanitation and hygiene: global status report 2019. UN-Water global analysis and assessment of sanitation and drinking-water (GLAAS) 2019 report]. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2020. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Catalogage à la source. Disponible à l'adresse <http://apps.who.int/iris>.

Ventes, droits et licences. Pour acheter les publications de l'OMS, voir <http://apps.who.int/bookorders>. Pour soumettre une demande en vue d'un usage commercial ou une demande concernant les droits et licences, voir <http://www.who.int/about/licensing>.

Matériel attribué à des tiers. Si vous souhaitez réutiliser du matériel figurant dans la présente oeuvre qui est attribué à un tiers, tel que des tableaux, figures ou images, il vous appartient de déterminer si une permission doit être obtenue pour un tel usage et d'obtenir cette permission du titulaire du droit d'auteur. L'utilisateur s'expose seul au risque de plaintes résultant d'une infraction au droit d'auteur dont est titulaire un tiers sur un élément de la présente oeuvre.

Clause générale de non responsabilité. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OMS aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMS, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'OMS ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Conception et mise en page par L'IV Com Sàrl

Identifiant visuel GLAAS conçu par Ledgard Jepson Ltd

Édition par Caren Brown

Imprimé en Suisse



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	vii
Remerciements	viii
Acronymes et abréviations	ix
Principales conclusions	xii
Tableau récapitulatif des principaux indicateurs GLAAS	xiv
Contexte du rapport GLAAS 2019	1
Chapitre 1 – Dans quelle mesure les gouvernements appuient-ils les politiques et les plans relatifs à la prestation de services WASH dans le cadre des ODD ?	5
1.1 Dans quelle mesure les gouvernements abordent-ils la question de l'eau potable et de l'assainissement dans les plans de développement nationaux ?	5
1.2 Dans quelle mesure les gouvernements ont-ils établi des politiques nationales et des plans de mise en œuvre pour WASH ?	6
1.3 Dans quelle mesure les politiques sont-elles soutenues par des plans dotés de ressources financières et humaines suffisantes ?	7
1.4 De quelle manière les gouvernements élaborent-ils ou révisent-ils les politiques et plans nationaux WASH ?	9
Chapitre 2 – De quelle manière les pays abordent-ils la question des services gérés en toute sécurité et d'autres nouveaux éléments des ODD dans les cibles WASH nationales ?	12
2.1 Comment les gouvernements fixent-ils les cibles WASH nationales ?	12
2.2 Quelles cibles les pays ont-ils fixées pour l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène dans le cadre des ODD ?	13
2.3 À quelle fréquence les gouvernements procèdent-ils au suivi des cibles WASH nationales et quels progrès sont nécessaires pour atteindre ces cibles ?	22
Chapitre 3 – WASH bénéficie-t-il de ressources et de mécanismes financiers adéquats ?	25
3.1 WASH bénéficie-t-il des ressources financières adéquates ?	25
3.2 Des systèmes de suivi sont-ils en place pour le suivi des flux financiers pour WASH ?	27
3.3 Les gouvernements sont-ils en train d'augmenter la disponibilité des fonds pour WASH ?	31
3.4 Quelles sont les principales sources de financement pour WASH ?	35
Chapitre 4 – Les pays ont-ils des systèmes de réglementation et de surveillance des services WASH en place?	40
4.1 Des systèmes sont-ils en place pour la réglementation et la surveillance de l'eau potable ?	40
4.2 Des systèmes sont-ils en place pour la réglementation et la surveillance de l'assainissement y compris la gestion des eaux usées et la gestion des boues de vidange ?	43
4.3 Des révisions tarifaires ont-elles lieu ?	44
Points clés sur la gestion des boues de vidange	45
Chapitre 5 – Quelles mesures les gouvernements et les partenaires de développement prennent-ils pour ne laisser personne pour compte ?	48
5.1 Les gouvernements ont-ils reconnu le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement ?	49
5.2 Existe-t-il des mesures pour atteindre les populations vulnérables et sont-elles mises en œuvre ?	49
5.3 Que font les gouvernements pour éliminer la défécation en plein air ?	54
5.4 Comment les gouvernements traitent-ils la question de l'accessibilité financière des services WASH ?	55

Chapitre 6 – Comment les agences d’aide extérieure appuient-elles les systèmes WASH ?	58
6.1 De quelle manière les priorités de l’aide mondiale ont-elles changé pour aider les pays à combler leurs déficits financiers pour l’eau et l’assainissement ?	59
6.2 Les stratégies des agences d’aide extérieure ont-elles été adaptées pour correspondre aux ambitions des ODD ?	60
6.3 Comment les engagements et les décaissements d’aide ont-ils changé pour contribuer à atteindre les objectifs d’accès universel et de niveaux de service plus élevés ?	63
6.4 L’aide au développement est-elle utilisée pour renforcer les systèmes nationaux ?	66
6.5 Comment les agences d’aide extérieure s’efforcent-elles de mieux utiliser et/ou d’augmenter le financement WASH ?	67
Annexes	69
Annexe 1. Glossaire GLAAS	69
Annexe 2. Méthodologie et validation	73
Annexe 3. Avantages du processus GLAAS et utilisation des données GLAAS par les pays	76
Annexe 4. À propos des études de cas de l’OMS sur les politiques d’assainissement	77
Annexe 5. Etat des lieux de TrackFin : suivi du financement du secteur WASH	79
Annexe 6. Moyens de mise en œuvre de l’ODD 6 : suivi et progrès	81
Annexe 7. Récapitulatif des réponses à l’enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019	84
Annexe 8. Récapitulatif des réponses à l’enquête GLAAS auprès des agences d’aide extérieure 2018/2019	116
Annexe 9. Contributeurs	118
Figures	
Figure 1.1 Nombre de pays faisant état de politiques d’assainissement officiellement approuvées, accompagnées de plans dotés de ressources humaines et financières suffisantes	7
Figure 1.2 Nombre de pays dont les politiques sont officiellement approuvées, en cours d’élaboration ou de révision	10
Figure 2.1 Éléments intégrés dans le processus de définition des cibles pour l’eau potable, pourcentage de pays	13
Figure 2.2 Cibles de couverture de l’assainissement de base ou limité par rapport au calendrier de mise en œuvre en milieu urbain et rural	17
Figure 2.3 Fréquence d’évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des cibles nationales	18
Figure 2.4 Progrès requis dans la couverture en eau potable en milieu urbain pour atteindre les cibles nationales en matière de gestion en toute sécurité de l’eau potable	19
Figure 2.5 Progrès requis dans la couverture de l’assainissement en milieu urbain pour atteindre les cibles nationales en matière de services de base et de services limités	20
Figure 2.6 Progrès requis dans la couverture de base en matière d’hygiène pour atteindre les cibles nationales	21
Figure 3.1 Niveau de suffisance des ressources financières allouées à l’assainissement pour atteindre les cibles nationales	26
Figure 3.2 Fonds disponibles par rapport aux fonds nécessaires pour atteindre les cibles nationales (par an)	26
Figure 3.3 Existence et utilisation de plans de financement pour l’eau potable et l’assainissement en milieu urbain	28
Figure 3.4 Disponibilité des données budgétaires WASH	29
Figure 3.5 Disponibilité des rapports sur les dépenses	30
Figure 3.6 Capacité à suivre les fonds des bailleurs de fonds	30
Figure 3.7 Pourcentage de pays et territoires déclarant des dépenses par sous-secteur WASH	30
Figure 3.8 Budgets WASH déclarés pour l’exercice fiscal le plus récent	32
Figure 3.9 Budgets WASH gouvernementaux déclarés	33
Figure 3.10 Pourcentage de pays indiquant que plus de 80 % des coûts d’exploitation et de maintenance sont couverts par les tarifs	34
Figure 3.11 Sources de financement WASH	36
Figure 3.12 Dépenses WASH totales en pourcentage du PIB et par habitant	37
Figure 3.13 Répartition des sources de dépenses WASH hors ménages	38
Figure 3.14 Proportion des dépenses entre l’eau potable, à l’assainissement et l’hygiène, dépenses WASH hors ménages	38
Figure 4.1 Pourcentage de pays dotés d’organismes de réglementation qui publient des rapports accessibles au public sur la qualité de l’eau potable et la qualité de la prestation de service dans les zones urbaines et rurales	41
Figure 4.2 Fréquence de la surveillance indépendante de l’eau potable dans la pratique par rapport aux exigences en matière de surveillance prescrites pour l’eau potable en milieu urbain	42
Figure 4.3 Pourcentage de pays répondants disposant de normes nationales officielles pour les eaux usées, l’assainissement autonome, les boues de vidange et la réutilisation sans risque	43
Figure 4.4 Pourcentage de pays répondants disposant d’organismes de réglementation qui publient des rapports sur l’assainissement accessibles au public	43

Figure 4.5 Nombre des pays ayant inclus la gestion des boues de vidange dans les politiques ou plans nationaux	45
Figure 5.1 Pourcentage de pays ayant adopté des mesures et les ayant appliquées de manière systématique, ciblant les groupes vulnérables pour l'assainissement : (i) dans le cadre de politiques et de plans, (ii) dans le cadre d'un suivi de la prestation de services, (iii) dans le cadre d'un plan de financement	50
Figure 5.2 Nombre de pays déclarant des cibles WASH visant les populations vulnérables	52
Figure 5.3 Pourcentage de pays disposant d'indicateurs de performance pour une couverture équitable des services d'eau potable et d'assainissement	53
Figure 5.4 Pourcentage de pays pratiquant encore la défécation en plein air où cette pratique est prise en compte dans les politiques ou plans d'assainissement	54
Figure 5.5 Existence de mécanismes financiers pour rendre l'accès à WASH plus accessible financièrement aux groupes vulnérables.	56
Figure 6.1 Engagements d'aide en faveur de l'eau et de l'assainissement, ainsi que de la santé, de la population et du VIH/sida, en proportion de l'aide totale, 2000-2017	59
Figure 6.2 Engagements d'aide et décaissements au titre de l'aide en faveur de l'eau et de l'assainissement, 2000-2017	60
Figure 6.3 Principaux domaines prioritaires en matière d'eau et d'assainissement pour les agences d'aide extérieure.	62
Figure 6.4 Pourcentage des engagements mondiaux d'aide à l'eau et à l'assainissement dirigés vers chaque région ODD, 2017	63
Figure 6.5 Répartition des décaissements d'aide à l'eau et à l'assainissement par domaine, 2003-2017	64
Figure 6.6 Pourcentage des décaissements d'aide allouables à l'assainissement et à l'eau potable	65
Figure 6.7 Subventions (APD et privées), prêts APD et prêts non concessionnels (décaissements), 2005-2017	69
Figure A1.1 Chaîne de services d'assainissement	70
Figure A2.1 Récapitulatif des réponses au formulaire sur les processus de collecte de données GLAAS	74
Figure A4.1 Aperçu d'éléments des cadres de politique et de planification	77
Figure A6.1 Engagements et décaissements APD en faveur du secteur de l'eau, 2000-2017	82
Figure A6.2 Suffisance des ressources financières pour soutenir la participation des utilisateurs et des communautés aux services d'assainissement et d'eau potable en milieu rural par région ODD	83

Tableaux

Tableau 1.1 Nombre et pourcentage de pays dotés de plans WASH nationaux dont le coût a été évalué et disposant de ressources financières suffisantes.	8
Tableau 1.2 Nombre et pourcentage de pays disposant de plans WASH nationaux qui ont réalisé des évaluations des ressources humaines pour le plan et qui ont doté le plan de ressources humaines suffisantes.	8
Tableau 2.1 ODD 6 et cibles 6.1 et 6.2 avec indicateurs	14
Tableau 2.2 Cibles de couverture pour l'eau potable en milieu urbain et rural – comment les services ciblés s'alignent-ils sur l'échelle de services du JMP ?	14
Tableau 2.3 Nombre et pourcentage de pays incorporant des critères de niveau de service correspondant à des niveaux de service plus élevés dans les cibles de couverture en eau potable en milieu urbain et rural	15
Tableau 2.4 Cibles de couverture de l'assainissement en milieu urbain et rural – comment les services ciblés s'alignent-ils sur l'échelle de services du JMP ?	16
Tableau 2.5 Cibles de couverture nationales en matière d'hygiène et alignement sur l'ODD 6	17
Tableau 3.1 Le financement alloué à WASH est-il suffisant pour atteindre les cibles nationales ?	26
Tableau 3.2 Type de planification financière/cadre financier pour WASH.	28
Tableau 3.3 Pourcentage de pays déclarant utiliser des indicateurs de performance financière pour l'assainissement et l'eau potable et indicateurs les plus fréquemment cités.	31
Tableau 3.4 Dépenses WASH estimées	35
Tableau 3.5 Évolution des dépenses WASH estimées.	35
Tableau 3.6 Répartition des sources de financement WASH 2014, 2017 et 2019 pour tous les pays répondants	36
Tableau 4.1 Pourcentage de pays déclarant utiliser des indicateurs de performance sur la qualité des services d'eau potable	42
Tableau 4.2 Pourcentage de pays déclarant utiliser des indicateurs de performance sur la qualité des services d'assainissement.	44
Tableau 4.3 Fréquence des révisions tarifaires.	44
Tableau 4.4 Arrangements institutionnels pour la gouvernance et la réglementation de la collecte et du traitement des boues de vidange en Afrique	46
Tableau 5.1 Mesures visant à étendre les services aux populations pauvres par classification selon le revenu	51
Tableau 5.2 Pays déclarant des cibles pour la défécation en plein air par type de cible et par calendrier	55

Tableau 5.3 Exemples de définitions par pays de l'accessibilité financière des services WASH.	55
Tableau 6.1 Engagements APD en 2015 et 2017.	59
Tableau 6.2 Liste des stratégies WASH des agences d'aide extérieure.	60
Tableau 6.3 Récapitulatif des cibles des agences d'aide extérieure pour un accès nouveau ou amélioré à l'eau potable et à l'assainissement	62
Tableau 6.4 Dix premiers pays bénéficiaires des engagements d'aide pour l'eau et l'assainissement en 2017, par région ODD	63
Tableau 6.5 Pourcentage de l'aide allouée au renforcement et à l'utilisation des systèmes nationaux au niveau mondial	67
Tableau A5.1 Pays ayant mis en œuvre TrackFin	79
Tableau A6.1 Cibles de l'ODD 6	81

Études de cas sur les politiques d'assainissement

Étude de cas sur les politiques d'assainissement 1.1 : L'assainissement dans les plans de développement nationaux au Népal	6
Étude de cas sur les politiques d'assainissement 1.2 : Alignement des politiques et plans d'assainissement au Kenya	6
Étude de cas sur les politiques d'assainissement 1.3 : Intégration des ODD dans la politique d'assainissement du Sénégal	10
Étude de cas sur les politiques d'assainissement 2.1 : Mesures en faveur de WASH dans les établissements de santé de santé au Bangladesh	22
Étude de cas sur les politiques d'assainissement 3.1 : L'assainissement dans le Plan stratégique d'investissement sectoriel de l'Ouganda	29
Études de cas sur les politiques d'assainissement 4.1 : Gestion des boues de vidange dans les politiques et plans au Mali, au Sénégal et en Zambie	45
Études de cas sur les politiques d'assainissement 5.1 : Définition du droit de l'homme à l'assainissement dans les constitutions	49
Études de cas sur les politiques d'assainissement 5.2 : Prise en compte des groupes vulnérables dans les politiques d'assainissement nationales	51
Étude de cas sur les politiques d'assainissement 5.3 : Stratégie de l'Ouganda en matière d'égalité des sexes dans le domaine de l'eau et l'assainissement	52
Études de cas sur les politiques d'assainissement 5.4 : Stratégies pour éliminer la défécation en plein air.	54
Études de cas sur les politiques d'assainissement 5.5 : Prise en compte de l'accessibilité financière dans les politiques et les plans.	56



AVANT-PROPOS

L'objectif de développement durable (ODD) 6 vise à garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable, et à éradiquer la défécation en plein air d'ici à 2030.

Cependant, après quatre années d'effort pour atteindre les ODD, nous observons un nombre trop important de personnes dans un nombre trop important de lieux, qui consomment toujours de l'eau contaminée, qui peinent à trouver de l'eau pour se laver les mains et qui défèquent en plein air.

Ceci ne doit pas et ne devrait plus arriver à l'avenir.

D'autant plus que lorsque les pays développent des politiques dédiées, lorsqu'ils élaborent des plans chiffrés et y allouent les ressources nécessaires et lorsqu'ils créent des institutions robustes, ils sont capables de fournir des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) fiables et accessibles. La clé est l'adoption d'une approche fondée sur les systèmes. Bon nombre des 115 pays et territoires étudiés dans le cadre de l'enquête 2018/2019 GLAAS (Analyse et évaluation mondiale de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable) prennent des mesures positives pour atteindre l'ODD 6. Environ la moitié des pays ont fixé des objectifs visant l'accès universel pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène d'ici à 2030, et de nombreux gouvernements ciblent spécifiquement la défécation en plein air, ce qui aura un impact significatif sur la santé publique et environnementale.

Au niveau international, l'initiative GLAAS a permis de réaliser une enquête auprès de 29 agences d'aide extérieure et les résultats indiquent qu'elles accordent la priorité au renforcement des systèmes WASH. L'aide publique au développement (APD) pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène est en hausse, ce qui témoigne de la détermination croissante de la communauté internationale à progresser dans ce secteur ; cependant, la traduction des engagements financiers en décaissements sur le terrain reste à venir.

Peut être que le résultat le plus important de ce rapport est le fait que les gouvernements reconnaissent de plus en plus l'importance d'avoir un système de prestation de services entièrement fonctionnel. De nombreux pays indiquent ne pas pouvoir mettre en œuvre les politiques et les plans par manque de moyens humains et financiers. Ils partagent que les institutions chargées de la surveillance réglementaire sont souvent mises à rude épreuve et que les rapports et données détaillés sont rares. WASH constitue l'un des fondements de la santé publique et un catalyseur de nombreux aspects de développement. L'ambition de l'ODD 6 est élevée, mais chaque pas vers des services WASH de meilleure qualité pour un plus grand nombre est un pas supplémentaire vers l'éradication de l'extrême pauvreté et l'amélioration de la santé et du bien-être de tous.



Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus
Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé



Gilbert F. Houngbo
Président de l'ONU-Eau et du Fonds international de développement agricole



REMERCIEMENTS

L'ONU-Eau et l'OMS remercient chaleureusement l'Agence Française de Développement (AFD), la Fondation Bill & Melinda Gates (BMGF), la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), la Direction générale néerlandaise de la coopération internationale (DGIS), le Département britannique du Développement international (DFID) pour leur appui financier en faveur de l'analyse et de l'évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS) et des initiatives consacrées au suivi du financement du secteur WASH (TrackFin).

L'élaboration du présent rapport a nécessité la contribution de centaines de personnes de toutes les régions du monde. L'ONU-Eau et l'OMS souhaiteraient remercier chacune des organisations et personnes ayant contribué à l'élaboration de ce rapport, en particulier celles responsables de la coordination et qui ont soumis des informations émanant de 115 pays et territoires et 29 agences d'aide extérieure.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AECID	Agence de coopération internationale pour le développement, Espagne
AFD	Agence Française de Développement, France
AMCOW	Conseil des ministres africains chargés de l'eau
APD	Aide publique au développement
Asdi	Agence suédoise de coopération internationale au développement
ASPG	Lignes directrices relatives à la politique en matière d'assainissement en Afrique
BAD	Banque africaine de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BMGF	Fondation Bill & Melinda Gates
BMZ	Ministère fédéral de la coopération économique et du développement, Allemagne
DDC	Direction suisse du Développement et de la Coopération
DFID	Département du développement international, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
DGIS	Direction générale de la coopération internationale, Pays-Bas
FCFA	Franc de la Communauté Financière en Afrique
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, Allemagne
GLAAS	Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable
JICA	Agence de coopération internationale du Japon
JMP	Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène
MFAT	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce, Nouvelle-Zélande
n	Taille de l'échantillon
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organismes des Nations Unies
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RNB	Revenu national brut
RSC	Revue Sectorielle Conjointe
SAG	Groupe consultatif stratégique
SECO	Secrétariat d'État à l'économie, Suisse
SIWI	Stockholm International Water Institute
SNPC-OCDE	Système de notification des pays créanciers de l'OCDE
SusWASH	WaterAid's sustainable water, sanitation and hygiene programme
SWA	Partenariat pour l'Assainissement et l'eau pour tous (Sanitation and Water for All)

TrackFin	Suivi du financement de WASH au niveau national
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNSD	Division de la statistique de l'ONU
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
WAPT	Outil de production des comptes WASH (WASH accounts production tool)
WASH	Eau, assainissement et hygiène
WSSCC	Water Supply and Sanitation Collaborative Council

Rapports de l'ONU-Eau

L'ONU-Eau coordonne les efforts des organismes des Nations Unies et des organisations internationales travaillant sur les questions d'eau et d'assainissement, s'attachant ainsi à améliorer l'efficacité du soutien apporté aux États Membres dans leurs efforts pour la mise en œuvre des accords internationaux sur l'eau et l'assainissement. Les publications de l'ONU-Eau s'appuient sur l'expérience et l'expertise de ses membres et partenaires.

Rapport de synthèse sur l'Objectif de développement durable 6 relatif à l'eau et l'assainissement

Le rapport de synthèse sur l'Objectif de développement durable (ODD) 6 relatif à l'eau et l'assainissement a été publié en juin 2018 à l'occasion du Forum politique de haut niveau durant lequel les États Membres des Nations Unies ont entrepris un examen approfondi des progrès relatifs à l'ODD 6. Le rapport présente une position commune du système des Nations Unies et offre une ligne directrice pour comprendre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ODD et ses liens avec les autres aspects de l'Agenda 2030. Il donne également aux pays la possibilité de prendre connaissance des différentes manières de planifier et d'agir pour assurer que personne ne soit laissé pour compte.

Rapports sur les indicateurs relatifs à l'Objectif de développement durable 6

Cette série vise à démontrer les progrès accomplis relatifs à l'ODD 6 l'aide d'un cadre mondial d'indicateurs. Fondés sur les données récoltées au niveau national, les rapports seront rassemblés et vérifiés par les agences des Nations Unies elles-mêmes dépositaires de chaque indicateur.

Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS)

Ce rapport est produit par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à la demande de l'ONU-Eau. Il dresse un état des lieux mondial des cadres politiques, des dispositifs institutionnels, des ressources humaines, ainsi que des flux financiers internationaux et nationaux pour l'assainissement et l'eau potable. Cette initiative contribue largement aux activités du partenariat Assainissement et eau pour tous (Sanitation and Water for All (SWA)).

Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau dans le monde (WWDR)

Publié chaque année, la production du WWDR est coordonnée par l'UNESCO pour le compte de l'ONU. Le rapport représente une réponse cohérente et homogène du système des Nations Unies face aux problématiques et aux nouveaux défis dans ce domaine. En règle générale, le thème du rapport correspond à celui de la Journée mondiale de l'eau (22 mars).

Notes de synthèse et de politique

Les *Notes de politique* de l'ONU-Eau présentent des lignes directrices informatives et abrégées sur les questions liées à l'eau, fondées sur l'expertise qu'offre le système des Nations Unies. Les Notes de synthèse présentent une analyse des problématiques liées à l'eau qui pourrait servir de base pour une recherche ou dans un cadre de forum, ou à l'élaboration d'une politique.

Rapport du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP)

Ce rapport est affilié à l'ONU-Eau et présente les résultats du suivi mondial des progrès réalisés en matière d'accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité et accessibles financièrement, et à des services d'assainissement et d'hygiène adaptés et équitables. Le suivi est fondé sur les résultats des enquêtes ménages et des recensements généralement conduits par les bureaux nationaux de statistique en accord avec les normes internationales et repose de plus en plus sur des séries nationales de données administratives et réglementaires.

PUBLICATIONS
DE L'ONU-EAU
PRÉVUES EN
2019

- Mise à jour du document Notes de politique de l'ONU sur l'eau et le changement climatique
- Note de politique de l'ONU-Eau sur les conventions relatives à l'eau
- Dossier d'analyse de l'ONU-Eau sur l'économie d'Eau



PRINCIPALES CONCLUSIONS

Statut des systèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH)

Il est largement reconnu que la fourniture de services WASH durables et efficaces ne dépend pas seulement de l'état de l'infrastructure mais aussi de systèmes institutionnels, de gouvernance et financiers complexes. Bien qu'un « système » puisse être interprété ou défini de différentes manières, les éléments clés examinés par l'initiative relative à l'analyse et l'évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS) incluent le degré auquel les pays élaborent et appliquent les politiques et plans nationaux pour le secteur WASH, assurent un suivi régulier et une réglementation du secteur, prennent des mesures correctives nécessaires et coordonnent ces processus parallèles avec des ressources financières suffisantes et l'appui d'institutions nationales fortes.

Les résultats de l'évaluation GLAAS sur le statut des systèmes WASH sont contrastés. La plupart des pays ont mis en place les éléments nécessaires, mais nombreux sont ceux ayant déclaré n'avoir pas encore rendu opérationnelles et mis pleinement en œuvre les mesures nécessaires pour soutenir et renforcer leurs systèmes WASH nationaux. Les conclusions GLAAS mettent en évidence des faiblesses dans les systèmes WASH et la nécessité de renforcer davantage ces systèmes pour garantir la prestation durable et efficace de services WASH dans les pays.

1) La mise en œuvre des politiques et plans WASH nationaux est contrainte par l'insuffisance des ressources humaines et financières. La majorité des pays ont des politiques WASH nationales soutenues par des plans nationaux qui s'appuient, pour la plupart, sur des revues régulières des performances sectorielles, telles que les Revues Sectorielles Conjointes (RSC). Alors que de nombreux pays ont estimé le coût de mise en œuvre de leurs plans WASH nationaux, moins de 15 % des pays ont déclaré disposer de ressources financières suffisantes¹ pour mettre en œuvre ces plans. Dans l'ensemble, les plans sont rarement appuyés par les ressources financières et humaines nécessaires, ce qui entrave leur mise en œuvre et les résultats escomptés en termes de fourniture des services WASH.

2) Alors que la plupart des pays disposent de normes nationales pour l'eau potable et les eaux usées, les institutions chargées de la surveillance réglementaire de la fourniture des services WASH sont surchargées et incapables d'assurer la surveillance attendue. Seuls 12 % des pays ont indiqué que la surveillance de l'eau potable en milieu urbain est assurée à 100 % de la fréquence requise. Moins d'un tiers des organismes de réglementation publient intégralement des rapports publics sur l'eau potable et l'assainissement. L'insuffisance des fonds et des ressources humaines est souvent un obstacle majeur à la surveillance et au contrôle de l'eau potable et de l'assainissement. En outre, moins de la moitié des organismes de réglementation prennent toutes les mesures correctives qui s'imposent contre les non-performants.

3) Les systèmes financiers nationaux d'appui à la prise de décision devraient être renforcés. Si la plupart des pays disposent de plans de financement pour le secteur WASH, plus de la moitié de ces plans ne sont pas suffisamment utilisés dans la prise de décision. Plus de 75 % des pays n'ont pas communiqué de données ventilées sur le budget ou les dépenses pour l'eau potable et l'assainissement, ce qui laisse à penser que des systèmes de collecte de données financières complètes pourraient être absents dans la plupart des pays. De plus, moins de la moitié des pays ont fait état de l'utilisation d'indicateurs de performance sur les dépenses et le rapport coût-efficacité, ce qui pourrait limiter la capacité des gouvernements à procéder à des ajustements éclairés en matière d'allocations budgétaires ou de priorités de dépenses dans le secteur WASH.

¹ Dans l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019, des ressources financières suffisantes correspondent au fait de disposer de plus de 75 % de ce qui est nécessaire pour mettre en œuvre les plans nationaux WASH.

Alignement avec les objectifs de développement durable (ODD)

Les données GLAAS permettent d'analyser, près de cinq ans après le lancement des ODD, le niveau de réponse des pays aux cibles WASH ambitieuses établies par l'Agenda 2030 pour le développement durable. Au niveau mondial, l'ODD 6 appelle à un accès universel à l'eau, l'assainissement et l'hygiène d'ici 2030, mais le Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP) indique que, en 2017, 2,2 milliards de personnes n'avaient toujours pas accès à une source d'eau gérée en toute sécurité, 4,2 milliards de personnes ne disposaient pas d'un assainissement géré en toute sécurité et 3 milliards de personnes ne disposaient pas d'une installation de lavage des mains de base (1). Sachant que la réalisation de l'ODD 6 nécessitera des changements radicaux de la part des pays, les résultats GLAAS montrent des signes encourageants et suggèrent, que les pays ont commencé à s'aligner sur les éléments des ODD dès le début de l'ère des ODD. Cependant, les résultats de ces efforts ainsi que la grande majorité des progrès dans le domaine de l'eau, l'assainissement et l'hygiène restent à venir.

4) Les cibles WASH nationales reflètent de plus en plus les ambitions des ODD, visant à fournir une couverture universelle et à atteindre des niveaux de service supérieurs. Toutefois, une augmentation significative des performances sera nécessaire pour atteindre ces cibles. Les conclusions de l'évaluation GLAAS 2019 révèlent que les pays se fixent des cibles qui visent des niveaux de service plus élevés, tels que la gestion de l'eau potable et de l'assainissement en toute sécurité. Environ la moitié des pays ont fixé des cibles en matière d'eau potable qui visent une couverture universelle à des niveaux supérieurs à ceux des services de base d'ici à 2030. Cela signifie que les pays redoublent d'efforts pour intégrer des éléments ODD dans les cibles nationales. Par conséquent, pour atteindre leurs propres cibles WASH, de nombreux pays devront accroître leur couverture à un rythme annuel supérieur aux progrès les plus rapides jamais enregistrés par le JMP.

5) D'importants déficits de financement existent entre les besoins financiers nécessaires pour atteindre les cibles WASH et les ressources financières disponibles. Vingt pays et territoires ont indiqué un déficit de financement de 61 % entre les besoins identifiés et les financements disponibles pour atteindre les cibles nationales WASH. C'est la première fois que les résultats GLAAS permettent d'estimer l'ampleur du déficit de financement. Il y a eu une augmentation modérée des budgets gouvernementaux consacrés au secteur WASH par rapport au cycle GLAAS 2016/2017 ; néanmoins, l'insuffisance du financement demeure un problème sérieux dans l'atteinte des cibles nationales.

6) Les pays répondent à l'objectif de « ne laisser personne pour compte » en mettant en place des mesures stratégiques visant à atteindre les populations vivant dans des situations de vulnérabilité. Plus de deux tiers des pays disposent dans leurs politiques et plans de mesures visant à atteindre les personnes pauvres, mais moins de 40 % ont prévu des mesures correspondantes pour financer ces efforts et les appliquer systématiquement. Environ les trois quarts des pays dans lesquels la défécation en plein air est encore pratiquée², disposent de mesures pour y remédier dans leurs politiques et plans, et 63 % des pays ont fixé des cibles nationales pour éliminer la défécation en plein air. Les pays ont également indiqué chercher à rendre les services WASH accessibles financièrement par le biais de mesures politiques et de mécanismes financiers, principalement pour l'approvisionnement en eau dans les villes. Toutefois, les systèmes de suivi et de financement de ces mesures ne sont pas toujours en place, ce qui indique que le niveau de mise en œuvre est insuffisant.

7) Les agences d'aide extérieure alignent de plus en plus leurs objectifs sur les ODD et accordent la priorité au renforcement des systèmes WASH. Depuis 2017, la majorité des stratégies WASH pluriannuelles des agences d'aide extérieure ont été révisées et incluent des objectifs conformes à l'Agenda 2030 pour le développement durable. Les activités visant à renforcer les systèmes nationaux ou à adopter des approches centrées sur les systèmes ont été jugées comme des activités prioritaires par les agences d'aide extérieure dans le secteur WASH, et figurent parmi les thèmes majeurs de plusieurs de leurs stratégies eau/WASH. Les engagements d'aide publique au développement (APD) en faveur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène sont en augmentation, témoignant de la détermination constante de la communauté internationale à faire des progrès dans ce domaine. Des modifications dans le ciblage de l'aide sont constatées, notamment par un doublement de l'aide allouée à l'Afrique subsaharienne entre 2015 et 2017.

Référence

1. Progress on household drinking water, sanitation and hygiene: 2000–2017. Special focus on inequalities. New York: United Nations Children's Fund and Geneva: World Health Organization; 2019 (<https://washdata.org/sites/default/files/documents/reports/2019-07/jmp-2019-wash-households.pdf>, consulté le 21 juin 2019).

² Pays avec un taux de défécation en plein air supérieur à 2 %.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRINCIPAUX INDICATEURS GLAAS

2018/2019

Principaux indicateurs	Eau potable urbain/rural	Assainissement urbain/rural	Hygiène
	Pourcentage de pays ^a	Pourcentage de pays ^a	Pourcentage de pays ^a
Politiques et plans			
Existence de politiques nationales WASH	94 % / 94 %	94 % / 94 %	79 %
Existence de plans nationaux de mise en œuvre WASH	86 % / 83 %	85 % / 83 %	73 %
Estimations des coûts pour le plan WASH élaborée	77 % / 85 %	82 % / 79 %	60 %
Evaluations des ressources humaines pour le plan WASH réalisées	51 % / 46 %	54 % / 43 %	41 %
Ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre les plans	13 % / 12 %	15 % / 7 %	9 %
Ressources humaines suffisantes pour mettre en œuvre les plans	14 % / 10 %	11 % / 6 %	10 %
Cibles nationales WASH			
Existence de cibles de couverture nationales	97 % / 99 %	98 % / 98 %	59 %
Cibles de couverture qui visent au minimum sur des services de base	92 % / 84 %	66 % / 59 %	41 %
Cibles de couverture qui portent sur des services gérés en toute sécurité	52 % / 39 %	30 % / 16 %	—
Existence de cibles nationales pour la défécation en plein air	—	44 % / 53 %	—
Suivi et réglementation			
Suivi des progrès accomplis dans l'atteinte des cibles nationales dans le cadre d'un processus dirigé par le gouvernement	← 79 % →		
Réalisation de revues sectorielles conjointes	← 67 % →		
Surveillance effectuée à 100 % de la fréquence requise	12 % / 6 %	11 % / 6 %	—
Les autorités de réglementation publient intégralement des rapports accessibles au public sur la qualité de l'eau potable	33 % / 17 %	—	—
Les autorités de réglementation publient intégralement des rapports accessibles au public sur les flux des eaux usées traitées et les volumes de boues de vidange	—	22 % / 14 %	—
Utilisation d'un indicateur de performance sur la qualité de l'eau	67 %	—	—
Utilisation d'un indicateur de performance sur la qualité des effluents traités	—	31 %	—
Utilisation d'un indicateur de performance sur la couverture équitable des services	42 %	26 %	—
Mesures pour atteindre les populations vulnérables			
Reconnaissance du droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement dans la constitution	65 %	62 %	—
Mesures visant à atteindre les populations pauvres dans les politiques et plans nationaux	74 %	69 %	—
Mécanismes d'accessibilité financière existants et largement utilisés	38 % / 29 %	23 % / 18 %	—
Procédures de participation de la population locale prévues par la loi ou la politique (ODD 6.b)	79 % / 81 %	79 % / 79 %	70 %

Principaux indicateurs

2016/2017

2018/2019

Financement		
Pays déclarant l'existence d'un plan de financement suivi de manière systématique pour :		
Eau potable en milieu urbain/rural	42 % / 32 %	36 % / 32 %
Assainissement en milieu urbain/rural	34 % / 27 %	28 % / 23 %
Déficit de financement entre les besoins identifiés et le financement disponible pour atteindre les cibles nationales	—	61 %
Augmentation annuelle des budgets WASH gouvernementaux, moyenne	4,9 %	11,1 %
Budget WASH gouvernemental par habitant (US \$), moyenne (Chine exclue)	8,98	9,14
Dépenses WASH totales par habitant (US \$), moyenne	50	39
Dépenses WASH totales en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), moyenne	1,3 %	0,76 %
Répartition des dépenses WASH nationales entre eau/assainissement/hygiène	56 % / 43 % / 1 %	59 % / 35 % / 6 %
Pourcentage du financement WASH provenant des ménages, moyenne	66 %	65 %
Eau non génératrice de revenus, moyenne	43 %	39 %

Principaux indicateurs

2015

2017

Aide extérieure		
Engagements d'aide publique au développement (APD) pour l'eau et l'assainissement (US \$ constants de 2017)	7,6 milliards	9,1 milliards
Pourcentage du total des engagements d'aide pour l'eau et l'assainissement	3,8 %	4,6 %
Décaissements d'aide pour l'eau et l'assainissement (US \$ constants de 2017)	6,9 milliards	6,9 milliards
Répartition des engagements d'aide pour l'eau et l'assainissement entre eau/assainissement	65 % / 35 %	63 % / 37 %
Pourcentage des engagements d'aide pour l'eau et l'assainissement consacrés aux services de base	25 %	22 %

^a Le dénominateur pour chaque pourcentage varie en fonction du nombre de pays répondants par question.

^b Fait référence à la surveillance des eaux usées pour l'assainissement.

— Non applicable.

Sources : Enquêtes GLAAS auprès des pays et des agences d'aide extérieure 2018/2019 ; Enquêtes GLAAS auprès des pays et des agences d'aide extérieure 2016/2017 ; Système de notification des pays créanciers de l'OCDE (SNPC-OCDE), 2019 ; les données sur le PIB et les taux de change moyens proviennent de la base de données Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale, <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators> (consulté le 5 juillet 2019).

CONTEXTE DU RAPPORT GLAAS 2019



Introduction

Les ODD ont ouvert la voie à une nouvelle ère caractérisée par de nouvelles ambitions et une détermination plus forte vis-à-vis du programme de développement mondial. WASH fait partie intégrante de cette nouvelle aspiration, étant donné que plus de 2 milliards de personnes dans le monde dépendent encore d'une eau insalubre et que 4,2 milliards de personnes utilisent des installations sanitaires qui laissent leurs excréta répandus dans l'environnement sans traitement préalable (1).

Les cibles WASH de l'ODD 6¹ fixent comme ambition l'accès universel aux services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène, en mettant l'accent sur la nécessité de se concentrer sur les personnes vulnérables et les laissés pour compte. Les cibles sont sans ambiguïté et appellent à l'élimination de la défécation en plein air et à l'assurance de services WASH accessibles financièrement. Pour la première fois, des cibles et des indicateurs internationaux ont été fixés en matière d'hygiène. Les ODD introduisent également de nouveaux concepts tels que les services d'eau potable et d'assainissement « gérés en toute sécurité » et intègrent WASH dans les écoles, les établissements de santé et les ménages.

Des services universels et gérés en toute sécurité requièrent un effort coordonné de tous et sous la direction des gouvernements. L'évolution du secteur WASH, d'un accent mis sur les infrastructures à la reconnaissance de l'objectif ultime comme étant la fourniture de services WASH gérés en toute sécurité et durables dans le temps, a conduit à une attention nouvelle, portée sur les systèmes nationaux qui contribuent à fournir des services WASH universels. Les autorités nationales et locales, les partenaires de développement, la société civile et les utilisateurs sont des acteurs centraux de ces systèmes et peuvent le mieux contribuer à la réalisation d'une couverture universelle lorsque les rôles et les responsabilités sont clairement définis et les efforts alignés. Des systèmes solides garantissent la pérennité et la résilience. Ils sont la meilleure garantie d'aboutir à des services pour tous.

D'une manière générale, les composantes d'un système WASH comprennent la gouvernance (législation, politiques, plans et cadres réglementaires), les arrangements institutionnels, le financement et les systèmes financiers, les systèmes de suivi pour des évaluations et des revues, des ressources humaines appuyées par un renforcement continu des capacités. L'initiative GLAAS de l'ONU-Eau, dirigée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), assure un suivi de ces composantes depuis sa phase pilote en 2008. Le renforcement de ces éléments complète les efforts visant à créer un environnement favorable constitué du cadre politique et législatif plus large d'un pays et reconnaît l'importance des facteurs sociaux, politiques et économiques parallèlement aux infrastructures.

Objectif de l'initiative GLAAS

L'objectif principal de l'enquête GLAAS est de surveiller les composantes des systèmes WASH, notamment la gouvernance, le suivi, le financement et les ressources humaines nécessaires pour maintenir et étendre les services WASH à tous, et particulièrement aux groupes de population les plus vulnérables. GLAAS permet de recueillir des informations sur le statut et les tendances du secteur WASH directement auprès des gouvernements et des agences d'aide extérieure par le biais d'enquêtes menées auprès des pays et des agences (se référer à l'Annexe 1, pour un glossaire des termes utilisés, à l'Annexe 2 pour des informations sur la méthodologie et la validation de l'enquête GLAAS et à l'Annexe 3 pour les avantages du processus GLAAS). GLAAS a récemment approfondi la question des politiques du secteur WASH et dans le cadre de ce travail, a développé des études de cas sur les politiques d'assainissement dans sept pays (Annexe 4).

GLAAS soutient également la mise en œuvre de TrackFin, une méthodologie de suivi du financement WASH au niveau national, qui permet de comprendre dans les différents pays, combien est dépensé, par qui et pourquoi (Annexe 5). Les activités de suivi GLAAS comprennent la mise en œuvre de cycles biennaux d'enquêtes GLAAS, la mise en œuvre et la progression de TrackFin, ainsi qu'une contribution au suivi et à l'établissement de rapports concernant l'ODD 6 et au renforcement des systèmes connexes. L'OMS, par l'intermédiaire de GLAAS, est, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE),

¹ « Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable. »

co-responsable du suivi des cibles 6.a et 6.b concernant les moyens de mise en œuvre.² L'Annexe 6 fournit de plus amples informations sur les cibles 6.a et 6.b.

L'initiative GLAAS complète et contribue à d'autres efforts dans le secteur WASH, notamment le JMP et le partenariat Assainissement et eau pour tous (*Sanitation and Water for All (SWA)*). Le JMP fournit des estimations comparables à l'échelle internationale des progrès en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène aux niveaux national, régional et mondial, et l'initiative GLAAS contribue à fournir des éléments de contexte pour ces estimations. Pour plus d'informations sur GLAAS, se rendre sur la page : http://www.who.int/water_sanitation_health/monitoring/investments/glaas/en/.

Les initiatives SWA et GLAAS ont 10 ans

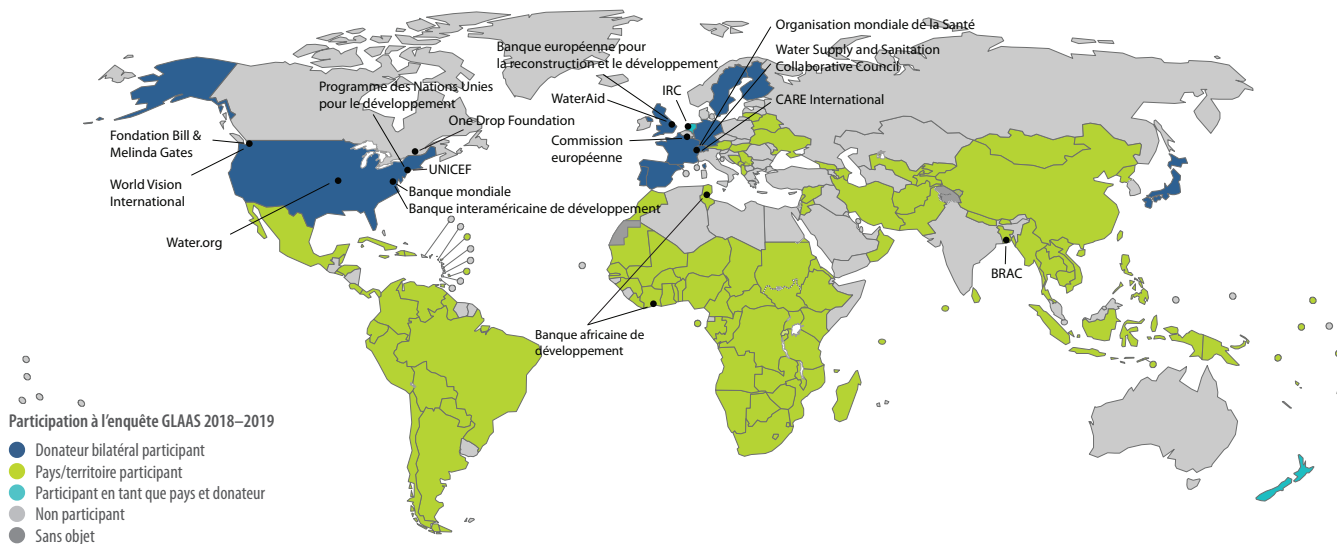
En 2008, les initiatives GLAAS et SWA ont été créées par la communauté mondiale dans le cadre d'un effort visant à renforcer et aligner les efforts afin d'accroître l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Si l'initiative SWA devait permettre de réunir à un niveau élevé des partenaires de différentes instances, l'initiative GLAAS, quant à elle, devait fournir des données probantes sur la gouvernance, le suivi, les ressources humaines et financières du secteur WASH pour informer les échanges et la prise de décision des partenaires.

Les rapports GLAAS ont été alignés sur les cycles des réunions de haut niveau de SWA, et l'OMS, par l'intermédiaire de l'initiative GLAAS, a joué un rôle moteur dans l'élaboration de la stratégie de suivi des comportements collaboratifs de SWA. Le rapport GLAAS 2019 sera utilisé dans le cadre du processus préparatoire des réunions de haut niveau qui auront lieu en 2020.

Récapitulatif des pays, territoires et agences d'aide extérieure ayant participé

L'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019 a été complétée par 115 pays et territoires,³ couvrant une population de 4,5 milliards d'habitants et représentant 60 % de la population mondiale. Ceci inclut 96 % de la population de l'Afrique subsaharienne et 93 % de la population des pays les moins avancés. L'enquête GLAAS auprès des agences d'aide extérieure 2018/2019 a été complétée par 29 agences d'aide extérieure (AAE). Ces chiffres indiquent une évolution positive de la participation et une augmentation importante par rapport au cycle 2016/2017. Les données des pays, territoires et AAE utilisées pour l'analyse d'indicateurs clés dans ce rapport, peuvent être trouvées en Annexes 7 et 8. L'Annexe 9⁴ fournit une liste des milliers d'individus impliqués dans le cycle GLAAS 2018/2019.

Cent quinze pays et territoires et 29 agences d'aide extérieure ont participé au cycle GLAAS 2018/2019, lequel a impliqué des milliers de personnes et des centaines d'institutions.



Réalisation de la carte : Eau, Assainissement, Hygiène et Santé, OMS.
Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

² Cible 6.a : « D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation ». Cible 6.b : « Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement ».

³ Trois territoires ont participé à l'enquête : Anguilla, les Îles Vierges britanniques, et la Cisjordanie et la Bande de Gaza. Les termes *Cisjordanie* et *Bande de Gaza* se réfèrent aux territoires palestiniens occupés, incluant Jérusalem Est. Les statistiques du présent rapport font référence à des pays ou des territoires.

⁴ Il est à noter que les groupements ODD régionaux ont été utilisés pour les analyses régionales afin de garantir une cohérence avec les rapports ODD. Les régions ODD sont basées sur les codes normalisés des pays et des zones à usage statistique (connus sous l'appellation M49) et reposent principalement sur l'emplacement géographique. Pour plus d'informations, consulter la page Internet : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/regional-groups/>.

Pays, territoires et agences d'aide extérieure ayant participé à l'enquête GLAAS 2018/2019

Pays et territoires (115)	Agence d'aide extérieure (29)
Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Angola, Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Cisjordanie et Bande de Gaza, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, El Salvador, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Îles Vierges britanniques, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Liban, Lesotho, Libéria, Lituanie, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinitad-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Ukraine, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie, Zimbabwe	Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) ; Allemagne, Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) ; Banque africaine de développement (BAD) ; Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ; Banque interaméricaine de développement (IDB) ; Banque mondiale ; BRAC ; CARE International ; Commission européenne ; Espagne, Agence de coopération internationale pour le développement (AECID) ; Finlande, Ministère des Affaires étrangères ; Fondation Bill & Melinda Gates (BMGF) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; France, Agence Française de Développement (AFD) ; IRC ; Japon, Agence de coopération internationale (JICA) ; Nouvelle-Zélande, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce (MFAT) ; One Drop Foundation ; Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; Portugal, Camões - Instituto da Cooperação e da Língua, I.P. ; Suède, Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi) ; Suisse, Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) et Secrétariat d'État à l'économie (SECO) ; Pays-Bas, Ministère des Affaires étrangères (DGIS) ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Département du développement international (DFID) ; Water Supply and Sanitation Collaborative Council (WSSCC) ; Water.org ; WaterAid ; World Vision International

Répartition des pays et territoires ayant participé à l'enquête GLAAS par classification selon le revenu

Classification selon le revenu de la Banque mondiale ^a	GLAAS 2013/2014 (n=94)	GLAAS 2016/2017 (n=84)	GLAAS 2018/2019 (n=115)
Revenu faible	29 %	24 %	25 %
Revenu intermédiaire de la tranche inférieure	37 %	39 %	33 %
Revenu intermédiaire de la tranche supérieure	28 %	32 %	29 %
Revenu élevé	5 %	5 %	12 %
Non disponible ^b	1 %	0 %	1 %

^a Pour plus d'informations sur la classification de la Banque mondiale selon le revenu, consulter la page Internet : <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>.

^b Anguilla, territoire britannique d'outre-mer, n'a pas été classé par la Banque mondiale dans la catégorie des pays à revenu élevé.

Cette forte participation à l'initiative GLAAS confirme l'intérêt grandissant des pays pour les systèmes WASH dans le cadre des ambitions des ODD, ainsi que leur prise de conscience croissante de la valeur des données GLAAS pour le suivi et la mesure des progrès en matière de WASH et d'amélioration de leurs systèmes. Se reporter à l'Annexe 3 pour de plus amples informations sur les avantages du processus GLAAS et l'utilisation des données GLAAS.

Utilisation des données GLAAS pour guider les programmes de développement

En **Afrique du Sud**, au **Botswana**, au **Mozambique**, en **Namibie**, et au **Zimbabwe**, le programme USAID/Resilient Waters utilise le processus GLAAS au niveau national comme point d'entrée pour renforcer les activités dans le secteur WASH et l'environnement favorable dans ces pays. Le programme a organisé des ateliers d'analyse des lacunes dans chacun des pays sur la base de leurs réponses à l'enquête GLAAS 2018/2019 afin d'identifier des activités potentielles alignées aux objectifs nationaux. Ces ateliers, qui s'appuient sur le processus GLAAS, ont permis au programme USAID/Resilient Waters d'obtenir immédiatement l'adhésion des parties prenantes. Ainsi, au Botswana, l'analyse GLAAS des lacunes a mis en évidence le retard de l'assainissement, par rapport à l'approvisionnement en eau, et la réponse du Ministère de l'aménagement du territoire, des services d'eau et d'assainissement et du programme USAID/Resilient Waters a été d'élaborer une feuille de route pour l'assainissement, qui sera soumise dans les six mois après la remise du questionnaire GLAAS.

Cycle GLAAS 2018/2019 et rapport GLAAS 2019

Le cycle GLAAS 2018/2019 et le rapport GLAAS 2019 se concentrent sur les systèmes WASH en couvrant les quatre domaines clés de ces systèmes (gouvernance, suivi, ressources humaines et financement) avec un accent particulier sur les politiques et plans nationaux, ainsi que les cibles WASH. Actuellement, il n'existe pas de mécanisme mondial permettant un suivi des progrès déclarés par les gouvernements dans l'atteinte des cibles WASH nationales, ni d'évaluation de la manière dont les pays envisagent les ambitions des ODD dans leurs secteurs WASH nationaux respectifs. Un éclairage GLAAS sur les cibles, politiques et plans nationaux permettra de combler cette lacune.

L'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019 continue d'être alignée sur les ODD et met un accent supplémentaire sur les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement gérés en toute sécurité, la gestion des boues de vidange et WASH dans les établissements de santé ainsi que les écoles. L'enquête comprend deux questions à utiliser pour le suivi des ODD et la déclaration à la Division de la statistique de l'ONU (UNSD). Conformément au principe d'universalité des ODD, l'enquête GLAAS auprès des pays est désormais ouverte à tous les pays intéressés, pays à revenu élevé, pays à revenu faible ou pays à revenu intermédiaire. Quatorze pays à revenu élevé ont participé à ce cycle.

La qualité des informations s'améliore à chaque cycle GLAAS et l'implication des pays et des bureaux régionaux de l'OMS augmente. Se reporter à l'Annexe 2 relative à la qualité des données pour le cycle 2018/2019.

Études de cas de l'OMS sur les politiques d'assainissement

Parallèlement au cycle GLAAS 2018/2019, des études de cas ont été menées sur les cadres de politique et de planification en matière d'assainissement dans sept pays. Conformément à l'orientation thématique du rapport GLAAS 2019, les études de cas ont examiné le statut et le contenu des politiques, plans et cadres d'appui à l'assainissement dans les pays suivants : Bangladesh, Kenya, Mali, Népal, Ouganda, Sénégal et Zambie. Les encadrés inclus dans ce rapport présentent des exemples et conclusions des études de cas de l'OMS sur les politiques d'assainissement (se référer également à l'Annexe 4).

CHAPITRE 1

Dans quelle mesure les gouvernements appuient-ils les politiques et les plans relatifs à la prestation de services WASH dans le cadre des ODD ?

POINTS CLÉS

- **Politiques et plans WASH nationaux :** La plupart des pays ont déclaré avoir des politiques pour l'eau potable (94 %), l'assainissement (94 %) et l'hygiène (79 %). La majorité des pays a également indiqué disposer de plans de mise en œuvre pour soutenir ces politiques WASH.
- **Ressources pour la mise en œuvre des plans :** Moins d'un sixième des pays disposant de plans WASH chiffrés dispose d'un financement suffisant pour les mettre en œuvre. Parmi ceux qui ont effectué des évaluations des ressources humaines, moins de 14 % disposent de ressources humaines suffisantes pour mettre en œuvre ces plans.
- **Identification de priorités par le biais des RSC :** Plus des deux tiers des pays ont déclaré avoir mené des RSC pour WASH, dont 65 % au cours des deux dernières années.
- **Révision des politiques nationales :** Plus de 30 % des pays sont en train d'élaborer ou de réviser leurs politiques nationales relatives à l'assainissement ou à l'eau potable. Les pays s'appuient sur diverses sources d'informations pour élaborer les politiques, telles que les données nationales, les RSC, et les politiques d'autres secteurs et pays.

Des politiques et des plans actualisés et efficaces, appuyés par les ressources humaines et financières nécessaires à leur mise en œuvre, sont essentiels à la prestation de services WASH. Le suivi de la mise en œuvre des politiques et des plans par les gouvernements est essentiel pour tenir les gouvernements redevables envers les usagers et améliorer la qualité des services WASH dans le cadre des ODD. Cette redevabilité est également une composante nécessaire à la réalisation progressive du droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement (1).

1.1 Dans quelle mesure les gouvernements abordent-ils la question de l'eau potable et de l'assainissement dans les plans de développement nationaux ?

Les plans de développement nationaux sont des plans sociaux et économiques pluriannuels qui expriment les objectifs de développement d'un pays. Certains pays ont des plans triennaux ou quinquennaux, tandis que d'autres établissent des visions à plus long terme. Les plans de développement nationaux peuvent être un indicateur des priorités nationales ainsi que de la volonté politique. Plus la place de l'eau potable et de l'assainissement est importante dans les plans de développement nationaux, plus ces questions sont susceptibles d'être considérées comme importantes par les politiciens d'un pays donné. Dans l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019, 107 pays ont déclaré avoir des plans de développement nationaux. Lorsqu'il leur a été demandé si ces plans portaient sur l'eau potable et/ou l'assainissement, 99 % de ces pays ont indiqué qu'ils portaient sur l'eau potable, et 95 % sur l'assainissement.

L'assainissement dans les plans de développement nationaux au Népal

Depuis 1950, le **Népal** élabore des plans de développement nationaux quinquennaux qui fixent des objectifs socio-économiques à atteindre durant la période définie pour ces plans. Le quinzième plan périodique (2019/2020-2024/2025) expose les principales stratégies visant à faire du Népal un pays à revenu intermédiaire (2). Ce plan comprend des objectifs pour le secteur WASH axés sur l'amélioration de la santé publique en garantissant l'accès à tous à une eau potable et à des installations d'assainissement fiables, accessibles financièrement et sûres dans les zones urbaines, périurbaines et rurales. Il prévoit également le maintien d'un environnement propre grâce à une bonne gestion des eaux usées. Le plan a ciblé 100 % de la population en termes d'accès à des installations d'assainissement améliorées et envisage d'éradiquer dans la durée la défécation en plein air (FDAL) et de parvenir progressivement à un assainissement total, avec au moins 20 % des eaux usées traitées et évacuées correctement. L'assainissement total au Népal comprend l'exigence de base consistant à avoir accès à des toilettes ainsi que des aspects supplémentaires tels que le lavage des mains, l'accès à de l'eau potable, des aliments sans risque pour la santé et un environnement communautaire propre.

Source : Études de cas de l'OMS sur les politiques d'assainissement 2018/2019.

1.2 Dans quelle mesure les gouvernements ont-ils établi des politiques nationales et des plans de mise en œuvre pour WASH ?

Les politiques nationales en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène sont importantes pour déterminer les enjeux, lignes directrices et objectifs prioritaires pour le secteur. Afin de soutenir les politiques, les gouvernements élaborent souvent des plans nationaux¹ pour l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène qui décrivent la manière dont les politiques doivent être mises en œuvre. Les plans peuvent attribuer des responsabilités aux ministères et aux parties prenantes, établir des exigences minimales et des calendriers pour la mise en œuvre de la politique et allouer des ressources humaines et financières. Le glossaire de l'Annexe 1 donne les définitions des termes importants utilisés dans l'enquête auprès des pays GLAAS 2018/2019 et dans le présent rapport.

Les résultats de l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019 montrent que 94 % des pays ont déclaré avoir des politiques nationales en matière d'eau potable et d'assainissement, et 79 % des politiques en matière d'hygiène.² La majorité des pays a également des plans nationaux pour l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène.

Résilience et adaptation face au changement climatique pour WASH dans les politiques et les plans

Les gouvernements et les agences d'aide extérieure prennent des initiatives pour prioriser et renforcer la résilience face au changement climatique dans le domaine WASH. En ce qui concerne l'eau potable en milieu urbain et en milieu rural, 64 et 65 pays respectivement, ont indiqué que leurs politiques ou leurs plans abordaient la question de la résilience des technologies et des systèmes de gestion WASH face au changement climatique. En ce qui concerne l'assainissement en milieu urbain et en milieu rural, 56 et 43 pays respectivement, ont indiqué que la résilience face au changement climatique était prise en compte dans les politiques ou les plans. Les résultats GLAAS montrent également que les agences d'aide extérieure accordent la priorité à l'adaptation face au changement climatique dans leurs stratégies et activités WASH. Parmi les agences qui ont répondu à l'enquête GLAAS auprès des agences d'aide extérieure 2018/2019, plus de la moitié a indiqué que l'adaptation face au changement climatique était une priorité élevée ou très élevée dans leurs stratégies et/ou activités WASH.

Sources : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019 et enquête GLAAS auprès des agences d'aide extérieure 2018/2019.

Alignement des politiques et des plans d'assainissement au Kenya

Certains pays ont une stratégie ou un plan d'assainissement spécifique aligné(e) sur une politique d'assainissement existante. Ainsi, au **Kenya**, le Cadre stratégique pour l'assainissement et l'hygiène 2016-2020 élaboré par le ministère de la Santé est un plan qui correspond à la politique d'assainissement et d'hygiène du Kenya et qui fournit le cadre pour sa mise en œuvre (3,4). S'alignant étroitement sur la politique du Kenya en matière d'assainissement et d'hygiène, le cadre stratégique porte sur les zones urbaines et rurales ainsi que sur le secteur WASH dans les institutions. Les deux documents utilisent souvent une terminologie semblable, pour ne pas dire la même, et sont alignés sur les mêmes vision, mission et objectif.

- Vision : « ...un Kenya propre, sain et économiquement prospère, exempt de maladies liées à l'assainissement et à l'hygiène ».
- Mission : « ...veiller à ce que tous les Kenyans aient un accès durable aux standards les plus élevés qu'il soit possible d'atteindre en matière d'assainissement et d'environnement propre et sain ».
- Objectif : « ...garantir l'accès universel à un assainissement amélioré et à un environnement propre et sain d'ici 2030 ».

Source : Études de cas de l'OMS sur les politiques d'assainissement 2018/2019.

¹ Certains pays utilisent les termes « plans » et « stratégies » de manière interchangeable. Certains plans sont des plans sectoriels, tandis que d'autres sont spécifiques à un certain sous-secteur. Se reporter à l'Annexe 1 pour un glossaire des termes utilisés.

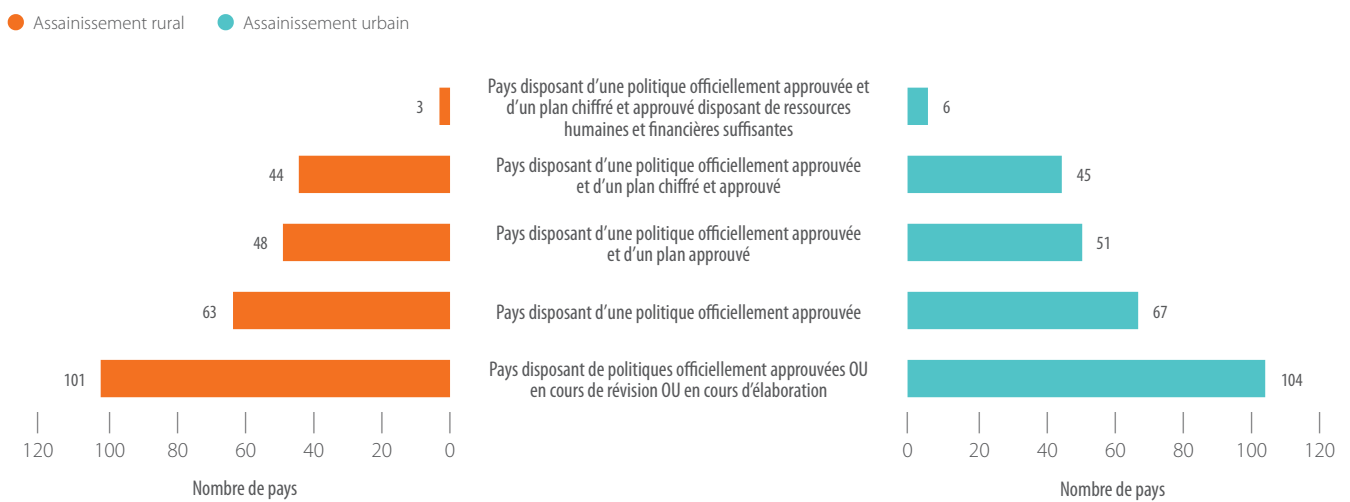
² Cela signifie que les politiques sont officiellement approuvées ou en cours de révision, mais que le pays a indiqué disposer d'une politique pour ce sous-secteur.

1.3 Dans quelle mesure les politiques sont-elles soutenues par des plans dotés de ressources financières et humaines suffisantes ?

Le fait d'avoir des politiques ou des plans approuvés ou en cours d'élaboration ou de révision ne garantit pas des systèmes WASH solides et durables dans un pays. La Figure 1.1 indique le nombre de pays disposant de politiques et de plans d'assainissement approuvés, chiffrés et dotés de ressources financières et humaines suffisantes.³ Sur 104 pays ayant répondu au questionnaire, six seulement ont indiqué que tous les éléments (politique approuvée, plan approuvé, ressources financières et humaines suffisantes pour le plan) étaient en place pour l'assainissement urbain, et trois seulement sur 101 pays pour l'assainissement rural. Des résultats similaires ont été obtenus pour les politiques et les plans relatifs à l'eau potable. Pour la plupart des pays, l'insuffisance des ressources financières et humaines est un obstacle majeur à la mise en œuvre complète des plans WASH.

Pour l'assainissement urbain ainsi que pour l'assainissement rural, très peu de pays ont déclaré avoir approuvé des politiques soutenues par des plans dotés de ressources financières et humaines suffisantes.

Figure 1.1 Nombre de pays faisant état de politiques d'assainissement officiellement approuvées, accompagnées de plans dotés de ressources humaines et financières suffisantes



Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Évaluation des coûts et suffisance financière pour les plans WASH

La mise en œuvre des plans WASH nationaux pour atteindre les objectifs politiques convenus nécessite l'allocation d'un financement adéquat, qui est basé sur les estimations globales des coûts du plan. Les données GLAAS 2018/2019 indiquent que plus de 77 % des pays ont procédé à des estimations de coûts pour la mise en œuvre des plans portant sur l'assainissement et/ou l'eau potable, et 60 % à des estimations de coûts pour la mise en œuvre des plans en matière d'hygiène.

Mais, au-delà de l'estimation du coût de leurs plans, moins de 15 % des pays ont indiqué disposer d'un financement suffisant pour mettre en œuvre leurs plans.⁴ Le Tableau 1.1 présente un aperçu des plans chiffrés et de la suffisance financière par sous-secteur. Avec si peu de pays disposant de ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre les plans, les résultats suggèrent la nécessité pour les pays de prioriser avec soin les allocations financières WASH et d'améliorer la mobilisation des ressources financière pour le secteur. Le Chapitre 3 traite des données supplémentaires sur la suffisance financière et le financement.

³ Dans l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019, l'expression « ressources financières et humaines suffisantes » s'entendait comme le fait de disposer de plus de 75 % de ce qui est nécessaire pour mettre en œuvre les plans WASH nationaux.

⁴ L'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019 a demandé aux pays si les plans nationaux avaient été accompagnés par des ressources financières adéquates pour les mettre en œuvre ; les pays ont répondu qu'ils disposaient (i) de moins de 50 % de ce qui est nécessaire, (ii) entre 50 % et 75 % de ce qui est nécessaire, ou (iii) de plus de 75 % de ce qui est nécessaire.

Tableau 1.1 Nombre et pourcentage de pays dotés de plans WASH nationaux dont le coût a été évalué et disposant de ressources financières suffisantes

Sous-secteur	Nombre de pays dotés d'un plan national	Pourcentage de pays dotés d'un plan national chiffré	Pourcentage de pays dotés d'un plan national chiffré déclarant disposer de ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre le plan ^a
Assainissement en milieu urbain	94	82 %	15 %
Assainissement en milieu rural	90	79 %	7 %
Eau potable en milieu urbain	95	77 %	13 %
Eau potable en milieu rural	91	85 %	12 %
Hygiène	80	60 %	9 %

Moins d'un sixième des pays disposant de plans WASH nationaux chiffrés dispose de moyens financiers suffisants pour mettre en œuvre leurs plans.

^a Dans l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019, l'expression « ressources financières suffisantes » s'entendait comme le fait de disposer de plus de 75 % des besoins pour mettre en œuvre les plans WASH nationaux.
Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Évaluations des ressources humaines et suffisance des ressources humaines pour les plans WASH

Le nombre de pays ayant déclaré avoir procédé à des évaluations des besoins en ressources humaines pour leurs plans WASH nationaux est considérablement inférieur au nombre de pays ayant déclaré avoir évalué le coût de leurs plans. Ainsi, comme le montre le Tableau 1.2, seulement 43 % des pays dotés de plans d'assainissement en milieu rural ont indiqué avoir procédé à des évaluations des ressources humaines correspondantes.

Les données GLAAS 2018/2019 indiquent également que la grande majorité des pays ne dispose pas de ressources humaines suffisantes pour mettre en œuvre les plans WASH nationaux.⁵ Seulement 6 % des pays qui ont réalisé des évaluations des ressources humaines ont déclaré disposer de plus de 75 % des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre des plans d'assainissement en milieu rural.

Tableau 1.2 Nombre et pourcentage de pays disposant de plans WASH nationaux qui ont réalisé des évaluations des ressources humaines pour le plan et qui ont doté le plan de ressources humaines suffisantes

Sous-secteur	Nombre de pays disposant d'un plan national	Pourcentage de pays ayant réalisé des évaluations des ressources humaines pour leur plan	Pourcentage de pays ayant évalué les ressources humaines pour leur plan et ayant déclaré disposer de ressources humaines suffisantes pour mettre en œuvre le plan ^a
Assainissement en milieu urbain	94	54 %	11 %
Assainissement en milieu rural	90	43 %	6 %
Eau potable en milieu urbain	95	51 %	14 %
Eau potable en milieu rural	91	46 %	10 %
Hygiène	80	41 %	10 %

Moins de 54 % des pays disposant de plans nationaux WASH ont procédé à l'évaluation des ressources humaines de leurs plans.

^a Dans l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019, l'expression « ressources financières suffisantes » s'entendait comme le fait de disposer de plus de 75 % des besoins pour mettre en œuvre les plans WASH nationaux.
Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Les résultats GLAAS 2018/2019 indiquent que les ressources humaines pour mettre en œuvre les plans WASH sont plus susceptibles d'être insuffisantes dans les zones rurales que dans les zones urbaines. En cohérence avec les résultats des précédentes enquêtes GLAAS auprès des pays, les raisons invoquées par les pays participants incluent, que les travailleurs qualifiés ne veulent pas vivre et travailler dans les zones rurales.

Alors que de nombreux pays disposent de programmes ou d'organismes de formation WASH pour renforcer les capacités nationales en ressources humaines, les résultats GLAAS indiquent que la majorité des pays (62 % des 106 pays) a déclaré que ces programmes ne sont que partiellement suffisants ou pas suffisants (5).⁶

⁵ Comme pour les ressources financières, l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019 a demandé aux pays si les plans nationaux avaient été accompagnés par des ressources humaines adéquates pour les mettre en œuvre ; les pays ont répondu qu'ils disposaient (i) de moins de 50 % de ce qui est nécessaire, (ii) entre 50 % et 75 % de ce qui est nécessaire, ou (iii) de plus de 75 % de ce qui est nécessaire.

⁶ Des travaux antérieurs de l'International Water Association ont montré que dans la plupart des pays il y a un décalage entre la formation professionnelle et technique offerte pour WASH et les besoins réels en systèmes et services WASH (5).

Comblent les lacunes en matière de ressources humaines par le biais de programmes de formation WASH

Exemples de programmes et d'organismes de formation WASH mentionnés par les pays.

- **L'Albanie** dispose d'un ensemble cohérent de programmes de formation WASH ciblés, prescrits par les lignes directrices nationales relatives à « l'établissement et la mise en œuvre d'un programme national et d'une certification fondée sur des tests, dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de la collecte, de l'élimination et du traitement des eaux usées ». Les programmes de formation sont mis en œuvre par le biais de plusieurs organismes et ministères.
- Le **Botswana** dispose d'un ensemble de programmes de formation et de diplômes liés à WASH – couvrant des aspects techniques et de santé – mais indique que le contenu n'est souvent pas structuré pour intégrer les technologies actuelles et que des insuffisances existent.
- **L'Équateur** a ouvert des « écoles de l'eau » dans tout le pays, centrées sur le développement de compétences WASH, et a mis en place un consortium d'universités publiques et d'organisations non gouvernementales (ONG) spécialisées dans la formation à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement.

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

1.4 De quelle manière les gouvernements élaborent-ils ou révisent-ils les politiques et plans nationaux WASH ?

Établissement d'actions prioritaires par le biais des RSC

Les revues sectorielles conjointes (RSC) aboutissent souvent à l'identification d'actions prioritaires qui enclenchent l'élaboration ou la révision des politiques et des plans WASH, l'établissement ou la révision des cibles nationales ou des indicateurs de performance, et/ou la création ou la réorganisation des institutions WASH. Soixante-sept pour cent des pays ont indiqué qu'ils menaient des RSC pour WASH. Soixante-cinq pour cent des pays ayant procédé à des RSC l'ont fait au cours des deux dernières années, et 19 % au cours des deux à quatre dernières années.

Plus des deux tiers des pays réalisent des RSC pour WASH, ce qui se traduit souvent par des actions prioritaires pour le secteur.

Impact des RSC dans les pays

Presque tous les pays effectuant des RSC (93 %) ont indiqué que les actions prioritaires, telles que les engagements, actions clés et recommandations, étaient déterminées par le processus de revue. Voici quelques exemples de l'impact et des résultats des RSC.

- **Bénin** : La mise en œuvre des recommandations relatives à l'étude sur le Plan intégré de renforcement des capacités découlant de la revue sectorielle de 2012 a permis de revoir la structure organisationnelle et d'ajuster ainsi les ressources humaines et la répartition des compétences requises entre les différents groupes aux niveaux national et régional.
- **Burundi** : Les résultats de la RSC ont conduit à la définition et à l'harmonisation des indicateurs de suivi des performances du secteur WASH, à l'amélioration des mécanismes de planification et de programmation du secteur WASH, à l'amélioration des mécanismes de gestion des services publics dans le domaine de l'eau et à l'élaboration de la Politique nationale d'assainissement et du Code de l'eau.
- **Libéria** : En 2018, la RSC a encouragé le comblement des lacunes institutionnelles et la création du ministère des ressources en eau et de l'assainissement autonome, afin de limiter la fragmentation sectorielle. Cela a conduit à la création et l'institutionnalisation d'une commission WASH.

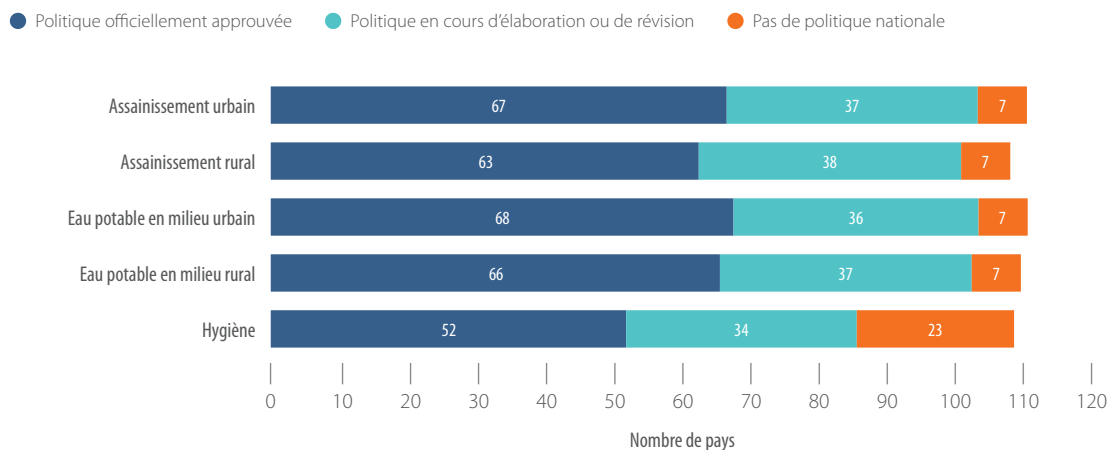
Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Statut des pays qui élaborent ou révisent leurs politiques WASH nationales et qui intègrent les ODD

Les données GLAAS montrent que de nombreux gouvernements sont en cours d'élaboration ou de révision de leurs politiques ou plans WASH nationaux. La Figure 1.2 indique le nombre de pays dont les politiques sont en cours d'élaboration ou de révision par sous-secteur.

Plus de 30 % des pays sont en cours d'élaboration ou de révision des politiques portant sur l'eau potable, l'assainissement ou l'hygiène.

Figure 1.2 Nombre de pays dont les politiques sont officiellement approuvées, en cours d'élaboration ou de révision



Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Par le biais du processus de révision, de nombreux pays ont incorporé les ambitions des ODD dans leurs politiques et plans WASH nationaux. Les données GLAAS montrent que la plupart des pays ont indiqué que leurs politiques ou plans WASH traitent des services gérés en toute sécurité. En ce qui concerne l'eau potable, plus de 80 % des pays ont répondu que leur politique ou leur plan pour les zones urbaines et les zones rurales traitent des services gérés en toute sécurité. Pour l'assainissement, les services gérés en toute sécurité ont été pris en compte dans les politiques ou plans urbains de 86 pays sur 111 (77 %) et dans les politiques ou plans ruraux de 76 pays sur 109 (70 %).

La plupart des pays ont indiqué que leurs politiques ou plans WASH nationaux traitent des services gérés en toute sécurité.

ÉTUDE DE CAS SUR LES POLITIQUES D'ASSAINISSEMENT 1.3

Intégration des ODD dans la politique d'assainissement du Sénégal

La dernière politique d'assainissement du **Sénégal** (2016-2025) vise explicitement à contribuer à la réalisation des ODD pour assurer l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement d'ici 2030 tout en garantissant une gestion intégrée des ressources en eau (6). La politique met l'accent sur les éléments clés de l'ODD 6, notamment : (i) l'accès des ménages à un assainissement durable, (ii) la gestion des eaux usées et des eaux pluviales, et (iii) l'éradication de la défécation en plein air. En 2017, le Sénégal a finalisé une enquête ménage centrée sur le secteur WASH afin d'établir une étude de référence sur l'eau et l'assainissement dans le contexte des ODD. Le Programme d'assainissement et de gestion des eaux pluviales (PAGEP) est aligné sur les objectifs d'assainissement de l'ODD 6. Il est centré sur le développement de systèmes d'assainissement durables dans les zones urbaines, périurbaines et rurales, incluant l'équipement des écoles et des établissements de santé en ouvrages d'assainissement sensibles au genre. Le programme prévoit également la réduction de la défécation en plein air en vue de son élimination ultime et, en lien avec d'autres ODD, accorde une attention particulière au changement climatique et à l'équité entre les sexes dans la conception, la réalisation et la gestion de tels systèmes d'assainissement.

Source : Études de cas de l'OMS sur les politiques d'assainissement 2018/2019.

Processus d'élaboration des politiques WASH

Bien que les processus d'élaboration des politiques diffèrent d'un pays à l'autre, ils partagent des similitudes. Les éléments communs sont la désignation de responsables de l'élaboration de ces politiques (souvent par la mise en place d'un groupe de travail ou le recrutement d'un consultant), la revue des éléments probants qui informent la politique, l'approbation de la politique au niveau gouvernemental adéquat et la mise à disposition publique, de la version finale de la politique.

Interrogés sur les difficultés rencontrées dans l'élaboration des politiques WASH, de nombreux pays ont fait état d'obstacles similaires tels que le manque de données ou leur incohérence, l'insuffisance du financement et des ressources humaines pour élaborer les politiques et la difficulté à coordonner les parties prenantes et à concilier des priorités concurrentes.

Utilisation des informations pour orienter l'élaboration des politiques

Interrogés sur les informations consultées lors de l'élaboration des politiques WASH, les pays ont indiqué qu'ils se référaient aux politiques d'autres secteurs et d'autres pays ainsi qu'aux informations provenant des constitutions et lois nationales, des plans de développement nationaux, des données de recensements et d'enquêtes ménages, des données sur la couverture des services, des résultats des RSC, des rapports annuels et des lignes directrices internationales.

Les pays utilisent un large éventail d'informations pour l'élaboration des politiques, notamment les données provenant des recensements et des enquêtes ménages, les engagements internationaux, les RSC et les politiques d'autres secteurs et pays.

Rôle du public dans l'élaboration des politiques

L'élaboration de politiques transparentes et accompagnées de l'obligation de redevabilité exige la participation du public, qui contribue également à la cible ODD 6.b, qui vise à soutenir et à renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement. De plus amples détails sur la cible 6.b. sont disponibles dans l'Annexe 6.

Les données GLAAS révèlent que le public participe souvent à l'élaboration des politiques au travers de consultations et d'ateliers, où il est représenté par des organisations de la société civile et des ONG. Les mécanismes de participation du public sont soit des mécanismes informels soit des mécanismes formels définis par la loi. Quelques exemples fournis par les pays ayant répondu sur la manière dont le public a été impliqué dans l'élaboration des politiques WASH sont fournis ci-dessous.

- **Brésil** : La participation du public aux révisions quadriennales du plan national d'assainissement de base s'est faite avec la participation de la société civile, des sociétés prestataires, des associations liées au secteur WASH, des universitaires et des représentants du secteur de la santé.
- **Ouzbékistan** : Lors de leur élaboration, les textes réglementaires sont postés sur le site internet officiel de l'État pour qu'ils fassent l'objet de discussions avec le grand public et toutes les parties intéressées.
- **République démocratique populaire lao** : L'Union de la jeunesse lao, l'Union des femmes lao et les membres des syndicats lao représentent le public et participent directement à l'élaboration et à la révision des politiques.
- **Tchad** : Le public est représenté par les comités de gestion des points d'eau, les associations d'usagers de l'eau (alimentation en eau potable) et les comités d'assainissement et d'hygiène. Ces groupes recueillent et partagent des informations en vue de l'élaboration et de la mise à jour des politiques.
- **Trinidad-et-Tobago** : L'Office de l'eau et de l'assainissement dispose d'un programme de consultation communautaire. Les membres du public examinent les documents et donnent leurs avis lors de consultations en direct organisées dans des centres urbains et des corporations régionales, puis les documents sont postés sur des sites internet et diffusés dans des journaux pour faire l'objet de commentaires.

Références

1. Rapport de l'experte indépendante chargée d'examiner la question des obligations en rapport avec les droits de l'homme qui concernent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (A/HRC/15/31). New York : Assemblée générale des Nations Unies ; 2010 (https://digitallibrary.un.org/record/685823/files/A_HRC_15_31_Add.1-FR.pdf, consulté le 21 juin 2019).
2. Fifteenth Periodic Plan 2019/2020–2024/2025. Kathmandu: Government of Nepal, National Planning Commission; 2019 (https://www.npc.gov.np/images/category/15th_Plan_Approach_Paper2.pdf, consulté le 6 juin 2019).
3. Kenya Environmental Sanitation and Hygiene Strategic Framework 2016-2020. Nairobi: Government of Kenya, Ministry of Health; 2016 (<https://www.wsp.org/sites/wsp.org/files/publications/Kenya%20Environmental%20Sanitation%20and%20Hygiene%20Strategic%20Framework.pdf>, consulté le 28 juin 2019).
4. Kenya Environmental Sanitation and Hygiene Policy 2016-2030. Nairobi: Government of Kenya, Ministry of Health; 2016 (http://sanitationandwaterforall.org/wp-content/uploads/download-manager-files/KESH%20POLICY_1.pdf, consulté le 28 juin 2019).
5. WASH Human Resource Capacity Gaps in 15 Developing Economies. London: International Water Association; 2014 (Available at: <https://iwa-network.org/wp-content/uploads/2015/12/1422745887-an-avoidable-crisis-wash-gaps.pdf>, consulté le 5 juin 2019).
6. Lettre de politique sectorielle de développement 2016–2025. Dakar : République du Sénégal, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ; 2016.

CHAPITRE 2

De quelle manière les pays abordent-ils la question des services gérés en toute sécurité et d'autres nouveaux éléments des ODD dans les cibles WASH nationales ?

Points clés

- **Processus national de définition des cibles :** Bien que la plupart des pays effectuent des analyses de référence et associent les parties prenantes à leurs processus de définition des cibles, moins de 60 % d'entre eux procèdent à des évaluations des besoins en ressources humaines lorsqu'ils fixent des cibles nationales.
- **Cibles :** La plupart des pays ont des cibles nationales de couverture en eau potable qui visent des niveaux de service plus élevés, tels que la qualité de l'eau et l'accessibilité de l'eau sur place. En revanche, moins d'un tiers des pays fait explicitement référence à l'assainissement géré en toute sécurité dans leurs cibles nationales de couverture.
- **Disponibilité des données pour le suivi des progrès :** La majorité des pays a déclaré évaluer annuellement les progrès accomplis dans l'atteinte des cibles nationales. Cependant, moins de la moitié des pays ayant répondu a communiqué des données actuelles de couverture pour leurs cibles. Cela pourrait être dû en partie à l'insuffisance des ressources humaines. Seulement 10 % des pays ont indiqué disposer de ressources humaines suffisantes pour suivre les progrès accomplis dans l'atteinte des cibles nationales.
- **Progrès dans l'atteinte des cibles :** Sur la base des taux de progrès historiques, de nombreuses cibles nationales en matière d'assainissement géré en toute sécurité peuvent être difficiles à atteindre dans les délais impartis. Pour 16 pays sur 29, les taux de changement nécessaires pour atteindre des cibles relatives à l'assainissement de base et limité au milieu urbain dépassent les taux de progrès les plus rapides jamais enregistrés par le JMP.

La réalisation de l'ODD 6 – et la réduction des maladies d'origine hydrique (exprimées dans les cibles des ODD 3.3 et 3.9) – nécessitera des améliorations très importantes dans la qualité et les ambitions de la prestation de services WASH. L'un des moyens d'atteindre ces améliorations et ces ambitions consiste à fixer des cibles nationales. Les cibles nationales définissent les ambitions et les objectifs des gouvernements dans le secteur WASH. En fixant des objectifs et aspirations ambitieux, les ODD donnent également aux pays la souplesse nécessaire pour s'adapter aux priorités et aux contextes nationaux, permettant à chaque gouvernement de déterminer la manière d'intégrer les cibles mondiales dans les politiques et plans nationaux.

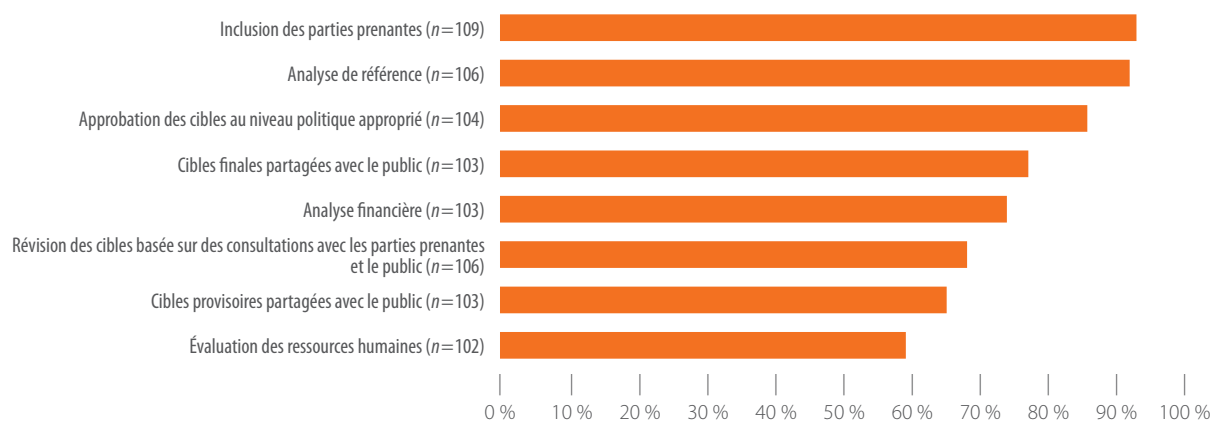
2.1 Comment les gouvernements fixent-ils les cibles WASH nationales ?

Les données GLAAS 2018/2019 indiquent que la plupart des pays disposent de cibles nationales relatives à la couverture des services WASH qu'ils souhaitent atteindre. Toutefois, les résultats de l'enquête GLAAS révèlent que les processus nationaux de définition des cibles varient d'un pays à l'autre et d'un sous-secteur WASH à l'autre.

Interrogés sur les éléments qu'ils avaient incorporés dans leur processus de définition des cibles pour l'assainissement et l'eau potable, la majorité des pays, y compris les principales parties prenantes, ont indiqué avoir effectué une analyse de référence et/ou une analyse financière, évalué les besoins en ressources humaines, révisé les cibles après consultation publique, reçu l'approbation politique appropriée et partagé les cibles finales avec le public, notamment les principales parties prenantes. La Figure 2.1 présente le pourcentage de pays qui ont inclus ces différents éléments dans l'établissement des cibles nationales pour l'eau potable.

L'évaluation des ressources humaines était l'élément le moins fréquemment mentionné par les pays comme devant être inclus dans leur processus de définition des cibles. La participation des parties prenantes et la réalisation d'une analyse de référence étaient les éléments les plus cités.

Figure 2.1 Éléments intégrés dans le processus de définition des cibles pour l'eau potable, pourcentage de pays



Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Toutefois, en examinant l'ensemble des éléments liés à la définition des cibles, la situation apparaît sous un jour différent. Un peu plus d'un tiers des pays seulement a pris en compte l'ensemble des éléments listés dans la Figure 2.1 dans leur processus de définition des cibles en matière d'assainissement et d'eau potable. Dans environ un quart des pays, tous ces éléments sont pris en compte dans le processus de définition des cibles en matière d'hygiène, WASH dans les écoles et WASH dans les établissements de santé. Les résultats de l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019 donnent à penser qu'il reste encore beaucoup à faire pour renforcer le processus global de définition des cibles, surtout si tous les éléments sont pris en compte.

Rôle des institutions dans la définition des cibles

Dans l'ensemble des pays ayant répondu à l'enquête GLAAS, la définition de cibles nationales dans le domaine WASH était le plus souvent menée par le ministère compétent ou par un certain nombre de ministères dans les différents sous-secteurs. De nombreux pays ont désigné plus d'un ministère comme chef de file ; les ministères chefs de file les plus fréquents sont les ministères de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'administration locale et de l'environnement. Les compagnies publiques du secteur de l'eau et de l'assainissement ont aussi parfois joué un rôle de premier plan. Par exemple, au **Libéria**, la Liberia Water and Sewer Corporation est le chef de file pour les cibles en matière d'eau et d'assainissement en milieu urbain et un ministère compétent fixe les cibles en milieu rural. Des pays comme la **République dominicaine** et l'**Indonésie** ont cité des ministères ou organismes chefs de file qui se concentrent sur le développement national général, tels que les ministères du développement économique, tandis que d'autres, comme **El Salvador**, ont cité un ensemble de ministères qui se chargent de la définition des cibles nationales pour WASH.

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

2.2 Quelles cibles les pays ont-ils fixées pour l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène dans le cadre des ODD ?

Au niveau mondial, et par le biais du JMP, les ODD pour l'eau potable (cible 6.1) et l'assainissement (cible 6.2) seront mesurés selon les critères de services gérés en toute sécurité. Le JMP définit l'eau potable gérée en toute sécurité comme de l'eau ne présentant aucun danger sur le plan microbien et chimique, disponible en cas de besoin et accessible. Les services d'assainissement gérés en toute sécurité doivent garantir le confinement et le traitement des excréta humains, que ce soit par des systèmes d'égouts réticulés ou par confinement sur place dans des latrines à fosse ou des fosses septiques.

Des indicateurs pour l'eau potable et l'assainissement gérés en toute sécurité sont maintenant établis dans le cadre du suivi mondial et sont représentés comme de nouveaux échelons supérieurs sur les échelles de suivi du JMP.¹ Le JMP continue de mesurer les progrès

¹ De plus amples informations et définitions concernant les échelles de suivi du JMP pour les services WASH sont disponibles à l'adresse suivante : <https://washdata.org/monitoring>. Les niveaux des différentes échelles de suivi sont également définis dans les Tableaux 2.2 et 2.4.

graduels et équitables pour tous les niveaux de service, y compris les échelons inférieurs des différentes échelles. En outre, l'hygiène est un nouvel indicateur pour les ODD, de sorte que la couverture nationale en matière d'hygiène fait désormais l'objet d'un suivi mondial. Le JMP définit l'hygiène de base comme la proportion de la population disposant d'installations de lavage des mains avec du savon et de l'eau à domicile.

Tableau 2.1 ODD 6 et cibles 6.1 et 6.2 avec indicateurs

ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	
Cible 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Indicateur 6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
Cible 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Indicateur 6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon

Source : (1).

L'OMS, au travers de l'initiative GLAAS, joue un rôle dans le suivi des cibles 6.1 et 6.2 en présentant des résultats sur les cibles nationales fixées par les gouvernements dans le cadre des ODD, en évaluant l'alignement sur les échelles de service du JMP et en présentant des récapitulatifs sur les progrès réalisés par les pays dans l'atteinte des cibles nationales.

Cibles de couverture nationales pour l'eau potable

Sur la base des descriptions et des définitions des indicateurs des cibles fournies par les pays dans l'enquête GLAAS 2018/2019, les cibles nationales ont été évaluées par rapport à l'échelle de services du JMP et classées dans les catégories suivantes : services d'eau potable gérés en toute sécurité, services d'eau potable de base ou services d'eau potable limités. Certains pays ont fait état de cibles de services de base qui incluaient certains éléments, mais pas tous, d'une gestion en toute sécurité de l'eau potable. Par conséquent, une catégorie supplémentaire « de base+ » a été définie pour prendre en compte les cibles qui comprenaient tous les éléments constitutifs du niveau de base ainsi qu'au moins un élément correspondant à des services gérés en toute sécurité.²

La plupart des pays fixent des cibles qui vont au-delà des services de base, notamment les cibles pour l'eau potable qui visent des niveaux de service plus élevés.

Tableau 2.2 Cibles de couverture pour l'eau potable en milieu urbain et rural – comment les services ciblés s'alignent-ils sur l'échelle de services du JMP ?

Catégories	Critères de classification de la cible	Exemples de normes et indicateurs nationaux utilisés pour le suivi des cibles nationales	Nombre de pays (pourcentage)	
			Urbain (n=90 ^a)	Rural (n=90 ^a)
Service géré en toute sécurité	La cible fixe une eau potable provenant d'une source améliorée sur place, et tous les éléments qui suivent : l'eau est accessible à domicile ET l'eau est disponible en cas de besoin ET l'eau fournie est exempte de contamination.	Afrique du Sud : Pourcentage de la population ayant accès à un approvisionnement en eau potable amélioré. Comprend l'eau courante (du robinet) à l'intérieur de l'habitation ou de l'institution, et eau courante (du robinet) dans l'enceinte. Minimum de 25 L par personne, disponibilité 24 heures sur 24, sans contamination selon la norme nationale 241 de l'Afrique du Sud spécifiant la qualité de l'eau potable acceptable.	47 (52 %)	35 (39 %)
Service de base+ (nombre de pays ayant incorporé dans leur cible des éléments de base et un ou plusieurs éléments de gestion en toute sécurité)	La cible fixe une eau potable provenant d'une source améliorée, à condition que le temps de collecte ne dépasse pas 30 minutes pour un aller-retour, incluant le temps d'attente, et un ou deux des éléments suivants : l'eau est accessible à domicile OU l'eau est disponible en cas de besoin OU l'eau fournie est exempte de contamination.	Myanmar : Accès à l'eau de boisson et à une eau améliorée pour d'autres usages domestiques. Conformément aux Normes nationales de qualité de l'eau potable (2014), une eau qui répond aux normes de qualité de l'eau et qui peut être bue sans danger avec ou sans traitement. Distance maximale par rapport à la source : 200 m aller.	23 (26 %)	32 (36 %)
Service de base	La cible fixe une eau potable provenant d'une source améliorée, à condition que le temps de collecte ne dépasse pas 30 minutes pour un aller-retour, incluant le temps d'attente.	Eswatini : Pourcentage de la population rurale ayant accès à une source d'eau améliorée (à moins de 200 m).	13 (14 %)	8 (9 %)
Service limité	La cible fixe une eau potable provenant d'une source améliorée dont le temps de collecte dépasse 30 minutes pour un aller-retour, incluant la file d'attente.	Lesotho : Pourcentage de la population rurale ayant accès à un approvisionnement en eau potable amélioré (canalisations, forage ou eau de source protégée) sans indicateur du temps maximal de collecte.	5 (6 %)	13 (14 %)
Pas de service	Pays qui ne disposent pas d'une cible nationale pour l'eau potable.		2 (2 %)	2 (2 %)

^a Vingt-cinq pays pour les zones urbaines et 25 pays pour les zones rurales n'ont pas répondu à la question ou n'ont pas fourni suffisamment d'informations permettant de classer leurs cibles nationales.

^b Les indicateurs JMP mondiaux définissent les sources d'eau potable améliorées comme celles qui ont le potentiel de fournir de l'eau salubre de par leur conception et leur construction. Il s'agit d'approvisionnements par canalisations (eau courante chez les ménages dans l'habitation, la cour, la parcelle ou une borne publique) et d'approvisionnements sans canalisations (forage, puits protégés, sources, eau de pluie et eau en bouteille ou livrée à domicile). Les définitions du JMP sont disponibles à l'adresse suivante : <https://washdata.org/>.

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

² Les éléments correspondant à une gestion de l'eau potable en toute sécurité sont : (i) l'eau est accessible sur place, (ii) l'eau est disponible en cas de besoin et (iii) l'eau fournie est exempte de contamination.

Le Tableau 2.2 présente un aperçu des cibles nationales en matière d'eau potable qui ont été classées par catégorie. En ce qui concerne l'eau potable en milieu urbain, environ la moitié des pays a fixé des cibles nationales qui correspondent aux critères des services gérés en toute sécurité, et 26 % supplémentaires correspondant au niveau de base +, ce qui indique que la majorité des pays (78 %) dispose de cibles qui incluent des critères de service correspondant à des niveaux de service supérieurs. En ce qui concerne l'eau potable en milieu rural, moins de pays ont fixé des cibles au niveau d'une gestion en toute sécurité, mais une proportion similaire (75 %) a inclus des niveaux de service plus élevés. La plupart des pays ont fixé des cibles correspondant au moins à des niveaux de service de base (92 % pour les zones urbaines et 84 % pour les zones rurales) ; seul un petit nombre de pays a défini des cibles nationales correspondant à un niveau limité. Si plusieurs pays ont fait état de cibles pour à la fois des services gérés en toute sécurité et des services de base, il n'a pas été possible, dans ce cas, d'effectuer une analyse systématique en raison de la manière dont la question a été posée dans l'enquête pays GLAAS 2018/2019. Il a été demandé aux pays de fournir des informations détaillées pour une seule cible de couverture par sous-secteur.

Le Tableau 2.3 résume l'intégration des critères de niveau de service pour les services gérés en toute sécurité dans les cibles nationales de couverture pour l'eau potable. Les résultats indiquent que les pays ont donné la priorité à l'accessibilité à l'eau sur place et à l'eau exempte de contamination dans leurs cibles nationales. Toutefois, étant donné que les effets du changement climatique devraient réduire la disponibilité en eau, les processus nationaux de planification pour renforcer la résilience au changement climatique devront peut-être tenir compte de plus en plus de cette disponibilité.

Les pays accordent la priorité à la qualité de l'eau et à l'accessibilité de l'eau sur place plutôt qu'à sa disponibilité en cas de besoin.

Tableau 2.3 Nombre et pourcentage de pays incorporant des critères de niveau de service pour les niveaux de services les plus élevés dans les cibles de couverture en eau potable en milieu urbain et rural

Éléments correspondant à une eau potable gérée en toute sécurité pris en compte dans la cible de couverture	Exemples de normes et d'indicateurs nationaux utilisés pour le suivi des cibles nationales	Nombre de pays (pourcentage)	
		Urbain (n=70 ^a)	Rural (n=67 ^a)
Eau potable provenant d'une source améliorée, à condition que le temps de collecte ne dépasse pas 30 minutes pour un aller-retour, incluant la file d'attente, et que l'eau fournie ne soit pas contaminée.	Madagascar : Respect des paramètres physico-chimiques et bactériologiques.	63 (90 %)	56 (84 %)
L'eau potable provient d'une source améliorée et l'eau est accessible sur place.	Pakistan : Source d'eau dans l'enceinte des ménages.	60 (86 %)	53 (79 %)
Eau potable provenant d'une source améliorée, à condition que le temps de collecte ne dépasse pas 30 minutes pour un aller-retour, incluant la file d'attente, et que l'eau soit disponible en cas de besoin.	Viet Nam : 120 L par personne, disponible 24 heures sur 24, dans certaines villes disponibles de 12 à 18 heures par jour.	47 (67 %)	50 (75 %)

^a Nombre de pays dont les cibles sont alignées sur des services gérés en toute sécurité ou sur des services de base comportant au moins un élément correspondant à des services gérés en toute sécurité. Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Calendrier pour les cibles en matière d'eau potable à des niveaux correspondant à une gestion en toute sécurité et de base+

Trente-trois des 70 pays (47 %) ayant des cibles pour l'eau potable en milieu urbain ou rural à des niveaux de service correspondant à une gestion en toute sécurité ou de base+ visent une couverture universelle d'ici 2030. Sur les pays restants, 28 ont fixé des cibles intermédiaires pour l'année 2025 ou plus tôt, en particulier pour les zones rurales.

Cibles de couverture nationales pour l'assainissement

En utilisant les descriptifs de cibles fournis par les pays dans l'enquête GLAAS pays 2018/2019, les cibles nationales en matière d'assainissement ont été évaluées par rapport à l'échelle de services du JMP et classées selon les catégories suivantes : assainissement géré en toute sécurité, assainissement de base ou assainissement limité.³ Le Tableau 2.4 présente une vue d'ensemble des cibles de couverture nationales pour l'assainissement par catégorie.

La plupart des cibles nationales en matière d'assainissement ne font pas encore explicitement référence à des éléments correspondant à un assainissement géré en toute sécurité qui nécessitent une gestion sans risque des excréta sur site (par exemple dans des latrines et des fosses septiques, avec gestion des boues de vidange) et un traitement efficace des eaux usées pour les systèmes hors site. Seuls 27 des 88 pays (31 %) ont indiqué disposer de cibles de couverture en matière d'assainissement urbain qui faisaient référence à ces éléments. Ce chiffre était encore plus faible pour les zones rurales ; seuls 14 des 87 pays (16 %) avaient de telles cibles de couverture en matière d'assainissement rural.

Plus d'un tiers des pays (32 sur 88) a fait état de cibles de couverture en matière d'assainissement urbain qui peuvent être classées comme visant des services d'assainissement de base. En ce qui concerne l'assainissement rural, plus de 40 % des pays (37 sur 87) disposent

³ Les services gérés en toute sécurité correspondent à l'utilisation d'installations améliorées et à l'intégration de la collecte/du traitement hors site et/ou du traitement in situ des boues de vidange. Les services de base correspondent à l'utilisation d'installations améliorées, mais sans mention de la gestion des excréta. Les services limités correspondent à l'utilisation d'installations améliorées, et à l'existence d'installations couvertes pouvant être partagées par des ménages.

de cibles de couverture de base en matière d'assainissement. Il semble que la plupart des pays donnent la priorité à la réalisation de services d'assainissement de base ou limités plutôt qu'à la définition de cibles nationales visant des niveaux de service plus élevés, en particulier dans les zones rurales. En comparaison, près de trois quarts des pays prennent en compte au moins l'un des critères de service correspondant à une gestion en toute sécurité de l'eau potable à la fois en milieu urbain et en milieu rural. Cela peut s'expliquer par le fait que la couverture en matière d'assainissement est inférieure à celle de l'eau potable, ce qui indique qu'il est nécessaire de rattraper le retard pris en matière de services d'assainissement de base.

La plupart des cibles nationales en matière d'assainissement n'incluent pas encore d'éléments correspondant à une gestion en toute sécurité des excréta; la majorité des pays fixent des cibles en matière d'assainissement correspondant à des niveaux de services de base ou limités.

Tableau 2.4 Cibles de couverture en matière d'assainissement en milieu urbain et rural – comment les services ciblés s'alignent-ils sur l'échelle de services du JMP ?

Catégories	Critères de classification de la cible	Exemples de normes et indicateurs nationaux utilisés pour le suivi des cibles nationales	Nombre de pays (pourcentage)	
			Urbain (n=87 ^a)	Rural (n=87 ^a)
Service géré en toute sécurité	Accès à des installations améliorées : ^b La cible porte sur la population ayant accès à des installations améliorées qui ne sont pas partagées et qui intègrent la collecte/le traitement hors site et/ou le traitement in situ des boues de vidange dans la cible de couverture indiquée.	Bhoutan : Pourcentage de la population ayant accès à des installations d'assainissement gérées en toute sécurité, [avec les résidus] éliminés in situ ou transportés et traités hors site.	11 (12 %)	5 (6 %)
	Raccordement à un réseau : ^c La cible porte sur le pourcentage de la population raccordée à un réseau, avec référence au traitement ou aux installations de traitement de la cible.	Serbie : Raccordement au réseau public d'égouts. Utilisation de services d'assainissement gérés en toute sécurité, y compris des services de collecte et de traitement des eaux usées.	16 (18 %)	9 (10 %)
Service de base	Accès à des installations améliorées : La cible porte sur une population ayant accès à des installations améliorées qui ne sont pas partagées et où la collecte, le traitement et l'élimination des boues de vidange ne sont pas mentionnés dans la cible de couverture indiquée.	Honduras : Pourcentage de la population urbaine ayant accès à un assainissement amélioré. Le pays a indiqué que la cible en milieu rural ne comprend pas d'éléments de gestion des résidus.	27 (30 %)	31 (36 %)
	Raccordement à un réseau : La cible porte sur le pourcentage de la population raccordée à un réseau, sans référence au traitement ou aux installations de traitement dans la cible.	Maldives : Pourcentage de la population ayant accès à des installations d'assainissement améliorées/accès à des réseaux. Le pays a indiqué que les cibles ne comprennent pas d'éléments de gestion des résidus.	5 (6 %)	6 (7 %)
Service limité (installations partagées)	Accès à des installations améliorées : La cible porte sur la population ayant accès à un assainissement amélioré qui peut être partagé et où la collecte, le traitement et l'élimination des boues de vidange ne sont pas mentionnés dans la cible de couverture indiquée.	Érythrée : Proportion de la population utilisant un assainissement amélioré. Les types d'installations incluent des toilettes publiques et des toilettes individuelles. Le pays a indiqué que les « installations partagées » étaient incluses dans la définition de la couverture.	28 (31 %)	35 (40 %)
Pas de service	Pays qui ne disposent pas d'une cible de couverture nationale pour l'assainissement.		3 (3 %)	1 (1 %)

^a Vingt-cinq pays pour les zones urbaines et 28 pays pour les zones rurales n'ont pas répondu à la question ou n'ont pas fourni suffisamment d'informations pour classer leurs cibles nationales.

^b Les indicateurs JMP mondiaux définissent les installations sanitaires améliorées comme étant celles qui sont conçues pour empêcher de manière hygiénique tout contact humain avec les excréta. Il s'agit notamment des toilettes à chasse d'eau mécanique ou manuelle raccordées aux réseaux, des toilettes à chasse d'eau mécanique ou manuelle ou des latrines raccordées à des réservoirs ou des fosses septiques, des latrines à fosse améliorées ventilées, des latrines à fosse avec dalles et des toilettes à compostage, notamment des latrines à fosse double et des systèmes à réservoir. Les définitions du JMP sont disponibles à l'adresse suivante : <https://washdata.org/>.

^c Aux fins de la présente analyse, le « raccordement à un réseau » n'est pas nécessairement synonyme de services gérés en toute sécurité. Soit des références spécifiques au traitement des résidus dans la définition de la cible soit des niveaux élevés de couverture des services d'assainissement gérés en toute sécurité (tels que rapportés par le JMP) ont été évalués pour classer les cibles de « raccordement à un réseau » comme correspondant à des services gérés en toute sécurité ou à des services de base.

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Calendriers de mise en œuvre pour les cibles en matière d'assainissement à des niveaux de base ou limités

La Figure 2.2 présente les valeurs des cibles par rapport au calendrier de mise en œuvre, au cours duquel les pays s'efforcent d'atteindre leurs cibles de base ou leurs cibles limitées⁴ en matière d'assainissement. Sur les 60 pays ayant des cibles de couverture urbaine correspondant à un assainissement de base ou limité, 24 pays (40 %) ont des cibles de couverture universelle pour les installations d'assainissement améliorées (de base ou limitées) fixées pour 2035 au plus tard.⁵ La plupart des pays n'ont pas fixé de cibles d'accès universel pour l'assainissement, même au niveau des services de base ou limités pour 2030. Toutefois, la plupart des pays dont les cibles ne prévoient pas une couverture totale ont des cibles intermédiaires pour l'année 2025 ou plus tôt. Sept pays ont fixé des cibles pour 2030 qui sont inférieures à la couverture universelle pour les services de base ou les services limités.⁶

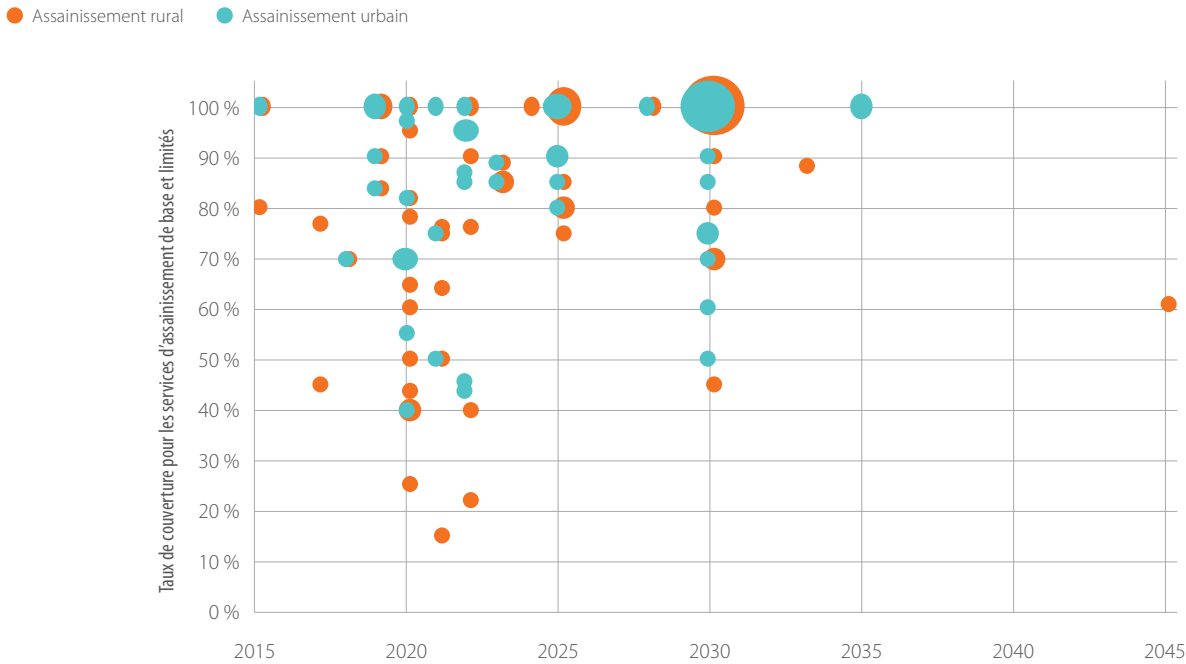
⁴ Les échelles de services du JMP excluent les installations d'assainissement partagées du niveau de service de base ; cependant, les lignes directrices de l'OMS relatives à l'assainissement et à la santé stipulent que « les installations sanitaires communes et publiques permettant le confinement sans risque des excréta peuvent être encouragées pour les ménages comme une étape progressive lorsqu'il n'est pas possible d'équiper chaque ménage ».

⁵ Deux pays se sont fixés des cibles de 100 % après 2030.

⁶ Côte d'Ivoire, Haïti, Niger, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sao Tomé-et-Principe, Tchad et Zambie.

Seulement un tiers des pays a fixé des cibles de couverture universelle pour l'assainissement de base ou limité d'ici 2030.

Figure 2.2 Cibles de couverture de l'assainissement de base ou limité par rapport au calendrier de mise en œuvre en milieu urbain et rural (n=54 en milieu urbain, 66 en milieu rural)



Remarque : La taille de la bulle représente le nombre de pays ayant la même cible et le même calendrier (par exemple, 10 pays ont indiqué des cibles de couverture de 100 % pour l'assainissement urbain en 2030).
Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Cibles de couverture nationales en matière d'hygiène

Les résultats GLAAS 2018/2019 indiquent que plus de 40 % des pays ont déclaré avoir des cibles de couverture nationales en matière d'hygiène conformes à l'indicateur ODD 6.2.1 sur la proportion de la population disposant d'une installation de lavage des mains avec eau et savon à domicile. De la même manière, un pourcentage identique de pays n'a pas de cible nationale en matière d'hygiène. Le Tableau 2.5 présente un résumé des types de cibles de couverture en matière d'hygiène fixés par les pays, illustrés par des exemples.

Plus de 40 % des pays n'ont pas encore fixé de cible de couverture nationale en matière d'hygiène.

Tableau 2.5 Cibles de couverture nationales en matière d'hygiène et alignement sur l'ODD 6 (n=93)

Catégories	Critères de classification de la cible	Exemples de normes et d'indicateurs nationaux utilisés pour le suivi des cibles nationales	Nombre de pays (pourcentage)
Services de base	La cible prévoit des installations de lavage des mains dans le foyer avec de l'eau et du savon.	Nigéria : Pourcentage de la population disposant d'installations de lavage des mains avec du savon à domicile.	38 (41 %)
Autre	La cible recommande d'autres types de cibles en matière d'hygiène, tels que celles spécifiques à WASH dans les écoles, les établissements de santé, le secteur de la restauration, la promotion de l'hygiène ou les pratiques d'hygiène.	Jamaïque : Pourcentage d'établissements où des aliments sont manipulés, qui devraient disposer d'installations de lavage des mains, incluant savon et eau courante. Pakistan : Pourcentage de la population ayant accès aux activités de promotion de la santé et de l'hygiène. Togo : Pourcentage de la population se lavant les mains au savon aux moments critiques.	17 (18 %)
Aucune cible	Pays qui n'ont pas de cible de couverture nationale en matière d'hygiène.		38 (41 %)

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Cibles en matière de gestion en toute sécurité de l'hygiène menstruelle

En plus des cibles de couverture en matière d'hygiène, un tiers des 76 pays et territoires ayant répondu, a défini des cibles pour une gestion en toute sécurité de l'hygiène menstruelle. Ainsi, l'**Éthiopie** vise à ce que 100 % des femmes pratiquent une gestion en toute sécurité de l'hygiène menstruelle d'ici à 2020 ; le **Ghana** s'est fixé pour cible un pourcentage de 100 % des écoles disposant de vestiaires pour les adolescentes avec présence de savon et d'eau courante d'ici à 2030 ; le **Niger** vise un pourcentage de 50 % des étudiantes ayant accès à des serviettes hygiéniques d'ici à 2020 ; la **Cisjordanie et la Bande de Gaza** souhaite que 85 % de sa population ait accès à une gestion en toute sécurité de l'hygiène menstruelle d'ici à 2022.

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Politiques et cibles nationales pour WASH dans les écoles

Tout comme la question des critères de gestion en toute sécurité et la question de l'hygiène, WASH dans les écoles a gagné en importance dans le cadre de l'ODD 6 et son objectif de garantir l'eau et l'assainissement pour tous dans tous les contextes, ainsi que dans le cadre de l'ODD 4 sur l'éducation. Selon les résultats de l'enquête GLAAS 2018/2019 auprès des pays, 95 des 107 pays (88 %) ont inclus WASH dans les écoles dans une politique ou un plan WASH national. Les Maldives ont déclaré que leur politique WASH dans les écoles avait été élaborée avec la participation des écoliers, de leurs parents et de la direction des écoles.

Outre l'inclusion de WASH dans les écoles dans les politiques et plans WASH, les pays ont également des cibles spécifiques pour l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles. Quarante-quatre des 96 pays ayant répondu (46 %) ont indiqué qu'ils avaient des cibles pour chacun de ces sous-secteurs dans les écoles. Les cibles varient de la prestation de services de base à la prestation de services gérés en toute sécurité. D'autres exemples de cibles pour WASH dans les écoles sont présentés ci-dessous.

- L'**Ukraine** vise à augmenter de 25 % d'ici à 2020 le nombre d'établissements préscolaires et d'établissements d'enseignement général raccordés à des réseaux d'eaux usées et par rapport aux niveaux actuels.
- La **République-Unie de Tanzanie** souhaite créer des clubs d'assainissement dans 3500 écoles et réhabiliter les latrines dans les établissements scolaires, les équipant d'installations de lavage des mains et d'hygiène menstruelle, d'ici 2021.

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

2.3 À quelle fréquence les gouvernements procèdent-ils au suivi des cibles WASH nationales et quels progrès sont nécessaires pour atteindre ces cibles ?

Suivi des cibles WASH nationales

L'atteinte des cibles nationales exige un suivi adéquat, avec des données qui permettent de suivre les progrès accomplis dans ce domaine. Les conclusions GLAAS indiquent que 85 des 107 pays participants (79 %) ont mis en place des processus menés par le gouvernement afin de suivre et valider les progrès accomplis dans l'atteinte des cibles nationales. Toutefois, seuls 11 des 106 pays (10 %) ont indiqué qu'ils disposaient de ressources humaines suffisantes pour suivre ces progrès.⁷ Soixante-trois des 98 pays (64 %) ont indiqué que les progrès vers l'atteinte des cibles nationales sont évalués chaque année, tandis que 17 % des pays n'ont pas de mécanisme régulier d'évaluation des progrès (Figure 2.3).

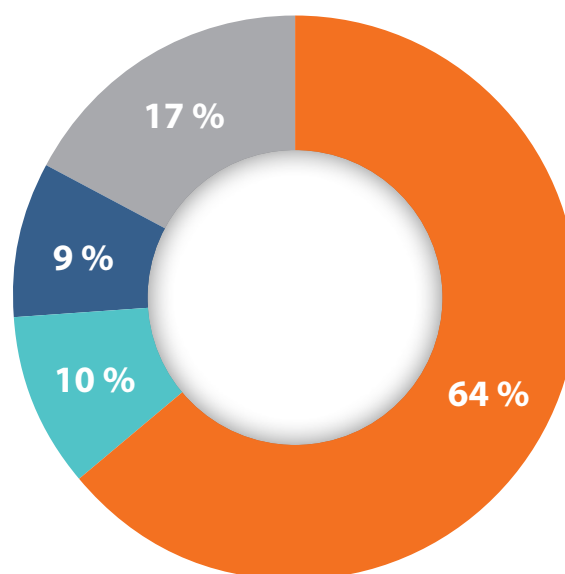
Les deux tiers des pays ont déclaré évaluer chaque année les progrès accomplis dans l'atteinte des cibles nationales.

Progrès nécessaires pour atteindre les cibles de couverture WASH nationales

Dans le cycle GLAAS 2018/2019, les pays participants ont communiqué des données nationales sur les progrès accomplis dans l'atteinte des cibles nationales concernant la couverture pour l'eau potable et l'assainissement. Bien que le JMP fournisse des estimations comparables au niveau international pour les cibles ODD 6.1 et 6.2 sur la base des échelles de service mondiales, il est possible que les pays disposent de cibles de couverture nationales qui ne s'alignent pas sur les échelons des échelles de service mondiales ou qui utilisent des indicateurs nationaux différents des indicateurs mondiaux du JMP. Étant donné que l'adaptation des ODD aux contextes nationaux est un élément clé de l'Agenda 2030 pour le développement durable, l'initiative GLAAS vise à combler une lacune dans l'évaluation des progrès partagés par les pays, dans l'atteinte des cibles nationales. L'analyse des progrès signalés par les pays se concentre sur les cibles relatives à des services gérés en toute sécurité pour l'eau potable en milieu urbain et sur les cibles relatives à un niveau de base ou limité pour l'assainissement en milieu urbain, car il s'agit là des niveaux de service pour lesquels la majorité des données était disponible.

Figure 2.3 Fréquence d'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des cibles nationales, pourcentage de pays (n=98)

● Annuellement ● Tous les 2 à 3 ans ● Tous les 4 ans ou plus
● Sur une base ad hoc



Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

⁷ Dans l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019, des ressources humaines suffisantes sont des ressources correspondant à plus de 75 % de ce qui est nécessaire pour procéder au suivi des cibles nationales.

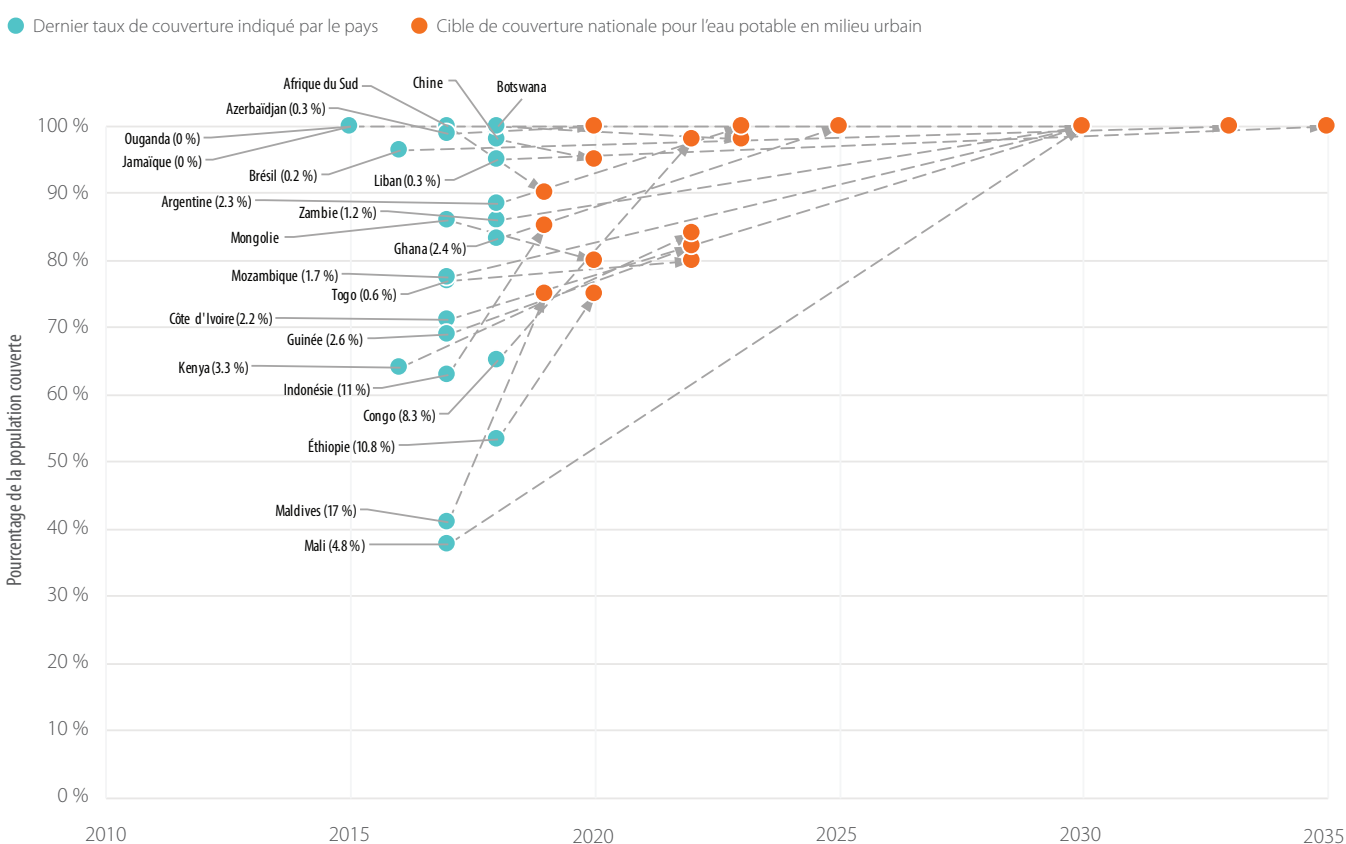
Progrès dans l'atteinte des cibles en matière d'eau potable

Sur les 47 pays qui ont déclaré avoir des cibles pour l'eau potable en milieu urbain mesurant les progrès accomplis en matière d'approvisionnement en eau potable gérée en toute sécurité, seuls 22 ont communiqué des données dans l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019 sur les niveaux actuels de couverture. La Figure 2.4 compare la couverture actuelle aux cibles nationales et permet d'analyser le taux de changement nécessaire pour atteindre ces cibles.

Le taux annuel moyen de progrès nécessaire pour atteindre les cibles pour une de gestion en toute sécurité de l'eau potable en milieu urbain varie de moins d'un point de pourcentage à 17 points de pourcentage par année. À titre de comparaison, le taux maximal actuel de progrès annuel est de 2,7 points de pourcentage par an.⁸ Seuls neuf pays dans le monde ont atteint des taux de changement supérieurs à un point de pourcentage par an (2).

Six des 22 pays doivent accroître leur couverture de plus de 2,7 points de pourcentage par an pour atteindre leurs cibles de couverture nationales relatives aux services d'eau potable gérés en toute sécurité en milieu urbain.

Figure 2.4 Progrès requis dans la couverture en eau potable en milieu urbain pour atteindre les cibles nationales en matière de gestion en toute sécurité de l'eau potable



Remarque : Le pourcentage entre parenthèses après le nom des pays indique le taux annuel de changement nécessaire pour atteindre la cible. Les pays sans pourcentage associé ont indiqué un taux de couverture supérieur à la valeur cible. Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

En ce qui concerne l'eau potable en milieu urbain, seuls neuf pays sur 18 (50 %) ayant des cibles mesurant la couverture des services d'eau potable de base ou limités ont été en mesure de fournir des données actuelles sur les progrès réalisés pour atteindre leurs cibles. L'analyse des taux de progrès n'est pas incluse ici en raison du petit nombre de pays ayant fourni des données.

⁸ Tel qu'enregistré par le JMP 2019. Taux atteint par l'Afghanistan entre 2000 et 2017 pour l'accès à l'eau potable de base en milieu urbain. Les estimations du JMP sont basées sur une régression linéaire et, par conséquent, peuvent ne pas saisir adéquatement les changements importants dans la couverture sur une courte période de temps.

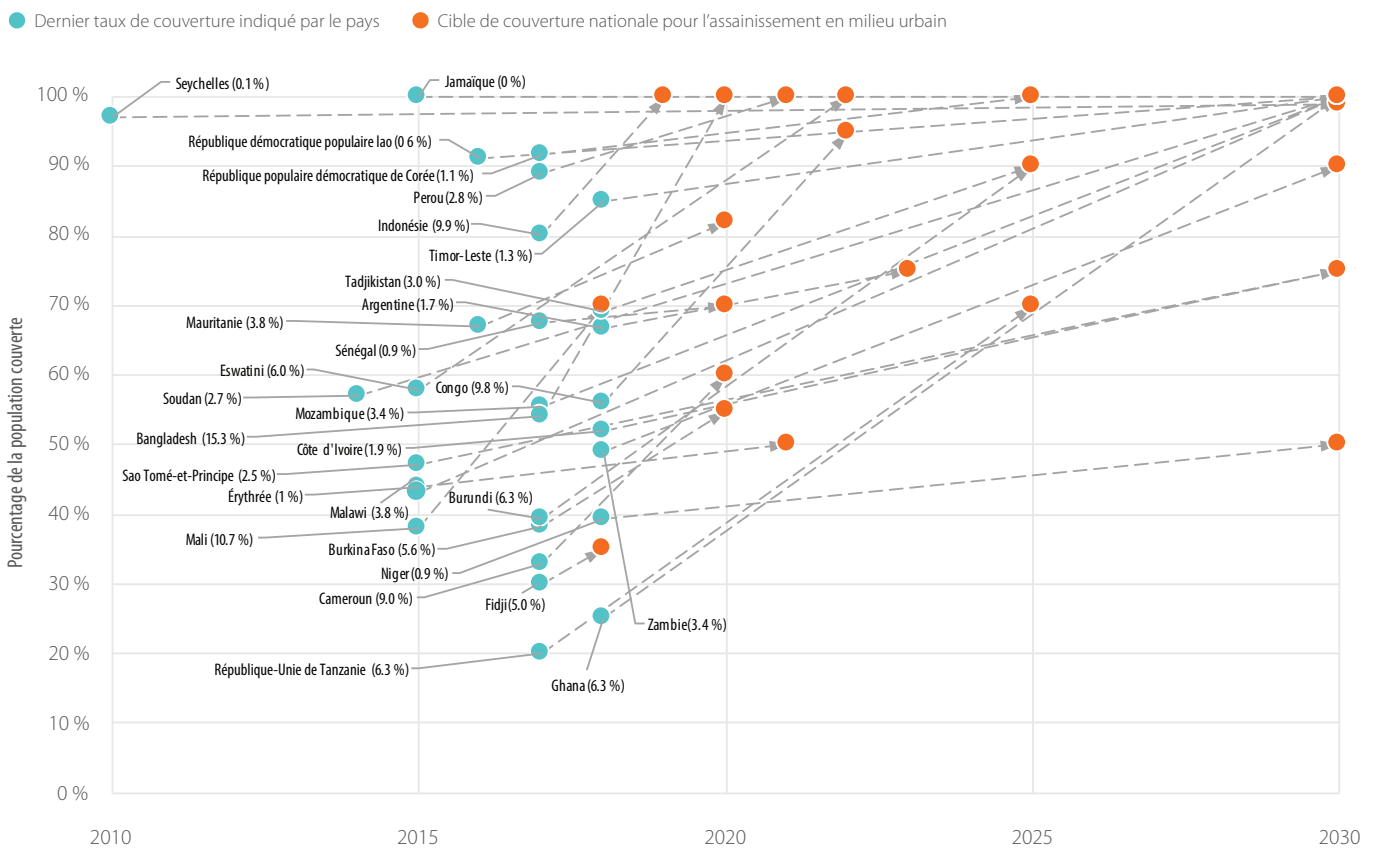
Progrès dans l'atteinte des cibles en matière d'assainissement

En ce qui concerne l'assainissement urbain, 30 des 59 pays (51 %) ayant des cibles qui mesurent la couverture des services d'assainissement de base ou limités ont été en mesure de fournir des données actuelles sur les progrès accomplis dans l'atteinte de leurs cibles. La Figure 2.5 montre la couverture déclarée par les pays par rapport aux cibles nationales pour l'assainissement de base ou limité en milieu urbain. Les données étaient insuffisantes pour analyser les services d'assainissement en milieu urbain gérés en toute sécurité.

Le taux de progrès prévu pour atteindre les cibles de couverture nationales pour les services d'assainissement de base varie de zéro point de pourcentage (les cibles ont déjà été atteintes) à 15 points de pourcentage par an. Le taux annuel maximum de changement atteint entre 2000 et 2017 a été de 2,9 points de pourcentage par an, et 22 pays dans le monde ont atteint des taux de changement supérieurs à un point de pourcentage par an.⁹

Seize des 29 pays doivent accroître leur couverture de plus de 2,9 points de pourcentage par an pour atteindre leurs cibles de couverture nationales relatives aux services d'assainissement de base et des services limités en milieu urbain.

Figure 2.5 Progrès requis dans la couverture de l'assainissement en milieu urbain pour atteindre les cibles nationales en matière de services de base et de services limités



Remarques : Les pourcentages entre parenthèses après le nom des pays indiquent le taux annuel de changement nécessaire pour atteindre la cible. L'Érythrée a indiqué une valeur de couverture en assainissement urbain de 65 % en 2010, ce qui est supérieur à la valeur cible de couverture pour 2022. Par conséquent, le graphique montre l'estimation la plus récente de la couverture en assainissement en milieu urbain rapportée par le JMP (44 % en 2015). L'Afrique du Sud n'est également pas représentée, avec une couverture en assainissement en milieu urbain de 93 % en 2017, ce qui excède sa cible de couverture de 2019 qui est de 90 %.

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

⁹ Tel qu'enregistré par le JMP 2019. Taux atteint par le Cambodge entre 2000 et 2017 pour l'accès à un assainissement de base en milieu urbain. Les estimations du JMP sont basées sur une régression linéaire et, par conséquent, peuvent ne pas saisir adéquatement les changements importants dans la couverture sur une courte période de temps.

Progrès concernant les cibles en matière d'hygiène

Les ODD ont fait de l'hygiène une nouvelle frontière en reconnaissant l'importance du suivi de l'hygiène, qui est étroitement liée à la santé et à l'assainissement. Sur les 38 pays qui ont déclaré avoir des cibles en matière d'hygiène de base, seuls neuf ont pu fournir des données sur la couverture actuelle de cette cible. La Figure 2.6 compare la couverture communiquée par les pays par rapport aux cibles nationales.

Le taux des progrès nécessaires pour atteindre les cibles en matière d'hygiène de base dans ces neuf pays vont d'un à 21 points de pourcentage par an. Comme les indicateurs d'hygiène n'ont pas été suivis dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), il n'est pas possible de comparer les taux historiques des progrès avec les progrès nécessaires pour atteindre les cibles en matière d'hygiène.

Le taux des progrès nécessaires pour atteindre les cibles en matière d'hygiène de base varie de 1 à 21 points de pourcentage par an.

Figure 2.6 Progrès requis dans la couverture de base en matière d'hygiène pour atteindre les cibles nationales



Remarque : Les pourcentages entre parenthèses après le nom des pays indiquent le taux annuel de changement nécessaire pour atteindre la cible.
Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Points clés sur WASH dans les établissements de santé

L'accès universel à WASH dans les établissements de santé est un aspect important pour ne laisser personne pour compte par rapport à l'ODD 6 et pour atteindre l'ODD 3 (bonne santé et bien-être). Les cibles mondiales visant à réduire la mortalité maternelle, à mettre fin à la mortalité néonatale évitable et à fournir une couverture sanitaire universelle et de qualité ne seront pas atteintes si tous les établissements de santé ne disposent pas de services WASH de base.

Le nouveau rapport JMP sur WASH dans les établissements de santé : le rapport mondial de référence 2019 consacré à WASH dans les établissements de santé révèle que les résultats sont très médiocres (3). Un établissement de santé sur quatre ne dispose pas de services d'eau de base et un sur cinq ne dispose d'aucun service d'assainissement – affectant respectivement 2 milliards et 1,5 milliard de personnes. En outre, deux établissements de santé sur cinq ne disposent ni d'installations de lavage des mains aux points de soins ni de systèmes de séparation des déchets. La présence de services WASH de qualité insuffisante dans les établissements de santé augmente les risques d'infection, contribue à la propagation de la résistance aux antimicrobiens et compromet la prestation de soins sûrs et de qualité, surtout en cas d'accouchement.

Pour suivre les progrès vers l'atteinte des cibles mondiales WASH dans les établissements de santé et soutenir efficacement les pays, il est important de comprendre le contexte politique et les mécanismes de redevabilité existants entre les parties prenantes afin de maintenir et soutenir l'accès à WASH dans les établissements de santé.

Actions et engagements mondiaux pour WASH dans les établissements de santé

En 2018, le Secrétaire général des Nations Unies (ONU), António Guterres, a lancé un appel mondial à l'action en faveur de WASH dans les établissements de santé, encourageant tous les organismes des Nations Unies, les États Membres et les partenaires à faire davantage pour améliorer les services WASH dans l'ensemble des établissements de santé. Depuis lors, des cibles mondiales ont été fixées et font l'objet d'un suivi, en partie au travers des données GLAAS. Un portail de connaissances collaboratif a été créé pour partager les normes, les outils et les enseignements tirés. Sur la base des actions et des enseignements tirés de l'expérience des pays, l'OMS et l'UNICEF ont publié des lignes directrices mondiales sur les mesures pratiques à prendre pour résoudre cette crise (4). En 2019, une résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé a été approuvée par 194 pays sur WASH dans les établissements de santé, appelant à un engagement accru, notamment par le biais de l'élaboration de feuilles de route nationales, de la définition de cibles et de leur suivi (5).

* Portail de connaissances : www.washinhc.org

WASH dans les établissements de santé dans les politiques et plans nationaux

Les résultats de l'enquête GLAAS 2018/2019 indiquent que 103 des 110 pays participants (94 %) ont inclus WASH dans les établissements de santé dans une politique ou un plan national.¹⁰ Parmi eux, quatre pays sur cinq ont pris des mesures pour la remise en état des installations d'approvisionnement en eau ou d'assainissement en mauvais état ou désaffectées. Toutefois, nombre de ces plans ne sont pas spécifiques à WASH dans les établissements de santé et peuvent ne pas fournir suffisamment de détails pour mener des analyses qui permettraient un renforcement et une mise en œuvre systématiques des normes, du suivi ou du financement.

ÉTUDE DE CAS SUR LES POLITIQUES D'ASSAINISSEMENT 2.1

Mesures en faveur de WASH dans les établissements de santé au Bangladesh

En décembre 2017, le **Bangladesh** a tenu son premier atelier national sur WASH dans les établissements de santé. L'atelier a identifié les principaux défis que le secteur WASH et celui de la santé doivent relever conjointement. Il s'agit notamment des écarts dans la qualité des services WASH entre les établissements de santé à travers le pays, des mauvaises pratiques d'hygiène entraînant la propagation de maladies infectieuses et de cas de septicémie, ainsi que du stockage et de l'élimination des déchets médicaux. Il a été noté que le Bangladesh n'avait pas de stratégie ou de plan d'action spécifique pour relever les défis mis en évidence. À la suite de l'atelier, un comité de pilotage a été créé pour appuyer l'élaboration de normes et de stratégies pour WASH dans les établissements de santé. Le Bangladesh a élaboré la Stratégie nationale pour WASH dans les établissements de santé et le Cadre d'action 2018–2022, qui est en cours d'approbation officielle. De la même manière, des normes nationales pour WASH dans les dispensaires ont été élaborées et publiées pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie. En outre, la crise des réfugiés à Cox's Bazar, qui accueille actuellement plus d'un million de personnes et plus de 200 établissements de santé, a accéléré l'utilisation des normes et d'outils actuellement déployés à travers tout le Bangladesh pour améliorer WASH dans les établissements de santé (6).

Source : Études de cas de l'OMS sur les politiques d'assainissement 2018/2019.

¹⁰ L'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019 demandait aux pays de cocher la case « oui » ou « non » si le programme WASH dans les établissements de santé était inclus dans une quelconque politique ou dans un quelconque plan national. Cela signifie que 94 % des pays n'ont pas nécessairement de politiques distinctes ou spécifiques pour WASH dans les établissements de santé, mais plutôt que WASH dans les établissements de santé peut être inclus dans les politiques ou plans WASH nationaux ou dans les politiques ou plans de santé nationaux.

Cibles nationales pour WASH dans les établissements de santé

L'OMS et l'UNICEF ont fixé deux cibles principales pour WASH dans les établissements de santé (4). La première cible vise à ce que 60 % de tous les établissements de santé dans le monde et dans chaque région ODD disposent au moins de services WASH de base d'ici 2022, la cible finale étant fixée à 100 % d'ici 2030. Dans les pays où les services de base sont déjà en place, la deuxième cible mondiale prévoit que 80 % de ces pays atteignent des niveaux plus élevés de services WASH dans les établissements de santé d'ici 2030.

Dans l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019, seuls 47 pays ont déclaré avoir des cibles nationales en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène dans les établissements de santé, dont la moitié environ se trouvent en Afrique subsaharienne. Certains de ces pays ont des cibles de couverture universelle pour WASH dans les établissements de santé. Par exemple, le Burundi vise à ce que 100 % des établissements de santé disposent d'installations de lavage des mains au savon d'ici 2030. D'autres pays ont des cibles intermédiaires qui peuvent être révisées et remplacées tout au long de la période des ODD. Ainsi, la République dominicaine vise à pourvoir 90 % des établissements de santé, d'installations d'assainissement de base autonomes conçues pour les patients d'ici 2020. Dans un certain nombre de pays, les cibles ont été fixées à 100 % dans des délais très courts (2 à 3 ans) et nécessiteraient une couverture accrue de 30 à 40 points de pourcentage par an pour atteindre ces cibles. En outre, seuls huit des 69 pays répondants (12 %) ont déclaré disposer de plus de 75 % des fonds nécessaires pour atteindre les cibles pour WASH dans les établissements de santé.

Systèmes de suivi et de revue de WASH dans les établissements de santé

Le rapport de référence mondial du JMP 2019 consacré à WASH dans les établissements de santé a mis en évidence une insuffisance des données nationales sur l'eau potable, l'assainissement, l'hygiène et la gestion des déchets médicaux dans les établissements de santé (3). Par exemple, les données permettant d'établir des estimations régionales sur l'hygiène dans les établissements de santé étaient insuffisantes dans quatre des huit régions ODD.

Les conclusions de l'enquête GLAAS 2018/2019 montrent que 48 des 71 pays (65 %) qui réalisent des RSC ont déclaré y inclure WASH dans les établissements de santé. Certains pays ont indiqué avoir réalisé des évaluations nationales spécifiques à WASH dans les établissements de santé. Ainsi, le Liban a mentionné l'Évaluation de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les établissements de santé dans la région de la Méditerranée orientale et le Libéria une enquête spécifique à WASH dans les centres de soins.

Un tiers seulement des pays (41 sur 107) a indiqué que les données sur les établissements de santé ayant besoin d'améliorations WASH étaient facilement disponibles et utilisées pour la prise de décision dans le secteur de la santé. Par conséquent, bien que la plupart des pays aient mis en place des mesures de politique pour réhabiliter WASH dans les établissements de santé, il semble que la majorité des pays ne dispose pas des données nécessaires pour identifier et donner la priorité aux établissements qui en ont le plus besoin. Ces résultats, ainsi que la résolution (5) de l'Assemblée mondiale de la Santé et les orientations sur les mesures pratiques (4), confirment l'importance d'élaborer des cibles réalisables et une feuille de route nationale applicable, de renforcer les systèmes nationaux de suivi pour mieux suivre les progrès accomplis dans l'atteinte des cibles nationales, et de hiérarchiser les investissements.

Références

1. Rapport de synthèse 2018 sur l'objectif de développement durable 6 relatif à l'eau et à l'assainissement. New York : Nations Unies ; 2019 (https://www.unwater.org/app/uploads/2018/05/UN-Water_SDG6_Synthesis_Report_2018_Executive_Summary_FR.pdf) consulté le 11 juillet 2019).
2. Progress on household drinking water, sanitation and hygiene: 2000–2017. Special focus on inequalities. New York: United Nations Children's Fund and Geneva: World Health Organization; 2019 (<https://washdata.org/sites/default/files/documents/reports/2019-07/jmp-2019-wash-households.pdf>, consulté le 21 juin 2019).
3. WASH in health care facilities: Global baseline report 2019. Geneva: World Health Organization and New York: United Nations Children's Fund; 2019 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/311620/9789241515504-eng.pdf?ua=1>, consulté le 26 mai 2019).
4. WASH in health care facilities: practical steps to achieve universal access to quality care. Geneva: World Health Organization and New York: United Nations Children's Fund; 2019 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/311618/9789241515511-eng.pdf>, consulté le 27 mai 2019).
5. Résolution WHA72.27. Eau, assainissement et hygiène dans les établissements de santé. Dans : Soixante-douzième Assemblée mondiale de la Santé, Genève, 20 au 28 mai 2019. Résolutions et décisions, annexes. Genève : Organisation mondiale de la Santé (WHA72/in press/REC/1).
6. Outcomes of National Workshop on WASH in Health Care Facilities (WinHCF) in Bangladesh: Call for Joint Action. Dhaka: Government of Bangladesh, Ministry of Health; 2017 (https://www.washinhcf.org/wp-content/uploads/2019/03/BangladeshWinHCF-Workshop_Dec2017.pdf, consulté le 24 juin 2019).

CHAPITRE 3

WASH bénéficie-t-il de ressources et de mécanismes financiers adéquats ?

Points clés

- **Déficits de financement :** Les estimations de coûts de 20 pays et territoires révèlent un déficit de financement de 61 % entre les besoins identifiés pour atteindre les cibles nationales et les fonds disponibles
- **Plans de financement :** Alors que plus de 75 % des pays ont signalé l'existence de plans de financement pour WASH, plus de la moitié de ces plans ne sont pas suffisamment mis en œuvre.
- **Dépenses WASH :** Les dépenses annuelles moyennes par habitant pour WASH dans 54 pays s'élèvent à US \$31.
- **Recouvrement des coûts :** La majorité des pays recouvre moins de 80 % des coûts d'exploitation et de maintenance par le biais des tarifs.
- **Sources de financement :** Les données de 35 pays montrent que les ménages contribuent pour les deux tiers aux dépenses WASH totales.

Le coût pour atteindre les cibles ODD 6.1 et 6.2 a été estimé à US \$114 milliards par an, les besoins d'investissement en capital étant à eux seuls trois fois supérieurs aux niveaux d'investissement actuels (1). De nouvelles données quantitatives fournies par les pays ayant répondu à l'enquête GLAAS 2018/2019 confirment que le financement disponible est insuffisant pour atteindre les cibles nationales pour WASH.

Dans le cadre du système global sur lequel repose la prestation de services WASH, il est important que le financement soit planifié, suivi et revu à intervalles réguliers. Les institutions ayant le mandat de fournir ou de superviser des services devraient avoir la capacité d'établir des estimations de coûts pour les plans sectoriels, de mobiliser des ressources, d'établir des budgets périodiques et de recouvrer les coûts au besoin.

3.1 WASH bénéficie-t-il des ressources financières adéquates ?

Comme présenté dans le Chapitre 1, moins de 15 % des pays ont déclaré disposer d'un financement adéquat pour mettre en œuvre leurs plans WASH nationaux. En plus de l'estimation de la suffisance financière des plans, les pays ont également été invités à estimer si le financement alloué à WASH est suffisant¹ pour atteindre les cibles nationales (qui peuvent s'étendre au-delà des cycles de planification WASH actuels). Les résultats indiquent que plus de 80 % des pays ont fait état d'un financement insuffisant pour atteindre leurs cibles WASH nationales (Tableau 3.1), ainsi que les cibles pour WASH dans les établissements de santé et les écoles.

1 Dans l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019, un financement suffisant correspond par définition à plus de 75 % de ce qui est nécessaire pour atteindre les cibles nationales.

Tableau 3.1 Le financement alloué à WASH est-il suffisant pour atteindre les cibles nationales ?

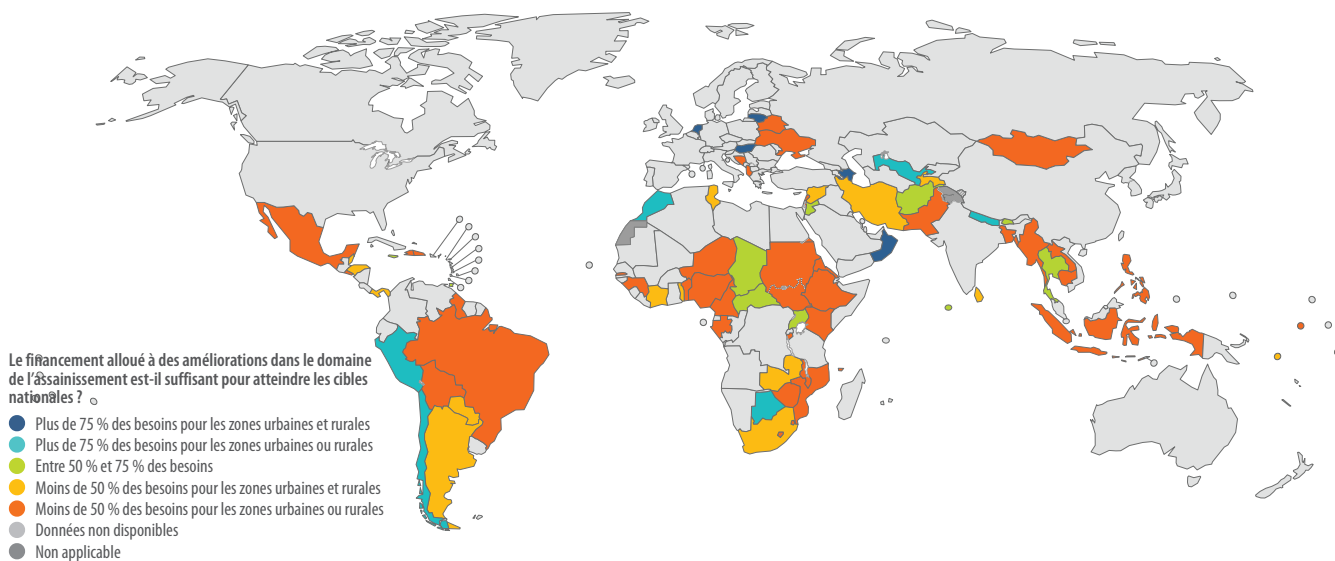
Domaine WASH	Pourcentage de pays indiquant un financement suffisant ^a
Eau potable en milieu urbain et rural (n=78)	21 % / 15 %
Assainissement en milieu urbain et rural (n=74)	14 % / 8 %
Hygiène (n=67)	4 %
WASH dans les établissements de santé (n=69)	12 %
WASH dans les écoles (n=71)	8 %

^a Dans l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019, un financement suffisant correspond par définition à plus de 75 % de ce qui est nécessaire pour atteindre les cibles nationales.
Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Il convient de noter que les estimations nationales portant sur la suffisance financière sont basées sur les cibles de couverture nationales et les niveaux de service, dont beaucoup, comme indiqué au Chapitre 2, ne tiennent pas pleinement compte de tous les éléments constitutifs des services gérés en toute sécurité (accessibilité, disponibilité, qualité et gestion des boues de vidange). L'insuffisance de financement pour atteindre les cibles nationales signalée dans l'enquête GLAAS 2018/2019 est similaire aux résultats de l'enquête nationale GLAAS 2016/2017.²

Un manque de ressources suffisantes pour atteindre les cibles en matière d'assainissement est signalé dans toutes les régions ODD (Figure 3.1).

Figure 3.1 Niveau de suffisance des ressources financières allouées à l'assainissement pour atteindre les cibles nationales (n=74)



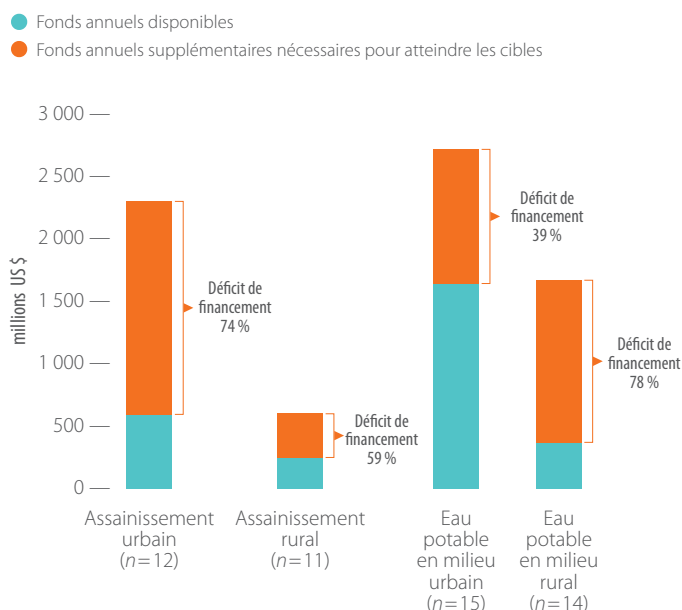
Réalisation de la carte : Eau, Assainissement, Hygiène et Santé, OMS.
Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

En plus des estimations sur la suffisance financière, 20 pays et territoires³ (17 %) ont été en mesure de communiquer des déficits de financement quantitatifs par sous-secteur en fonction des estimations des besoins spécifiques et des financements disponibles (Figure 3.2). Les estimations des besoins nationaux proviennent des plans nationaux de développement, des stratégies sectorielles nationales, des plans directeurs et des rapports de performance.

Les données quantitatives provenant de 20 pays et territoires révèlent un déficit de financement de 61 % entre les besoins identifiés et le financement disponible pour WASH.

Pour ces 20 pays, selon des estimations, US \$7,4 milliards par an étaient nécessaires pour atteindre les cibles nationales pour WASH, alors que US \$2,9 milliards par an étaient disponibles. Le déficit de financement de 61 % qui en résulte pour l'ensemble de ces pays confirme dans une certaine mesure les estimations modélisées antérieurement selon lesquelles les besoins d'investissement en capital sont trois fois supérieurs aux niveaux d'investissement actuels (1).

Figure 3.2 Fonds disponibles par rapport aux fonds nécessaires pour atteindre les cibles nationales (par an)



Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

² Se reporter au Chapitre 2 pour des informations sur les cibles de couverture universelle et l'incorporation d'éléments portant sur une gestion en toute sécurité dans les cibles nationales.

³ Afghanistan, Bangladesh, Burkina Faso, Burundi, Cisjordanie et Bande de Gaza, Côte d'Ivoire, Costa Rica, Cuba, Équateur, Ghana, Guinée, Haïti, Liban, Madagascar, Mauritanie, Mongolie, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Togo, Viet Nam.

Déficits de financement : Estimations des coûts nationaux pour les plans WASH et dépenses réelles

Au **Mali**, le Plan national d'accès à l'eau potable adopté en 2004 estimait qu'environ 40 milliards de francs CFA (US \$69 millions) par an seraient nécessaires de 2005 à 2015 pour atteindre la cible OMD pour l'eau potable (investissements en infrastructures et appui uniquement). Les résultats TrackFin ont montré qu'en moyenne seulement 20 milliards de francs CFA (US \$34 millions) ont été mobilisés annuellement pour les infrastructures de 2012 à 2015, soit 50 % des fonds nécessaires (2). Pour améliorer la situation, le Mali met à jour ses politiques WASH nationales afin de fixer des cibles et des objectifs pour intégrer les ODD et actualiser ses plans de développement en conséquence.

Le Plan national d'accès à l'eau potable et à l'assainissement du **Burkina Faso** a estimé les besoins de financement à 190 milliards de francs CFA (US \$326 millions) de 2013 à 2015. Le total des dépenses d'investissement et d'appui au cours de cette période, sur la base des résultats TrackFin, s'est élevé à un peu plus de 152 milliards de francs CFA (US \$261 millions), soit environ 80 % des besoins prévus (3). Bien qu'il manque encore 38 milliards de francs CFA (US \$64 millions), cela a aidé le pays à atteindre la cible OMD pour l'eau potable. Les plans WASH pour 2016-2030 visent à mobiliser annuellement pendant les cinq premières années environ 136 milliards de francs CFA (US \$234 millions), couvrant principalement les coûts d'investissement et d'appui. Sachant que les dépenses annuelles moyennes pour les investissements et l'appui de 2013 à 2015 ont été d'un peu plus de 50 milliards de francs CFA (US \$86 millions), le financement à mobiliser auprès de tous les acteurs doit augmenter de 268 % pour la période 2016-2020 par rapport aux dépenses de la période 2013-2015.

Afin que le **Sénégal** atteigne les objectifs WASH fixés dans sa Lettre de politique sectorielle de développement 2017, les besoins financiers estimés pour la période 2016-2025 s'élèvent à plus 1800 milliards de francs CFA (US \$3,1 milliards), soit une moyenne de 180 milliards de francs CFA (US \$310 millions) par an (4). En comparaison, les niveaux actuels des dépenses pour des lignes budgétaires similaires, sur la base des estimations TrackFin pour l'année 2016, étaient d'environ 82 milliards de francs CFA (US \$140 millions) (5). Par conséquent, plus du double du financement WASH (+119 %) pour la nouvelle période serait nécessaire.

3.2 Des systèmes de suivi sont-ils en place pour le suivi des flux financiers pour WASH ?

La disponibilité de données financières et la capacité de suivre les dépenses peuvent fournir des indications pour améliorer la performance et la rentabilité de la prestation des services WASH, ainsi que pour identifier les ressources nécessaires tout au long de la chaîne de services et dans les différentes régions d'un pays. Les sources de données financières et d'informations sur les dépenses WASH incluent des plans de financement portant sur les investissements et l'exploitation et maintenance, les budgets gouvernementaux et les états des dépenses, les rapports des bailleurs de fonds, les états financiers des compagnies, les programmes d'investissement en capital, les systèmes de passation de marchés et les systèmes de collecte de données sur d'autres paramètres tels que les dépenses des ménages. La disponibilité des informations financières a été jugée relativement bonne par les pays, 73 % et 66 % d'entre eux indiquant que les données concernant l'allocation des ressources pour l'eau potable et l'assainissement respectivement sont disponibles, analysées et utilisées (au moins partiellement) pour les décisions.

Plans de financement pour WASH

Dans l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019, il a été demandé aux participants d'indiquer si le gouvernement a élaboré un plan de financement à moyen ou long terme lié aux stratégies nationales pour WASH et évaluant clairement les sources de financement disponibles et les stratégies pour financer les besoins futurs.

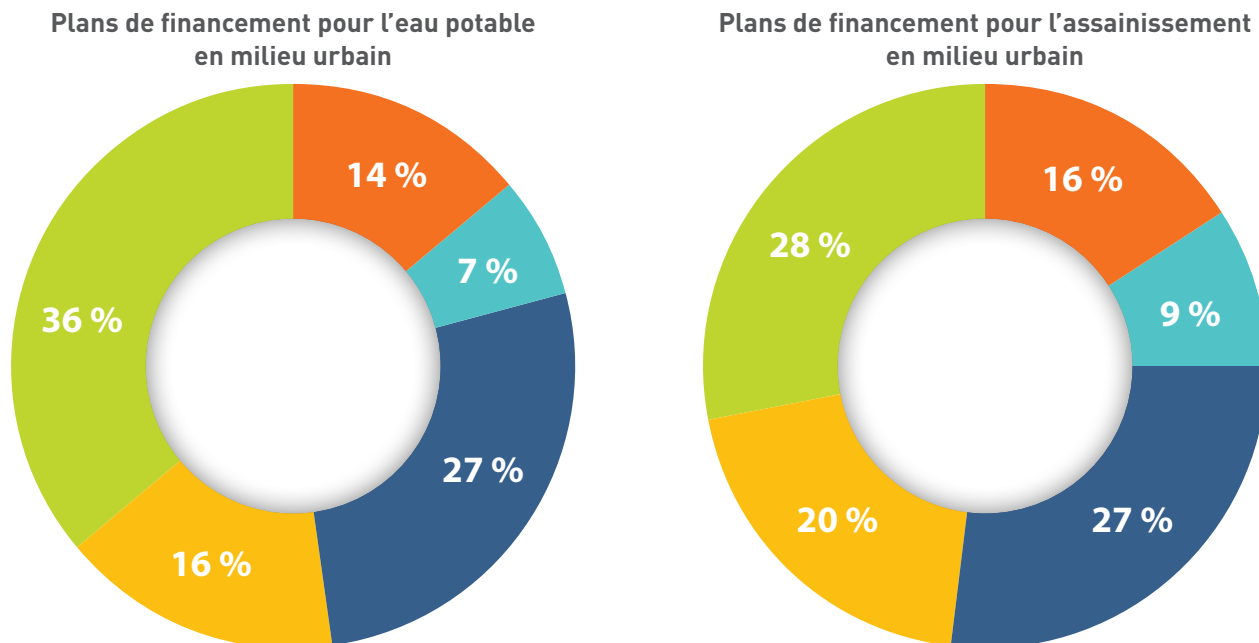
Les résultats de l'enquête montrent que pour l'eau potable et l'assainissement, respectivement 79 % et 75 % des pays ont indiqué l'existence d'un plan de financement. Cependant, la proportion de pays ayant des plans de financement définis et approuvés et qui sont utilisés de manière systématique⁴ est beaucoup plus faible (36 % pour l'eau potable en milieu urbain et 28 % pour l'assainissement en milieu urbain) (Figure 3.3). Les plans de financement pour les zones rurales ont donné des résultats similaires. Dans l'ensemble, 23 % des pays ont déclaré avoir élaboré des plans de financement qui sont approuvés et utilisés de manière systématique dans les décisions pour tous les sous-secteurs WASH.

⁴ Dans l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019, l'expression convenue et utilisée de manière systématique dans les décisions signifie qu'un plan de financement stratégique a été élaboré pour le sous-secteur/secteur WASH qui établit ou identifie les besoins financiers, les allocations budgétaires, les sources de financement et les activités nécessaires pour atteindre les objectifs du plan. Les allocations/dépenses budgétaires et les activités planifiées/mises en œuvre font l'objet d'un suivi systématique, et les ajustements concernant les activités du plan sont effectués en conséquence sur la base d'une évaluation périodique des capacités et des progrès. Les déficits de financement ont été identifiés et les actions visant à les réduire sont planifiées et font l'objet d'un suivi.

Alors que plus de 75 % des pays ont signalé l'existence de plans de financement pour WASH, plus de la moitié de ces plans ne sont pas suffisamment mis en œuvre.

Figure 3.3 Existence et utilisation de plans de financement pour l'eau potable et l'assainissement en milieu urbain (n=105)

● Pas de plan ● Plan en cours d'élaboration ● Plan approuvé, insuffisamment mis en œuvre ● Plan approuvé, utilisé pour certaines décisions ● Plan approuvé, utilisé systématiquement dans la prise de décision



Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Les plans de financement peuvent prendre différentes formes, et les pays ont déclaré utiliser différents types de plans d'investissement et de cadres budgétaires WASH. Plus de la moitié des pays (54 %) ont signalé l'existence d'un plan global de développement sectoriel, d'un plan d'action national, d'un programme pour l'eau ou d'un document de planification sectorielle similaire censé guider la planification des investissements (Tableau 3.2). En outre, les données GLAAS 2018/2019 indiquent que ces plans sont probablement étroitement liés à un processus de planification financière stratégique sur les besoins d'investissement, les sources de financement et les stratégies de financement des besoins futurs.

Tableau 3.2 Type de planification financière/cadre financier pour WASH (n= 108)

Cadre de planification financière utilisé pour WASH	Pourcentage de pays
Plans/programme de développement sectoriel ou d'investissement	54 %
Processus national de budgétisation annuelle	22 %
Cadre budgétaire/de dépenses pluriannuel/à moyen terme	4 %
Autres (droit/politique tarifaire, par exemple)	3 %
Pas de plan de financement	18 %

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Plus de la moitié des pays (54 %) a déclaré utiliser des plans de développement sectoriel ou des plans d'action pour identifier les besoins d'investissement, les sources de financement et les stratégies de financement futur.

L'assainissement dans le Plan stratégique d'investissement sectoriel de l'Ouganda

Le Gouvernement de l'Ouganda, par l'intermédiaire de son Ministère de l'Eau et de l'Environnement, a récemment finalisé un plan stratégique d'investissement sectoriel pour la période 2018-2030 (6). Dans le cadre du plan, les besoins de financement du secteur sont évalués pour atteindre les cibles 2030 pour les secteurs de l'eau et de l'environnement, et l'allocation des ressources limitées est proposée afin de maximiser la performance, telle que mesurée par 24 indicateurs, dont 18 sont directement liés aux ODD. Les indicateurs de l'assainissement sont présentés ci-dessous.

- Assainissement de base : Pourcentage de la population utilisant des installations d'assainissement améliorées non partagées avec d'autres ménages.
- Assainissement géré en toute sécurité : Pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité.

Le plan indique que « compte tenu des écarts importants de résultats auxquels le sous-secteur de l'assainissement est actuellement confronté, une augmentation substantielle du financement est nécessaire pour atteindre les cibles 2030, en particulier en matière d'assainissement géré en toute sécurité ». Les investissements pour l'assainissement inclus dans le modèle d'investissement sectoriel comprennent : le traitement des eaux usées, la gestion des boues de vidange, l'exploitation et la maintenance des réseaux, l'exploitation et la maintenance du traitement des eaux usées, les campagnes concernant l'assainissement de base et celles concernant l'assainissement en toute sécurité.

Le processus d'élaboration du plan d'investissement a été inclusif, avec la participation de toutes les parties prenantes du secteur WASH, et était basé sur les différentes cibles fixées pour le secteur.

Source : Études de cas de l'OMS sur les politiques d'assainissement 2018/2019.

Estimation des coûts du plan d'investissement du Myanmar

Au Myanmar, le plan d'investissement repose sur une approche fondée sur le coût du cycle de vie. Le plan a estimé les besoins d'investissement et le financement disponible auprès du gouvernement, des partenaires de développement et d'autres sources, ainsi que les déficits de financement. Il s'est efforcé de produire des estimations complètes des besoins de financement en incluant à la fois les dépenses en capital et les coûts récurrents. Les dépenses en capital ont été subdivisées en deux catégories : hardware (équipements et installations) et software (formation, assistance technique et préparation). Diverses techniques ont été utilisées pour estimer les besoins en dépenses. Dans certains cas, les calculs étaient simples. Dans d'autres cas, en particulier pour les installations et les équipements dont la durée de vie est limitée, le processus d'estimation était plus complexe.

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Disponibilité des données budgétaires et des rapports sur les dépenses, et utilisation d'indicateurs de performance

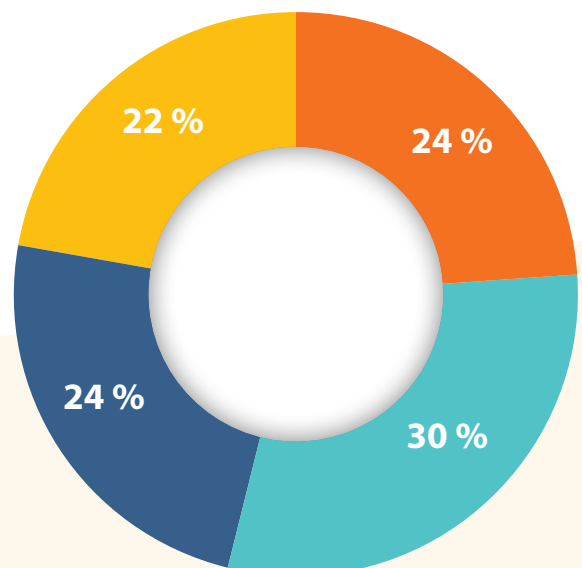
Un système financier efficace repose sur des données probantes pour informer les décisions, y compris des données sur les budgets et les dépenses ainsi que des indicateurs de performance financière.

La plupart des pays et territoires ne disposent pas d'un système de collecte de données budgétaires WASH complètes.

Seulement 22 % des pays et territoires ont fourni des données budgétaires WASH totales et ventilées pour l'eau potable et l'assainissement (Figure 3.4). Cela montre qu'un système de collecte de données budgétaires WASH complètes doit faire défaut dans la plupart des pays et territoires. La fragmentation des rôles sectoriels dans les ministères et les institutions et la complexité de l'extraction d'informations sur l'eau potable et l'assainissement de postes budgétaires ministériels plus larges ont été signalées comme autant d'obstacles.

Figure 3.4 Disponibilité des données budgétaires WASH (n=115)

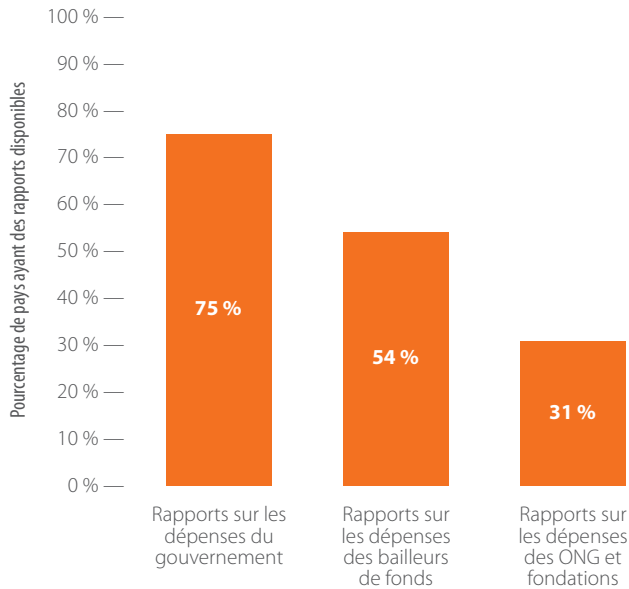
- Pas de données budgétaires WASH disponibles ou communiquées
- Budgets totaux disponibles pour moins de la moitié des ministères dans le secteur WASH
- Budgets totaux disponibles pour plus de la moitié des ministères dans le secteur WASH
- Données sur les données budgétaires complètes et ventilées disponibles pour les ministères dans le secteur WASH



Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Moins de la moitié des pays a indiqué que les rapports sur les dépenses des bailleurs de fonds, des ONG et des fondations étaient disponibles pour le public et facilement accessibles.

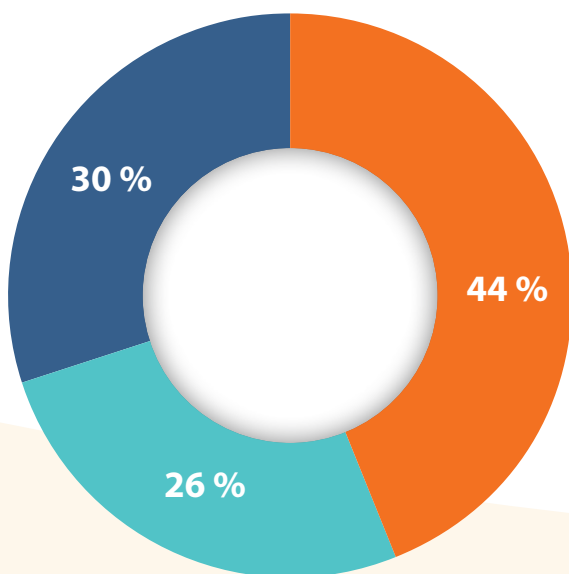
Figure 3.5 Disponibilité des rapports sur les dépenses (n=102)



Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Figure 3.6 Capacité à suivre les fonds des bailleurs de fonds (n=112)

- Fonds des bailleurs de fonds non traçables
- Total des fonds des bailleurs de fonds connu, canal de financement inconnu
- Total des fonds des bailleurs de fonds et canaux de financement connus



Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

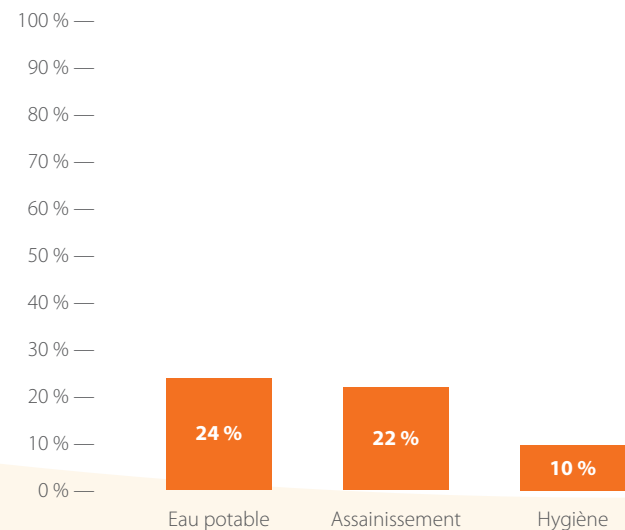
Les gouvernements peuvent avoir des difficultés à assurer un suivi des dépenses WASH en raison de la non-disponibilité des rapports sur les dépenses des diverses parties prenantes impliquées dans les activités relatives au secteur WASH (Figure 3.5).

Bien que les rapports sur les dépenses des bailleurs de fonds ne soient pas toujours disponibles, les résultats de l'enquête GLAAS montrent que la majorité (56 %) des gouvernements est en mesure de suivre les flux globaux provenant des bailleurs de fonds (Figure 3.6). En outre, près d'un tiers (30 %) des pays a fourni des informations sur le financement des bailleurs de fonds, ventilées selon les différents canaux de financement. Les canaux de financement peuvent comprendre :

- le financement fourni pour des dépenses ou des lignes spécifiques du budget national octroyé par le biais du Trésor, notamment le financement commun ;
- le financement fourni pour des dépenses ou des lignes spécifiques du budget national qui n'est pas octroyé par le biais du Trésor ;
- un financement direct au secteur qui n'est pas octroyé par le biais du budget national ou du Trésor ; et
- l'appui budgétaire global, les fonds étant octroyés par le biais du Trésor.

La plupart des pays ne disposent pas de données ventilées sur les dépenses consacrées à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène. Alors que plus de 50 pays ont fourni des données agrégées sur les dépenses WASH, seulement la moitié de ceux qui ont déclaré des données ont fourni des données ventilées par sous-secteur (Figure 3.7).

Figure 3.7 Pourcentage de pays et territoires déclarant des dépenses par sous-secteur WASH (n=115)



Remarque : Cinq pays (Burkina Faso, Kenya, Madagascar, Mali, Sénégal) ont fourni des données ventilées sur les dépenses au cours de l'enquête GLAAS sur la base des résultats TrackFin.

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Pour améliorer le suivi des flux financiers, l'OMS a mis au point une méthodologie détaillée de suivi du financement WASH et d'élaboration de comptes WASH nationaux, appelée TrackFin. Actuellement, 15 pays ont initié TrackFin afin de mieux comprendre les flux financiers destinés au secteur WASH (voir Annexe 5 pour plus d'informations). Les pays qui ont répondu à l'enquête GLAAS 2018/2019 n'étaient pas censés entreprendre une étude approfondie telle que la prévoit la méthodologie TrackFin. Toutefois, le calcul des dépenses estimées fait appel à des méthodes d'estimation semblables et s'appuie sur certaines sources de données suggérées similaires.

Les résultats de l'enquête GLAAS montrent que moins de la moitié des répondants assurent un suivi des performances en utilisant des indicateurs financiers pour les dépenses et le rapport coût-efficacité (Tableau 3.3). Selon les informations rapportées, les indicateurs de performance financière ont été utilisés par un plus grand nombre de pays pour l'approvisionnement en eau potable que pour les services d'assainissement, les indicateurs de performance sur les dépenses étant les plus courants. L'indicateur le plus souvent cité pour les dépenses était le ratio des fonds dépensés par rapport aux fonds alloués au secteur.

Moins de la moitié des pays a déclaré utiliser des indicateurs de performance financière pour les données de référence établies pour l'eau potable et l'assainissement.

Tableau 3.3 Pourcentage de pays déclarant utiliser des indicateurs de performance financière pour l'assainissement et l'eau potable et indicateurs les plus fréquemment cités

Type d'indicateur de performance	Pourcentage de pays déclarant utiliser des indicateurs de performance pour les données de référence	Indicateurs les plus fréquemment cités
Eau potable		
Dépenses (n=105)	44 %	Ratio des fonds dépensés par rapport aux fonds alloués
Coût-efficacité (n=103)	29 %	Coûts par habitant, coûts d'exploitation et de maintenance, coûts par volume unitaire
Assainissement		
Dépenses (n=104)	30 %	Ratio des fonds dépensés par rapport aux fonds alloués
Coût-efficacité (n=105)	15 %	Coûts par niveau de service, coûts d'exploitation et de maintenance, coûts par volume unitaire traité

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

3.3 Les gouvernements sont-ils en train d'augmenter la disponibilité des fonds pour WASH ?

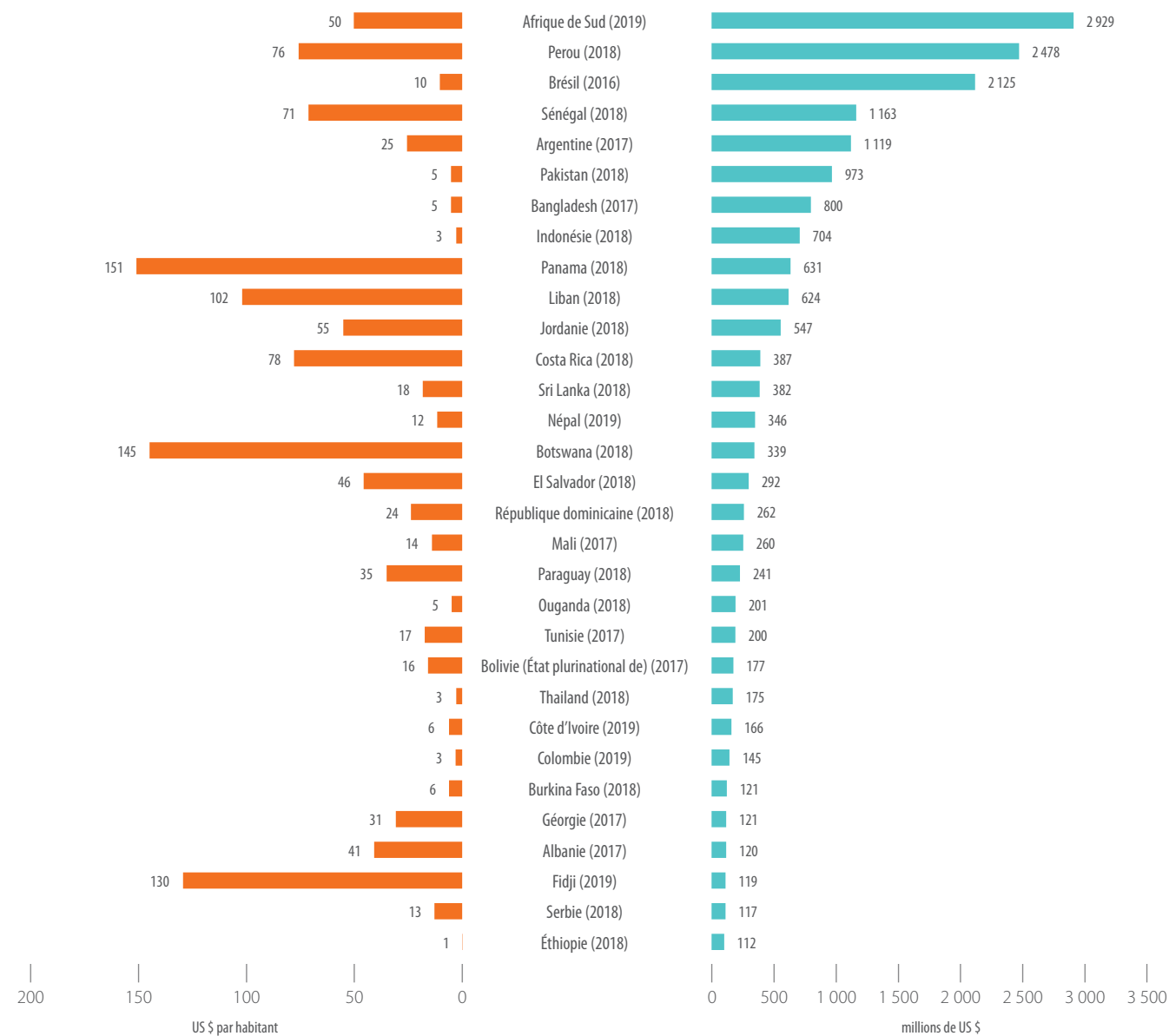
Budgets gouvernementaux pour WASH

L'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019 invitait les répondants à fournir les budgets annuels les plus récents des ministères responsables du secteur WASH. Ces données permettent de déterminer le niveau de fonds publics alloués à WASH ainsi que les évolutions budgétaires historiques, qui peuvent être des indicateurs de la priorité accordée au secteur. Les données des cycles GLAAS 2016/2017 et 2018/2019 suggèrent que les budgets gouvernementaux pour WASH sont en augmentation dans de nombreux pays. Toutefois, certains budgets ont également diminué de façon notable dans certains pays.

Soixante pays ont été en mesure de fournir à l'enquête GLAAS des informations sur leurs budgets gouvernementaux consacrés à WASH. Les budgets annuels allaient de près de US \$3 milliards en Afrique du Sud à moins de US \$1 million dans certains petits pays. Dans l'ensemble, le budget WASH moyen déclaré par habitant pour ces 60 pays était de US \$9 et variait de US \$1 à US \$150 (Figure 3.8).

Dans 60 pays, représentant une population de 2 milliards de personnes, plus de US \$19 milliards ont été budgétisés pour WASH.

Figure 3.8 Budgets WASH déclarés pour l'exercice fiscal le plus récent (US \$ par habitant et millions de US \$) (n=60)



Remarques : Vingt-neuf autres pays ont signalé des budgets WASH nationaux inférieurs à US \$100 millions. La Chine (qui ne figure pas sur le graphique) a déclaré un budget WASH de US \$1,1 milliard pour 2018 pour une institution gouvernementale soutenant l'eau potable en milieu rural. En raison du manque de données provenant d'autres institutions gouvernementales impliquées dans WASH, la Chine n'a pas été incluse dans le graphique ou les totaux ci-dessus.

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Bien que le volume de données financières soit plus important au fil des cycles GLAAS successifs, il est important de noter que :

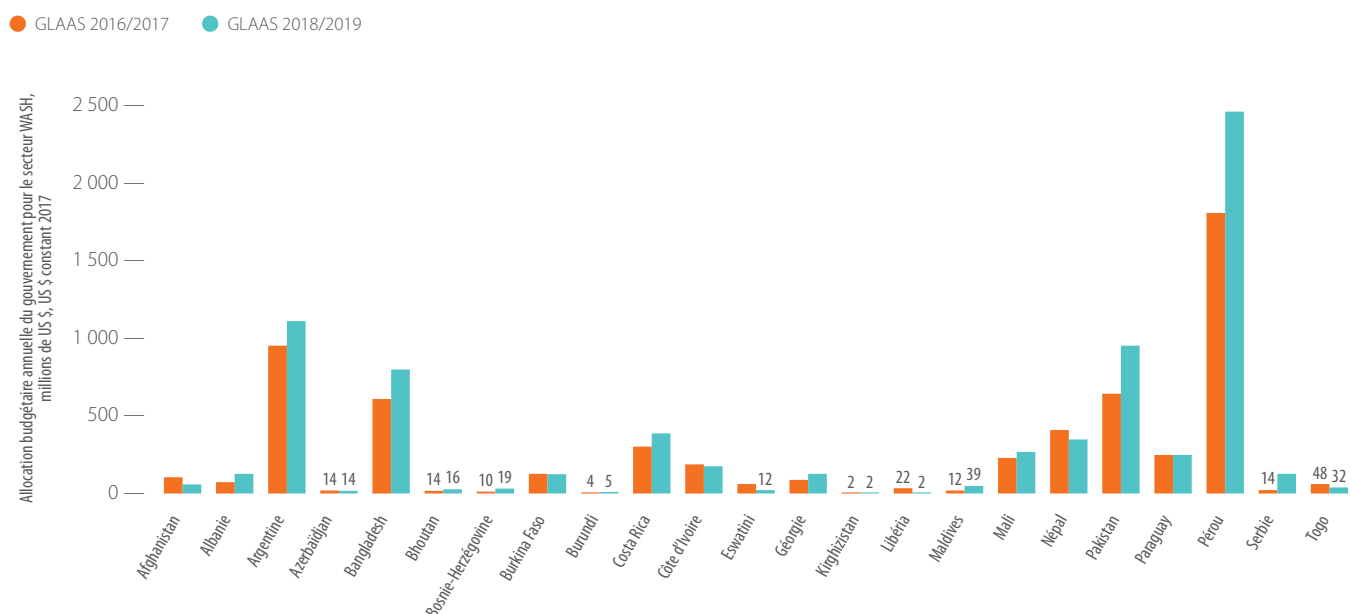
- certains pays ont fait état de budgets pour quelques ministères et institutions seulement et pas pour toutes les agences impliquées dans WASH ;
- quelques pays n'ont fait état que d'un budget commun pour l'ensemble du secteur WASH ;
- les allocations budgétaires WASH peuvent être sous-estimées en raison de l'absence de budgets ventilés pour certains ministères ; et
- les allocations budgétaires WASH peuvent varier d'un pays à l'autre selon que les pays ont inclus des activités autres que la fourniture d'eau potable et de services d'assainissement et la promotion de l'hygiène, comme la gestion des ressources en eau et des déchets.

Les données sur les évolutions des budgets WASH nationaux sont limitées, avec 24 pays ayant fourni des données budgétaires WASH comparables entre le cycle GLAAS 2018/2019 et le cycle GLAAS 2016/2017 (Figure 3.9). Le taux annuel moyen d'augmentation du budget pour ces 24 pays est de 11,1 % après ajustement de l'inflation à l'aide d'indices de prix locaux et en appliquant des taux de change constants. Quinze pays ont fait état d'augmentations des budgets et neuf pays de diminutions.

Il est difficile de disposer de données budgétaires WASH comparables d'une année sur l'autre en raison des niveaux variables de disponibilité des données budgétaires. Plusieurs pays répondants ont fourni, au cours des cycles GLAAS 2016/2017 et 2018/2019, des données budgétaires WASH provenant de ministères clés différents, ce qui rend ces données incomparables entre les deux cycles.

Les budgets WASH gouvernementaux augmentent à un taux moyen de 11,1 % par an.

Figure 3.9 Budgets WASH gouvernementaux déclarés (millions de US \$, US \$ constants de 2017)



Sources : Enquêtes GLAAS auprès des pays 2016/2017 et 2018/2019.

Les données sur les budgets nationaux, bien que limitées, indiquent que les gouvernements ayant augmenté leurs budgets WASH (dans de nombreux cas considérablement) sont plus nombreux que ceux qui les ont réduits. Des exemples d'augmentations budgétaires sont présentés ci-dessous.

- Au **Pakistan**, les budgets provinciaux pour WASH sont passés de 63 milliards à 101 milliards de roupies pakistanaises (de US \$645 millions à US \$954 millions) entre l'exercice fiscal 2016 et celui de 2018.
- Au **Pérou**, les budgets WASH du gouvernement central sont passés de 1,4 milliard à 2,7 milliards de soles péruviennes (de US \$518 millions à US \$1 milliard), les budgets WASH du gouvernement régional sont passés de 363 millions à 538 millions de soles (de US \$134 millions à US \$199 millions) et les budgets WASH des administrations locales sont passés de 3,8 milliards à 4,8 milliards de soles (de US \$1,4 à US \$1,8 milliard) entre 2015 et 2018.

Des réductions dans les budgets WASH nationaux ont été signalées dans neuf des 24 pays répondants (38 %). Des exemples de réductions budgétaires sont présentés ci-dessous.

- Au **Brésil**, de fortes réductions des budgets nationaux pour l'eau ont été signalées entre 2014 et 2016, en particulier pour le Ministère de l'Intégration nationale, chargé de formuler une politique nationale de développement et de développer les infrastructures hydrauliques. Le budget WASH de ce ministère est passé de plus de 5 milliards de réais brésiliens à 184 millions (US \$2,2 milliards à US \$52 millions) de 2014 à 2016 en raison de facteurs politiques et économiques, comme indiqué dans la réponse du Brésil à l'enquête GLAAS 2018/2019. D'autres ministères brésiliens ont vu leurs budgets réduits de la même manière pour l'eau au cours de cette période. Au cours de la même période, le budget global de l'eau du Brésil a diminué de 12,2 milliards à 7,4 milliards de réais (de US \$9,2 milliards à US \$2,1 milliards). En outre, étant donné que le Brésil a toujours inclus dans ses budgets de l'eau des éléments qui ne sont généralement pas considérés comme faisant partie de WASH, tels que le drainage, la gestion des déchets solides et la gestion des ressources en eau, ce pays n'est pas inclus dans la comparaison des budgets de la Figure 3.9.
- Au **Burkina Faso**, le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement a déclaré une réduction du budget WASH, passant de 26,4 milliards à 19 milliards de francs CFA (de US \$45 millions à US \$32 millions) entre 2017 et 2018, baisse compensée par une augmentation des budgets de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), la compagnie nationale d'eau, dont le budget est passé de 44,4 milliards à 50,9 milliards de francs CFA (de US \$76 millions à US \$87 millions).

Même si les budgets WASH ont tendance à augmenter, les gouvernements peuvent être limités dans leurs dépenses par la manière dont les allocations budgétaires sont absorbées par les ministères concernés. Vingt pays ont été en mesure de fournir le pourcentage estimé des engagements de capitaux nationaux utilisés, lequel s'établissait en moyenne à seulement 62 % pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu urbain et rural.

Recouvrement des coûts

Dans l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019, il a été demandé aux répondants de fournir des informations indiquant si l'exploitation et la maintenance étaient couverts par les tarifs ou les contributions des ménages pour chaque sous-secteur WASH. Plus de la moitié des pays répondants ont indiqué que les tarifs demandés aux utilisateurs étaient insuffisants⁵ pour recouvrir les coûts d'exploitation et de maintenance (Figure 3.10). De plus, malgré les politiques et la réglementation concernant la couverture de ce type de coûts par des redevances aux utilisateurs dans certains pays, et même s'il existe des structures tarifaires qui garantissent l'accessibilité financière pour les populations à faible revenu, de nombreux prestataires de services et de communautés continuent à avoir des difficultés pour trouver un juste équilibre entre recouvrement des coûts et tarifs abordables des services.

Plus de la moitié des pays répondants ont indiqué que les tarifs sont insuffisants pour recouvrir 80 % des coûts d'exploitation et de maintenance.

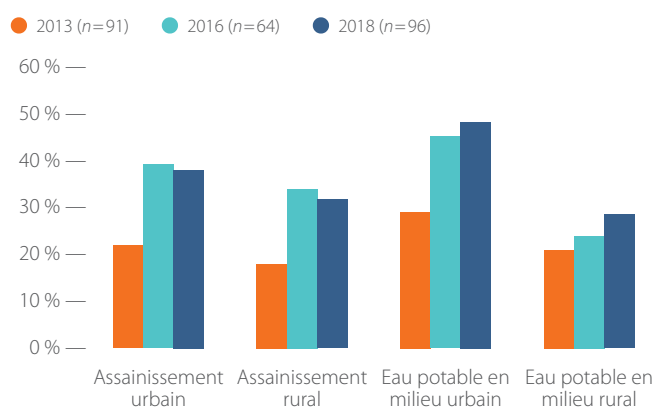
Même si les résultats GLAAS indiquent un faible recouvrement des coûts, en particulier dans les zones rurales, plusieurs pays ont indiqué que les taux de recouvrement des coûts peuvent varier considérablement d'une municipalité à l'autre, et en fonction du sous-secteur. Ainsi, au Cambodge, les systèmes d'approvisionnement en eau potable en milieu urbain sont pour la plupart construits et exploités par des particuliers avec recouvrement intégral des coûts, mais les systèmes d'assainissement en milieu urbain, pour leur part, consistent en des stations de traitement des eaux usées, construites grâce à un appui extérieur et sans stratégie claire de recouvrement des coûts.

L'utilisation de fonds publics nationaux ou locaux pour subventionner un recouvrement insuffisant des coûts a été l'approche la plus souvent citée par les pays ayant répondu à l'enquête GLAAS 2018/2019. Par exemple, au Botswana, les coûts de exploitation et de maintenance sont couverts par une subvention croisée qui oblige à imposer aux utilisateurs gouvernementaux un tarif plus élevé pour compenser les tarifs plus bas appliqués au grand public.

Réduction de l'eau non génératrice de revenus

Une étude de la Banque mondiale en 2016 a estimé à 32 milliards de mètres cubes par an l'eau non génératrice de revenus, ce qui équivaut à une valeur économique de plus de US \$3 milliards par an (7,8). Ces pertes sont confirmées par les dernières données reçues de 57 pays qui ont participé à l'enquête GLAAS 2018/2019. Vingt-six des 57 pays ont déclaré une moyenne de plus de 40 % d'eau non

Figure 3.10 Pourcentage de pays indiquant que plus de 80 % des coûts d'exploitation et de maintenance sont couverts par les tarifs



Sources : Enquêtes GLAAS auprès des pays 2013/2014, 2016/2017 et 2018/2019.

⁵ Insuffisance correspondant ici à un recouvrement inférieur à 80 % des coûts d'exploitation et de maintenance.

génératrice de revenus pour leurs trois plus grands fournisseurs d'eau, et deux pays ont indiqué plus de 70 %. Ces pertes ont un coût élevé, réduisant de ce fait les fonds disponibles pour l'exploitation ou d'autres investissements.

3.4 Quelles sont les principales sources de financement pour WASH ?

L'estimation des dépenses WASH nationales nécessite des informations et une coordination entre les nombreuses institutions du secteur, les différents niveaux de gouvernement, les prestataires de services, les ONG et les partenaires de développement.

Dans l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019, il a été demandé aux répondants de fournir les dépenses WASH pour le dernier exercice fiscal disponible. Lorsque des informations étaient disponibles, les pays ont en outre classé ces dépenses par source de revenus (notamment les ménages, l'État et les sources extérieures telles que les bailleurs de fonds et les ONG) et par sous-secteur (eau potable, assainissement et hygiène). Les fonds provenant de sources de financement remboursables ont également été demandés, bien que ceux-ci n'aient pas été ventilés entre financement remboursable pour des entreprises de services publics et financement emprunté par les gouvernements nationaux.

Dépenses WASH

Cinquante-quatre pays ont déclaré des dépenses globales WASH annuelles estimées à US \$60 milliards, y compris les dépenses d'investissement, d'exploitation et maintenance et d'appui. Ces 54 pays représentent une population de près de 1,9 milliard d'habitants et une moyenne annuelle de US \$31 de dépenses WASH par habitant, dépenses publiques et dépenses des ménages comprises. Le Tableau 3.4 présente ces données ainsi que les données sur les dépenses provenant de cycles GLAAS précédents.

D'après le Tableau 3.4, les dépenses WASH annuelles par habitant sont restées relativement stables au cours des dernières années. Cette conclusion est étayée par l'analyse faite sur un ensemble identique de 32 pays ayant répondu aux enquêtes GLAAS 2016/2017 et 2018/2019 en fournissant des données sur les dépenses totales WASH (Tableau 3.5).

Bien que les données sur les dépenses WASH totales et leurs sources aient été fournies par 54 pays (sur 115 répondants), les détails fournis variaient considérablement en raison des difficultés à obtenir des informations de la part de toutes les sources de financement pour WASH. Ainsi, seuls 35 pays ont pu fournir des données estimées sur les contributions des ménages, données qui permettent d'avoir une image plus complète du financement WASH dans un pays.

Tableau 3.4 Dépenses WASH estimées^a

Indicateur	2013/2014 (dépenses pour la période 2012–2014)	2016/2017 (dépenses pour la période 2013–2017)	2018/2019 (dépenses pour la période 2015–2018)
Nombre de pays répondants	34	48	54
Total des dépenses déclarées (millions de US \$)	39 777	51 621	59 993
Population représentée (millions de US \$)	1 094	1 591	1 911
Dépenses WASH annuelles par habitant (US \$)	36	32	31
Dépenses WASH annuelles (en pourcentage du PIB ^b)	0.86%	0.73%	0.76%

^a Dépenses issues des gouvernements, de l'aide extérieure et de contributions des ménages, si disponible.

^b Les informations sur le PIB proviennent des Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale), qui permettent de produire des estimations à partir des données des comptes nationaux de la Banque mondiale et de l'OCDE.

Sources : Enquêtes GLAAS auprès des pays 2013/2014, 2016/2017 et 2018/2019.

Tableau 3.5 Évolution des dépenses WASH estimées^a

Indicateur	2016/2017 (dépenses pour la période 2013–2017)	2018/2019 (dépenses pour la période 2015–2018)
Nombre de pays répondants ^b	32	32
Dépenses totales rapportées (millions de US \$)	44 403	43 846
Population représentée (millions)	1 195	1 246
Dépenses WASH annuelles par habitant (US \$)	37	35
Dépenses WASH annuelles (en pourcentage du PIB ^c)	0,84 %	0,92 % ^d

^a Dépenses qui proviennent de l'État, de l'aide extérieure et des contributions des ménages, si disponible.

^b Afrique du Sud, Albanie, Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Colombie, Costa Rica, Géorgie, Honduras, Îles Salomon, Jamaïque, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Madagascar, Mali, Mozambique, Népal, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Serbie, Soudan et Zambie.

^c Les informations sur le PIB proviennent des Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale), qui permettent de produire des estimations à partir des données des comptes nationaux de la Banque mondiale et de l'OCDE.

^d Le Brésil et le Nigéria ont enregistré des baisses du PIB de plus de 20 % au cours des périodes de dépenses déclarées, ce qui s'est traduit par un pourcentage plus élevé de dépenses WASH par PIB dans les données GLAAS 2018/2019 par rapport aux données GLAAS 2016/2017, malgré des dépenses WASH globales plus faibles.

Sources : Enquête GLAAS auprès des pays 2016/2017 et 2018/2019.

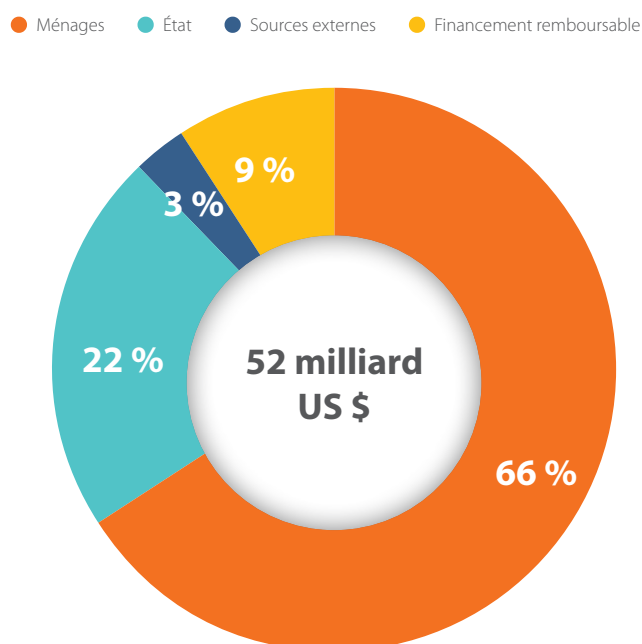
Sources de financement pour WASH

Dans l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019, 35 pays, représentant 1,3 milliard de personnes, ont été en mesure de classer leurs dépenses WASH par sources de revenus, notamment les ménages, les gouvernements, les sources externes (bailleurs de fonds et ONG internationales/nationales) et le financement remboursable. La part des dépenses WASH provenant des ménages représentait 66 % des US \$52 milliards de dépenses WASH totales pour ces pays (Figure 3.11). Les dépenses annuelles par habitant pour WASH provenant des contributions des ménages dans ces 35 pays ont été évaluées à US \$26.

Les contributions des ménages aux dépenses WASH représentent 66 % des dépenses WASH dans 35 pays.

Il est probable que les contributions des ménages soient sous-déclarées, car des données complètes n'étaient pas toujours disponibles. Les données sur les tarifs des compagnies peuvent être facilement disponibles dans de nombreux pays ; cependant, il est difficile d'obtenir une vision complète des dépenses des ménages. En outre, l'agrégation des dépenses des ménages pour WASH au niveau national n'est pas couramment effectuée et les systèmes d'information centralisés ne sont pas utilisés. Les contributions des ménages sont donc des estimations dans de nombreux cas et peuvent ne pas être entièrement comparables. Par exemple, au Pakistan, les données sur les tarifs et les contributions des ménages ont été calculées à partir d'une enquête nationale auprès d'un échantillon de ménages, alors qu'en Argentine, les estimations pour les ménages sont tirées des rapports financiers des compagnies.

Figure 3.11 Sources de financement WASH (n=35)



Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Le défi du suivi des dépenses des ménages au Eswatini

Au **Eswatini**, il existe des lacunes dans la documentation sur le financement provenant des ménages pour les dépenses individuelles consacrées à l'auto-provisionnement en services WASH. Même si les tarifs sont rendus publics, il n'existe pas de documentation permettant de communiquer ces informations. Le département de la Santé environnementale du Ministère de la Santé et celui de l'Eau du Ministère des Ressources naturelles peuvent disposer d'informations sur les contributions des ménages aux projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement, mais à ce jour, ces informations n'ont pas été rassemblées.

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Le Tableau 3.6 résume la répartition des dépenses des pays par source au cours des trois derniers cycles GLAAS pour tous les pays ayant communiqué des données détaillées sur leurs dépenses. Le nombre de pays ayant des données disponibles a augmenté mais les données indiquent que la part proportionnelle du financement provenant de chaque source de financement WASH a peu changé par rapport aux cycles GLAAS précédents. Chaque cycle indique que les deux tiers ou plus des dépenses WASH sont effectuées par les ménages, et près d'un quart par les gouvernements. Alors que le Tableau 3.6 présente les données de tous les pays ayant répondu en fournissant des données sur les dépenses dans les enquêtes auprès des pays, une analyse de 21 pays ayant répondu aux enquêtes GLAAS auprès des pays 2016/2017 et 2018/2019 a donné un résultat similaire.

Tableau 3.6 Répartition des sources de financement WASH 2014, 2017 et 2019 pour les pays répondants

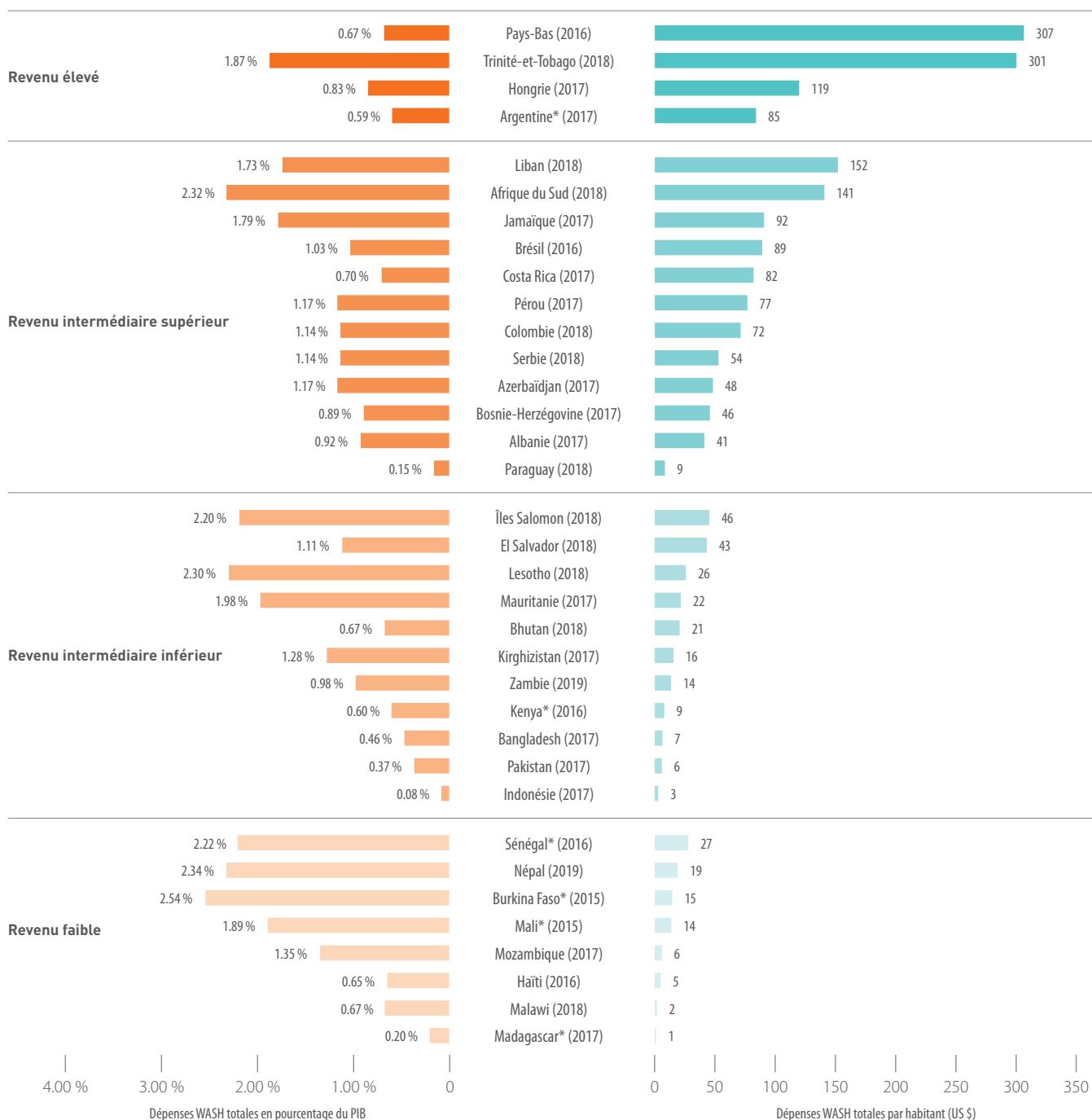
Indicateurs	2013/2014 (dépenses pour la période 2011–2013)	2016/2017 (dépenses pour la période 2013–2017)	2018/2019 (dépenses pour la période 2016–2018)
Nombre de pays	19	25	35
Dépenses totales (millions de US \$)	38 532	43 557	52 196
Pourcentage provenant des ménages	73 %	66 %	66 %
Pourcentage provenant de l'État	13 %	24 %	22 %
Pourcentage provenant de sources externes : transferts publics internationaux (dons uniquement) et transferts volontaires (ONG et fondations)	14 %	2 %	3 %
Pourcentage provenant du financement remboursable		8 %	9 %

Remarque : Comprend les pays qui ont fourni des données sur les dépenses WASH totales et des informations sur les sources de revenus provenant des ménages pour chaque cycle d'enquête.
Sources : Enquête GLAAS auprès des pays 2013/2014, 2016/2017 et 2018/2019.

Figure 3.12 présente une ventilation des dépenses WASH par habitant et en pourcentage du PIB national. La figure montre que les dépenses WASH moyennes par habitant sont plus faibles dans les pays à revenu faible ou à revenu moyen de la tranche inférieure que dans les pays à revenu moyen de la tranche supérieure ou à revenu élevé. La figure illustre également la proportion plus élevée des dépenses consacrées à WASH dans le PIB pour les pays à revenu faible et ceux à revenu moyen de la tranche inférieure.

Les dépenses WASH annuelles moyennes sont estimées à US \$39 par habitant et 0,82 % du PIB pour 35 pays.

Figure 3.12 Dépenses WASH totales en pourcentage du PIB et par habitant (35 pays représentant une population totale de 1,3 milliard d'habitants)



Remarque : Les pays marqués d'un astérisque ont déclaré des données TrackFin dans leur réponse à l'enquête.
Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Dépenses de l'État et contributions extérieures

Cinquante et un pays et territoires sur les 115 ont fourni des estimations des dépenses WASH provenant d'allocations budgétaires gouvernementales, de sources extérieures telles que l'APD et les subventions, et les financements remboursables. Une ventilation de ces sources est présentée séparément des sources provenant des ménages en raison de l'absence de données complètes sur ces dernières. Ces 51 pays représentent une population de 1,9 milliard d'habitants et ont déclaré plus de US \$24 milliards de financement WASH (hors sources provenant des ménages) pour l'année la plus récente pour laquelle des données étaient disponibles.

Les sources provenant de l'État représentent les deux tiers des dépenses WASH hors ménages dans 51 pays.

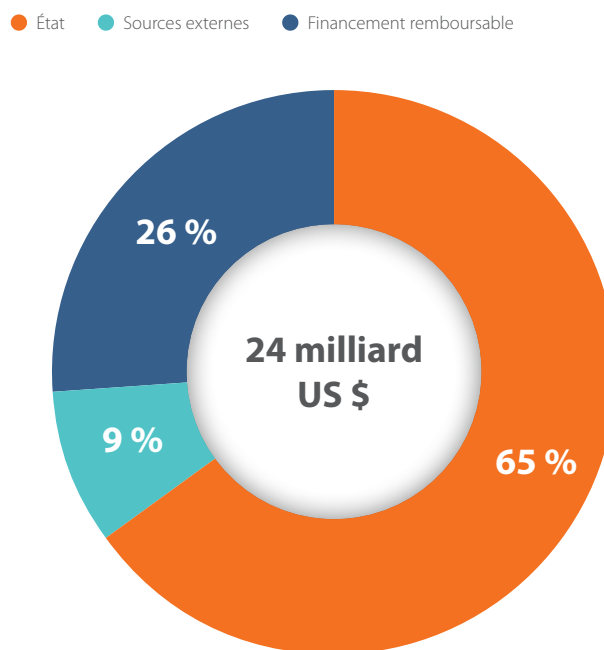
En excluant les sources provenant des ménages, les dépenses WASH annuelles nationales se sont élevées en moyenne à US \$13 par habitant pour les 51 pays. Les sources issues de l'État représentaient les deux tiers des dépenses WASH hors ménages (Figure 3.13).

Les données sur les dépenses de l'État sont fondées sur diverses sources d'information, principalement les rapports sur les dépenses du ministère des Finances, les documents relatifs à l'exécution du budget, les rapports de performance du secteur et les données des ministères responsables. Il est reconnu que pour certains pays, les dépenses de l'État consacrées à WASH sont sous-déclarées en raison des difficultés à obtenir des informations auprès des diverses institutions qui mènent des activités WASH. La sous-déclaration peut être due à l'absence de données pour un ou plusieurs sous-secteurs WASH, à des données incomplètes des administrations locales ou à l'absence de données ventilées sur les dépenses WASH dans certains ministères nationaux.

Dépenses pour l'assainissement par rapport aux dépenses pour l'eau potable

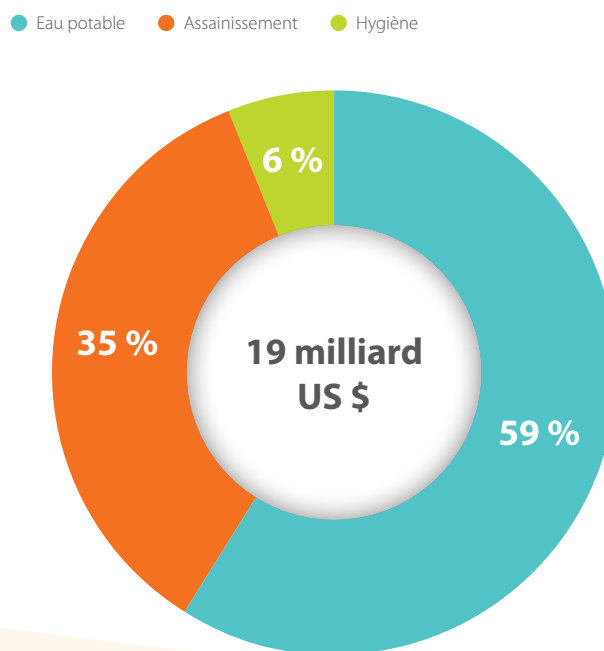
L'enquête GLAAS fournit des données ventilées sur les dépenses pour l'eau potable et l'assainissement depuis 2010, qui indiquent qu'au niveau mondial, les dépenses publiques et extérieures consacrées à l'assainissement sont généralement deux fois moins élevées que celles consacrées à l'eau potable. Les données de l'enquête GLAAS auprès des pays 2016/2017 montrent que les dépenses hors ménages pour l'assainissement ont augmenté pour atteindre 43 % des dépenses WASH totales. Toutefois, les données de l'enquête GLAAS 2018/19 révèlent que ce chiffre a diminué depuis pour atteindre 35 % des dépenses WASH totales (Figure 3.14).

Figure 3.13 Répartition des sources de dépenses WASH hors ménages (n=51)



Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Figure 3.14 Proportion des dépenses entre l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène, dépenses WASH hors ménages (n=33)



Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Références

1. Hutton G, Varughese MC. The costs of meeting the 2030 Sustainable Development Goal targets on drinking water, sanitation, and hygiene. Water and Sanitation Program Technical Paper. Washington (DC): World Bank Group; 2016 (<http://www.worldbank.org/en/topic/water/publication/the-costs-of-meeting-the-2030-sustainable-development-goal-targets-on-drinking-water-sanitation-and-hygiene>, consulté le 25 mai 2019).
2. Tracking financing to drinking-water, sanitation and hygiene: results of the second phase of the TrackFin initiative in Mali (2012–2015). Bamako: Government of Mali, Planning and Statistics Unit, Department of Water, Environment, Town Planning and State-Owned Land; 2018.
3. Burkina Faso national WASH accounts from 2013 to 2015: study carried out under the TrackFin initiative with the support of WHO, UN-Water GLAAS and IRC. Ouagadougou: Government of Burkina Faso, Ministry of Water and Sanitation; 2017.
4. Lettre de politique sectorielle de développement 2016–2025. Dakar : République du Sénégal, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ; 2016.
5. Tracking financing to drinking-water, sanitation and hygiene: results of the first phase of the TrackFin initiative in Senegal. Dakar: Government of Senegal, Ministry of Hydraulics and Sanitation; en publication.
6. Strategic investment plan for the water and environment sector, Uganda (2018–2030). Kampala: Government of Uganda, Ministry of Water and Environment; 2018.
7. Kingdom B, Soppe G, Sy J. What is non-revenue water? How can we reduce it for better water service? [blog]. Washington (DC): World Bank Group; 2016 (<https://blogs.worldbank.org/water/what-non-revenue-water-how-can-we-reduce-it-better-water-service>, consulté le 27 juin 2019).
8. Using performance-based contracts to reduce non-revenue water. Washington (DC): International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank; 2016 (<https://library.pppknowledgelab.org/PPIAF/documents/3531>, consulté le 13 juin 2019).

CHAPITRE 4

Les pays ont-ils des systèmes de réglementation et de surveillance des services WASH en place?

Points clés

- **Organismes de réglementation :** Bien que la plupart des pays aient en place des organismes de réglementation, moins de 40 % d'entre eux ont déclaré que les organismes de réglementation publient des rapports accessibles au public sur la qualité de l'eau potable et la qualité de la fourniture des services. Pour les flux d'eaux usées traitées et les volumes de boues de vidange, le pourcentage est inférieur à 25 %.
- **Surveillance de la qualité de l'eau potable :** Dans les zones urbaines, seulement 12 % des pays ont déclaré que la surveillance de l'eau potable était effectuée à 100 % de la fréquence requise. Dans les zones rurales, seulement 6 % des pays ont déclaré que la surveillance avait lieu à 100 % de la fréquence requise.
- **Normes d'assainissement :** Seulement 21 % des pays disposent d'organismes de réglementation pour fixer et surveiller les normes relatives à la gestion des boues de vidange dans les zones urbaines, et 14 % des pays en disposent pour les zones rurales. Quarante pour cent des pays répondants ont déclaré disposer d'organismes de réglementation capables de fixer des normes pour la conception, la construction et l'utilisation des stations de traitement des eaux usées et des réseaux dans les zones urbaines.
- **Utilisation d'indicateurs de performance clés :** Si une majorité de pays utilise un indicateur de performance pour la qualité de l'eau, moins de pays disposent d'indicateurs pour la qualité du service et la fonctionnalité des systèmes. Peu de pays assurent un suivi des principaux indicateurs de performance en matière d'assainissement.
- **Révisions des tarifs :** Soixante-douze pour cent des pays répondants disposent d'organismes de réglementation chargés de fixer les tarifs de l'eau potable en milieu urbain, et 67 % des pays des organismes chargés de fixer les tarifs de l'assainissement en milieu urbain.

L'assurance que les compagnies publiques et les communautés fournissent constamment des services WASH de qualité dépend de la mise en place par les gouvernements de systèmes de supervision et de soutien. Des institutions nationales fortes sont nécessaires pour effectuer la surveillance et garantir conformité et soutien par le biais de la réglementation.

4.1 Des systèmes sont-ils en place pour la réglementation et la surveillance de l'eau potable ?

Fonctions des organismes de réglementation de l'eau potable

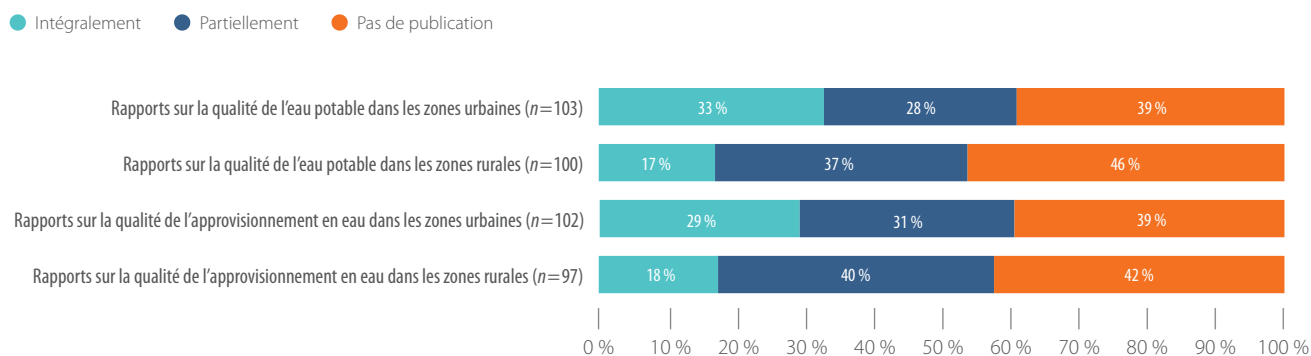
Dans les zones urbaines, 85 % des pays ont déclaré disposer d'organismes de réglementation pour superviser la qualité de l'eau potable et 80 % disposer d'organismes de réglementation pour superviser la couverture des services et d'autres aspects de la qualité de la prestation de service pour l'eau potable. Cependant, l'existence d'organismes de réglementation n'indique pas nécessairement qu'ils disposent de ressources suffisantes et qu'ils sont en mesure de remplir leurs mandats.

La plupart des pays disposent d'organismes de réglementation pour superviser la qualité de l'eau potable, la couverture des services et la qualité de la prestation de service dans les zones urbaines.

Dans un souci de transparence et de redevabilité en ce qui concerne les systèmes WASH, les organismes de réglementation doivent être en mesure de publier de manière indépendante des rapports accessibles au public et de prendre des mesures correctives contre les non-performants. La majorité des pays ayant répondu à l'enquête GLAAS 2018/2019 a indiqué que les organismes de réglementation de l'eau potable étaient en mesure de communiquer leurs conclusions sans obtenir l'autorisation ou la permission des institutions gouvernementales responsables de la fourniture des services. Toutefois, cela ne se traduit pas nécessairement par l'existence de rapports accessibles au public. En ce qui concerne la qualité de l'eau potable et la qualité de service dans les zones urbaines, un tiers seulement des pays dispose d'organismes de réglementation qui publient intégralement des rapports entièrement accessibles au public, ce chiffre tombe à 17 % pour les zones rurales (Figure 4.1). L'absence de rapports accessibles au public nuit à la transparence et rend plus difficile pour le public la possibilité de demander des comptes aux prestataires de services et aux organismes de réglementation.

Moins d'un tiers des pays dispose d'organismes de réglementation qui publient intégralement des rapports accessibles au public sur la qualité de l'eau potable et la qualité de la prestation de services d'approvisionnement en eau.

Figure 4.1 Pourcentage de pays dotés d'organismes de réglementation qui publient des rapports accessibles au public sur la qualité de l'eau potable et la qualité de la prestation de service dans les zones urbaines et rurales



Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

La capacité de prendre des mesures correctives contre les non-performants est un indicateur de la force du mandat de l'organisme de réglementation et de sa capacité à susciter des améliorations et à stimuler les progrès vers des niveaux de service plus élevés. Quarante-trois pour cent des pays répondants ont indiqué que les organismes de réglementation de l'eau potable prennent toutes les mesures correctives qui s'imposent contre les non-performants dans les zones urbaines ; ce chiffre tombe à 34 % dans les zones rurales.

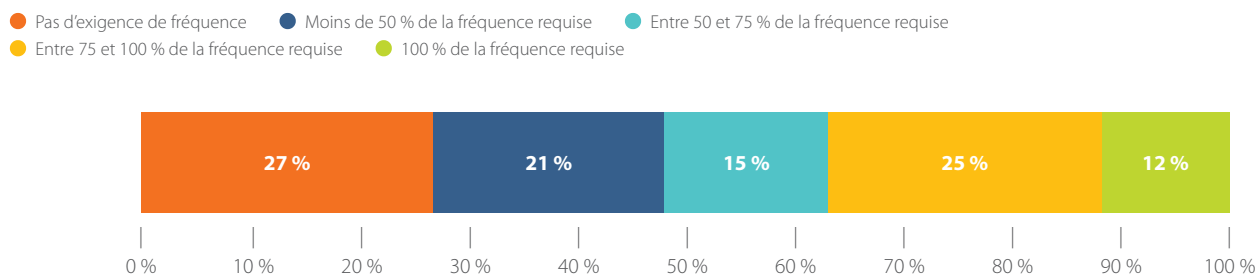
Pour l'eau potable en milieu urbain et en milieu rural, respectivement 43 % et 34 % des pays ont indiqué que les organismes de réglementation prennent toutes les mesures correctives nécessaires contre les non-performants.

Surveillance de l'eau potable

La surveillance est nécessaire pour comprendre la manière dont les services sont fournis et évaluer la qualité de la prestation de service, notamment la qualité de l'eau potable. Près de 90 % des pays répondants ont déclaré disposer d'instruments formels (tels que des règlements et/ou des normes) pour l'eau potable qui comprennent des exigences en matière de surveillance de la qualité de l'eau potable. Toutefois, les données GLAAS montrent qu'il existe un écart entre la surveillance requise et la fréquence à laquelle celle-ci est effectuée. Pour les zones urbaines, seulement 12 % des pays ont indiqué que la surveillance est effectuée à 100 % de la fréquence requise et 21 % des pays répondants ont indiqué une surveillance effectuée à moins de 50 % de la fréquence requise (Figure 4.2). Dans les zones rurales, seulement 6 % des pays ont déclaré que la surveillance avait lieu à 100 % de la fréquence requise.

Dans les zones urbaines, seulement 12 % des pays ont déclaré que la surveillance de l'eau potable était effectuée à 100 % de la fréquence requise.

Figure 4.2 Fréquence de la surveillance indépendante de l'eau potable dans la pratique par rapport aux exigences en matière de surveillance prescrites pour l'eau potable en milieu urbain (n=104)



Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

L'une des raisons qui explique le manque de surveillance de l'eau potable est liée au manque de ressources humaines. Cinquante pour cent des pays répondants ont indiqué qu'ils disposaient de moins de 50 % des ressources humaines nécessaires pour assurer la surveillance de l'eau potable dans les zones urbaines. Pour les zones rurales, la situation est plus difficile, avec 66% des pays répondants indiquant disposer de 50% des ressources humaines nécessaires.

Le principal obstacle à la surveillance de l'eau potable dans les zones urbaines et rurales est l'insuffisance des fonds et des ressources humaines.

Les coûts associés à la surveillance de l'eau potable représentent également un défi pour les pays. Quarante-huit pour cent des pays répondants ont cité l'insuffisance des fonds alloués comme un obstacle majeur à la surveillance dans les zones rurales et 68 % à la surveillance dans les zones urbaines. Bien que les coûts de la surveillance régulière de l'eau potable ne représentent qu'une fraction des coûts nécessaires pour le développement des infrastructures d'eau potable, le soutien à la surveillance régulière n'en demeure pas moins un problème pour les pays lors de l'allocation des ressources. Une étude réalisée en 2017 par l'Institut Aquaya a révélé que « la surveillance de la qualité microbienne de toutes les sources d'eau améliorées en Afrique subsaharienne coûterait US \$16 millions par an, ce qui est minime par rapport aux coûts annuels d'investissement prévus pour atteindre la cible ODD 6.1 qui prévoit de garantir l'accès de tous à l'eau (US \$15,8 milliards) » (1).

Utilisation d'indicateurs de performance pour la qualité des services d'eau potable

Les indicateurs de performance constituent un autre aspect clé de la surveillance du système de prestation de services d'eau potable. Si la majorité des pays utilise un indicateur de performance pour la qualité de l'eau, ils sont moins nombreux à disposer d'indicateurs pour la qualité de service et la fonctionnalité des systèmes (Tableau 4.1).

Les deux tiers des pays indiquent utiliser un indicateur de performance clé pour la qualité de l'eau ; seuls quatre pays sur dix utilisent des indicateurs de performance pour la qualité des services et la fonctionnalité des systèmes.

Tableau 4.1 Pourcentage de pays déclarant utiliser des indicateurs de performance sur la qualité des services d'eau potable

Type d'indicateur de performance des services	Pourcentage des pays déclarant utiliser un indicateur établi ^a
Qualité des services (n=109)	41 %
Fonctionnalité des systèmes (par exemple infrastructures fonctionnant/ne fonctionnant pas, gestion des actifs) (n=106)	40 %
Qualité de l'eau (n=108)	67 %

^a Établi signifie que les indicateurs font l'objet d'un accord et d'un suivi par rapport aux données de référence établies.

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

4.2 Des systèmes sont-ils en place pour la réglementation et la surveillance de l'assainissement y compris la gestion des eaux usées et la gestion des boues de vidange ?

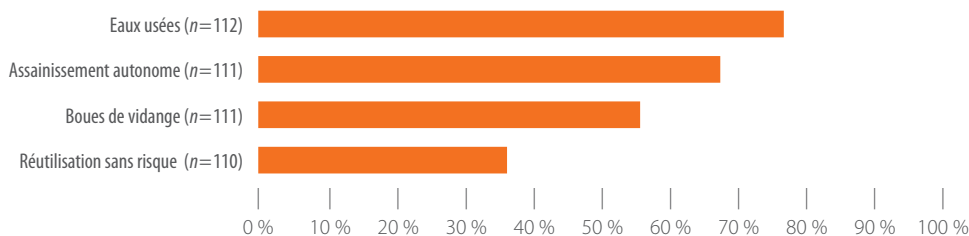
Normes nationales relatives à l'assainissement

Par rapport aux normes de qualité de l'eau potable, moins de pays disposent de normes nationales officielles en matière d'assainissement et de traitement des eaux usées. Alors que 77 % des pays disposent d'une norme nationale officielle pour le traitement des eaux usées, seulement 36 % des pays disposent d'une norme pour la réutilisation sans risque des eaux usées/excreta dans l'agriculture et autres

fins productives (Figure 4.3). Pour que l'assainissement soit géré en toute sécurité dans tous les contextes, il est important d'avoir des réglementations et des normes qui couvrent l'assainissement en réseau et autonome et qui prennent en compte l'ensemble de la chaîne de services d'assainissement¹. Les lignes directrices relatives à l'assainissement et la santé de l'OMS recommandent de « réglementer la qualité des services à toutes les étapes de la chaîne de services d'assainissement, sur la base de l'évaluation et de la gestion des risques pour la santé publique » (2).

Plus des deux tiers des pays ont déclaré disposer de normes nationales officielles pour le traitement des eaux usées et les technologies d'assainissement autonome.

Figure 4.3 Pourcentage de pays répondants disposant de normes nationales officielles pour les eaux usées, l'assainissement autonome, les boues de vidange et la réutilisation sans risque



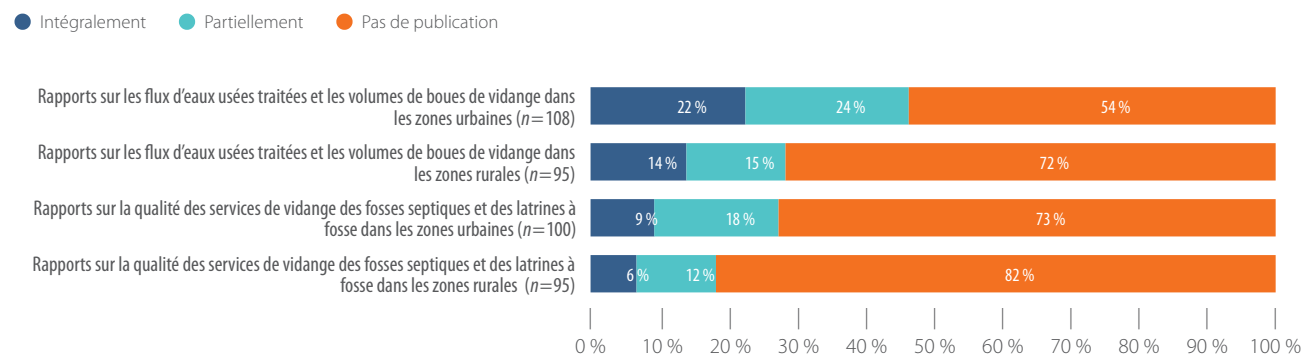
Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Fonctions des organismes de réglementation de l'assainissement

Moins de 25 % des pays ont, pour les zones urbaines, des organismes de réglementation qui publient intégralement des rapports accessibles au public sur les flux d'eaux usées traitées et les volumes de boues de vidange, ce qui est beaucoup moins élevé que pour l'eau potable. Ce chiffre tombe à 14 % des pays pour les zones rurales (Figure 4.4).

Moins de 10 % des pays disposent d'organismes de réglementation qui publient intégralement des rapports accessibles au public sur la qualité des services de vidange des fosses septiques et des latrines à fosse dans les zones urbaines ou rurales.

Figure 4.4 Pourcentage de pays répondants disposant d'organismes de réglementation qui publient des rapports sur l'assainissement accessibles au public



Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

La disparité zones rurales/zones urbaines en termes de réglementation des services de vidange des fosses septiques et des latrines à fosse peut également être constatée dans la capacité des organismes de réglementation à établir des normes dans ce domaine. Vingt et un pour cent des pays disposent d'organismes de réglementation habilités à fixer et surveiller les normes relatives à la gestion des boues de vidange dans les zones urbaines ; ce pourcentage est de 14 % pour les zones rurales. En outre, les organismes de réglementation peuvent établir et surveiller les normes relatives à la conception, la construction et l'utilisation de systèmes d'assainissement autonome dans seulement 25 % des pays pour les zones urbaines et 23 % pour les zones rurales. Quarante pour cent des pays répondants ont déclaré disposer d'organismes de réglementation capables de fixer des normes pour la conception, la construction et l'utilisation de stations de traitement des eaux usées et des réseaux dans les zones urbaines.

Seulement 21 % des pays disposent d'organismes de réglementation habilités à fixer et surveiller les normes relatives à la gestion des boues de vidange dans les zones urbaines, et 14 % dans les zones rurales.

¹ Se reporter au glossaire en Annexe 1 pour la définition du terme.

Les organismes de réglementation de l'assainissement/des eaux usées sont également limités dans les mesures correctives qu'ils peuvent prendre à l'encontre des non-performants. Seulement 32 % des pays ont déclaré avoir des organismes de réglementation de l'assainissement/des eaux usées qui adoptent pleinement des mesures correctives dans les zones urbaines ; pour les zones rurales, seulement 23 % des pays ont déclaré avoir des organismes de réglementation qui adoptent pleinement des mesures correctives.

Surveillance des eaux usées

Seulement 11 % des pays ont indiqué que la surveillance des eaux usées se faisait à 100 % de la fréquence requise dans les zones urbaines. Dans les zones rurales, seulement 6% des pays ont indiqué que la surveillance des eaux usées avait lieu à 100% de la fréquence requise. La surveillance des eaux usées est fortement limitée par un manque de ressources humaines suffisantes. Soixante-sept pour cent des pays ont indiqué disposer de moins de 50 % des ressources humaines nécessaires pour la surveillance des eaux usées dans les zones urbaines, et 80 % des pays ont indiqué disposer de moins de 50% des ressources humaines nécessaires dans les zones rurales.

Utilisation d'indicateurs de performance pour la qualité des services d'assainissement

Comme le montre le Tableau 4.2, peu de pays ont déclaré utiliser des indicateurs de performance pour l'assainissement. Seulement 31 % des pays ont déclaré disposer d'un indicateur convenu pour la qualité des effluents traités faisant l'objet d'un suivi par rapport aux données de référence établies. C'est beaucoup moins que ceux ayant déclaré avoir un indicateur établi pour la qualité de l'eau.

Peu de pays procèdent au suivi des indicateurs de performance clés tels que la qualité des effluents traités et la qualité des services d'assainissement.

Tableau 4.2 Pourcentage de pays déclarant utiliser des indicateurs de performance sur la qualité des services d'assainissement

Type d'indicateur de performance des services	Pourcentage de pays déclarant l'utilisation d'un indicateur établi ^a
Qualité des services (n=105)	21 %
Fonctionnalité des systèmes (par exemple infrastructures fonctionnant/ne fonctionnant pas, gestion des actifs) (n=103)	26 %
Qualité des effluents traités (n=104)	31 %

^a Établi signifie que les indicateurs font l'objet d'un accord et d'un suivi par rapport aux données de référence établies.
Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

4.3 Des révisions tarifaires ont-elles lieu ?

Les pays ont indiqué que la révision et l'ajustement des tarifs peuvent être effectués par un organisme de réglementation national, par les autorités locales ou par les prestataires de services eux-mêmes. Les municipalités et les prestataires de services peuvent avoir la liberté de fixer les tarifs. Toutefois, dans de nombreux cas, ils sont tenus de demander l'approbation des révisions tarifaires à un ministère ou à une institution nationale (comme au Lesotho, en Namibie et au Népal).

Dans les pays qui ont fourni des données sur la fréquence des révisions tarifaires, 54 % ont déclaré qu'elles avaient lieu tous les un à trois ans (Tableau 4.3).

Tableau 4.3 Fréquence des révisions tarifaires

Fréquence des révisions tarifaires	Pourcentage de pays (n=37)
Varie selon la municipalité/effectuées sur demande	25 %
Annuellement	21 %
Tous les 2 à 3 ans	33 %
Plus que tous les 3 ans	21 %

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

L'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019 indique que 72 % des 108 pays répondants ont des organismes de réglementation responsables de fixer les tarifs pour l'eau potable en milieu urbain, et 67 % sur 106 pays répondants ont des organismes responsables de fixer les tarifs pour l'assainissement en milieu urbain. Dans les zones rurales, moins de la moitié des pays a déclaré avoir des organismes de réglementation responsables de fixer les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement.

Plusieurs pays, dont l'Angola, l'Argentine, le Congo et l'Équateur, ont fait état de réformes récentes de la réglementation sur les tarifs ou des cadres tarifaires qui ont eu ou pourraient avoir une incidence positive sur le recouvrement des coûts à l'avenir.

Amélioration du recouvrement des coûts en Argentine grâce à la mise en place d'une politique tarifaire

En **Argentine**, le système d'information sur les prestataires d'eau potable et l'assainissement mis en place depuis 2017 a montré que les recettes couvraient 91 % des coûts d'exploitation et de maintenance. Ce résultat est basé sur les données des 20 principaux opérateurs dans 19 provinces du pays, représentant environ 70 % de la population urbaine alimentée en eau potable. Ce chiffre représente une augmentation significative depuis 2015, et a été atteint en raison d'un changement dans la politique tarifaire.

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

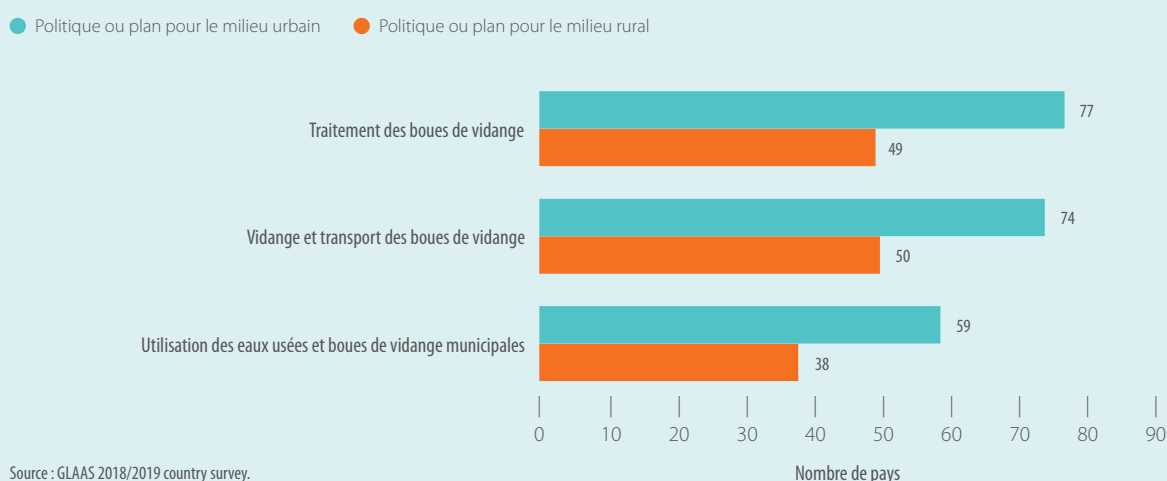
Points clés sur la gestion des boues de vidange

Les services de gestion des boues de vidange sont indispensables pour une utilisation durable des toilettes et une gestion en toute sécurité de l'assainissement dans les contextes où il n'y a pas de réseau d'assainissement et où les boues de vidange ne peuvent être éliminées in situ. Les ménages qui ont le plus besoin de ces services habitent souvent dans des zones urbaines denses et sont parmi les populations les plus laissées pour compte dans le contexte des ODD. Toutefois, la demande en services de gestion des boues de vidange, tant dans les zones rurales qu'urbaines, provient de toutes les couches de la société dont l'assainissement dépend d'installations autonomes (comme les fosses septiques, les latrines ou l'assainissement par conteneur). Dans les pays où la proportion de fosses septiques et de latrines est élevée, l'efficacité de la gestion des boues de vidange est un élément primordial pour atteindre les cibles nationales en matière d'assainissement et les ODD. C'est pour cette raison que la gestion des boues de vidange prend de l'ampleur dans le secteur WASH et gagne de plus en plus en reconnaissance et en soutien de la part des pays et des partenaires de développement.

Gestion des boues de vidange dans les politiques et plans nationaux

Les conclusions GLAAS 2018/2019 montrent que les pays intègrent des éléments relatifs à la gestion des boues de vidange dans leurs politiques et plans nationaux. Ces éléments, tels que la vidange, le transport, le traitement et l'utilisation/élimination finale, sont abordés dans la plupart des politiques ou plans d'assainissement en milieu urbain (Figure 4.5).

Figure 4.5 Nombre des pays ayant inclus la gestion des boues de vidange dans les politiques ou plans nationaux



Source : GLAAS 2018/2019 country survey.

ÉTUDES DE CAS SUR LES POLITIQUES D'ASSAINISSEMENT 4.1

Gestion des boues de vidange dans les politiques et plans au Mali, au Sénégal et en Zambie

Au **Mali**, où plus de la moitié de la population vit dans des zones rurales (57 % en 2018) (3), l'assainissement autonome a été l'approche la plus utilisée en matière d'assainissement. La politique d'assainissement de 2009 indique que « l'assainissement autonome doit être privilégié car il est peu coûteux et constitue déjà une pratique répandue » (4). Elle précise également que l'assainissement collectif devrait être réservé aux zones à forte densité de population telles que les centres-villes, les zones touristiques, et les zones industrielles et commerciales. La politique d'assainissement de 2009 comprend également une section sur la gestion des boues de vidange, qui prévoit de doter toutes les villes de plus de 50 000 habitants de sites adéquats pour le stockage et le traitement des boues d'ici 2015, et toutes les villes de plus de 25 000 habitants d'ici 2025 (4).

Au **Sénégal**, l'assainissement autonome et la gestion des boues de vidange ont été définis et abordés pour la première fois d'un point de vue juridique dans le Code de l'assainissement de 2009 (5), qui les définit et en précise les conditions de gestion et de développement. Cependant, l'assainissement autonome avait déjà été abordé dans les politiques antérieures, notamment la Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) de 2005-2015 relative à la mise en œuvre des OMD. Récemment, un décret portant sur l'application du Code de l'Assainissement a été signé alors que la nouvelle LPSD 2016-2025 reprend et renforce les orientations en matière d'assainissement autonome et de gestion efficace des boues de vidange incluant les questions de valorisation des sous-produits et d'organisation de la filière (6).

En **Zambie**, la Stratégie nationale zambienne d'assainissement urbain et périurbain (NUS), élaborée en 2015, est largement axée sur des stratégies visant à améliorer la gestion des boues de vidange en milieu urbain en renforçant la capacité des entreprises de services à travers la chaîne des services d'assainissement (7). La stratégie souligne que « l'accent insuffisant mis sur l'assainissement et l'importance excessive accordée à l'assainissement réticulé » est l'un des obstacles au progrès dans le sous-secteur de l'assainissement (7).

Source : Études de cas OMS sur les politiques d'assainissement 2018/2019.

Le Programme allemand pour l'eau soutient des niveaux plus élevés de service d'assainissement au Burkina Faso, notamment la gestion des boues de vidange

Au **Burkina Faso**, le Programme allemand pour l'eau aide le ministère responsable de l'eau à adapter les définitions de l'accès à des services d'assainissement sûrs dans les zones urbaines. La définition englobe désormais l'ensemble de la chaîne des services d'assainissement, notamment le déplacement, la vidange, le transport, le traitement et la réutilisation, afin de l'aligner sur les indicateurs de la cible ODD 6.2. En conséquence, un « concept de gestion de la chaîne d'assainissement » sera développé avec la compagnie nationale de l'eau. Il sera complété par un mécanisme de financement spécifique, destiné à fournir un financement (provenant à la fois de sources nationales et de transferts APD) destiné au développement à grande échelle d'infrastructures décentralisées pour le traitement des boues de vidange et l'activité (secteur privé) de vidange des boues.

Source : Enquête GLAAS auprès des agences d'aide extérieure 2018/2019.

Gestion des boues de vidange dans les cibles nationales

Environ un tiers des pays a fixé des cibles nationales pour la gestion des boues de vidange. Trente-deux des 101 pays répondants (32 %) ont des cibles nationales pour la vidange et le transport des boues de vidange et 27 % ont des cibles nationales pour le traitement. Deux exemples tirés de l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019 sont présentés ci-dessous.

- Le **Burkina Faso** a pour objectif d'avoir sept stations de traitement des boues de vidange d'ici à 2020.

- Les **Comores** ont pour objectif, la construction de 200 unités de collecte des boues d'ici à 2030.

Les réponses peuvent sous-représenter l'établissement de cibles relatives à la gestion des boues de vidange car certains pays ont indiqué que des éléments dans ce domaine sont inclus dans leurs cibles de couverture nationales pour l'assainissement et, par conséquent, ils n'ont pas identifié des cibles spécifiques supplémentaires pour la gestion des boues de vidange.

Certains pays disposent de cibles qui vont au-delà du traitement et s'étendent à l'utilisation productive des boues de vidange. Vingt-cinq pays sur 100 indiquent qu'ils ont des cibles spécifiques pour l'utilisation des boues de vidange. Ainsi, les Seychelles ont pour cible de parvenir à un traitement, compostage et utilisation par les agriculteurs des boues de vidange de 100 % d'ici à 2030, afin de réduire leur dépendance vis-à-vis des engrais chimiques importés.

Arrangements institutionnels pour la gestion des boues de vidange dans les pays africains

Alors que la gestion des boues de vidange continue de prendre de l'importance dans le secteur WASH, les pays commencent à formaliser les arrangements institutionnels liés à cette question, qui impliquent normalement de multiples acteurs institutionnels le long de la chaîne des services d'assainissement, notamment dans les domaines de l'eau, des travaux publics, de la santé, de l'environnement et de l'agriculture. Le Tableau 4.4 montre de quelle façon la responsabilité de la gouvernance et de la réglementation de la collecte et de la gestion des boues de vidange varie en fonction des pays africains. La majorité des pays cités dans le tableau compte un chef de file pour la gouvernance et la réglementation de la collecte et de la gestion des boues de vidange, certains ont jusqu'à trois contributeurs, soulignant le caractère multisectoriel de la gestion des boues de vidange pour la chaîne complète des services d'assainissement. Parmi les pays qui ont indiqué un chef de file, dans la plupart des cas, il s'agissait du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (ou son équivalent).

Tableau 4.4 Arrangements institutionnels pour la gouvernance et la réglementation de la collecte et du traitement des boues de vidange en Afrique

		Nombre de contributeurs		
		Zéro à deux contributeurs	Trois à quatre contributeurs	Plus de cinq contributeurs
Nombre de chefs de file	Plus d'un chef de file	Comores, Mauritanie, Mozambique, Sénégal	Angola, Libéria, Zimbabwe	Eswatini, Kenya
	Un chef de file	Benin, Botswana, Éthiopie, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Namibie, Niger, Zambie	Afrique du Sud, Burundi, Burkina Faso, Cameroun, Gabon, Lesotho, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, Tchad, Togo	Congo, Côte d'Ivoire, Érythrée, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie
	Pas de chef de file	Gambie, Sao Tomé-et- Príncipe	Malawi, Seychelles	

Références

1. Delaire C, Peletz R, Kumpel E, Kisiangani J, Bain R, Khush R. How much will it cost to monitor microbial drinking water quality in Sub-Saharan Africa? *Environ. Sci. Technol.* 2017, 51, 11: 5869-5878; 2017 (<https://pubs.acs.org/doi/abs/10.1021/acs.est.6b06442>, consulté le 17 mai 2019).
2. WHO Guidelines on Sanitation and Health. Geneva: World Health Organization; 2018 (<http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/274939/9789241514705-eng.pdf?ua=1>, consulté le 25 mai 2019).
3. World Development Indicators: Rural population (% of population) Mali. Washington (DC): World Bank; 2018 (https://data.worldbank.org/indicator/SP.RUR.TOTL.ZS?end=2018&locations=ML&most_recent_year_desc=false&start=1960&view=chart, consulté le 2 juillet 2019).
4. Politique Nationale d'Assainissement. Bamako : République du Mali, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement ; 2009 (https://washwatch.org/uploads/filer_public/3b/41/3b41c40b-f6ff-4f8f-98dc-8a93fa5a4562/politique_nationale_dassainissement_mali_2009.pdf, consulté le 28 juin 2019).
5. Loi n°2009/24 du 8 juillet 2009 portant Code de l'Assainissement. Dakar : République du Sénégal ; 2009 (<http://www.droit-afrique.com/upload/doc/senegal/Senegal-Loi-2009-24-code-de-l-assainissement.pdf>, consulté le 28 juin 2019).
6. Lettre de politique sectorielle de développement 2016–2025. Dakar : République du Sénégal, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ; 2016.
7. National Urban and Peri-Urban Sanitation Strategy 2015–2030. Lusaka: Government of Zambia, Ministry of Local Government and Housing; 2016 (https://washwatch.org/uploads/filer_public/eb/8b/eb8b5d5c-c067-4fcd-9ed5-7d57e8eeb1b1/national_urban_and_peri-urban_sanitation_strategy_2015-2030_ministry_of_local_government_and_housing_2015.pdf, consulté le 28 juin 2019).

CHAPITRE 5

Quelles mesures les gouvernements et les partenaires de développement prennent-ils pour ne laisser personne pour compte ?

Points clés

- **Droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement :** Les deux tiers des pays répondants ont indiqué qu'ils reconnaissent le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement dans leur constitution.
- **Mesures pour ne laisser personne pour compte :** De nombreux pays ont pris des mesures pour atteindre les populations en situation de vulnérabilité dans les politiques et les plans, mais beaucoup moins disposent de systèmes associés de suivi ou de financement.
- **Cibles :** La plupart des pays n'ont pas de cibles WASH en place pour les populations vivant dans des situations vulnérables.
- **Défécation en plein air :** Environ les trois quarts des pays dont le taux de défécation en plein air est supérieur à 2 % ont déclaré que la défécation en plein air est prise en compte dans les politiques ou plans nationaux d'assainissement.
- **Accessibilité financière des services WASH :** L'eau potable en milieu urbain était le sous-secteur pour lequel des systèmes financiers d'accessibilité financière étaient le plus susceptibles d'être en place (70 % des pays) ; cependant, seulement la moitié de ces pays ont indiqué que ces systèmes étaient largement utilisés.

L'impératif des ODD de ne laisser personne pour compte se retrouve dans l'ODD 6 sur l'eau et l'assainissement dont l'objectif est de « garantir l'accessibilité pour tous, à l'eau et à l'assainissement gérés de façon durable », ainsi que dans l'ODD 10 sur la réduction des inégalités au sein des pays et d'un pays à l'autre et dans l'ODD 5 sur l'égalité des sexes. Les pays se sont engagés à prendre des mesures pour cibler et atteindre les populations vivant dans des situations vulnérables afin de combler les lacunes existantes en matière de services WASH et d'élargir l'accès aux populations non desservies. Les populations vivant dans des situations vulnérables varient d'un pays à l'autre et peuvent comprendre les populations pauvres, les populations vivant dans des régions éloignées et difficiles d'accès, les femmes, les minorités ethniques et d'autres populations qui ont plus de difficultés à accéder aux services. Pour réussir, les mesures visant à ne laisser personne pour compte, nécessitent une hiérarchisation des priorités au sein des systèmes WASH avec des ressources financières et humaines adéquates, ainsi que des systèmes de suivi capables d'identifier les inégalités, de suivre les progrès vers une couverture universelle et de permettre aux gouvernements de prendre des mesures correctives. Les systèmes permettant la participation de la population locale et l'engagement des citoyens, pris en compte dans le cadre des moyens de mise en œuvre de la cible ODD 6.b, sont également essentiels pour répondre aux besoins des communautés locales et des personnes vivant dans des situations vulnérables (voir Annexe 6 pour de plus amples informations).

5.1 Les gouvernements ont-ils reconnu le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement ?

Une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU a officiellement reconnu le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement en juillet 2010 et a estimé que l'eau potable et l'assainissement sont essentiels à la réalisation de tous les droits de l'homme (1). La reconnaissance de ce droit dans la constitution d'un pays est une indication de la volonté politique d'assurer l'accès universel à l'eau et à l'assainissement. De plus, elle fournit à la population un outil pour rendre le gouvernement redevable.

Dans l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019, près des deux tiers des pays répondants ont indiqué que le gouvernement reconnaît le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement dans leur constitution (65 % pour l'eau et 62 % pour l'assainissement). Certains pays ont adopté une interprétation large de la reconnaissance dans la constitution ; par conséquent, la reconnaissance explicite de ce droit sera probablement beaucoup plus faible.

ÉTUDES DE CAS SUR LES POLITIQUES D'ASSAINISSEMENT 5.1

Définition du droit de l'homme à l'assainissement dans les constitutions

La façon dont les pays définissent le droit de l'homme à l'assainissement dans leur constitution varie. Certaines constitutions reconnaissent explicitement le droit à l'assainissement, tandis que d'autres le font indirectement. Ainsi, la constitution du **Kenya** de 2010 stipule que « toute personne a droit à un logement accessible et adéquat et à un niveau raisonnable d'assainissement » (2). Au **Bangladesh**, la Constitution garantit le « ... droit aux besoins fondamentaux », que le gouvernement interprète, sans le reconnaître explicitement, comme incluant l'assainissement (3). De la même manière, au **Népal**, l'article qui stipule que « toute personne a le droit de vivre dans un environnement sain et propre » s'interprète comme incluant les aspects de la gestion des eaux usées et des déchets (4). Au **Mali**, la constitution de 1992 met également l'accent sur un environnement sain en tant que reconnaissance du droit à l'assainissement (5) et stipule que « toute personne a droit à un environnement sain. La protection, la défense de l'environnement et la promotion de la qualité de vie sont un devoir pour tous et pour l'État ».

Source : Études de cas OMS sur les politiques d'assainissement 2018/2019.

5.2 Existe-t-il des mesures pour atteindre les populations vulnérables et sont-elles mises en œuvre ?

L'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019 comprenait des questions sur les domaines suivants : (i) les populations pauvres, (ii) les populations vivant dans des bidonvilles ou des quartiers d'habitat informel, (iii) les populations vivant dans des zones isolées ou difficiles d'accès, (iv) les populations autochtones, (v) les personnes déplacées et/ou réfugiées, (vi) les femmes, (vii) les minorités ethniques, (viii) les personnes en situation de handicap et (ix) les populations chez lesquelles la morbidité est élevée. L'enquête a également inclus la catégorie « autres » permettant aux pays d'identifier toute population vulnérable supplémentaire reconnue. Les pays étaient plus susceptibles d'avoir pris des mesures pour l'eau potable et l'assainissement d'abord à l'intention des populations pauvres, puis des populations vivant dans des zones isolées et difficiles d'accès et aussi des personnes vivant en situation de handicap. Comme le montre la Figure 5.1 pour l'assainissement, de nombreux pays disposent de mesures pour atteindre les populations en situation de vulnérabilité dans les politiques et les plans, mais beaucoup moins disposent de systèmes associés de suivi ou de financement. Les résultats pour l'eau potable montrent des tendances similaires.

Prise en compte et inclusion des populations vivant dans des situations vulnérables dans le processus d'élaboration des politiques

Au **Bhoutan**, les besoins et les préoccupations des groupes potentiellement vulnérables sont pris en compte au travers de l'engagement direct des organisations de la société civile et des organisations de personnes en situation de handicap dans le domaine des options technologiques, accessibles financièrement.

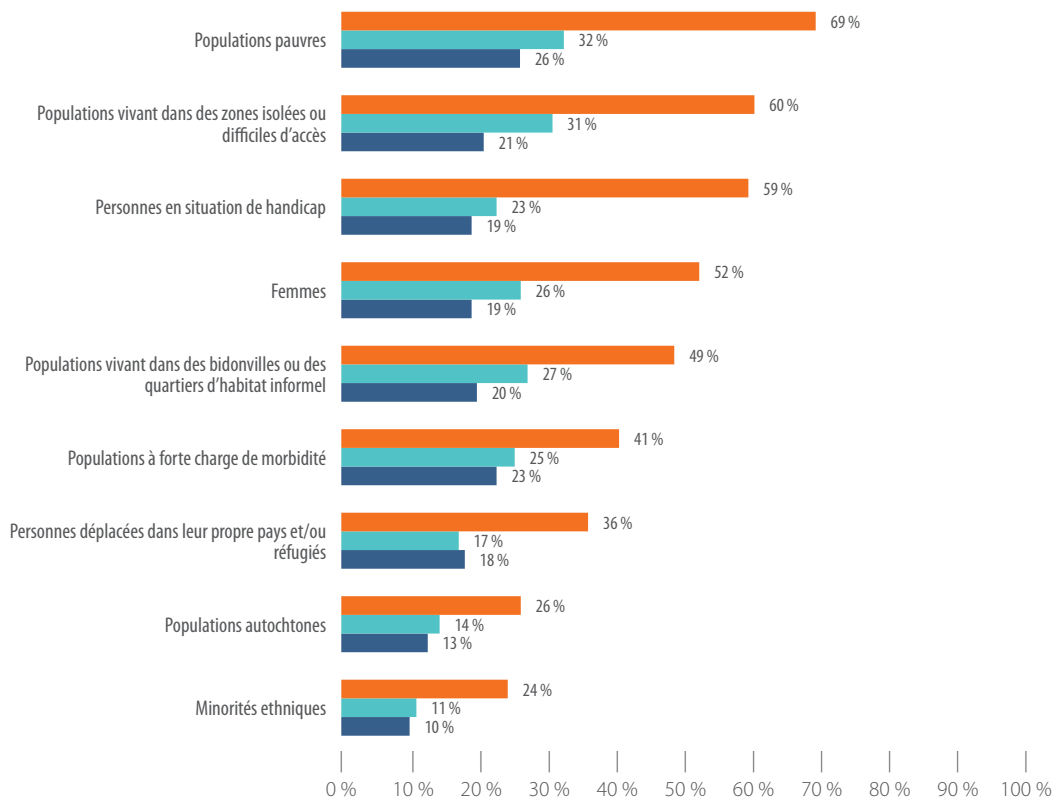
En **Mauritanie**, l'élaboration des politiques sectorielles repose généralement sur un processus participatif impliquant l'administration, les élus, la société civile, le secteur privé, les organisations professionnelles, les groupes de jeunes, les femmes et les partenaires techniques et financiers. Cela permet d'identifier les groupes les plus vulnérables tels que les populations rurales et de garantir leur participation effective et concrète au processus.

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Plus de pays ont des mesures pour les populations vulnérables dans leurs politiques et leurs plans que des systèmes associés de suivi ou de financement de la prestation de services.

Figure 5.1 Pourcentage de pays ayant adopté des mesures et les ayant appliquées de manière systématique, ciblant les groupes vulnérables pour l'assainissement : (i) dans le cadre de politiques et de plans, (ii) dans le cadre d'un suivi de la prestation de services, (iii) dans le cadre d'un plan de financement ($n=111$)

- Des mesures spécifiques existent dans les politiques/plans pour atteindre les populations vulnérables
- La prestation de services aux populations vulnérables fait l'objet d'un suivi
- Des mesures spécifiques pour cibler les populations vulnérables existent dans le cadre du plan de financement et sont appliquées



Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Mesures spécifiques visant les populations pauvres

Conformément aux cycles GLAAS précédents, les données GLAAS 2018/2019 indiquent que la plupart des pays disposent, dans leurs politiques et plans nationaux, de mesures spécifiques visant les populations pauvres, mais que les systèmes de mise en œuvre de ces mesures sont souvent inadéquats. Moins de 45 % des pays, toutes catégories de revenu confondues, disposent de mesures spécifiques pour procéder au suivi des progrès accomplis dans l'extension ou le maintien des services ou le ciblage des ressources financières vers les populations pauvres (Tableau 5.1). Il est intéressant de noter que le pourcentage de pays qui appliquent systématiquement des mesures financières ciblant les populations pauvres est relativement constant d'une catégorie de revenu à l'autre, ce qui indique que ce ciblage n'est pas nécessairement lié au niveau de revenu du pays et peut être le signe d'un manque de priorisation de cet enjeu.

Alors que plus des deux tiers des pays ont indiqué avoir des mesures spécifiques dans leurs politiques et plans pour atteindre les populations pauvres, moins de 40 % disposent de mesures associées de suivi et de financement qui sont appliquées de manière systématique pour atteindre les populations pauvres par le biais de services d'assainissement et d'eau potable.

Tableau 5.1 Mesures visant à étendre les services aux populations pauvres par classification selon le revenu

● 80–100 % ● 60–79 % ● 40–59 % ● 0–39 %

			Gouvernance	Suivi	Financement
			Les politiques et les plans prévoient des mesures spécifiques pour atteindre les populations pauvres	Les progrès réalisés dans l'extension de la prestation de services aux populations pauvres font l'objet d'un suivi et de rapports	Des mesures spécifiques du plan de financement visant à cibler les ressources vers les populations pauvres sont appliquées systématiquement
Classification selon le revenu de la Banque mondiale ^a		Nombre de pays			
Assainissement	Tous les pays répondants	111	69 %	32 %	26 %
	Revenu faible	28	79 %	25 %	25 %
	Revenu intermédiaire de la tranche inférieure	38	71 %	39 %	29 %
	Revenu intermédiaire de la tranche supérieure	32	69 %	38 %	22 %
	Revenu élevé	12	50 %	17 %	33 %
Eau potable	Tous les pays répondants	110	74 %	35 %	35 %
	Revenu faible	28	93 %	25 %	39 %
	Revenu intermédiaire de la tranche inférieure	36	75 %	42 %	36 %
	Revenu intermédiaire de la tranche supérieure	32	66 %	41 %	31 %
	Revenu élevé	13	54 %	31 %	31 %

^a Pour plus d'informations sur la classification de la Banque mondiale selon le revenu, veuillez consulter la page Internet : <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>.
Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

ÉTUDES DE CAS SUR LES POLITIQUES D'ASSAINISSEMENT 5.2

Prise en compte des groupes vulnérables dans les politiques d'assainissement nationales

La capacité des pays à identifier et à prendre en compte les populations vulnérables est cruciale pour cibler ces groupes par le biais de services WASH appropriés. Par exemple, le **Bangladesh** a utilisé la Stratégie de 2005 en faveur des personnes pauvres dans le domaine de l'eau et de l'assainissement pour identifier les ménages « extrêmement pauvres »^a dont les besoins minimaux fondamentaux en matière d'assainissement ne sont pas satisfaits et pour mettre au point des stratégies pour leur allouer des ressources (6). Le **Zambie** a pris des mesures dans le cadre de la Politique nationale de protection sociale de 2014 pour garantir le droit aux services de base, notamment l'assainissement, aux personnes en situation de handicap (7). D'autres pays intègrent des mesures politiques spécifiques dans les politiques ou plans d'assainissement existants. Ainsi, le **Kenya** intègre des mesures spécifiques pour la commercialisation de l'assainissement, en particulier auprès des populations vulnérables, dans sa Politique d'assainissement environnemental et d'hygiène (8).

^a Le terme « extrêmement pauvres » est une classification propre au Bangladesh utilisée pour identifier et décrire les personnes extrêmement pauvres.
Source : Études de cas OMS sur les politiques d'assainissement 2018/2019.

Stratégie de l'Ouganda en matière d'égalité des sexes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

Le Ministère de l'Eau et de l'Environnement de l'Ouganda a élaboré la Stratégie d'égalité des sexes en matière d'eau et d'assainissement (2018–2022) afin d'intégrer la dimension du genre et d'améliorer l'équité en matière d'eau et d'assainissement. L'objectif de la stratégie est : « autonomiser les hommes, les femmes, les garçons, les filles et les groupes vulnérables en garantissant un accès équitable et le contrôle des ressources dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté » (9). En outre, le plan prévoit des mesures pour d'autres groupes vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap.

La stratégie poursuit les objectifs suivants :

- l'intégration de la dimension du genre dans les politiques, les lignes directrices, les plans et les budgets ;
- le renforcement des capacités et la promotion d'un environnement de travail sensible à la dimension du genre ;
- l'autonomisation économique par un accès équitable aux ressources en eau, à l'approvisionnement, à l'assainissement et à l'hygiène, ainsi qu'au contrôle de tous ces éléments ;
- la documentation, l'établissement de rapports et le suivi en matière d'intégration de la dimension du genre; et
- la coordination, le partenariat et la mise en réseau dans le domaine de l'intégration de la dimension du genre.

Ces objectifs se traduisent, par exemple par des mesures visant à :

- faire en sorte que toutes les spécifications relatives à la construction des installations permettent un accès séparé pour les hommes et les femmes, et comportent des dispositions pour les personnes vivant en situation de handicap ; et
- veiller à ce que les spécifications relatives aux latrines scolaires prévoient des toilettes pour filles afin de répondre aux préoccupations en matière d'hygiène menstruelle.

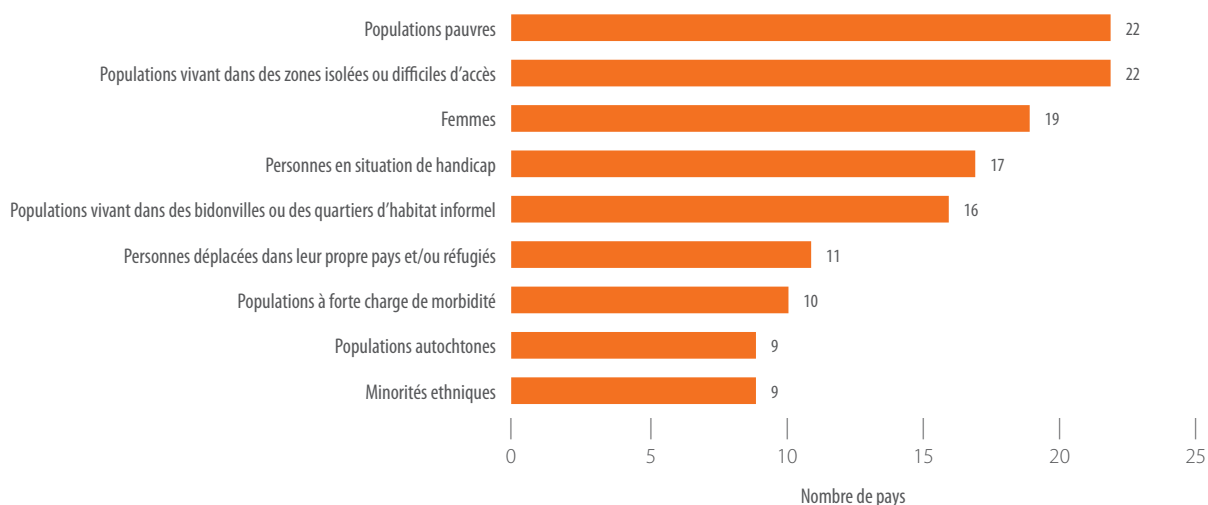
Source : Études de cas OMS sur les politiques d'assainissement 2018/2019.

Cibles pour atteindre les populations vivant dans des situations de vulnérabilité

Les données GLAAS 2018/2019 indiquent que la plupart des pays n'ont pas de cibles WASH spécifiques pour atteindre les populations vivant dans des situations de vulnérabilité. Comme le montre la Figure 5.2, sur 106 pays répondants, 22 ont indiqué disposer de cibles WASH spécifiques pour atteindre les populations pauvres ; 22 pays disposent de cibles WASH pour atteindre les populations vivant dans des zones isolées ou difficiles d'accès ; et 19 pays ont des cibles WASH spécifiques pour atteindre les femmes.

La plupart des pays n'ont pas de cibles WASH spécifiques pour atteindre les populations vulnérables. Ceux qui en disposent ciblent les populations pauvres, les populations vivant dans des régions isolées ou difficiles d'accès, les femmes et/ou les personnes vivant en situation de handicap.

Figure 5.2 Nombre de pays déclarant des cibles WASH visant les populations vulnérables



Remarque : Toutes les populations vulnérables ne sont pas applicables à tous les pays. Certains pays peuvent avoir des cibles pour plus d'une de ces populations.
 Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

En répondant à la question de l'enquête GLAAS sur les cibles visant à atteindre les populations vivant dans des situations de vulnérabilité, certains pays indiquent leur intention d'atteindre une couverture universelle. Ainsi, le Bhoutan, la Guyane et la République démocratique du Congo ont tous cité des cibles de couverture universelle d'ici à 2030.

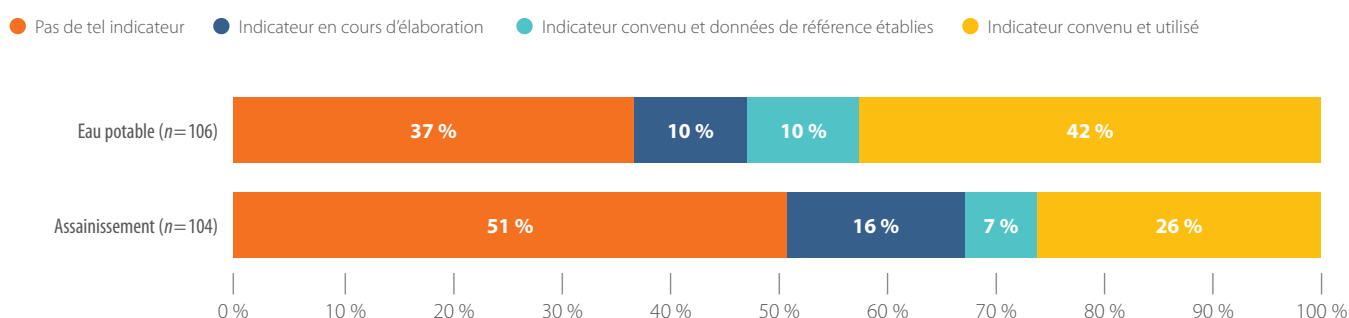
D'autres pays ont communiqué des cibles plus spécifiques. L'Éthiopie, par exemple, souhaite faire passer le pourcentage d'institutions qui disposent d'installations WASH améliorées prenant en compte les besoins des femmes et les personnes vivant en situation de handicap, de 20 % à 60 %. Le Kenya voudrait fournir un accès à l'eau potable à 2,8 millions de personnes vivant dans des zones difficiles d'accès d'ici 2022. Le Sri Lanka fait état d'un accent particulier sur les ménages dont le chef de famille est une femme dans leurs programmes WASH ainsi que sur la gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles. L'Ouzbékistan vise à atteindre une couverture de 100 % de la population vivant dans des zones difficiles d'accès d'ici à 2021.

Suivi de la couverture équitable des services

La capacité d'identifier les lacunes dans la couverture équitable des services est essentielle pour cibler les groupes vulnérables qui sont laissés pour compte. Les résultats GLAAS 2018/2019 révèlent que davantage de pays disposent d'indicateurs de performance pour une couverture équitable des services d'eau potable que pour une couverture équitable des services d'assainissement (Figure 5.3).

Plus d'un tiers des pays répondants a indiqué qu'il n'avait pas établi d'indicateurs de performance utilisés pour garantir une couverture équitable des services d'eau potable, et la moitié qu'elle n'avait pas d'indicateur de performance pour l'assainissement.

Figure 5.3 Pourcentage de pays disposant d'indicateurs de performance pour une couverture équitable des services d'eau potable et d'assainissement



Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Certains pays, comme le Bhoutan, le Honduras et la Mauritanie, ont déclaré utiliser un indicateur qui compare la couverture dans les zones urbaines et rurales. D'autres pays, comme la Jamaïque, ont indiqué qu'ils assuraient le suivi de la répartition de la couverture d'assainissement chez les ménages par type d'installation d'assainissement, région et statut économique. D'autres encore, comme le Pakistan, ont déclaré disposer d'un indicateur qui évalue la couverture équitable des services en fonction de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement selon le revenu des ménages. Pour identifier les portions de zones non desservies ou mal desservies, le Bangladesh compare la couverture dans les zones difficiles d'accès par rapport à la couverture nationale moyenne.

Priorisation des populations vulnérables dans les stratégies WASH des agences d'aide extérieure

Les partenaires de développement ont également indiqué qu'ils accordaient la priorité aux mesures visant à atteindre les populations vivant dans des situations de vulnérabilité. Interrogés sur leurs principaux domaines de priorité globale de leurs stratégies ou activités WASH, 19 des 29 agences d'aide extérieure (66 %) ont indiqué que la réduction des inégalités d'accès et de services pour les personnes pauvres et les plus vulnérables était une priorité élevée ou très élevée, sur une échelle allant de 1 à 5. Le Chapitre 6 fournit de plus amples informations sur les priorités des agences d'aide extérieure.

Comment les agences d'aide extérieure s'attaquent-elles aux inégalités ?

Le **BRAC** prévoit de cibler les personnes qui n'ont pu être atteintes, notamment en élargissant son action à d'autres zones urbaines et difficiles d'accès afin d'atteindre l'ODD 6, qui prévoit l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement d'ici 2030. **CARE International** au Honduras donne la priorité aux femmes, aux filles et aux groupes autochtones, les plus souvent exclus, dans les activités et la planification du secteur WASH – en termes de choix d'emplacement, de conception et de technologies. Les prix sont également ajustés avec la communauté en fonction de sa capacité à contribuer au développement du système d'approvisionnement en eau.

Source : Enquête GLAAS auprès des agences d'aide extérieure 2018/2019.

5.3 Que font les gouvernements pour éliminer la défécation en plein air ?

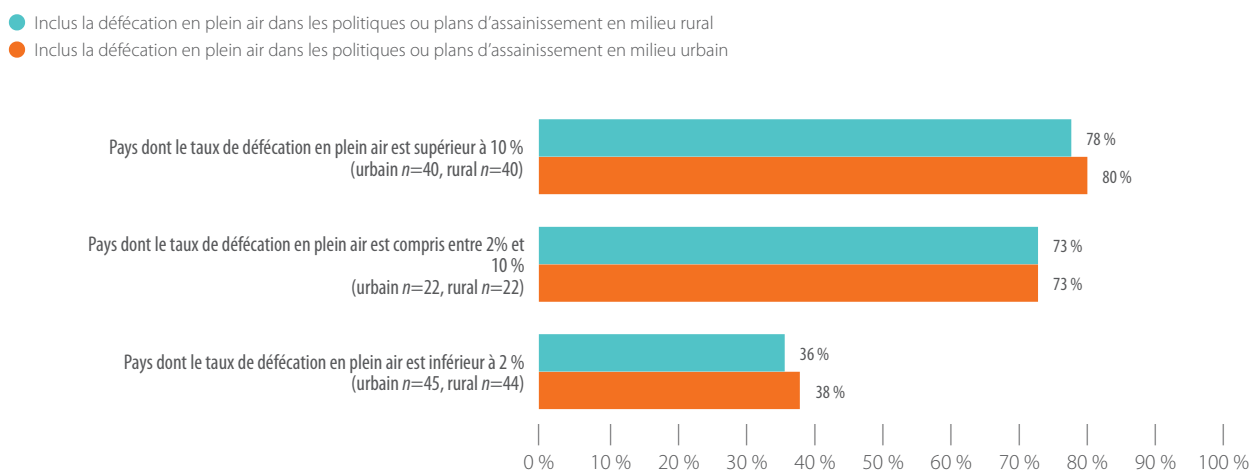
En 2017, 673 millions de personnes pratiquaient encore la défécation en plein air (10). En outre, selon le JMP, « seulement un pays sur cinq ayant un taux de défécation en plein air supérieur à 1 % était en bonne voie pour atteindre une « quasi-élimination » (moins de 1 %) de la défécation en plein air d'ici à 2030 » (10). Le rapport du JMP montre que la défécation en plein air est pratiquée surtout par les personnes pauvres et les personnes vivant dans les zones rurales. La réduction ou l'élimination de la défécation en plein air profiterait donc particulièrement à ces populations et contribuerait à ne laisser personne pour compte (10).

Lutte contre la défécation en plein air dans les politiques et plans nationaux

Les données GLAAS 2018/2019 indiquent que la majorité des pays dont le taux de défécation en plein air est supérieur à 2 % ont inclus la défécation en plein air dans leurs politiques ou plans d'assainissement en milieu urbain ou rural (10) (Figure 5.4).

Environ les trois quarts des pays où la défécation en plein air est importante ont déclaré que le problème est abordé dans les politiques ou plans nationaux en matière d'assainissement.

Figure 5.4 Pourcentage de pays pratiquant encore la défécation en plein air où cette pratique est prise en compte dans les politiques ou plans d'assainissement



Sources : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019 ; (10).

ÉTUDES DE CAS SUR LES POLITIQUES D'ASSAINISSEMENT 5.4

Stratégies pour éliminer la défécation en plein air

Les stratégies visant à éliminer la défécation en plein air ont souvent été utilisées pour atteindre les groupes vulnérables et améliorer les progrès vers l'accès universel aux services d'assainissement de base. Par exemple, au **Kenya**, le cadre de la campagne d'élimination de la défécation en plein air à l'horizon 2020 « vise à éradiquer la défécation en plein air et à déclarer 100 % des villages et l'ensemble du Kenya exempt de cette pratique en 2020 » (11). Le cadre fonctionne au niveau national, mais ce sont les plans d'action créés par chacun des 47 comtés du Kenya qui sont essentiels à sa mise en œuvre. La **Zambie** a lancé récemment sa stratégie d'éradication de la défécation en plein air (2018-2030), qui vise à y mettre fin, en particulier chez les populations vivant dans des situations de vulnérabilité, notamment les femmes (12). Les objectifs et les mesures de la stratégie sont axés sur le renforcement de l'environnement favorable, la bonne gouvernance, la promotion de la demande d'assainissement dans les ménages et les espaces publics, le renforcement des chaînes d'approvisionnement pour soutenir les marchés de l'assainissement et l'appui à l'assainissement géré en toute sécurité grâce à une gestion des boues de vidange accessible financièrement.

Source : Études de cas OMS sur les politiques d'assainissement 2018/2019.

Cibles pour l'élimination de la défécation en plein air

Parmi les pays participant à l'enquête GLAAS dont le taux de défécation en plein air est supérieur à 2 % (10), 41 pays sur 65 (63 %) ont déclaré avoir des cibles liées à la fin de la défécation en milieu urbain ou rural, mais il est à noter que sept de ces 65 pays ont spécifiquement indiqué qu'il ne prévoyait aucune cible pour éliminer la défécation en plein air en milieu urbain ou rural. Sur les 115 pays et territoires répondants, 43 pays ont fourni des informations spécifiques concernant la valeur cible de la défécation en plein air, l'année cible et l'indicateur mesuré. Les pays ont généralement signalé deux types d'indicateurs de défécation en plein air (Tableau 5.2) :

- le pourcentage de la population pratiquant (ou ne pratiquant pas) la défécation en plein air (37 pays) ; ou
- le pourcentage de villages, de zones péri-urbaines, de quartiers d'habitat informel ou d'autorités qui ont mis fin à la défécation en plein air (six pays).

Tableau 5.2 Pays et territoires déclarant des cibles pour la défécation en plein air par type de cible et par calendrier

Pourcentage de la population pratiquant (ou ne pratiquant pas) la défécation en plein air			
Éradication de la défécation en plein air avant 2025	Éradication de la défécation en plein air à l'horizon 2025	Éradication de la défécation en plein air à l'horizon 2030	Réduction du taux de défécation en plein air
Cisjordanie et Bande de Gaza Éthiopie (milieu urbain) Gambie Guinée Îles Salomon Indonésie République démocratique populaire lao République-Unie de Tanzanie Soudan <i>L'année cible est comprise entre 2019 et 2024</i>	Burundi Jordanie Mozambique République démocratique de Corée Sri Lanka Viet Nam	Afrique du Sud Botswana Côte d'Ivoire Ghana Kenya Mauritanie Myanmar Niger Nigéria Ouganda République dominicaine Seychelles Tchad Zambie Zimbabwe	Eswatini Haïti Honduras Namibie Sénégal Soudan du Sud Togo <i>L'année cible varie entre 2020 et 2030</i>
Pourcentage de villages, de zones péri-urbaines, de quartiers d'habitat informel ou d'autorités exemptes de pratiques de défécation en plein air			
Éradication de la défécation en plein air à l'horizon 2025	Éradication de la défécation en plein air à l'horizon 2030	Cible de progression à l'horizon 2020	
Afghanistan Bénin Madagascar	Malawi Mali	Burkina Faso	

Remarque : En plus des pays et territoires énumérés ci-dessus, 11 pays ont indiqué avoir des cibles de défécation en plein air, mais n'ont pas fourni de détails spécifiques sur la cible. Il s'agit des pays suivants : Angola, Libéria, Mongolie, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Timor-Leste, Trinidad-et-Tobago, et les Tuvalu.
 Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

5.4 Comment les gouvernements traitent-ils la question de l'accessibilité financière des services WASH ?

L'une des mesures clés des efforts visant à ne laisser personne pour compte est l'accessibilité financière de l'eau potable, qui est explicitement mentionnée dans la cible ODD 6.1, et qui constitue également une obligation au titre du droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement (13). Actuellement, il n'existe pas de définition universellement acceptée de ce qui constitue des services accessibles financièrement et le suivi de ce critère repose sur des indicateurs indirects. Le Tableau 5.3 donne quelques exemples tirés de l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019 sur la façon dont les pays définissent l'accessibilité financière des services WASH. Dans le cadre d'une initiative conjointe initiée par l'initiative GLAAS et le programme JMP sur le suivi de l'accessibilité financière des services WASH, un groupe d'experts a été constitué et des études de cas sur l'accessibilité financière sont en cours dans six pays. Certaines conclusions préliminaires de l'initiative sont mises en évidence dans le dernier rapport du JMP (10).

Tableau 5.3 Exemples de définitions nationales de l'accessibilité financière des services WASH

Pays	Définition de l'accessibilité financière
Indonésie	4 % du revenu minimum régional pour l'eau potable
Lesotho	5 % du salaire minimum pour l'eau potable
Lituanie	4 % du revenu mensuel moyen de la famille pour l'eau potable et l'assainissement
République démocratique populaire lao	3 % du revenu du ménage pour l'eau potable en milieu urbain
Ukraine	Logement et services publics ne représentant pas plus de 10 % du revenu mensuel brut pour les ménages à faible revenu et les personnes en situation de handicap ; pas plus de 15 % du revenu mensuel moyen pour le reste de la population

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Prise en compte de l'accessibilité financière dans les politiques et les plans

Les données GLAAS 2018/2019 montrent que la plupart des pays ont inclus dans leurs politiques et plans nationaux des mesures visant à rendre l'eau potable accessible financièrement, mais les mesures sont plus fréquentes dans les politiques ou plans urbains. Quarante-vingt-un pour cent des pays (90 sur 111) ayant une politique ou un plan pour l'eau potable en milieu urbain ont pris en compte la question de l'accessibilité financière, contre 74 % des pays (81 sur 109) pour l'eau potable en milieu rural. Plusieurs pays à revenu élevé ont indiqué avoir inclus des mesures pour atteindre les populations pauvres dans leurs politiques et leurs plans. Ainsi, le Chili, la Hongrie et la Lituanie ont tous fait état de mesures de politique visant à soutenir les ménages à faible revenu par le biais de subventions pour les services WASH.

ÉTUDES DE CAS SUR LES POLITIQUES D'ASSAINISSEMENT 5.5

Prise en compte de l'accessibilité financière dans les politiques et les plans

Si les mesures de partage des coûts et d'accessibilité financière étaient des thèmes communs aux pays ayant fait l'objet d'études de cas sur les politiques d'assainissement, les approches décrites dans les politiques et plans nationaux variaient. Par exemple, la Stratégie nationale de partage des coûts 2011 pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement au **Bangladesh** prévoit des mesures visant à faciliter des pratiques uniformes en matière de conception tarifaire et de suppression progressive des subventions (14). Au **Sénégal**, le Plan d'action de mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'assainissement rural à l'horizon 2025 propose des mesures pour que les plus pauvres puissent également accéder à l'assainissement, tout en payant en fonction de leur capacité financière (15). La **Zambie** a reconnu que les personnes vivant dans des quartiers d'habitat informel devaient être ciblées et bénéficier de services d'assainissement. Un « Devolution Trust Fund », fonds commun multi-bailleurs de fonds, a été créé pour appuyer la prestation de services par des entreprises de services aux communautés à faible revenu dans les zones urbaines et péri-urbaines.

Source : Études de cas OMS sur les politiques d'assainissement 2018/2019.

Cibles en matière d'accessibilité financière de l'eau potable

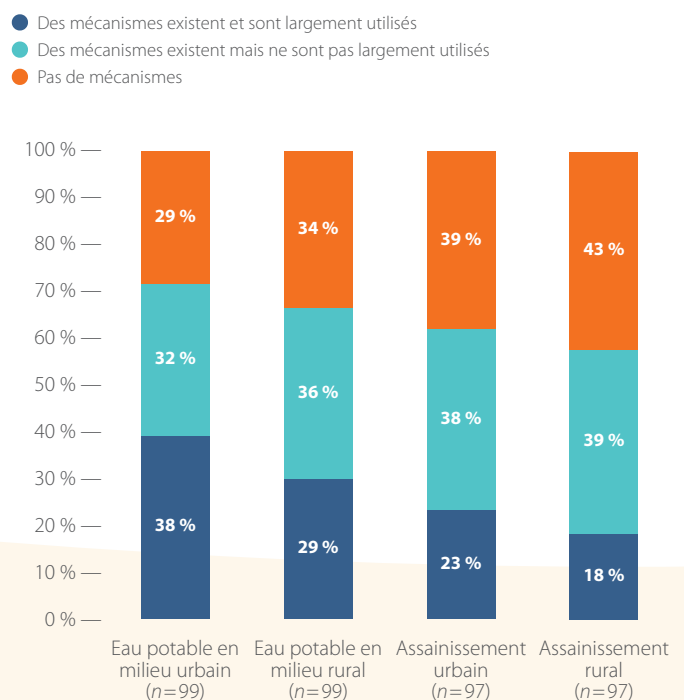
Plus de 47 % (44 sur 93) des pays répondants ont indiqué qu'ils disposent de cibles pour rendre l'eau potable accessible financièrement. Ainsi, la cible des Seychelles est de maintenir le coût de l'eau potable en dessous du seuil de 5 % du revenu disponible des ménages, avec un objectif de 3 % d'ici 2030. Le Lesotho s'est fixé une cible de 5 % du revenu disponible des ménages à consacrer à l'eau potable dans les zones urbaines d'ici à 2020.

Si de nombreux pays ont indiqué avoir fixé une cible en matière d'accessibilité financière, tous n'ont pas indiqué des valeurs cibles spécifiques, mais plutôt des cibles générales. Par exemple, la Jamaïque vise à ce que personne ne puisse se voir refuser l'accès à l'eau potable en raison d'une incapacité à payer. Les Maldives ont fait part de leur intention de garantir à tous l'accès à des services d'eau potable gratuits dans les zones rurales.

Mécanismes financiers d'accessibilité financière

Les mécanismes financiers tels que les bons d'achat, les systèmes d'exemption de redevance et les tarifs réduits peuvent contribuer à rendre les services WASH plus accessibles aux populations vivant dans des situations de vulnérabilité. Les pays étaient plus susceptibles d'avoir des mécanismes financiers permettant une accessibilité financière pour l'eau potable en milieu urbain (70 %) (Figure 5.5). Cependant, la moitié seulement de ces pays a indiqué que ces mécanismes étaient largement utilisés. Les dispositifs financiers étaient moins fréquents pour l'assainissement en milieu urbain ou rural et moins de la moitié des pays disposant de mécanismes a indiqué qu'ils étaient largement utilisés.

Figure 5.5 Existence de mécanismes financiers pour rendre l'accès à WASH plus accessible financièrement aux groupes vulnérables



Références

1. Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement (A/RES/62/292). New York : Nations Unies, Assemblée générale des Nations Unies ; 2010 (<https://undocs.org/A/RES/64/292>, consulté le 25 juin 2019).
2. The Constitution of Kenya. Article 43(1)(b). Nairobi: Government of the Republic of Kenya; 2010.
3. The Constitution of the People's Republic of Bangladesh. Article 15. Dhaka: Government of the People's Republic of Bangladesh; 1972.
4. The Constitution of Nepal. Article 35(4). Kathmandu: Ministry of Law, Justice and Parliamentary Affairs; 2015 (http://www.constitutionnet.org/sites/default/files/2017-07/Constitution-of-Nepal-_English_-with-1st-Amendment_2_0.pdf, (consulté le 10 juillet 2019).
5. La Constitution du Mali : Décret N°92-0731, article 15. Bamako : République du Mali ; 1992.
6. Pro Poor Strategy for Water and Sanitation Sector in Bangladesh. Dhaka: Government of the People's Republic of Bangladesh, Ministry of Local Government, Rural Development and Cooperatives, Local Government Division, Unit for Policy Implementation; 2005 (<https://itn.buet.ac.bd/publications/sector-documents/documents/Pro-poor-Strategy-for-Water-and-Sanitation.pdf>, consulté le 10 juillet 2018).
7. National Social Protection Policy (2014–2018). Lusaka: Government of Zambia, Ministry of Community Development and Social Services; 2014.
8. Kenya Environmental Sanitation and Hygiene Policy 2016–2030. Nairobi: Government of the Republic of Kenya, Ministry of Health; 2016 (http://sanitationandwaterforall.org/wp-content/uploads/download-manager-files/KESH%20POLICY_1.pdf, consulté le 28 juin 2019).
9. Water and Sanitation Gender Strategy 2019–2022. Kampala: Government of the Republic of Uganda, Ministry of Water and Environment; 2018 (<https://www.mwe.go.ug/sites/default/files/library/Water%20and%20Sanitation%20Gender%20Strategy.pdf>, consulté le 28 juin 2019).
10. Progress on household drinking water, sanitation and hygiene: 2000–2017. Special focus on inequalities. New York: United Nations Children's Fund and Geneva: World Health Organization; 2019 (<https://washdata.org/sites/default/files/documents/reports/2019-07/jmp-2019-wash-households.pdf>, consulté le 21 juin 2019).
11. National ODF Kenya 2020 Campaign Framework 2016/17–2019/20. Nairobi: Government of the Republic of Kenya, Ministry of Health; 2016 (<http://www.health.go.ke/wp-content/uploads/2018/04/NATIONAL-ODF-KENYA-2020-CAMPAIGN-FRAMEWORK.pdf>, consulté le 10 juillet 2019).
12. Open Defecation Free Zambia Strategy 2018–2030. Lusaka: Government of the Republic of Zambia, Ministry of Water Development, Sanitation and Environmental Protection. Lusaka, Zambia; 2018.
13. Rapport du Rapporteur spécial sur les droits à l'eau potable et à l'assainissement (A/HRC/30/39). New York : Nations Unies, Assemblée générale des Nations Unies ; 2015 (<https://undocs.org/A/HRC/30/39>, consulté le 25 mai 2019).
14. The National Cost Sharing Strategy for Water Supply and Sanitation in Bangladesh. Dhaka: Government of the People's Republic of Bangladesh, Rural Development and Cooperatives, Local Government Division; 2012 (<https://itn.buet.ac.bd/publications/sector-documents/documents/ncss.pdf>, consulté le 10 juillet 2019).
15. Plan d'action de mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'assainissement rural. Dakar : République du Sénégal, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ; 2016.

CHAPITRE 6

Comment les agences d'aide extérieure appuient-elles les systèmes WASH ?

Points clés

- **Tendances de l'aide à l'eau et à l'assainissement :** Après avoir légèrement diminué en 2017, les décaissements pour l'eau et l'assainissement devraient dépasser les niveaux de 2017 au cours des deux prochaines années, reflétant les récentes augmentations des engagements en matière d'aide.
- **Stratégies WASH des agences d'aide extérieure :** Depuis 2017, la plupart des stratégies pluriannuelles des agences d'aide extérieure dans le domaine de l'eau/WASH ont été révisées et ont de plus en plus d'objectifs alignés sur l'Agenda 2030 pour le développement durable.
- **Cibles des agences d'aide extérieure :** Seize agences d'aide extérieure ont fait état de cibles spécifiques pour la prestation de services d'eau potable et d'assainissement nouveaux ou améliorés à au moins 200 millions de personnes d'ici 2020.
- **Ciblage de l'aide :** Les engagements d'aide pour l'eau et l'assainissement en Afrique subsaharienne sont passés de US \$1,7 milliard à US \$3 milliards entre 2015 et 2017.
- **Priorisation du renforcement des systèmes WASH :** Le renforcement des systèmes nationaux ou des approches systémiques a été considéré comme l'une des activités les plus prioritaires dans le domaine WASH au sein des agences d'aide extérieure et a été un thème majeur de plusieurs de leurs stratégies dans ce domaine.

Au niveau mondial, plus de US \$10 milliards ont été décaissés en 2017 au titre de l'aide au développement¹ pour l'eau et l'assainissement par des agences d'aide extérieure telles que des bailleurs de fonds bilatéraux, des banques multilatérales de développement, des ONG et des fondations privées. Ces décaissements ont consisté en US \$6,9 milliards d'APD, US \$3 milliards de prêts/crédits non concessionnels et plus de US \$500 millions provenant d'autres fonds. Si, dans certains pays, les flux d'aide extérieure au développement ne représentent qu'une faible proportion des dépenses mondiales consacrées à WASH, les montants reçus de sources extérieures sont importants. Le suivi des flux d'aide est un moyen de mise en œuvre de l'ODD 6, dont l'OMS est co-responsable. L'Annexe 6 fournit de plus amples informations sur la cible 6.a.

Dans le présent chapitre, l'expression « eau et assainissement », en lien avec l'APD, englobe généralement les activités spécifiques à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, ainsi que les activités relatives à la politique et à la gestion administrative du secteur de l'eau, à la conservation des ressources en eau, à l'aménagement des bassins hydrographiques et à la gestion et l'élimination des déchets.²

¹ Comprend les décaissements APD et les décaissements non APD correspondant au secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans la base de données sur les activités d'aide du SNPC-OCDE (tous les codes de la série 140xx), ainsi que les décaissements effectués par des organismes d'aide extérieure qui ne communiquent pas leurs données au SNPC-OCDE. Lien vers le SNPC-OCDE : <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>.

² Comprend les engagements APD correspondant au secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans la base de données des activités d'aide du SNPC de l'OCDE (tous les codes de la série 140xx).

6.1 De quelle manière les priorités de l'aide mondiale ont-elles changé pour aider les pays à combler leurs déficits financiers pour l'eau et l'assainissement ?

Les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux qui font état d'activités d'aide au développement à l'OCDE ont déclaré des engagements APD totaux de US \$196 milliards en 2017, soit une baisse de 1 % par rapport aux US \$198 milliards en 2015 (US \$ constants de 2017) (Tableau 6.1). Malgré la relative stagnation de l'aide globale, les engagements APD pour l'eau et l'assainissement sont passés de US \$7,6 milliards à US \$9 milliards (US \$ constants de 2017), soit une augmentation de 19 % entre 2015 et 2017. Cependant, cette augmentation fait suite à une diminution récente des engagements d'aide en faveur de l'eau et de l'assainissement entre 2013 et 2016. Bien qu'il y ait actuellement une tendance à la hausse, les engagements d'aide demeurent en deçà de leur niveau record de 2012.

De 2015 à 2017, les engagements APD globaux ont diminué de près de US \$2 milliards, tandis que les engagements APD pour l'eau et l'assainissement ont augmenté de US \$1,5 milliard.

L'augmentation des engagements d'aide en matière d'eau et d'assainissement a modifié la proportion de l'aide³ allouée à l'eau et à l'assainissement par rapport à d'autres priorités de développement telles que la santé (Figure 6.1).

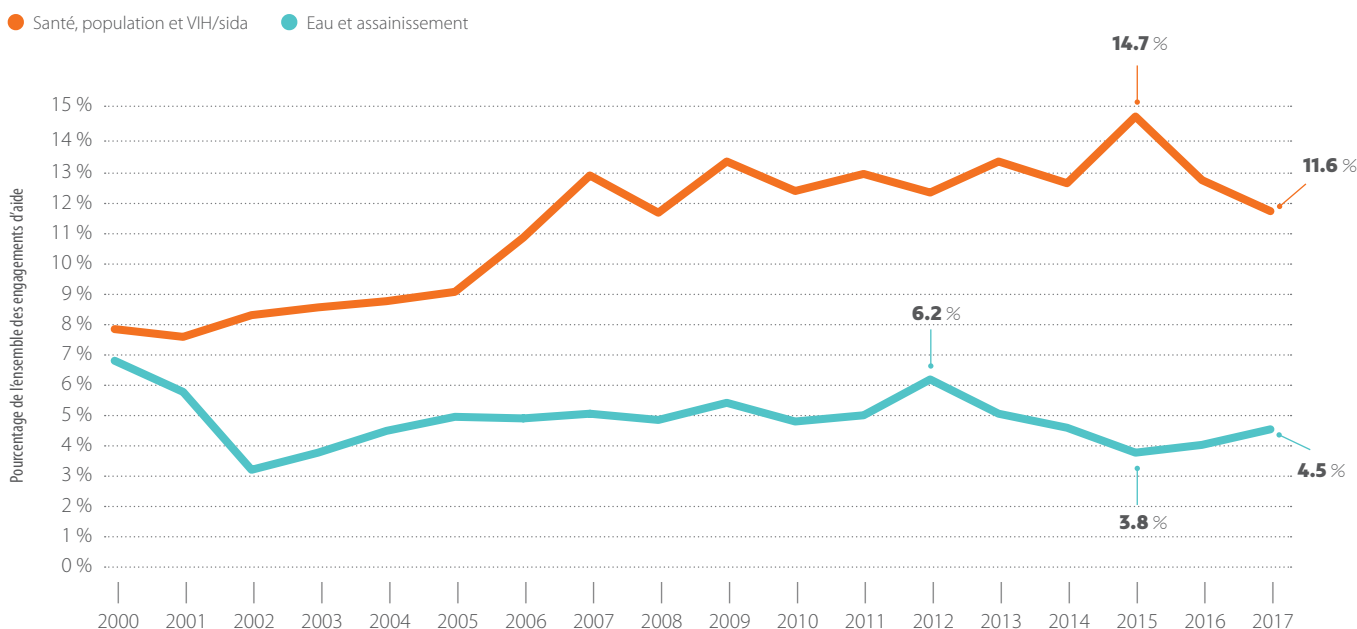
Les engagements d'aide pour l'eau et l'assainissement sont passés de 3,8 % à 4,5 % du total des engagements d'aide entre 2015 et 2017 ; cependant, ils restent inférieurs au niveau record de 6,2 % atteint en 2012.

Tableau 6.1 Engagements APD en 2015 et 2017

	Engagements APD (milliards de US \$, US \$ constants de 2017)		
	2015	2017	Variation
APD totale	198,2	196,3	-0,9 %
APD eau et assainissement	7,6	9,1	+19,2 %

^a Comprend les engagements APD correspondant au secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans la base de données des activités d'aide du SNPC de l'OCDE (tous les codes de la série 140xx).
Source : SNPC-OCDE, 2019.

Figure 6.1 Engagements d'aide en faveur de l'eau et de l'assainissement, ainsi que de la santé, de la population et du VIH/sida, en proportion de l'aide totale, 2000-2017



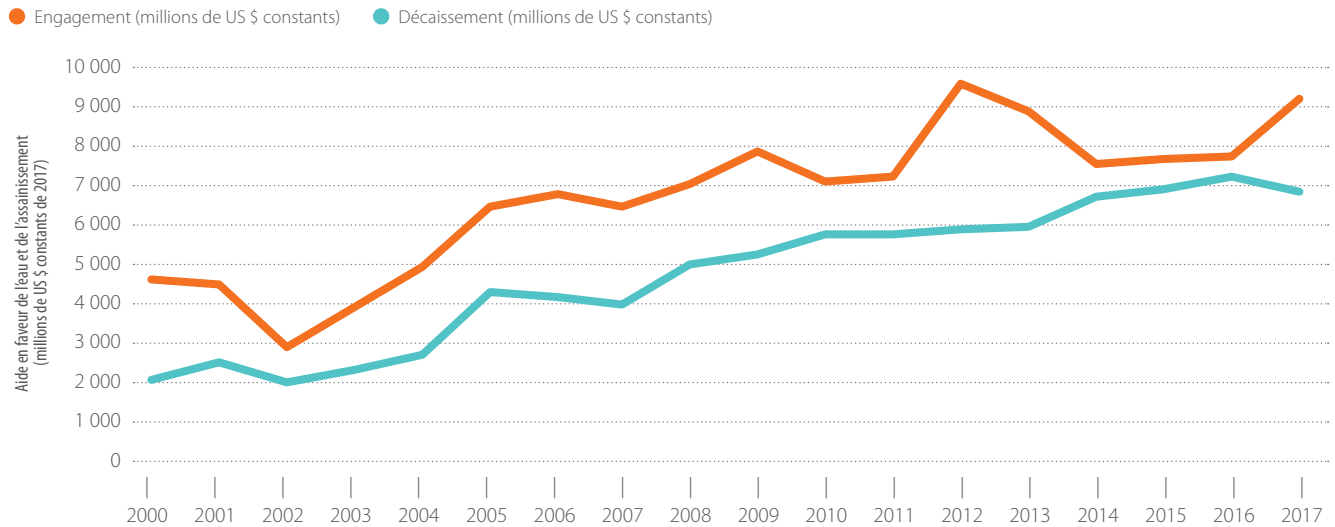
Source : SNPC-OCDE, 2019.

Si les engagements d'aide pour l'eau et l'assainissement ont récemment augmenté, les décaissements sont restés stables, s'établissant à US \$6,9 milliards pour 2015 et pour 2017. Pour l'aide destinée à des projets d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement, un décalage d'une à plusieurs années est attendu entre des engagements d'aide pluriannuels et les décaissements. En raison de ce décalage, on s'attend à ce que les décaissements d'aide au cours des deux prochaines années dépassent les niveaux de 2017 (Figure 6.2).

³ L'utilisation du terme « aide » dans le présent chapitre inclut les dons APD, les prêts APD et les dons privés, mais n'inclut pas les prêts non concessionnels, sauf indication contraire.

Après avoir légèrement diminué en 2017, les décaissements d'aide pour l'eau et l'assainissement devraient dépasser les niveaux de 2017 au cours des deux prochaines années du fait des augmentations récentes des engagements d'aide.

Figure 6.2 Engagements d'aide et décaissements au titre de l'aide en faveur de l'eau et de l'assainissement, 2000–2017



Remarque : Ce graphique inclut à la fois l'APD et les dons privés.
Source : SNPC-OCDE, 2019.

6.2 Les stratégies des agences d'aide extérieure ont-elles été adaptées pour correspondre aux ambitions des ODD ?

Stratégies WASH

Vingt-deux des 28 agences d'aide extérieure ont déclaré disposer d'une stratégie pluriannuelle spécifique pour l'eau ou WASH (Tableau 6.2), avec 16 agences ayant révisé leur stratégie pour l'eau ou WASH en 2017 ou 2018 et trois agences sont en cours d'élaboration de stratégies spécifiques à l'eau. Ces stratégies WASH pluriannuelles sont de plus en plus centrées sur le ciblage des personnes non desservies et mettent davantage l'accent sur les défis restant à relever, tels que la qualité de l'eau et sa quantité, la sécurité de l'eau, les approches systémiques, la gestion des boues de vidange, la gestion de l'hygiène menstruelle et la viabilité financière.

La plupart des stratégies pluriannuelles des agences d'aide extérieure dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ont été révisées au cours des deux dernières années et comptent de plus en plus d'objectifs alignés sur l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Tableau 6.2 Liste des stratégies WASH des agences d'aide extérieure

Organisation	Nom de la stratégie WASH	Dernière révision
AECID	Cinquième plan directeur pour la coopération espagnole, 2018–2021	2018
AFD	Cadre d'intervention sectoriel pour l'eau et l'assainissement 2014–2018	En cours
Asdi	Stratégie pour la coopération au développement mondial de la Suède en matière de développement social durable, 2018–2022	2018
BID	Cadre du secteur de l'eau et de l'assainissement (trois années)	2018
BMGF	Tour d'horizon de la stratégie en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (trois années)	2018
BMZ	Stratégie du BMZ pour l'eau (15–20 années)	2017
BRAC	Stratégie 2016–2020 Programme WASH environnemental du BRAC, 2016–2020	2015
DDC et SECO	DDC Eau 2015 – Politique, principes et lignes directrices stratégiques et Cadre stratégique du Programme Global Eau de la DDC 2017–2020	En cours
DFID	Document sur l'approche WASH, 2018–2030	2018
DGIS	Stratégie WASH 2016–2030	2017
IRC	Cadre stratégique de l'IRC 2017–2030	2017
JICA	Stratégie pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement du JICA	2017
Ministère des Affaires étrangères finlandais	Stratégie internationale relative au secteur de l'eau – Finnish Water Way, 2018–2030	2018
OMS	Stratégie de l'OMS sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène, 2018–2025	2018
One Drop Foundation	One Drop 4.0	2017
UNICEF	Stratégie de l'UNICEF sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène 2016–2030	2016
USAID	Stratégie mondiale pour l'eau des États-Unis, et Plan de développement pour l'eau de l'USAID, 2018–2022	2017
WaterAid	Tout le monde, partout 2030 : Stratégie mondiale de WaterAid 2015–2020	2018
Water.org	Water.org, 2018–2022	2018
World Vision	World Vision, 2015–2030	2014
WSSCC	Plan stratégique du WSSCC 2017–2020	2017

Remarque : La BAD, CARE International, le Ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce et la Banque mondiale ont indiqué que des stratégies pour l'eau étaient en cours d'élaboration.
Source : Enquête GLAAS auprès des agences d'aide extérieure 2018/2019.

Quatre thèmes communs apparaissent dans bon nombre des stratégies WASH des agences d'aide extérieure : (i) aider les pays à parvenir à l'accès universel, (ii) fournir des ressources techniques pour atteindre les objectifs de l'ODD 6, (iii) obtenir un financement supplémentaire et/ou durable et (iv) renforcer les systèmes WASH. Quelques exemples sont présentés ci-dessous.

- La Stratégie WASH 2016-2030 de l'**UNICEF** souligne sa vision pour WASH, qui est la réalisation du droit à l'eau et à l'assainissement pour tous.
- L'une des priorités du **DFID** est d'appuyer et assurer le leadership dans la réalisation de l'ODD 6.
- Les objectifs de la **BERD** consistent notamment à mobiliser des fonds de l'UE ou d'autres ressources sous forme de dons pour aider à financer les infrastructures municipales et environnementales, et à soutenir la participation du secteur privé dans la prestation de services municipaux.
- Le principal objectif de **Water.org** est d'accroître le financement de l'eau et de l'assainissement disponible au niveau des ménages.
- L'**IRC** et **WaterAid** mettent l'accent sur le renforcement des systèmes.

Alignement des agences d'aide extérieure sur les ODD

Toutes les agences d'aide extérieure ayant répondu à l'enquête GLAAS 2018/2019 ont exprimé un engagement ferme en faveur du secteur de l'eau et de l'assainissement, avec nombre d'entre elles (23 sur 29) soulignant spécifiquement des objectifs alignés sur l'Agenda 2030. Quelques exemples sont présentés ci-dessous.

- En 2018, l'**Asdi** a élaboré une nouvelle stratégie (Résultats Mondiaux en matière de Développement Durable 2018-2022), faisant de WASH une composante à part entière de la santé et de l'éducation. Cela permettra de renforcer le dialogue avec les différents partenaires sur la nécessité d'approches intégrées pour atteindre les ODD.
- L'Agenda 2030 pour le développement durable étant le cadre de référence de la coopération internationale de la Suisse, la **DDC** et le **SECO** s'engagent, à garantir la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous, conformément à l'ODD 6 et à ses cibles en matière d'eau dans un climat de paix et de stabilité.
- Au cours des deux dernières années, **World Vision** a mis à jour ses indicateurs WASH afin qu'ils correspondent aux ODD et commence maintenant à procéder au suivi de ses programmes par rapport à ces normes plus rigoureuses.

Source : Enquête GLAAS auprès des agences d'aide extérieure 2018/2019.

Domaines prioritaires des agences d'aide extérieure

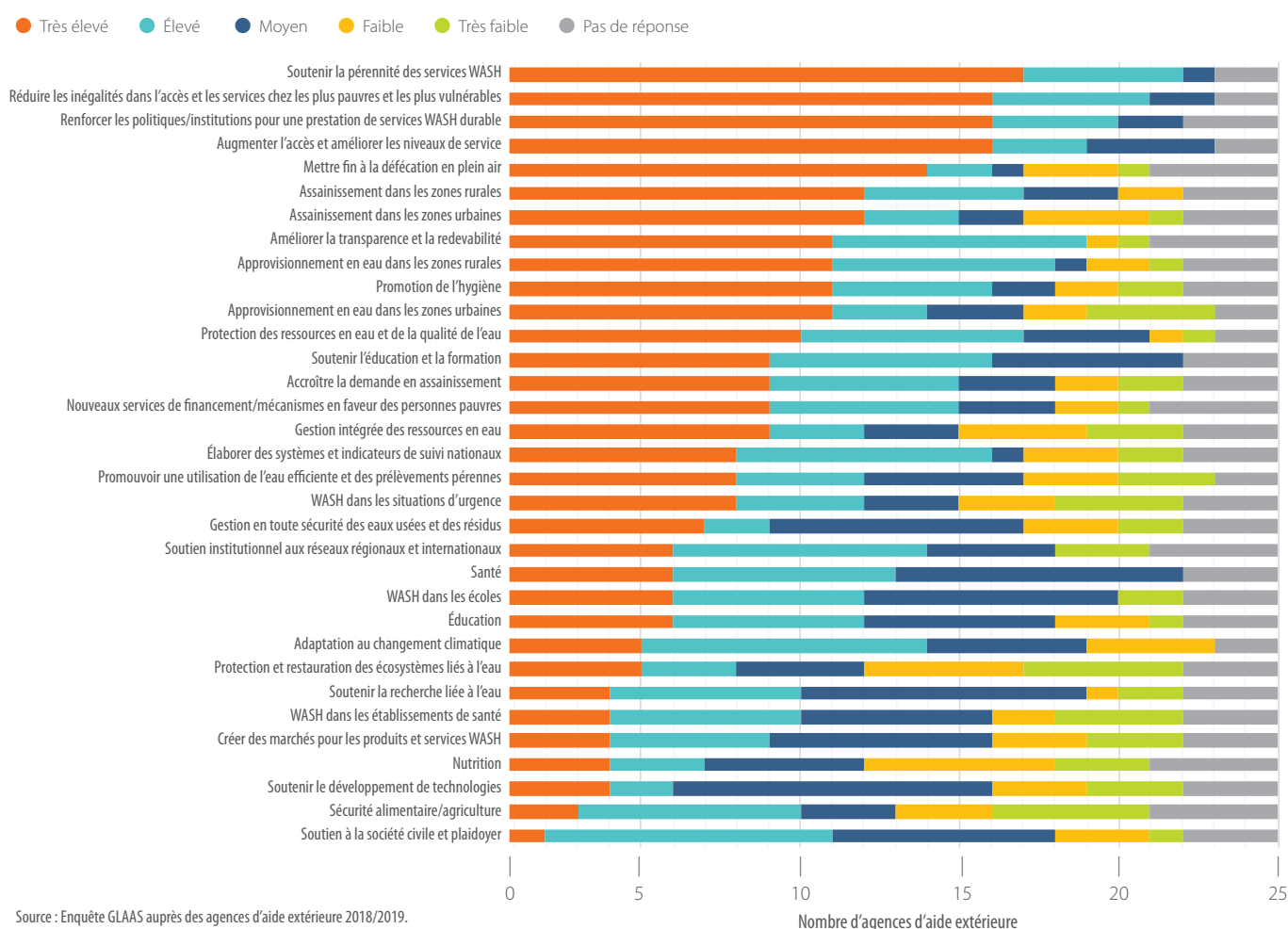
Dans l'enquête GLAAS auprès des agences d'aide extérieure 2018/2019, il a été demandé aux agences de classer les domaines prioritaires pour l'eau et l'assainissement sur une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé). Les résultats montrent que les priorités sont nombreuses. Toutefois, cinq domaines se sont révélés très prioritaires pour la majorité des agences : (i) soutenir le caractère durable des services WASH, (ii) accroître l'accès et améliorer les niveaux de service, (iii) réduire les inégalités dans l'accès et les services chez les plus pauvres et les plus vulnérables, (iv) renforcer les politiques/institutions en vue d'une fourniture durable des services WASH et (v) mettre fin à la défécation en plein air (Figure 6.3).

Le Tableau 6.3 résume les cibles de 16 agences d'aide extérieure dont l'objectif est de fournir un accès nouveau ou amélioré à l'eau potable et à l'assainissement d'ici 2021, à plus de 100 millions de personnes par an (au total). De nombreuses cibles sont en place depuis 2015/2016 avec des périodes cibles allant jusqu'à 2020 ou 2030. Cinq agences ont fait état de cibles mondiales d'aide WASH plus récentes commençant en 2018 (Banque mondiale, One Drop Foundation, UNICEF, USAID et Water.org). Certaines organisations ont indiqué qu'elles n'avaient pas recours aux cibles WASH globales (Commission européenne et WaterAid). Ces organisations ont indiqué utiliser plutôt des cibles par pays ou d'autres cibles spécifiques en fonction du contexte, WaterAid indiquant en outre l'utilisation d'un ensemble de mesures pour évaluer l'impact de son travail.

Comme le montre le Tableau 6.3, certaines agences d'aide extérieure ont des cibles distinctes pour l'eau potable et l'assainissement (Banque mondiale et USAID), tandis que d'autres ont présenté une ventilation faisant une distinction entre le ciblage de nouvelles populations pour un accès WASH, le ciblage de populations pour de nouveaux services et/ou le ciblage de populations pour une meilleure qualité de service (AFD et One Drop Foundation). L'alignement sur les ODD est visible dans les cibles visant à mettre fin à la défécation en plein air (UNICEF et WSSCC).

Le soutien à la pérennité des services WASH est considéré comme la plus haute priorité pour 25 agences d'aide extérieure.

Figure 6.3 Principaux domaines prioritaires en matière d'eau et d'assainissement pour les agences d'aide extérieure (n=25)



Seize agences d'aide extérieure ont fait état de cibles spécifiques pour la prestation de services d'eau potable et d'assainissement nouveaux ou améliorés.

Tableau 6.3 Récapitulatif des cibles des agences d'aide extérieure pour un accès nouveau ou amélioré à l'eau potable et à l'assainissement

Organisation	Cible	Description	Période
AFD	8 millions par an	Chaque année, en moyenne : garantir un accès durable à l'eau potable à 1,5 million de personnes, un accès durable à l'assainissement à 1 million de personnes, améliorer la qualité des systèmes d'approvisionnement en eau potable pour 4 millions de personnes et améliorer la qualité des systèmes d'assainissement pour 1,5 million de personnes	2014–2018
BAD	85 millions	Personnes à atteindre en leur fournissant un accès nouveau et amélioré à l'eau et à l'assainissement	2016–2025
Banque mondiale	150 millions	Donner accès à des sources d'eau améliorées à 70 millions de personnes et à un assainissement amélioré à 80 millions de personnes au cours de la période 2018-2022	2018–2022
BID	2,25 millions de ménages	950 000 ménages avec un accès nouveau ou amélioré à l'eau potable et 1 300 000 ménages avec un accès nouveau ou amélioré à l'assainissement	2016–2019
BMZ	10 millions par an	Population avec un accès à l'eau potable et à l'assainissement par an	Jusqu'à 2030
BRAC		Les activités (construction et réhabilitation) ciblent 73 sections de districts et 38 villes	Jusqu'à 2020
Commission européenne	60 millions	Des cibles spécifiques à chaque pays sont définies individuellement	
DFID	60 millions	Personnes obtenant un accès à l'eau et à l'assainissement	2016–2020
JICA	10 millions	Amélioration de l'accès à l'eau potable et des conditions sanitaires pour 10 millions de personnes et renforcement des ressources humaines pour l'approvisionnement en eau (pour 1750 personnes) en Afrique	2013–2017
Ministère des Affaires étrangères finlandais	8,4 millions	Accès de 2,5 millions de personnes à l'eau potable, 5,9 millions à l'assainissement et 0,7 million à WASH dans les écoles	2015–2018
One Drop Foundation	1,6 million	Donner accès à 1,4 million de personnes à des services d'eau et d'assainissement gérés en toute sécurité d'ici 2021 ; améliorer l'accès et le niveau de service pour 200 000 personnes en Amérique latine	D'ici 2021
PNUD		Renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles (600 personnes et 250 institutions)	2016–2017
UNICEF	60 millions	Personnes supplémentaires avec un accès aux services d'assainissement de base et personnes supplémentaires avec accès à des services d'eau potable ; 250 millions de personnes de moins pratiquant la défécation en plein air et 30 millions de personnes supplémentaires vivant dans des communautés exemptes de pratiques de défécation en plein air	2018–2021
USAID	23 millions	8 millions de personnes bénéficiant de services d'assainissement durables nouveaux ou améliorés, et 15 millions de personnes d'un accès nouveau ou amélioré à des services d'eau potable durables	D'ici 2022
Water.org	60 millions	Atteindre 60 millions de personnes en leur fournissant un accès à l'eau et à l'assainissement gérés en toute sécurité sur une période de cinq ans, de 2018 à 2022	2018–2022
WSSCC	16 millions	16 millions de personnes avec un accès à des installations d'assainissement améliorées ; 16 millions de personnes vivant dans des environnements exempts de pratiques de défécation en plein air et 16 millions de personnes avec un accès à des installations de lavage des mains à domicile	2016–2020

Source : Enquête GLAAS auprès des agences d'aide extérieure 2018/2019.

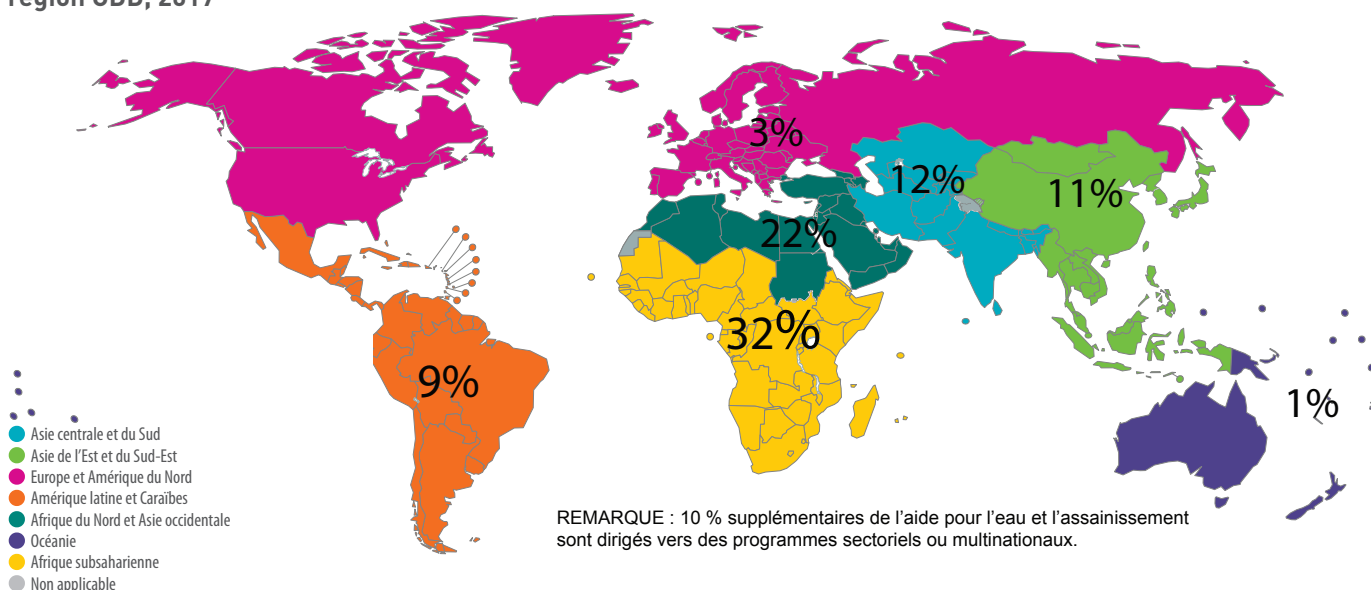
6.3 Comment les engagements et les décaissements d'aide ont-ils changé pour contribuer à atteindre les objectifs d'accès universel et de niveaux de service plus élevés ?

Répartition géographique de l'aide

En 2017, l'Afrique subsaharienne a reçu la plus grande part (32 %) des engagements d'aide pour l'eau et l'assainissement de toutes les régions ODD du monde (près de US \$3 milliards). Il s'agit là d'un renversement de tendance : entre 2012 et 2015, les engagements d'aide à l'Afrique subsaharienne ont diminué, passant de 38 % à 20 % de l'aide totale à l'eau et à l'assainissement (Figure 6.4). Si l'Amérique latine et les Caraïbes n'ont reçu que 9 % des engagements d'aide, la région a reçu un pourcentage élevé de prêts non concessionnels.

Les engagements d'aide pour l'eau et l'assainissement en Afrique subsaharienne sont passés de US \$1,7 milliards à US \$3 milliards entre 2015 et 2017.

Figure 6.4 Pourcentage des engagements mondiaux d'aide à l'eau et à l'assainissement dirigés vers chaque région ODD, 2017



Remarque : Les groupements ODD régionaux ont été utilisés pour les analyses régionales afin de garantir une cohérence avec les rapports ODD. Les régions ODD sont basées sur les codes normalisés des pays et des zones à usage statistique (connus sous l'appellation M49) et reposent principalement sur l'emplacement géographique. Pour plus d'informations, consulter la page Internet : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/regional-groups>. Réalisation de la carte : Unité Eau, Assainissement, Hygiène et Santé, OMS Source : SNPC-OCDE, 2019.

Le Tableau 6.4 liste les 10 premiers pays et territoires qui ont reçu le plus d'engagements d'aide pour chacune des régions ODD en 2017. En Afrique subsaharienne, neuf des 10 pays ont reçu chacun plus de US \$100 millions, tandis que les sommes reçues par la région Afrique du Nord et Asie occidentale variaient fortement avec la Jordanie recevant US \$634 millions et la République arabe syrienne US \$31 millions.

Tableau 6.4 Dix premiers pays et territoires bénéficiaires de l'aide à l'eau et à l'assainissement en 2017 par région ODD (millions de US \$)

Asie centrale et du Sud	Asie de l'Est et du Sud-Est	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Afrique du Nord et Asie occidentale	Océanie	Afrique subsaharienne
Sri Lanka (345) Inde (213) Ouzbékistan (192) Bangladesh (117) Népal (105) Afghanistan (31) Maldives (22) Pakistan (14) Tadjikistan (14) Kirghizistan (7)	Viet Nam (390) Myanmar (235) Philippines (150) Chine (60) Cambodge (58) Indonésie (33) République démocratique populaire lao (33) Mongolie (15) République populaire démocratique de Corée (3) Timor-Leste (2)	Serbie (65) Bosnie-Herzégovine (51) Albanie (48) Monténégro (40) République de Macédoine du Nord (28) République de Moldova (20) Ukraine (10) Biélorus (1)	Bolivie (État plurinational de) (309) Nicaragua (120) Haïti (102) Équateur (74) Mexique (55) Colombie (41) Pérou (32) Brésil (22) Honduras (19) El Salvador (13)	Jordanie (635) Tunisie (630) Égypte (184) Liban (133) Arménie (91) Cisjordanie et Bande de Gaza (87) Turquie (82) Yémen (70) Géorgie (51) République arabe syrienne (31)	Papouasie-Nouvelle-Guinée (74) Îles Marshall (14) Micronésie (États fédéraux de) (5) Vanuatu (4) Fidji (3) Îles Salomon (3) Îles Cook (2) Kiribati (2) Samoa (2) Tonga (2)	Éthiopie (556) Kenya (373) République-Unie de Tanzanie (316) Nigéria (174) Angola (160) Malawi (119) Mali (117) Ghana (105) Djibouti (103) Mozambique (98)
Tous les autres (9)	Tous les autres (3)	Tous les autres (0)	Tous les autres (33)	Tous les autres (53)	Tous les autres (1)	Tous les autres (868)
Total 1 070	Total 982	Total 263	Total 824	Total 2 046	Total 111	Total 2 989

Source : SNPC-OCDE, 2019.

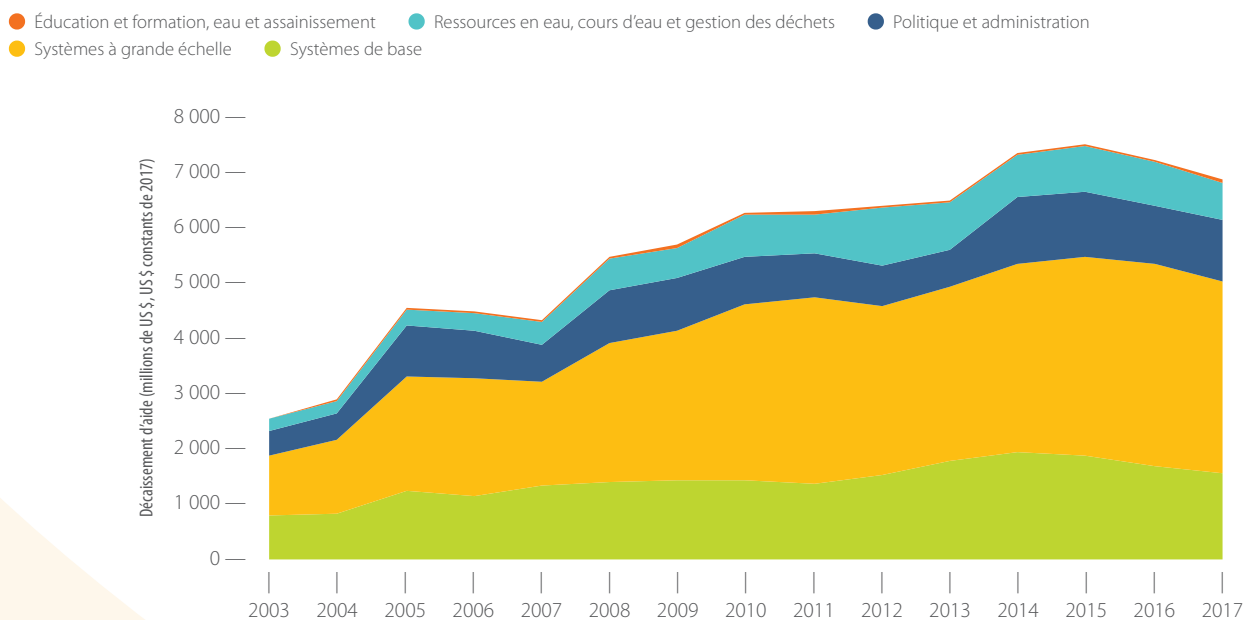
Systèmes de base et systèmes à grande échelle

L'aide à l'eau et à l'assainissement déclarée à l'OCDE est ventilée entre plusieurs codes correspondant à des objectifs différents, notamment l'aide aux systèmes d'eau potable et d'assainissement de base et à ceux à grande échelle. Les systèmes à grande échelle correspondent par définition à de grands réseaux de distribution et/ou à des installations de traitement urbains. Les systèmes d'approvisionnement en eau potable de base comprennent les systèmes ruraux d'approvisionnement en eau tels que les pompes manuelles, les captages de source, les systèmes alimentés par gravité, la collecte des eaux de pluie, les réservoirs de stockage, les petits systèmes de distribution généralement dotés de raccords/points d'utilisation partagés et les systèmes urbains utilisant des pompes manuelles et les réseaux locaux, notamment ceux équipés de raccords partagés. Les systèmes d'assainissement de base désignent les latrines, les systèmes d'évacuation autonome et des systèmes d'assainissement alternatifs, y compris la promotion des investissements des ménages et des communautés dans la construction de ces installations.

L'aide aux systèmes de base représentait US \$1,5 milliards sur les US \$6,9 milliards (22 %) de décaissements à l'eau et à l'assainissement pour 2017. Les décaissements d'aide aux systèmes de base ont diminué, passant de US \$1,9 milliards en 2015 à US \$1,5 milliards en 2017 (Figure 6.5).

Les décaissements d'aide pour les services d'eau et d'assainissement de base sont passés de 22 % à 27 % du total de l'aide en faveur de l'eau et de l'assainissement depuis 2010, et représentaient 22 % du total de l'aide pour l'eau et l'assainissement en 2017.

Figure 6.5 Répartition des décaissements d'aide à l'eau et à l'assainissement par domaine, 2003-2017



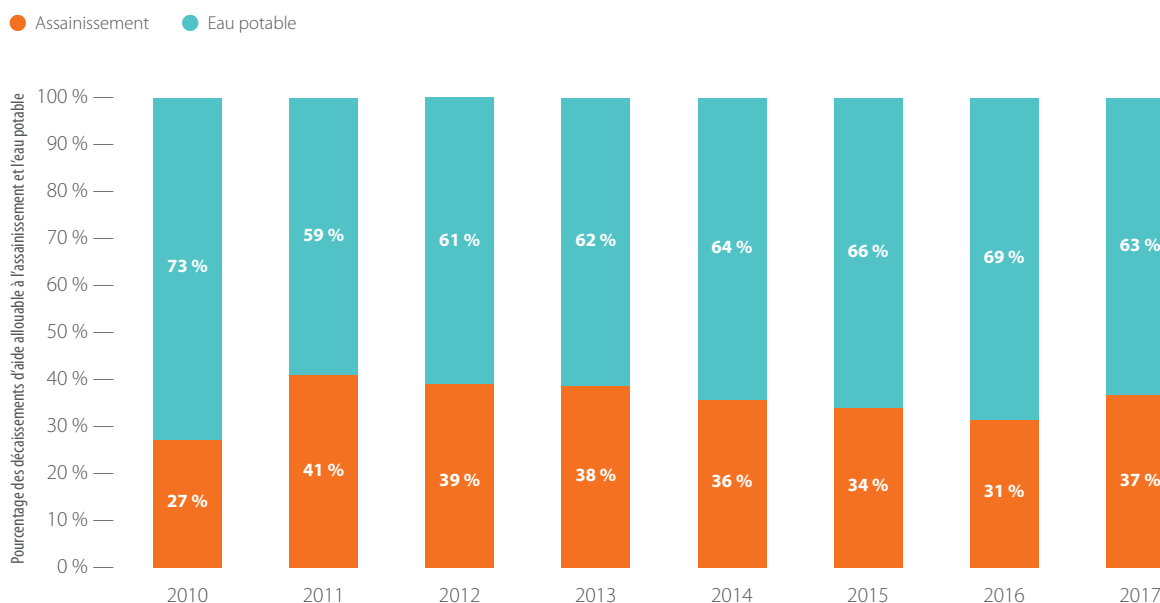
Remarques : Comprend les décaissements APD et de dons privés cités dans la base de données des activités d'aide du SNPC de l'OCDE (tous les codes de la série 140xx) pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Les décaissements d'aide classés sous le code SNPC-OCDE 12261 (éducation à la santé) ne sont pas indiqués car ils se rapportent à des activités plus larges que l'eau et l'assainissement, mais comprennent certains projets liés à WASH, dont environ US \$20 millions en 2017, soit environ 20 % des projets cités sous ce code de santé plus large.
Source : SNPC-OCDE, 2019.

Assainissement et eau potable

Historiquement, l'aide allouée à l'assainissement a été nettement inférieure à celle allouée à l'eau potable. Les données les plus récentes de l'OCDE indiquent que l'assainissement a reçu 37 % des décaissements d'aide pouvant être affectés à des projets d'assainissement ou d'eau potable en 2017. Depuis 2010, le pourcentage de l'aide allouable à l'assainissement a varié de 27 % à 41 % (Figure 6.6).

La part de l'aide allouable à l'assainissement est passée de 34 % à 37 % entre 2015 et 2017.

Figure 6.6 Pourcentage des décaissements d'aide allouables à l'assainissement et à l'eau potable



Source : SNPC-OCDE, 2019.

Même si la majorité des investissements du secteur continue d'être allouée à l'eau, plusieurs agences d'aide extérieure ont mis en avant des projets en matière d'assainissement.

- Le programme WASH de la **BMGF** se concentre sur le développement d'approches et de technologies innovantes qui peuvent conduire à des améliorations radicales et durables en assainissement dans les pays en développement, avec pour objectif l'utilisation universelle de services d'assainissement durables.
- Pour la **JICA**, la construction d'installations d'assainissement, le renforcement des capacités en matière de réglementation de l'assainissement urbain, le contrôle de la pollution de l'eau et le développement des capacités, notamment les ressources humaines, sont mis en avant, les décaissements pour l'assainissement urbain représentant 37 % de ses prêts APD entre 2008 et 2017.
- L'**OMS** a dirigé le processus d'élaboration des lignes directrices relatives à l'assainissement et à la santé, premières lignes directrices mondiales sur l'assainissement (1).
- Le **WSSCC**, par l'intermédiaire de son Fonds mondial pour l'assainissement, aide actuellement 13 pays à mettre en œuvre des programmes de changement de comportements collectifs dans le domaine de l'assainissement et de l'hygiène par le biais de divers mécanismes et modèles de prestation. L'objectif est de renforcer les capacités et les systèmes nationaux et locaux et d'accroître les engagements et les ressources pour assurer la durabilité à long terme des progrès en matière de changement des comportements.

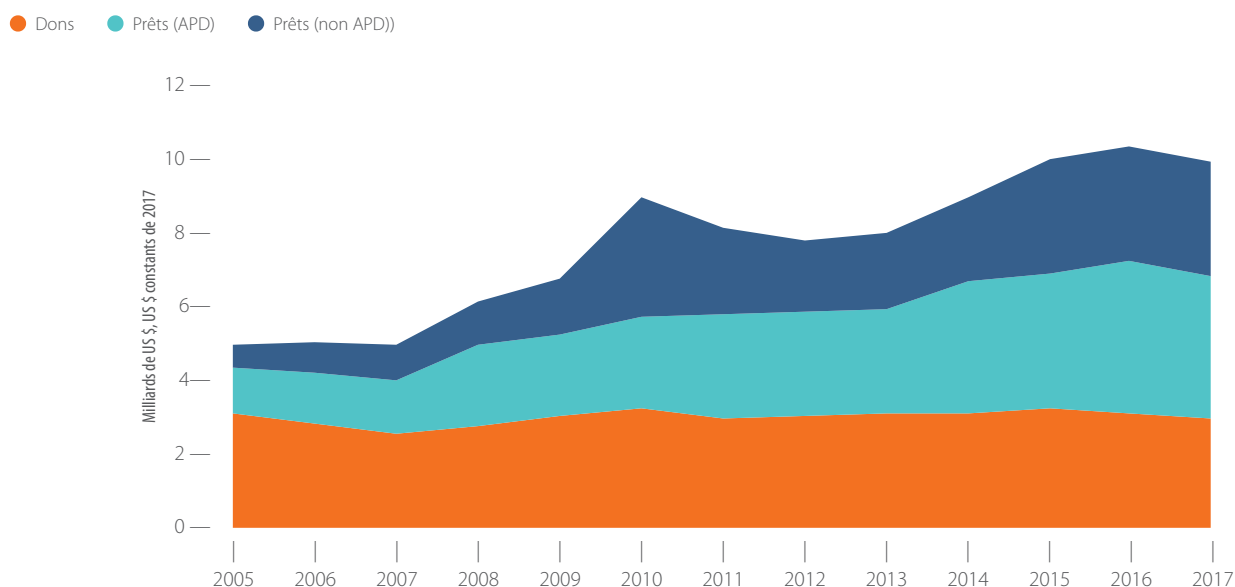
Financement remboursable

L'aide extérieure au développement pour l'eau potable et l'assainissement inclut le financement remboursable, qui comprend les prêts concessionnels classés comme APD⁴ et les prêts non concessionnels de bailleurs de fonds bilatéraux et de banques multilatérales de développement. Le financement remboursable permet aux emprunteurs (gouvernements ou entreprises de services publics) de répartir dans le temps les paiements pour l'investissement en capital pour les infrastructures et de financer le remboursement au moyen de revenus à venir provenant des taxes, des redevances et des tarifs. Les données de l'OCDE indiquent qu'après plusieurs années de croissance, les décaissements sous la forme de prêts APD et de prêts non concessionnels en faveur de l'eau et de l'assainissement ont légèrement diminué (4 %), passant de US \$7,2 milliards à US \$6,9 milliards entre 2016 et 2017 (Figure 6.7).

⁴ Pour qu'un prêt soit considéré comme APD, il doit, entre autres, être assorti de conditions de faveur et comporter un élément de libéralité d'au moins 25 %. L'élément de libéralité repose sur un calcul mathématique basé sur les conditions de remboursement d'un prêt (comme le délai de grâce, la durée et les intérêts) et un taux d'actualisation de 10 %.

Les prêts dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ont augmenté entre 2005 et 2015, mais se sont stabilisés entre 2015 et 2017.

Figure 6.7 Subventions (APD et privées), prêts APD et prêts non concessionnels (décaissements), 2005–2017



Source : SNPC-OCDE, 2019.

6.4 L'aide au développement est-elle utilisée pour renforcer les systèmes nationaux ?

Le renforcement des systèmes nationaux, ou « approches systémiques », est apparu comme un thème majeur dans plusieurs stratégies Eau/WASH des agences d'aide extérieure et a été classé comme l'une des activités WASH les plus prioritaires (activité classée « élevée » ou « très élevée »), par 19 agences d'aide extérieure sur 25. Plusieurs agences d'aide extérieure ont cité des travaux en cours de renforcement des systèmes cités.

- Le **BMZ** et le **DFID** ont des programmes WASH qui utilisent différents mécanismes de mise en œuvre, qui incluent des activités visant à construire des systèmes nationaux et locaux.
- L'**IRC** a élaboré des éléments de base et une feuille de route pour le renforcement des systèmes WASH et a mis à disposition une plate-forme de formation en ligne pour promouvoir ce travail et aider d'autres organisations à analyser et suivre le renforcement des systèmes.
- **WaterAid** a commencé à travailler sur son programme d'eau, d'assainissement et d'hygiène durable (SusWASH) en 2017/2018 au Cambodge, en Éthiopie, en Ouganda et au Pakistan. SusWASH est un programme de renforcement sectoriel par lequel les parties prenantes s'efforcent d'améliorer la gouvernance, la coordination, la planification, le suivi, le financement, la redevabilité, la prestation de services, la participation du secteur privé et la gestion des ressources en eau au niveau des districts.

L'un des défis que doivent relever les agences d'aide extérieure qui ont adopté une approche de renforcement des systèmes est de suivre les progrès et de rendre compte des réalisations, cela restant compliqué même si l'information sur les activités est disponible. Ainsi, CARE International a indiqué qu'il est difficile de mesurer les progrès et de rendre compte des réalisations en matière de renforcement des systèmes et des activités gouvernementales car elles produisent souvent moins de résultats tangibles que les infrastructures et sont vulnérables aux facteurs environnementaux et contextuels tels que les élections ou les changements dans les priorités politiques.

L'enquête GLAAS auprès des agences d'aide extérieure 2018/2019 a posé des questions concernant le pourcentage de l'aide allouée au renforcement des systèmes ainsi qu'au renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation afin de déterminer d'un point de vue quantitatif, si l'aide au développement est utilisée pour renforcer les systèmes nationaux. Il a également été demandé aux agences de fournir le pourcentage de l'APD qui est acheminée par les systèmes de passation de marchés gouvernementaux et de gestion des finances publiques. Le Tableau 6.5 résume ces données pour sept agences d'aide extérieure au niveau mondial.

Sept agences d'aide extérieure ont estimé que le pourcentage de l'aide allouée au renforcement des systèmes WASH se situait entre 11 % et 33 %.

Tableau 6.5 Pourcentage de l'aide allouée au renforcement et à l'utilisation des systèmes nationaux au niveau mondial

Organisation	Renforcement des systèmes nationaux		Utilisation des systèmes nationaux	
	Pourcentage de l'aide allouée au renforcement des systèmes WASH	Pourcentage de l'aide allouée au renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation	Pourcentage des dépenses APD utilisant des systèmes de passation des marchés gouvernementaux	Pourcentage de l'APD décaissée par le biais de systèmes de gestion des finances publiques
AFD	29 %	—	—	—
BAD	15 %	6 %	—	—
BMGF	20 %	—	—	—
BMZ	15 %	5 %	50 %	0 %
DDC et SECO	33 %	15 %	100 %	100 %
JICA	12 %	—	77 %	77 %
PNUD	11 %	—	—	—

— Pas de réponse.
Source : Enquête GLAAS auprès des agences d'aide extérieure 2018/2019.

Programme Effective Water, Sanitation and Hygiene (E-WASH) de l'USAID

Au cœur des contributions de l'**USAID** aux objectifs mondiaux se trouve le renforcement de la gouvernance et des institutions du secteur de l'eau et la mobilisation de financements innovants pour aider les pays partenaires à offrir à leurs citoyens un accès équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement. Ainsi, au Nigéria, l'USAID a récemment lancé un nouveau partenariat avec six États pour réformer et professionnaliser le secteur de l'eau et fournir à plus de 3 millions de personnes une eau potable salubre et fiable. Les États ont été choisis de façon concurrentielle en fonction de leur engagement à vouloir réformer les infrastructures existantes et du potentiel impact positif. Lancé en 2018, le programme E-WASH de l'USAID aidera les États Abia, Delta, Imo, Niger, Sokoto et Taraba à prouver que l'amélioration des performances des commissions de l'eau entraînera une amélioration de la qualité des services pour leurs clients, facilitera la viabilité économique et augmentera les chances de mieux servir tous leurs clients dans leurs régions, même les plus marginalisés.

Source : Enquête GLAAS auprès des agences d'aide extérieure 2018/2019.

6.5 Comment les agences d'aide extérieure s'efforcent-elles de mieux utiliser et/ou d'augmenter le financement WASH ?

Au niveau mondial, l'aide extérieure sous forme de dons et de financements remboursables représente moins de 15 % du total des sources de financement WASH, alors que le financement actuellement disponible ne représente qu'un tiers des besoins pour que les pays atteignent leurs cibles nationales (voir Chapitre 3). Reconnaisant que les ressources financières nécessaires pour atteindre les ODD dépassent de loin les flux financiers actuels, les bailleurs de fonds cherchent de plus en plus à tirer parti de l'aide WASH pour mobiliser des fonds supplémentaires en faveur de WASH auprès des différents niveaux de gouvernement, du financement commercial, du secteur privé et d'autres bailleurs de fonds. Vingt-deux agences d'aide extérieure participant à l'enquête GLAAS 2018/2019 (sur 29) ont fourni des exemples d'initiatives qui montrent la manière dont leur organisation a pu tirer parti de leurs fonds d'aide (ou assistance technique) et encourager un financement accru du secteur WASH. Quelques exemples sont présentés ci-dessous.

- **Cofinancement avec d'autres partenaires :** Plusieurs agences d'aide extérieure ont cité des exemples de projets pour lesquels l'appui multi-bailleurs de fonds était crucial pour le lancement et la mise en œuvre des projets. La **BAD** a cité deux exemples : au Sierra Leone, la somme de US \$14 millions en soutien au projet Freetown WASH and Aquatic Environment Revamping a permis de mobiliser par effet de levier US \$135 millions auprès de bailleurs de fonds et de fonds supplémentaires, et au Maroc où l'approbation de US \$96,5 millions pour un projet sur la durabilité et la sécurité de l'accès à l'eau a permis de mobiliser US \$158 millions supplémentaires. Le **BMZ** a cité le Programme d'assainissement de Lusaka pour le développement urbain en Zambie, dans le cadre duquel les contributions sous forme de dons ont permis de mobiliser des fonds sous la forme de prêts concessionnels d'autres banques de développement, dont la BAD, la Banque européenne d'investissement et la Banque mondiale.
- **Catalyser l'aide par le biais de partenariats et de fonds fiduciaires :** Les partenariats et les mécanismes de financement commun attirent diverses sources de financement dans le but d'atteindre des objectifs spécifiques. Par exemple, l'**AECID** est engagée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement principalement par le biais du Fonds de coopération pour l'eau et l'assainissement en Amérique latine et aux Caraïbes. Avec plus de 790 millions d'euros (US \$874 millions) de contributions, le fonds est présent dans 19 pays à travers un portefeuille de 67 programmes de coopération en Amérique latine. La **BID** a indiqué que l'AquaFund, qui attire des fonds pour la préparation d'études, de conceptions techniques, de diagnostics sectoriels et de plans directeurs, a permis de mobiliser US \$80 d'investissements dans l'eau et l'assainissement pour chaque dollar dépensé par le fonds et a établi un portefeuille d'opérations de US \$5,8 milliards.

- **Financement de contrepartie des gouvernements ou du secteur privé :** Au Népal, le mécanisme de fonds de contrepartie du Fonds mondial pour l'assainissement du **WSSCC** a permis de mobiliser US \$2 millions auprès des autorités locales pour intensifier la campagne nationale d'assainissement. Un autre exemple est **CARE International**, qui a de nombreux programmes qui exigent ou attirent un financement de contrepartie du secteur privé ou d'autres bailleurs de fonds, ce qui augmente l'investissement total. Le programme de CARE International à Madagascar vise un investissement de 10 % vers les coûts d'investissement dans les infrastructures de la part des entreprises du secteur privé décrochant des contrats pour la gestion des services publics de petites villes.
- **Appui et plaidoyer pour encourager les gouvernements à engager davantage de fonds dans WASH et à attirer des ressources supplémentaires :** Appuyer les gouvernements dans l'élaboration de politiques et leur mise en œuvre peut catalyser des engagements budgétaires en faveur de WASH. La **BMGF** rapporte que l'appui aux politiques de gestion des boues de vidange au Bangladesh a récemment aidé à catalyser des engagements gouvernementaux de US \$3,2 milliards pour l'assainissement urbain pour les cinq prochaines années, dont au moins 20 % consacrés aux solutions de gestion des boues. Le travail de plaidoyer de **WaterAid** au Pakistan a contribué à ce que le gouvernement s'engage à verser 400 milliards de roupies (US \$3,5 milliards) supplémentaires pour améliorer les infrastructures d'eau et d'assainissement dans la province du Sindh. La **Banque mondiale**, **Water.org** et l'**IRC** ont identifié 10 enjeux fondamentaux qui doivent être résolus pour mobiliser des financements WASH supplémentaires et les solutions initiées par plusieurs pays pour surmonter ces problèmes.
- **Partenariats public-privé :** Les projets du Fonds pour la gestion durable de l'eau soutenus par la **DGIS** ont permis de lever 60 millions d'euros (US \$66 millions) en financement privé, démontrant le succès des partenariats public-privé pour WASH.
- **Utilisation d'instruments mixtes pour réduire le risque de l'investissement commercial ou privé dans le secteur WASH :** Seules quelques agences d'aide extérieure ont fait état d'efforts pour attirer davantage de financement privé dans le secteur. La Commission européenne cite le succès remporté par les instruments mixtes en utilisant leurs subventions pour attirer des financements supplémentaires en réduisant l'exposition au risque. Au cas par cas, les subventions de l'Union européenne peuvent prendre différentes formes pour soutenir des projets d'investissement, à savoir : (i) les subventions à l'investissement et les bonifications d'intérêts, qui réduisent l'investissement initial et le coût global du projet pour le pays partenaire ;(ii) l'assistance technique, qui garantit la qualité, l'efficacité et le caractère durable du projet ; (iii) le capital-risque (fonds propres et quasi-fonds propres), qui attirent des financements supplémentaires ; et (iv) les garanties, qui permettent le déblocage du financement du développement (notamment provenant du secteur privé) en réduisant les risques. En 2017, au Maroc, l'**AFD** a accordé un prêt de 10 millions d'euros (US \$11 millions) à la Banque marocaine du Commerce extérieur pour financer une ligne de crédit dédiée au secteur de l'eau et de l'assainissement dans le pays. Le projet vise à faciliter l'émergence de projets publics et privés qui contribueront à la protection des ressources en eau au Maroc.

Reference

1. WHO Guidelines on Sanitation and Health. Geneva: World Health Organization; 2018 (<http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/274939/9789241514705-eng.pdf?ua=1>, consulté le 25 mai 2019).

ANNEXES



Annexe 1. Glossaire GLAAS

Accessible au public : expression qui correspond aux informations qui ont été publiées ou diffusées à des fins de consommation publique, qui sont facilement accessibles et qui peuvent être obtenues auprès des services du gouvernement ou qui sont disponibles en ligne.

Accessibilité financière : La capacité d'un ménage, d'une communauté ou d'une société à couvrir de manière durable les coûts des services et des comportements WASH sans réduire la capacité à couvrir d'autres besoins essentiels, en particulier pour les membres les plus pauvres ou les plus défavorisés ou les plus vulnérables de la société.

Agence d'aide extérieure : Bailleurs de fonds bilatéraux, organisations multilatérales, fondations, établissements de financement et agences extérieures qui appuient financièrement les efforts des pays visant à garantir l'assainissement et la fourniture d'eau pour tous.

Aide publique au développement (APD) : Flux de financement public gérés avec comme objectif principal le développement économique et le bien-être des pays en développement. Ils ont un caractère concessionnel, avec une part de libéralité d'au moins 25 % (moyennant un taux d'actualisation de 10 %).¹ Par convention, les flux APD englobent les contributions des agences des pays donateurs, à tous les niveaux, en direction des pays en développement (« APD bilatérale ») et des institutions multilatérales. Les recettes d'ADP incluent les décaissements effectués par les bailleurs de fonds bilatéraux et les institutions multilatérales. Les prêts consentis par les agences de crédit à l'exportation (dans le seul objectif de promouvoir les exportations) en sont exclus.

Assainissement : Les services d'assainissement font référence à la gestion des excréta humains provenant des installations utilisées par les individus, idéalement en suivant la chaîne de services d'assainissement (voir chaîne de services d'assainissement). Aux fins du présent rapport, l'assainissement ne comprend pas l'assainissement environnemental au sens large, comme la gestion des déchets solides.

Assainissement amélioré (installations) : Les installations d'assainissement améliorées sont celles qui sont conçues pour séparer de manière hygiénique les excréta de tout contact humain et comprennent les chasses d'eau manuelles et mécaniques et les systèmes en réseau, les fosses septiques ou les latrines à fosse, les latrines à fosse améliorées ventilées, les toilettes à compostage ou les latrines à fosse avec dalles.²

Assainissement géré en toute sécurité : L'assainissement est considéré comme géré en toute sécurité lorsque les personnes utilisent des installations d'assainissement améliorées qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages, et que les excréta produits sont traités et éliminés in situ, stockés temporairement, puis vidés et transportés hors site pour être traités hors site, ou transportés dans un réseau avec les eaux usées puis traités hors site.³

Auto-provisionnement (par les ménages/utilisateurs) : Dans le cas de l'approvisionnement en eau, l'auto-provisionnement couvre les puits protégés privés, la collecte à partir de sources protégées et la récupération d'eau de pluie. Concernant l'assainissement, il couvre les latrines construites et vidangées par des membres du ménage.

Boues de vidange : Excréta stockés dans les latrines puis vidés.

Chaîne de services d'assainissement : La chaîne de services d'assainissement couvre toutes les étapes, depuis les toilettes sûres et le confinement (dans certains systèmes avec traitement in situ) jusqu'au transport (dans les réseaux ou par vidange et transport), au traitement et à l'utilisation finale ou à l'élimination comme indiqué dans la Figure A1.1.

Figure A1.1 Chaîne de services d'assainissement



Source: (1).

¹ Glossaire OCDE. Disponible à l'adresse : <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/What-is-ODA-fr.pdf>.

² Définitions JMP. Disponible à l'adresse : <https://washdata.org/>

³ Définitions JMP. Disponible à l'adresse : <https://washdata.org/>

Contributions des ménages : Les contributions des ménages comprennent les tarifs et redevances des ménages payés aux prestataires de services, ainsi que l'investissement des ménages dans des solutions d'auto-provisionnement (puits privés ou communautaires, réservoirs d'eau, par exemple), et l'assainissement au niveau des ménages.

Décaissement : Un décaissement correspond à la libération de fonds destinés à l'achat de biens ou de services pour un bénéficiaire ; par extension, il désigne le montant ainsi dépensé. Un décaissement comprend les transactions de mise à disposition de ressources financières, que les deux parties enregistrent simultanément. Plusieurs années peuvent être nécessaires pour qu'un engagement soit décaissé.

Dépenses d'investissement : Les dépenses d'investissement comprennent les immobilisations telles que les bâtiments, les structures de traitement, les pompes, les canalisations et les latrines, ainsi que les coûts d'installation/construction.

Eau non comptabilisée : Différence entre la « production nette » (volume d'eau livré à un réseau) et la « consommation » (volume d'eau qui peut être comptabilisé par une consommation légitime, mesurée ou non). L'eau non comptabilisée exclut la consommation non facturée autorisée (comme l'eau utilisée pour la lutte contre les incendies). C'est une composante de l'eau non génératrice de revenus (voir définition).

Eau non génératrice de revenus : L'eau non génératrice de revenus désigne l'eau produite et « perdue » avant qu'elle n'atteigne le consommateur (en raison de fuites, de vols ou d'un usage légal, pour lequel aucun paiement n'est effectué). Ce terme ne doit pas être utilisé de manière interchangeable avec le terme « eau non comptabilisée », qui est une composante de l'eau non génératrice de revenus. L'eau non génératrice de revenus inclut la consommation non facturée autorisée (telle que l'eau utilisée pour la lutte contre les incendies), alors que l'eau non comptabilisée exclut la consommation non facturée autorisée (voir eau non comptabilisée).

Eau potable : Les services d'eau potable désignent l'accessibilité, la disponibilité et la qualité de la principale source utilisée par les ménages pour la boisson, la cuisine, l'hygiène personnelle et autres usages domestiques.

Eau potable améliorée (sources) : Les sources d'eau potable améliorées sont celles qui ont le potentiel de fournir de l'eau salubre de par leur conception et leur construction, et comprennent l'eau canalisée, les forages ou les puits tubulaires, les puits creusés protégés, les sources protégées, l'eau de pluie et l'eau en bouteille ou livrée à domicile.⁴

Eau potable gérée en toute sécurité : L'eau potable est considérée comme gérée en toute sécurité lorsque les personnes utilisent une source améliorée d'eau potable accessible sur place, disponible en cas de besoin et exempte de contamination. Voir la définition de l'eau potable améliorée pour de plus amples renseignements.⁵

Eaux usées : Les eaux usées désignent les déchets transportés dans les réseaux, par opposition aux boues de vidange, qui ne le sont pas. Les eaux usées municipales désignent les effluents domestiques, commerciaux et industriels, ainsi que le ruissellement des eaux pluviales, générés dans les zones urbaines.

Engagement : Obligation ferme, exprimée par écrit, adossée aux fonds nécessaires et assumée par un donateur officiel dans l'objectif de fournir une aide spécifiée à un pays bénéficiaire.

Établissements de santé : Hôpitaux, centres de santé primaires, camps d'isolement, unités de traitement des brûlés, centres d'alimentation et autres endroits où des soins de santé sont prodigués.

Exploitation et maintenance : Comprend les activités nécessaires à la continuité des services. Les coûts de fonctionnement sont les dépenses récurrentes (régulières, permanentes) pour fournir les biens et services WASH : main-d'œuvre, combustibles, produits chimiques, matériaux et achat d'eau en gros. Les coûts d'exploitation de base sont les dépenses de routine nécessaires pour que les systèmes fonctionnent à leur rendement de conception, mais n'incluent pas les réparations ou renouvellements.

Financement remboursable : Financement concessionnel ou privé/commercial devant être remboursé.

Hygiène : L'hygiène désigne les conditions et les pratiques qui contribuent à maintenir la santé et à prévenir la propagation des maladies, notamment le lavage des mains, la gestion de l'hygiène menstruelle et l'hygiène alimentaire.⁶

⁴ Glossaire OCDE. Disponible à l'adresse : <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/What-is-ODA-fr.pdf>.

⁵ Définitions JMP. Disponible à l'adresse : <https://washdata.org/>

⁶ Définitions JMP. Disponible à l'adresse : <https://washdata.org/>

Instruments de financement mixtes : L'utilisation stratégique du financement du développement et des fonds philanthropiques pour mobiliser les flux de capitaux privés vers les marchés émergents et les marchés frontières. Cela signifie le recours à des sources de financement publiques et philanthropiques pour éliminer les obstacles et attirer les sources privées de financement.

Norme : Le terme « norme » est couramment utilisé pour décrire une valeur numérique obligatoire dans un tableau de paramètres et de limites (par exemple 10 µg/L d'arsenic). Toutefois, il est également utilisé pour faire référence à des normes techniques et à des documents de politique conçus pour aider à améliorer la qualité de l'eau.

Objectifs de développement durable (ODD) : Série de 17 objectifs, accompagnés de 169 cibles, convenus dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, établi sur la base des OMD. Ces objectifs et cibles couvrent des domaines tels que la réduction de la pauvreté, l'accès à l'éducation, l'égalité des sexes ainsi que l'eau et l'assainissement pour tous.

Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) : Huit objectifs que l'ensemble des 189 États Membres de l'ONU avaient convenus d'essayer d'atteindre d'ici à 2015. Ces objectifs visaient à combattre la pauvreté, la faim, la maladie, l'illettrisme, la dégradation de l'environnement et les discriminations envers les femmes.

Organisation non gouvernementale (ONG) : Organisation à but non lucratif qui fonctionne indépendamment de tout gouvernement et dont le but est de s'attaquer à un problème social ou politique ou de fournir des services à la population.

Partenaires de développement : Bailleurs de fonds, organisations internationales et ONG et autres organisations, qui contribuent au développement d'un pays.

Partenariat public-privé : Contrat à long terme passé entre une partie privée et une entité publique pour fournir un bien ou un service public, dans lequel la partie privée supporte un risque important et la responsabilité de la gestion, et la rémunération est liée aux résultats.

Pays à revenu faible, à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, à revenu élevé : La Banque mondiale classe les pays dans l'une des quatre catégories de revenu suivantes : faible, intermédiaire (de la tranche inférieure et supérieure) et élevé. Les pays à revenu faible correspondent aux pays dont le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur ou égal à US \$995 en 2017 ; les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sont ceux dont le RNB par habitant est supérieur à US \$955 mais inférieur à US \$3 895. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure sont ceux dont le RNB par habitant est supérieur à US \$3 895 mais inférieur à US \$12 055. Les économies à revenu élevé sont celles dont le RNB par habitant est supérieur à US \$12 055 en 2017.

Plan : Un plan fixe des cibles à atteindre et fournit des détails sur la mise en œuvre, en se fondant sur les politiques existantes. Il indique comment l'entité responsable répondra aux exigences organisationnelles, le type de formation et de perfectionnement qui sera offert et la manière dont le budget sera alloué, etc.

Plan chiffré : Un plan dont les coûts de mise en œuvre ont été estimés. Il existe différentes approches pour estimer les coûts d'un plan.

Plan de financement : Plan qui établit ou identifie les besoins financiers, les allocations budgétaires, les sources de financement et les activités nécessaires pour atteindre les objectifs du plan. Il peut définir et hiérarchiser les besoins en capital, faire correspondre les ressources prévues aux coûts d'infrastructure et d'exploitation et de maintenance et améliorer la coordination intragouvernementale, la transparence de la budgétisation et la fiabilité des prévisions de dépenses.

Politique : Une politique est un instrument d'orientation essentiel pour les décisions actuelles et futures. Les politiques sont considérées comme le principal guide de l'action de l'État pour atteindre les objectifs nationaux, sectoriels et/ou industriels.

Prêts concessionnels : Les prêts de ce type sont accordés à des conditions substantiellement plus généreuses que celles du marché. Les concessions s'appliquent soit aux taux d'intérêt inférieurs à ceux disponibles sur le marché, soit aux périodes de grâce, ou encore à une combinaison de ces conditions. Les prêts concessionnels prévoient habituellement de longues périodes de grâce.

Produit intérieur brut (PIB) : Le PIB est la somme de la valeur ajoutée brute de tous les producteurs résidents de l'économie, plus toutes les taxes sur les produits et moins toutes les subventions non incluses dans la valeur des produits. Il est calculé sans déduction de l'amortissement des actifs fabriqués ou de l'épuisement et de la dégradation des ressources naturelles.

Promotion de l'hygiène : La promotion de l'hygiène peut inclure des programmes et des activités conçus pour éduquer et préconiser l'utilisation de pratiques d'hygiène sûres qui minimisent la propagation des maladies diarrhéiques, des infections respiratoires aiguës et autres maladies connexes. Ces activités peuvent inclure la collaboration avec les communautés pour identifier les risques, les campagnes de lavage des mains au savon, l'élimination sans danger des excréta humains, notamment ceux des enfants et des nourrissons, l'hygiène alimentaire, etc.

Réglementation (ou instruments de réglementation) : Règles créées par une agence/organisme administratif qui comprennent habituellement des mesures tangibles nécessaires pour mettre en œuvre ou faire respecter les exigences générales prescrites dans la législation générale. La réglementation peut porter sur les normes de qualité de l'eau, les normes de niveau de service, les fréquences de suivi requises, les exigences en matière de gestion des risques, les exigences en matière de surveillance et/ou les orientations relatives aux audits, etc.

Revue Sectorielle Conjointe (RSC) : Processus périodique dirigé par le gouvernement qui réunit différentes parties prenantes d'un secteur particulier pour : engager un dialogue ; examiner le statut, les progrès et les performances ; et prendre des décisions sur les actions prioritaires. Il est à noter que les autres noms des RSC sont : conférence annuelle du secteur de l'eau, revue conjointe du secteur de l'eau, forum multipartite, revue annuelle conjointe, conférence WASH, évaluation conjointe du secteur.

Société civile : L'ensemble des ONG et des institutions qui expriment les intérêts et la volonté des citoyens.

Surveillance : L'évaluation vigilante et continue de la santé publique et l'examen périodique de la sécurité et de l'acceptabilité de l'eau potable et/ou des effluents d'eaux usées en vue de leur élimination prévue ou de leur prochaine utilisation.

Systèmes à grande échelle pour l'eau potable et l'assainissement : Ces réseaux incluent les installations de traitement de l'eau potable, les ouvrages de captage d'eau, de stockage, les stations de pompage d'eau, les systèmes de transmission/transport et de distribution à grande échelle.

Système d'assainissement : Série de technologies (et de services) d'assainissement spécifiques au contexte pour la gestion des boues de vidange et/ou des eaux usées à travers les étapes de confinement, de vidange, de transport, de traitement et d'utilisation/élimination finale (voir chaîne de services d'assainissement).

Systèmes d'assainissement de base : Les systèmes d'assainissement de base assurent l'assainissement par le biais de technologies peu coûteuses telles que les latrines, les égouts de petit diamètre et l'élimination sur site (les fosses septiques, par exemple).

Systèmes d'eau potable de base : Les systèmes d'eau potable de base comprennent l'approvisionnement en eau par le biais de technologies peu coûteuses telles que les pompes manuelles, le captage de source, les systèmes gravitaires, la collecte des eaux de pluie, les réservoirs de stockage et les petits systèmes de distribution.

Système WASH : Système qui influe sur la prestation de services WASH et qui comprend divers éléments tels que la gouvernance (législation, politiques, plans et cadres réglementaires), les dispositifs institutionnels, les systèmes financiers et de financement, les systèmes de suivi pour des évaluations et revues éclairées, les ressources humaines et le renforcement des capacités, l'infrastructure et sa fonctionnalité.

Tarifs : Paiements effectués par les usagers aux prestataires de services pour avoir accès à leurs services et les utiliser.

Taxes : Revenus tirés de taxes nationales levées par les gouvernements locaux et centraux et fournis sous forme de subventions ou d'aides.

Transfert : Aide provenant de sources externes telles que des bailleurs de fonds internationaux, des fondations, des organisations non gouvernementales ou des remises directes.

Unités administratives locales : Les unités administratives locales sont des unités institutionnelles dont l'autorité fiscale, législative et exécutive s'étend sur les plus petites zones géographiques créées à des fins administratives et politiques.²

Référence

1. WHO Guidelines on Sanitation and Health. Geneva: World Health Organization; 2018 (<http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/274939/9789241514705-eng.pdf?ua=1>, consulté le 25 mai 2019).

Annexe 2. Méthodologie et validation

Introduction

Les résultats de l'enquête GLAAS présentés dans le présent rapport résument les données collectées auprès de 115 pays et territoires et 29 agences d'aide extérieure. Elles sont complétées par les données émanant des études TrackFin en Argentine, au Burkina Faso, au Ghana, au Kenya, à Madagascar, au Mali et au Sénégal, ainsi que par les données du SNPC (Système de Notification des Pays Créanciers) de l'OCDE sur les flux d'aide dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Les analyses régionales exposées dans ce rapport utilisent les régions ODD¹ pour garantir une cohérence avec les rapports concernant ces objectifs. Les régions ODD sont définies d'après le codage normalisé des pays ou des zones pour une utilisation statistique (connu sous l'appellation M49) et dépendent principalement de leur localisation géographique. En complément du rapport GLAAS 2019, les données d'enquête sont exploitées pour créer des profils nationaux et d'agence d'aide extérieure, en collaboration étroite avec les agences et pays participants.

Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019

Depuis le début 2018 et en collaboration avec les partenaires et les parties prenantes aux niveaux mondial, régional et national, notamment les membres du Groupe consultatif stratégique JMP/GLAAS, l'enquête GLAAS auprès des pays a été mise à jour pour intégrer les propositions d'amélioration des cycles précédents et renforcer les questions relatives aux politiques, plans, cibles, normes de qualité de l'eau potable et la surveillance. L'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019 continue d'être alignée sur les ODD, en élargissant les questions de l'enquête pour couvrir des domaines pertinents tels que les systèmes d'eau et d'assainissement gérés en toute sécurité, la gestion des boues de vidange et WASH dans les établissements de santé et les écoles. L'enquête comprend deux questions à utiliser pour le suivi et l'établissement de rapports à l'intention de la Division de la statistique de l'ONU sur les ODD. La question sur la participation de la population locale utilisée pour le suivi de la Cible 6.b a été considérablement revue sur la base des contributions reçues dans le cadre de la consultation d'experts pour l'étude approfondie de la Cible 6.b, menée en collaboration avec le Stockholm International Water Institute (SIWI) et le Water Institute de l'Université de Caroline du Nord.

L'enquête GLAAS 2018/2019 a été lancée en juillet 2018.² Les gouvernements nationaux ont été invités à participer au cycle GLAAS 2018/2019 par leur bureau régional ou leur bureau pays OMS respectif. Conformément au principe d'universalité des ODD, l'enquête GLAAS auprès des pays était ouverte à tous les pays intéressés – pays à revenu élevé ainsi que pays à revenu faible et intermédiaire. La participation a également été appuyée par les partenaires WASH régionaux et nationaux tels qu'Aguaconsult, l'IRC, le secrétariat du SWA, l'UNICEF, WaterAid et le WSSCC. La participation à l'enquête auprès des pays reposait sur le volontariat et impliquait la collecte de données, appuyée dans la plupart des cas par des ateliers de revue multipartites et de validation des données. La plupart des enquêtes GLAAS auprès des pays 2018/2019 ont été soumises entre décembre 2018 et février 2019, et quelques pays l'ont remise en mars/avril 2019.

Consultation et participation des pays à revenu élevé

Même si l'enquête GLAAS auprès des pays a été élaborée en 2008 dans le but de recueillir des données auprès des pays à revenu faible ou intermédiaire, les ODD et l'Agenda 2030 pour le développement durable s'appliquent à tous les pays. Les perspectives et les informations fournies par les pays à revenu élevé apportent une contribution précieuse et pertinente aux systèmes WASH nationaux et contribuent au suivi et à l'établissement de rapports sur les ODD mondiaux, en particulier l'ODD 6 et ses cibles concernant les moyens de mise en œuvre. Afin d'appuyer l'élargissement des enquêtes aux pays à revenu élevé, le GLAAS a organisé une consultation auprès des pays à revenu élevé pour évaluer la pertinence des questions existantes et identifier de nouvelles questions à ajouter à l'enquête. Quatorze pays à revenu élevé ont participé à la consultation au cours du cycle GLAAS 2018/2019 en répondant à au moins certaines questions de l'enquête et en donnant leur avis sur les questions et le processus. L'OMS utilisera ces retours d'information pour déterminer la meilleure façon d'inclure les pays à revenu élevé dans les cycles futurs. L'ensemble de données GLAAS 2018/2019 et le présent rapport contiennent également des informations sur les pays à revenu élevé.

Formulaires concernant les retours d'information et les processus de collecte des données des pays

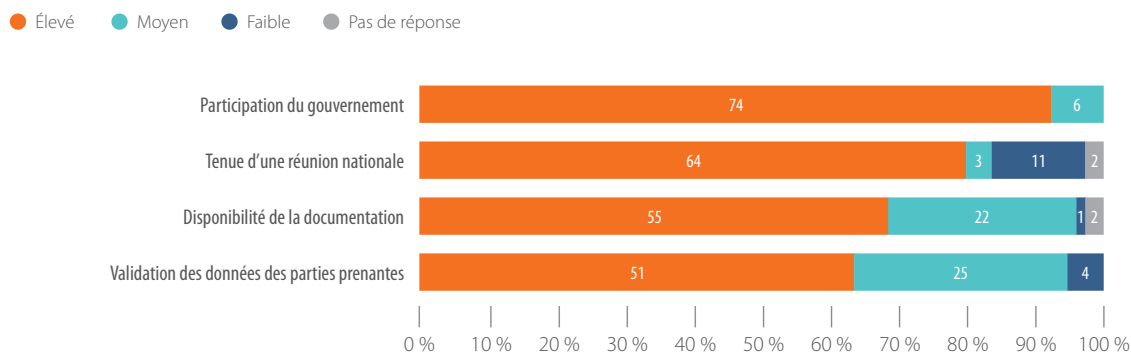
Il a été demandé aux pays de fournir des retours d'information sur l'enquête GLAAS, notamment en estimant la valeur de l'enquête à analyser l'environnement WASH favorable dans les pays, ainsi que des suggestions pour améliorer le contenu et les processus de l'enquête. Au total, 83 pays et territoires sur 115 ont retourné le formulaire sur les retours d'information. Le délai médian requis pour répondre à l'enquête GLAAS était de six semaines, et une médiane de 10 institutions étaient impliquées dans la réalisation de l'enquête. Les informations qualitatives fournies par les pays contribueront à l'amélioration du système GLAAS au cours du prochain cycle.

¹ Plus d'informations disponibles à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/regional-groups/>.

² Documents de l'enquête GLAAS 2018/2019 disponibles à l'adresse : https://www.who.int/water_sanitation_health/monitoring/investments/glaas-2018-2019-country-survey-documents/fr/.

Afin d'envisager et de promouvoir une plus large participation des parties prenantes au processus GLAAS, notamment à la validation et à l'approbation des données soumises, les pays ont été invités à fournir des informations sur les processus utilisés pour collecter et valider les données de l'enquête GLAAS. Au total, 80 pays et territoires sur 115 ont soumis le formulaire sur la collecte des données. La Figure A2.1 présente les résultats agrégés pour les 80 pays répondants. Presque tous les pays (76 sur 80) ont indiqué qu'une revue impliquant plusieurs parties prenantes avait été effectuée pour valider les réponses à l'enquête GLAAS avant leur soumission. Les deux tiers des pays (67 sur 80) ont indiqué qu'au moins une réunion nationale s'était tenue dans le cadre du processus GLAAS.

Figure A2.1 Récapitulatif des réponses au formulaire sur les processus de collecte des données GLAAS (n=80)



Source : Formulaire sur les processus de collecte des données GLAAS 2018/2019.

Renforcement de la qualité des données nationales GLAAS

À chaque cycle GLAAS et du fait d'une implication et un d'engagement croissants des pays, la qualité des informations fournies par les pays s'améliore. Pour le cycle GLAAS 2018/2019, la collecte des données a été appuyée par des lignes directrices détaillées en sept langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, portugais et russe) et des modules d'information en anglais et français. Ces matériels ont été complétés par des activités de sensibilisation, de formation et d'appui technique menées par le siège de l'OMS et les conseillers régionaux OMS avant et, pendant la mise en œuvre, notamment deux ateliers de formation en Afrique pour les pays francophones et anglophones.

Au niveau des pays, la participation et l'intérêt accrus des parties prenantes, ainsi qu'une plus grande disponibilité des informations utilisables pour la prise de décisions et la planification – en particulier pour les pays qui ont participé aux cycles GLAAS antérieurs et/ou à TrackFin – ont également contribué à améliorer les données des enquêtes. La validation des réponses à l'enquête GLAAS par le biais d'un processus impliquant plusieurs parties prenantes dans le pays avant leur soumission a été un élément essentiel pour garantir la qualité des données.

Le processus de revue pour l'enquête GLAAS a été renforcé pour clarifier et confirmer les données des pays au moyen d'un processus qui comprenait les étapes suivantes :

1. Revue et confirmation des données d'enquête par les points focaux GLAAS nationaux et les parties prenantes, suivi d'une revue par les bureaux OMS nationaux et/ou régionaux sur la base d'une liste de questions communes, les pays participants fournissant toutes les informations supplémentaires ou modifications nécessaires avant leur soumission officielle au siège de l'OMS.
2. Revue par le siège de l'OMS incluant l'analyse des réponses et des données, la comparaison avec les données du cycle précédent, la revue de la source et des documents justificatifs fournis par les pays et la vérification croisée des informations avec d'autres sources de données comme l'OCDE, le cas échéant.
3. Demandes de clarification adressées au point focal national et aux équipes GLAAS, qui fournissent des explications, des corrections et des informations complémentaires.

Presque tous les pays participants ont répondu aux demandes et fourni des clarifications et des informations complémentaires. L'utilisation d'un processus en plusieurs étapes impliquant les bureaux régionaux OMS et des partenaires a considérablement amélioré la qualité des données de l'enquête par rapport aux cycles précédents.

Validation externe des informations clés

Outre la revue de la qualité des données, une validation externe des données de l'enquête GLAAS auprès des pays a été effectuée en mai et juin 2019 auprès d'experts WASH dans un échantillon de pays sélectionnés³. Les experts WASH ont été considérés comme éligibles à la participation s'ils avaient une solide connaissance et expérience du secteur WASH dans le pays et n'avaient pas participé au processus GLAAS 2018/2019.

Le questionnaire de validation externe couvrait 47 éléments de données provenant de neuf questions de l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019. Les questions portaient sur les normes nationales, les approches de gestion des risques, les politiques nationales en matière d'assainissement en milieu urbain et d'eau potable en milieu rural, les procédures de participation, les RSC, les organismes de réglementation, l'information financière et l'accessibilité financière. Au total, 116 questionnaires destinés aux informateurs clés ont été envoyés aux experts WASH de 43 pays. Quarante-deux réponses de 35 pays de toutes les régions OMS ont été renvoyées, et les réponses ont été comparées aux soumissions des pays.

Il y a eu un niveau élevé d'accord (77 %) entre les réponses des pays et les réponses de validation externe sur les normes nationales concernant la qualité de l'eau potable et le traitement des eaux usées. Il y a eu un niveau moyen à élevé d'accord sur les réponses aux questions concernant les procédures de participation (71 %), les RSC (71 %) et les organismes de réglementation (68 %). L'accord entre les réponses des pays et les réponses de validation externe a été faible pour les questions sur l'information financière et l'accessibilité financière (47 %), les politiques nationales (43 %) et les approches de gestion des risques (36 %). Les questions pour lesquelles il y a eu un faible niveau d'accord avaient tendance à être mesurées sur des échelles de trois ou quatre, ce qui se traduisait par moins de réponses qui correspondaient exactement.

Enquête GLAAS auprès des agences d'aide extérieure 2018/2019

L'enquête auprès des agences d'aide extérieure, qui complète les données reçues des pays et d'autres sources telles que l'OCDE, a été mise à jour par le siège de l'OMS sur la base des contributions des organisations bilatérales, des ONG internationales, des partenaires et des organisations des Nations Unies, notamment lors d'une réunion d'experts organisée par l'OMS en octobre 2018. La réunion a également permis d'échanger sur le suivi des engagements des bailleurs de fonds en matière d'assainissement et leur alignement avec l'ODD 6. L'enquête auprès des agences d'aide extérieure a été lancée en novembre 2018 avec 29 agences représentant des banques de développement, des organisations multilatérales, des bailleurs de fonds bilatéraux, des fondations privées et des ONG ayant soumis les enquêtes avant avril 2019. Ces agences représentent plus de 93 % de l'aide bilatérale au développement⁴ pour l'eau et l'assainissement et près de 71 % de l'aide multilatérale au développement pour l'eau et l'assainissement.

³ Un échantillon aléatoire stratifié de 45 pays a été sélectionné, avec stratification par région OMS.

⁴ Mesurée en fonction de la part des engagements APD 2017.

Annexe 3. Avantages du processus GLAAS et utilisation des données GLAAS par les pays

L'enquête GLAAS auprès des pays couvre des informations nécessitant des contributions de divers parties prenantes, notamment les multiples ministères et agences gouvernementales responsables de WASH,¹ les partenaires de développement, les prestataires de services, les ONG et la société civile. Un point focal GLAAS national coordonne ces contributions par le biais de réunions et d'échanges qui aboutissent souvent à un atelier de validation final entre les parties prenantes destiné à partager les informations de l'enquête et à se mettre d'accord à leur sujet.

Dans le cadre des retours d'information à l'OMS, les pays ont décrit les multiples avantages du processus GLAAS, soulignant souvent l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les différentes institutions et organismes publics liés au secteur WASH. Les pays, quelle que soit leur catégorie de revenu, ont indiqué que les réunions des parties prenantes et les processus nécessaires pour réaliser l'enquête GLAAS facilitent la discussion sur les défis à relever et les questions WASH ainsi que l'échange d'informations.

Ainsi, la Serbie a indiqué qu'à la suite du processus GLAAS, les représentants des institutions compétentes sont beaucoup mieux informés des politiques, plans et objectifs nationaux dans le secteur de l'eau, ont acquis de nouvelles connaissances dans ce domaine et ont compris que les questions WASH doivent être examinées de manière globale. Pour la République islamique d'Iran, le processus GLAAS a permis d'identifier les lacunes en matière d'information et de planification, de faciliter le dialogue entre les différents secteurs et de souligner la nécessité d'accorder une attention accrue aux groupes vulnérables dans les plans nationaux. Pour la Géorgie, le processus a été l'occasion d'obtenir des informations sur le financement WASH. Le Mexique a déclaré que le processus avait renforcé les mécanismes de communication et les relations entre les institutions compétentes qui ne participent pas activement aux questions et aux discussions relatives à WASH. Les autres avantages du processus GLAAS mentionnés par les pays sont :

- l'identification des forces et des faiblesses du système WASH national, des processus et des lacunes importantes ;
- la mise en évidence des besoins globaux du système pour de meilleurs résultats dans les domaines WASH, notamment la nécessité d'un mécanisme national de suivi WASH et d'une interaction plus régulière entre les divers groupes et organismes responsables du secteur ;
- la mise en place d'une base de données probantes (et la mise à disposition d'un outil) pour le suivi et la surveillance continus du secteur WASH ;
- une évaluation de la situation réelle des systèmes WASH et du financement ; et
- la création d'un mécanisme permettant de mesurer les progrès accomplis dans l'atteinte des cibles ODD et les activités nationales, régionales et mondiales de suivi WASH.

Utilisation des données GLAAS par les pays

Les pays qui ont répondu à l'enquête GLAAS ont compilé des données complètes sur les politiques, les plans, l'organisation institutionnelle, le financement, les ressources humaines et le suivi WASH. L'OMS produit également des résumés pour chaque pays participant sur la base des données de l'enquête. Voici quelques exemples de la façon dont les pays utilisent les données GLAAS.

- **Cuba** utilise GLAAS comme outil pour appuyer le suivi des ODD et pour produire des données consolidées sur WASH destinées aux organes centraux de l'administration publique liés aux services d'eau potable.
- **El Salvador** accorde de plus en plus d'attention à la coordination WASH interinstitutionnelle, à l'engagement de haut niveau et à la planification en tant que résultat direct du processus GLAAS.
- Les données GLAAS 2018/2019 des **Fidji** sur la participation des communautés et des utilisateurs ont mis en évidence une lacune en termes de politique en ce qui concerne la participation du public. Les Fidji examinent actuellement les politiques actuelles pour combler ces lacunes.
- La **Mongolie** utilise la base de données GLAAS compilée – ainsi que les données du cycle précédent – pour le suivi régulier des progrès WASH tous les deux ans.
- Le **Monténégro** utilise les données GLAAS pour traiter les questions WASH en ratifiant et en appliquant le Protocole sur l'eau et la santé. Les données GLAAS ont révélé des lacunes et des améliorations à apporter dans les domaines WASH en milieu rural ainsi que pour WASH dans les écoles et les établissements de santé.
- La **République arabe syrienne** va utiliser les résultats GLAAS pour améliorer les services WASH sur la base d'une meilleure compréhension, dans le cadre du processus GLAAS, des normes internationales relatives à la gouvernance, au suivi et aux ressources humaines WASH.
- Le **Togo** utilise les données GLAAS pour préparer les réunions de haut niveau, pour améliorer l'alignement avec les ODD dans les différents ministères et institutions, et pour renforcer la prise de décision, notamment les décisions financières.

Sources : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019 et formulaires de retours d'information.

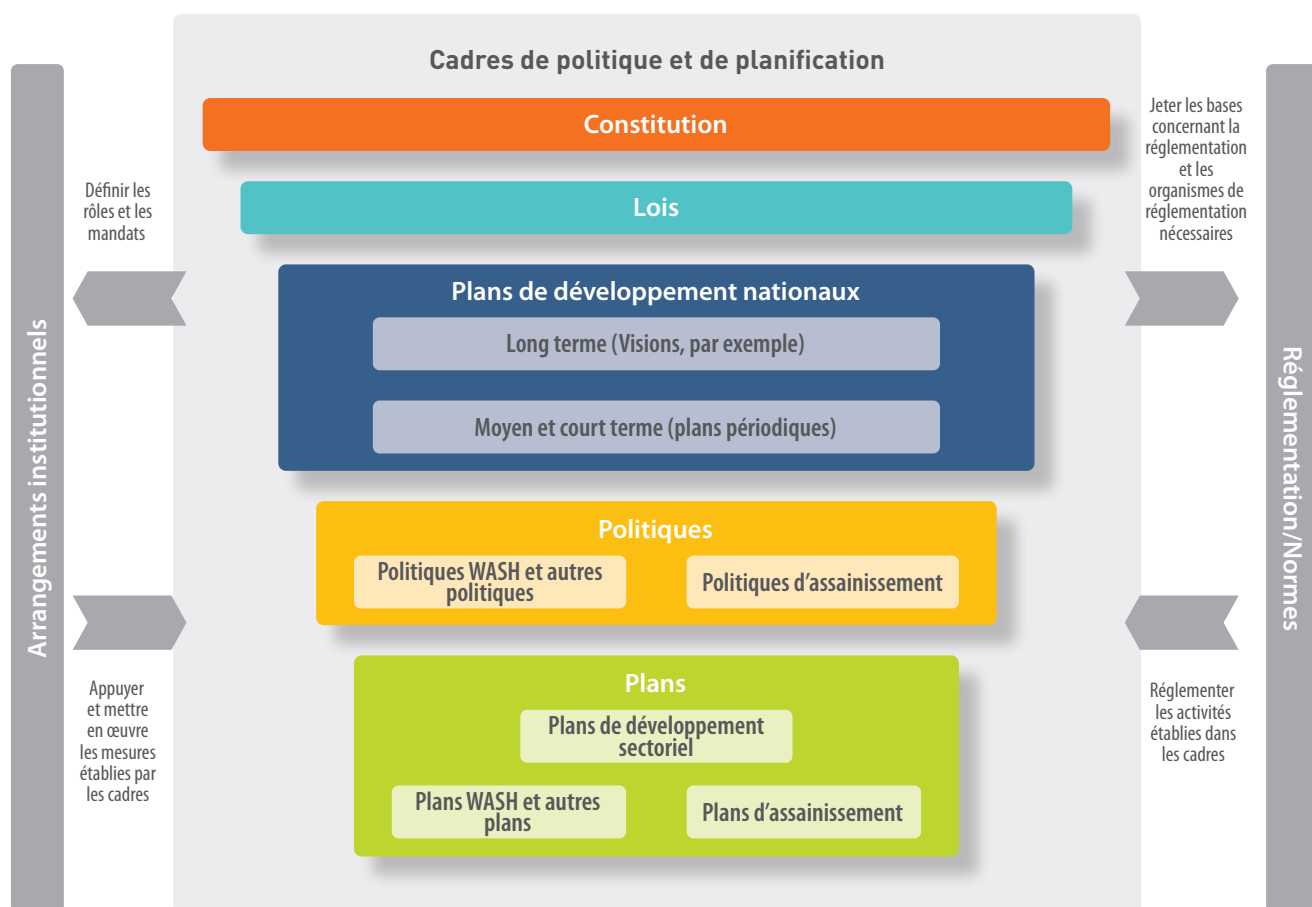
¹ Les parties prenantes gouvernementales habituelles sont les ministères compétents pour WASH, les ministères des finances, de la santé, de l'éducation et des ressources en eau, les organismes de réglementation pour l'eau potable et les eaux usées, et les bureaux nationaux des statistiques.

Annexe 4. À propos des études de cas de l'OMS sur les politiques d'assainissement

Dans le cadre de l'attention portée par le cycle GLAAS 2018/2019 au renforcement des systèmes, et plus particulièrement aux cibles, politiques, plans WASH nationaux, l'OMS a réalisé sept études de cas sur les politiques et plans nationaux en matière d'assainissement dans différents pays. Ces études de cas mettent également en évidence des liens avec les lignes directrices de l'OMS sur l'assainissement et la santé (1). Les sept pays concernés sont le Bangladesh, le Kenya, le Mali, le Népal, l'Ouganda, le Sénégal, et la Zambie.¹

La Figure A4.1 présente un aperçu schématique des relations entre les différents cadres de politique et de planification examinés pour les études de cas. Se reporter aux définitions de l'Annexe 1 pour la signification de certains termes utilisés.

Figure A4.1 Aperçu d'éléments des cadres politiques et de planification



Source : Études de cas OMS sur les politiques d'assainissement 2018/2019.

Les études de cas, ainsi que les données GLAAS 2018/2019, constituent la source principale de données probantes pour l'élaboration des Lignes directrices relatives à la politique en matière d'assainissement en Afrique (ASPG). Le Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) en dirige l'élaboration avec le soutien de l'OMS par l'intermédiaire du GLAAS et du Center for Water Security and Cooperation. L'objectif des lignes directrices est de fournir des orientations aux responsables de politiques et à ceux qui soutiennent le processus d'élaboration des politiques en Afrique sur la manière d'élaborer des politiques d'assainissement efficaces et sur ce que devrait être leur contenu.

Pour élaborer les lignes directrices, l'AMCOW a réuni un groupe de travail composé d'experts en assainissement et en politiques. Au cours de l'année 2019/2020, les membres de ce groupe se réuniront pour guider le contenu des lignes directrices, lesquelles seront ensuite approuvées par l'Union africaine. De plus, l'AMCOW mènera de vastes consultations auprès des parties prenantes afin de s'assurer que les lignes directrices expriment les différents points de vue et qu'elles sont acceptées par ceux qui les utiliseront. Les lignes directrices devraient être finalisées en 2020 puis être disponibles comme ressource pour les pays. Pour en savoir plus sur l'ASPG ou pour participer aux consultations des parties prenantes, merci d'écrire à l'adresse suivante : aspg@amcow-online.org.

¹ Des exemples tirés des études de cas de l'OMS sur les politiques d'assainissement ont été mis en évidence tout au long du rapport GLAAS dans des encadrés spécifiques et sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : https://www.who.int/water_sanitation_health/monitoring/investments/glaas-2019-sanitation-policy-case-studies/en/index.html.

En plus de fournir des données probantes à l'appui de l'élaboration de l'ASPG, le GLAAS développe un outil (appelé outil d'évaluation des politiques) pour suivre et évaluer le contenu des politiques en matière d'assainissement. Cet outil couvrira un certain nombre de critères clés que les politiques d'assainissement devraient inclure. Pour établir les critères clés, l'OMS consultera les membres du groupe de travail ASPG ainsi qu'un groupe plus large de parties prenantes, notamment les responsables de politiques et les partenaires de développement mentionnés dans les sept études de cas sur les politiques d'assainissement. L'outil d'évaluation des politiques incorporera également des éléments de l'ASPG et des lignes directrices OMS relatives à l'assainissement et à la santé, et pourra être utilisé pour suivre la mise en œuvre de l'ASPG et certains aspects des lignes directrices OMS relatives à l'assainissement et à la santé. La première version de l'outil d'évaluation des politiques est attendue pour 2020 et sera testée dans les sept pays ayant fait l'objet d'une étude de cas, avec l'intention de l'étendre à l'échelle mondiale.

Référence

1. WHO Guidelines on Sanitation and Health. Geneva: World Health Organization; 2018 (<http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/274939/9789241514705-eng.pdf?ua=1> , consulté le 25 mai 2019).

Annexe 5. Etat des lieux de TrackFin : suivi du financement du secteur WASH

Un financement efficace pour le secteur WASH est essentiel non seulement pour fournir et maintenir les services mais aussi pour permettre aux pays de progresser vers la réalisation de l'ODD 6. Depuis 2008, les résultats GLAAS ont montré qu'il existe d'importantes lacunes dans la compréhension et le suivi du financement du secteur WASH. Une étude d'experts commandée par l'initiative GLAAS en 2012 a estimé que les rapports financiers sont souvent insuffisants pour permettre une prise de décision en matière de planification et de budgétisation, judicieuses et fondées sur des données probantes.

Pour remédier à cela, l'OMS a mis au point l'outil TrackFin, qui fournit une méthodologie normalisée mondiale pour la collecte et l'analyse des données financières WASH. Développée sur le système des comptes de la santé, la méthodologie TrackFin permet aux pays de cartographier et d'analyser les flux financiers vers le secteur WASH sur la base de classifications et d'une terminologie standard, aboutissant à ce que l'on appelle les comptes WASH. TrackFin est un processus conduit par le gouvernement, souvent soutenu techniquement et financièrement par les partenaires de développement dans ses phases initiales. Le processus vise à renforcer les capacités et les systèmes nationaux de collecte et d'analyse des informations financières en vue de l'élaboration de politiques et de programmes dans le secteur WASH.

Activités nationales et mondiales

En juillet 2019, 15 pays avaient lancé le processus TrackFin (Tableau A5.1). Cinq pays sont en train de lancer ou de mettre en œuvre leur deuxième ou même troisième cycle TrackFin et plusieurs autres pays devraient recourir à cet outil dans les années à venir.

L'appui et l'engagement des partenaires pour la coordination TrackFin et les apports techniques au niveau mondial ainsi que la mise en œuvre au niveau des pays ont été essentiels, notamment de la part de l'AFD, de la Banque mondiale du BMGF, du DFID, du DGIS, de l'IRC, du SDC, de l'UNICEF, de l'USAID et de WaterAid.

En février 2018, l'OMS, en partenariat avec le programme WASH-FIN de l'USAID et de l'AMCOW, a organisé un atelier de formation de formateurs à TrackFin à Nairobi. L'atelier a réuni des responsables gouvernementaux de neuf pays mettant en œuvre TrackFin et des partenaires soutenant le processus aux niveaux national, régional et mondial dans l'optique de partager leurs résultats et expériences. D'autres ateliers régionaux sont prévus pour 2019 et 2020.

L'OMS a également mis au point un outil de production de comptes WASH (WAPT) pour faciliter la collecte et l'analyse des données TrackFin. Cet outil a été testé en Inde en août 2017 et a depuis été étendu à d'autres pays TrackFin. En mai 2018, quatre pays africains francophones ont participé à un atelier WAPT grâce auquel les participants ont pu acquérir une expérience pratique de l'utilisation de cet outil et renforcer leurs données et résultats TrackFin. Le WAPT est actuellement disponible en anglais, français, portugais et russe, et il est prévu que la plupart des pays mettant en œuvre TrackFin utilise cet outil.

Pour soutenir l'extension de TrackFin et contribuer à renforcer davantage la communauté TrackFin, l'OMS a lancé la Communauté de pratique TrackFin sur EZCollab¹ en août 2018. La communauté de pratique offre une plate-forme de ressources, de discussion et de soutien pour ceux qui développent des comptes WASH en utilisant la méthodologie TrackFin et le WAPT.

Perspectives d'avenir

La demande des pays pour un soutien à la production normalisée de comptes WASH à l'aide de la méthodologie TrackFin augmente rapidement car les pays reconnaissent la valeur des comptes WASH pour les processus nationaux tels que le suivi des progrès dans l'ODD 6 et la prise de décisions fondées sur des données probantes concernant les allocations de fonds, l'élaboration de politiques et la planification. Dans l'immédiat, l'OMS continuera d'appuyer techniquement les pays qui mettent en œuvre TrackFin et d'assurer la coordination entre les partenaires de développement pour garantir l'efficacité et la mise en commun des ressources.

Tableau A5.1 Pays ayant mis en œuvre TrackFin

	Lancement du premier cycle ^a	Achèvement du premier cycle	Lancement du deuxième cycle	Lancement du troisième cycle
Pays	Bangladesh, Kirghizistan, Mozambique	Argentine*, Brésil, Inde (Rajasthan et Bengale-Occidental), Maroc, Ouganda, Sénégal* et Tunisie	Burkina Faso*, Kenya* et Madagascar*	Ghana et Mali*

^a Comprenant la planification, la mobilisation des ressources, la collecte et l'analyse des données.
Remarque : Les pays marqués d'un astérisque ont utilisé les données TrackFin pour rendre compte des dépenses WASH dans l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

¹ Communauté de pratique Track Fin de l'OMS : <https://ezcollab.who.int/trackfin/>.

Pour permettre l'adoption et l'institutionnalisation de TrackFin par tous les pays intéressés et engagés, l'approche touchant à la mise en œuvre de TrackFin et l'appui technique correspondant doivent continuer à évoluer en fonction des enseignements tirés des cinq premières années de mise en œuvre et en réponse à la collaboration croissante avec les partenaires du secteur WASH sur TrackFin.

Au cours des deux ou trois prochaines années, l'OMS prévoit de développer davantage TrackFin en tant que bien public mondial, soutenu par des mécanismes visant à promouvoir une application cohérente de la méthodologie TrackFin et un ensemble solide d'outils et de matériels de formation. La mise en œuvre de TrackFin en tant que bien public mondial favorisera l'institutionnalisation des comptes nationaux WASH en renforçant les capacités des équipes de pays tout en diminuant la dépendance à l'égard de l'appui technique externe, ce qui accroîtra l'appropriation de la méthodologie par les pays qui y ont recours.

L'obtention des résultats de haute qualité requis résultant de ces activités dépendra dans une large mesure de l'engagement et du soutien actifs des pays et des partenaires du secteur WASH pour compléter les contributions du secrétariat TrackFin de l'OMS. Cet effort de collaboration contribuera à concrétiser la vision à long terme consistant à disposer de données financières WASH durables et de haute qualité utilisées dans les politiques et la prise de décisions au niveau national. L'OMS prévoit de publier, fin 2019, un document sur TrackFin résumant les résultats et les enseignements tirés, et indiquant les orientations futures pour cet outil.

Annexe 6. Moyens de mise en œuvre de l'ODD 6 : suivi et progrès

L'Agenda 2030 pour le développement durable comprend un objectif spécifique sur l'eau et l'assainissement (ODD 6) qui vise à « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ». Il contient les huit cibles présentées dans le Tableau A6.1, dont deux, 6.a et 6.b, sont consacrées aux moyens de mise en œuvre. Les moyens de mise en œuvre font référence à la combinaison interdépendante de facteurs, notamment les ressources financières, les capacités humaines, la technologie et les mécanismes de gouvernance, qui sont propices à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Au travers de l'initiative GLAAS, l'OMS est co-responsable des cibles 6.a et 6.b avec l'OCDE et le PNUE au titre de l'Initiative de suivi intégré de l'ONU-Eau.¹ L'OMS a dirigé l'élaboration d'une note méthodologique (7) proposant une méthode de suivi des cibles et indicateurs des moyens de mise en œuvre.

Tableau A6.1 Cibles de l'ODD 6

Résultats	6.1	D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût accessible
	6.2	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air , en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
	6.3	D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant le dépôt sauvage de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
	6.4	D'ici à 2030, augmenter considérablement l' utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
	6.5	D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontalière
	6.6	D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau , notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
Moyens de mise en œuvre	6.a	D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation
	6.b	Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Source : (2).

Comme les cibles de moyens de mise en œuvre ont été ajoutées à la toute fin du processus de négociation des ODD, les cibles 6.a et 6.b n'ont pas fait l'objet du même niveau de revue et de débat rigoureux entre les experts en la matière par rapport aux cibles de résultats. Une revue des cibles et indicateurs de moyens de mise en œuvre de l'ODD 6 indique que, « il y a généralement peu de preuves reliant les moyens de mise en œuvre aux résultats ; ils sont imparfaitement conceptualisés et formulés de manière incohérente ; et le suivi de leurs indicateurs sera difficile car beaucoup ne sont pas quantitatifs » (3). En réponse à cela, l'OMS, en collaboration avec ses partenaires, poursuit le développement du suivi de ces cibles et indicateurs par le biais de consultations d'experts, d'une revue de la littérature et des sources de données existantes et d'une analyse exploratoire supplémentaire tout en respectant les obligations annuelles de suivi de ces indicateurs envers la Division de la statistique de l'ONU.

S'il reste beaucoup à faire pour s'assurer que les cibles et indicateurs de moyens de mise en œuvre sont interprétés et suivis de manière à tirer le meilleur parti possible du secteur WASH dans les pays, l'inclusion des cibles de moyens de mise en œuvre dans les ODD a déjà permis de mieux faire connaître le suivi des ressources et des éléments de l'environnement favorable.

¹ L'Initiative de suivi intégré de l'ONU-Eau rassemble les huit organismes des Nations Unies officiellement chargés de compiler des données nationales sur les indicateurs mondiaux de l'ODD 6. Leur travail s'articule autour de trois initiatives complémentaires : l'Initiative OMS/UNICEF JMP, la Global Environmental Management Initiative (GEMI) et l'Initiative GLAAS de l'ONU-Eau.

Avancement des progrès déclarés à la Division de la statistique de l'ONU

Indicateur 6.a.1 : Montant de l'APD consacrée à l'eau et à l'assainissement inclus dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics

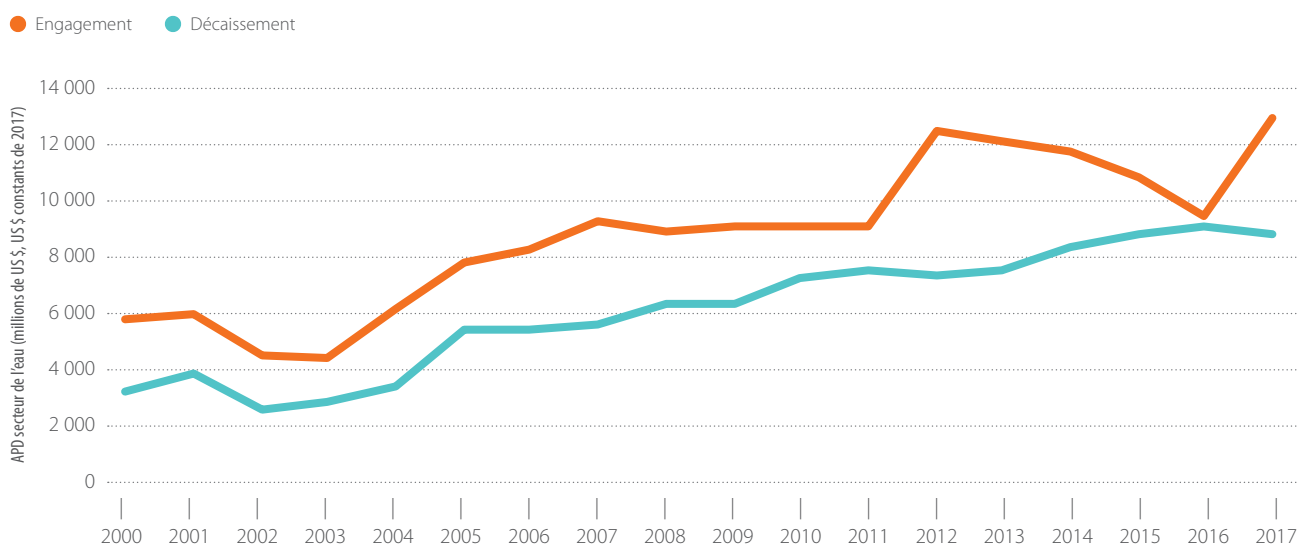
Après une augmentation progressive des décaissements APD en faveur du secteur de l'eau depuis 2002 (US \$9,1 milliards en 2016), ceux-ci ont stagné depuis la mise en place des ODD. Cela peut s'expliquer par le fait que les bailleurs de fonds ont dressé l'inventaire concernant la transition des OMD vers les ODD. Elle correspond à une baisse des engagements APD en faveur du secteur de l'eau entre 2012 et 2016 de US \$12,5 milliards à US \$9,5 milliards. Cependant, les engagements APD ont augmenté de 37 % entre 2016 et 2017, ce qui indique un regain d'intérêt des bailleurs de fonds pour le secteur de l'eau (Fig. A6.1). On s'attend donc à ce que les décaissements affichent une augmentation au cours de l'année ou des deux années suivantes.

L'augmentation significative des engagements APD entre 2016 et 2017 s'explique en grande partie par le triplement des engagements en faveur des ressources en eau à usage agricole, dû à de nouveaux projets en Asie du Sud et du Sud-Est. L'approvisionnement en eau et l'assainissement ont également connu une augmentation substantielle, passant de US \$7,6 milliards à US \$9,1 milliards, l'APD consacrée à la politique du secteur de l'eau et à la gestion administrative, ainsi qu'aux systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement à grande échelle ayant fortement augmenté.

Le Chapitre 6 fournit une analyse détaillée de l'APD pour l'eau et l'assainissement (code SNPC 140). L'analyse de l'APD dans les paragraphes ci-dessus comprend, outre l'eau et l'assainissement, les ressources en eau à usage agricole (code SNPC 31140), la prévention et lutte contre les inondations (code SNPC 41050) et les centrales hydroélectriques (code SNPC 23220) afin de refléter la portée plus large de l'ODD 6 qui va bien au-delà de WASH.

Les engagements APD en faveur du secteur de l'eau ont augmenté tandis que les décaissements se sont stabilisés.

Figure A6.1 Engagements et décaissements APD en faveur du secteur de l'eau, 2000–2017 (millions de US \$ constants de 2017)



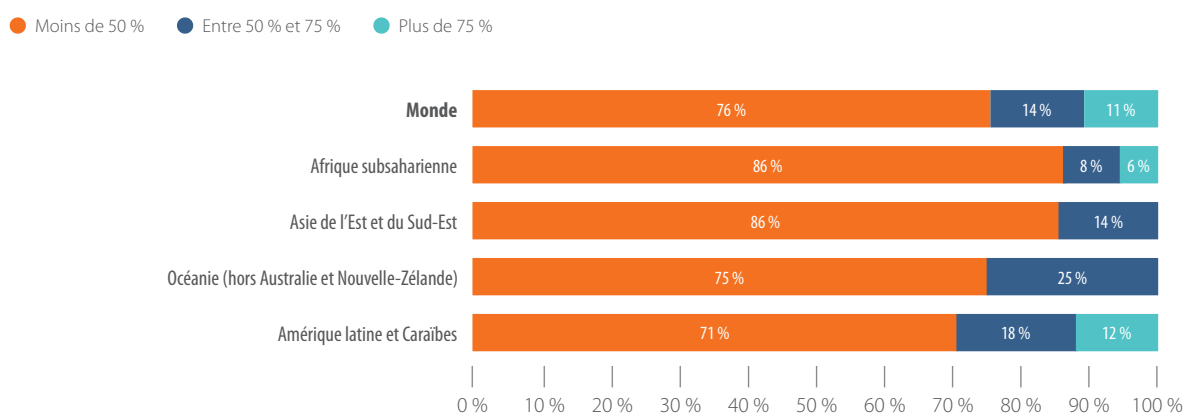
Remarques : Ce graphique ne comprend que l'APD et couvre l'eau et l'assainissement (série SNPC 140), les ressources en eau à usage agricole (SNPC 31140), la prévention et lutte contre les inondations (SNPC 41050) et les centrales hydroélectriques (SNPC 23220). Ce tableau exclut les dons privés.
Source : SNPC-OCDE, 2019.

Indicateur 6.b.1 : Pourcentage d'unités d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement

La participation de la population locale est cruciale pour garantir des solutions durables permettant d'atteindre des ODD adaptés aux contextes communautaires locaux et constitue un facteur clé pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. La participation de la population locale est reconnue comme un concept fondamental pour des activités en matière d'eau et d'assainissement durables dans la plupart des pays. Environ les trois quarts des pays ont déclaré avoir des procédures de participation définies dans une politique ou une loi pour la gestion de l'eau potable et des ressources en eau en milieu rural. Toutefois, la mise en œuvre des procédures est entravée par le manque de ressources. Environ six pays sur dix ont indiqué que les ressources humaines et financières représentaient moins de 50 % des ressources nécessaires pour soutenir la participation de la population locale (Fig. A6.2). Par conséquent, il est possible que les activités au niveau local ne soient pas mises en œuvre efficacement. Par exemple, 41 % des pays ont indiqué que des forums réguliers pour la participation des citoyens avaient lieu dans moins de la moitié des unités administratives locales pour les services d'assainissement et d'eau potable en milieu rural. Plus de la moitié des pays de chaque région ODD, à l'exception de la région Australie et Nouvelle-Zélande, ont indiqué que les ressources financières représentaient moins de 50 % des ressources nécessaires pour soutenir la participation de la population locale, y compris plus de 85 % des pays des régions Afrique subsaharienne, Asie de l'Est et du Sud-Est.

L'insuffisance des ressources financières entrave la mise en œuvre des procédures de participation de la population locale.

Figure A6.2 Suffisance des ressources financières pour soutenir la participation des usagers et des communautés aux services d'assainissement et d'eau potable en milieu rural par région ODD (n=94)



Remarque : La Figure ne cite que les régions ODD pour lesquelles les données couvrent au moins 50 % de la population.
Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

Références

1. Methodological note: Indicators and proposed monitoring framework for Means of Implementation (Moi) targets for Sustainable Development Goal 6 (Draft); 2017. Geneva: World Health Organization (https://www.unwater.org/app/uploads/2017/05/Methodological-note-6a-and-6b_7-March-2017.pdf, consulté le 9 juillet 2019).
2. SDG 6 Synthesis Report 2018 on Water and Sanitation. New York: United Nations; 2019 (https://www.unwater.org/app/uploads/2018/12/SDG6_SynthesisReport2018_WaterandSanitation_04122018.pdf, consulté le 11 juillet 2019).
3. Bartram J, Brocklehurst C, Bradley D, Muller M, Evans B. Policy review of the means of implementation targets and indicators for the sustainable development goal for water and sanitation. *npj Clean Water*. 2018; 1:3 (<https://www.nature.com/articles/s41545-018-0003-0.pdf>, consulté le 9 juillet 2019).

Annexe 7. Récapitulatif des réponses à l'enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019

PAYS OU TERRITOIRE	POLITIQUES ET PLANS														
	Existence de politiques WASH nationales					Existence de plans de mise en œuvre WASH nationaux					Estimations des coûts pour le plan WASH effectuées				
	Eau potable		Assainissement		Hygiène	Eau potable		Assainissement		Hygiène	Eau potable		Assainissement		Hygiène
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	Urbain	Rural	National
Afghanistan	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Afrique du Sud	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✗
Albanie	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Angola	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓			✓
Anguilla	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●					
Antigua-et-Barbuda	●	●				●	●								
Argentine	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓		✓		
Autriche															
Azerbaïdjan	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Bangladesh	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✗
Barbade	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●					
Bélarus	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓			✓
Belize	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✗	✗	✓	✓	✗
Bénin	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		✓	✓		
Bhoutan	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		✓	✓	✓	✓
Bolivie (État plurinational de)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✗
Bosnie-Herzégovine	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●					
Botswana	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✗	✗	✗	✗	✗
Brésil	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	
Burkina Faso	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	
Burundi	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Cambodge	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		✓		✓	
Cameroun	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✗				
Chili	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✗	✓	✓	✗	✗
Chine	●	●		●	●	●	●			●	✓	✓	✓	✓	✓
Cisjordanie et Bande de Gaza	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Colombie	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✗	✓	✓	✓	✗
Comores	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Congo	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Costa Rica	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●			✓	✓	
Côte d'Ivoire	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●					✓
Cuba	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
El Salvador	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	
Équateur			●		●			●		●			✓		
Érythrée	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		✓	✓	✓	✓
Eswatini	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✗
Éthiopie	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Fidji	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✗	
Gabon	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●					

● Approuvé officiellement
 ● En cours de révision
 ● En cours d'élaboration
 ● Aucun

● Approuvé et totalement mis en œuvre
 ● Approuvé et partiellement mis en œuvre
 ● Approuvé mais pas encore mis en œuvre
 ● En cours d'élaboration
 ● Aucun

✓ Oui
 ✗ Non

POLITIQUES ET PLANS

Évaluation des ressources humaines pour le plan WASH effectuée					Ressources nationales suffisantes pour mettre en œuvre le plan					Ressources humaines suffisantes pour mettre en œuvre le plan				
Eau potable		Assainissement		Hygiène	Eau potable		Assainissement		Hygiène	Eau potable		Assainissement		Hygiène
Urbain	Rural	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	Urbain	Rural	National
✓	✓	✓	✓	✓	✗		✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
✓	✓	✓	✓	✓	▲	▲	✗	▲	✗	▲	▲	▲	▲	✗
✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	✓			✓	✗	✗			✗	✗	▲			✗
✗		✗			▲		▲			▲		▲		
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓		✗	✗	✗	✗		▲	▲	▲	▲	
✓	✓			✓	✗	✗			✓	✗	✗			✓
✓	✓	✓	✓				▲			✓	▲	✗	✓	✓
	✓	✓				✗	✗				✗	✗		▲
✓	✓	✓	✓	✓	▲	✓	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲
✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗		✗	✗	✗	✗	
✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓		▲	▲	▲	▲	
✗	✗	✗	✗		▲	✗	▲	✗		✗	✗	✗	✗	
✗	✗	✗	✗		✗	✗	✗	✗		✓	▲	▲	▲	
✗	✗	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
	✗		✗	✗		▲			▲		▲		▲	▲
✗					✗		✗			✗		✗		
✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓
	✓				✓	✓	▲	▲	✓		✓			✓
✗	✗	✗	✗	✗	▲	▲	✗	✗	✗	▲	▲	▲	✗	▲
✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗		✗	✗	✗	✗	✗
✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
✗	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
		✗	✗				✗	✗				▲	▲	
				✓					✗					✗
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	▲	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓		✗	✗	✗	✗		✗	✗	✗	✗	
		✗		✗			✗		✗			✗		✗
	✓	✓	✗	✓		✗	✗	✗	✗		✗	✗	✗	✗
✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
✓	✓	✓	✓	✓	▲	▲	✗	✗	▲	▲	▲	✗	✗	✗
✓		✓	✓		✓		✓	▲		✓		✓	▲	

✓ Oui
✗ Non

✓ Plus de 75 % de ce qui est nécessaire
▲ Entre 50 % et 75 % de ce qui est nécessaire
✗ Moins de 50 % de ce qui est nécessaire

✓ Plus de 75 % de ce qui est nécessaire
▲ Entre 50 % et 75 % de ce qui est nécessaire
✗ Moins de 50 % de ce qui est nécessaire

PAYS OU TERRITOIRE	POLITIQUES ET PLANS														
	Existence de politiques WASH nationales					Existence de plans de mise en œuvre WASH nationaux					Estimations des coûts pour le plan WASH effectuées				
	Eau potable		Assainissement		Hygiène	Eau potable		Assainissement		Hygiène	Eau potable		Assainissement		Hygiène
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	Urbain	Rural	National
Gambie	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✗
Géorgie	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓		✓	✓	
Ghana	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Guinée	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		✓	✗	✗	✓
Guyane	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●					
Haïti	●		●		●	●		●		●	✓		✓		
Honduras	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Hongrie	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	
Îles Marshall	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✗		✗	✗	✗
Îles Salomon	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✗	✓	✗	✓	✓
Îles Vierges britanniques	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✗	✗	✗	✗	✗
Indonésie	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✗
Iran (République islamique d')	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Jamaïque	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✗	✓	✓	
Jordanie	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✗	✗	✗	✗	✗
Kenya	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✗	✓	✗
Kirghizistan	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	
Lesotho	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✗	✓	✓
Liban	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	
Libéria	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓		✓
Lituanie	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✗	✓	✓
Madagascar	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Malawi	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✗
Maldives	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✗		✗	✗	
Mali	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓				✓
Maroc	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✗	
Mauritanie	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Mexique	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Mongolie	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✗	✗	✗	✗	✓
Monténégro	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓		✓		
Mozambique	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✗
Myanmar	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Namibie	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	
Nauru	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✗	✗	✗	✗	✗
Népal	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●				✗	✗
Niger	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Nigéria	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓		✓	✗
Nouvelle-Zélande	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●					
Oman	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✗	✗	✓	✓	
Ouganda	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✗	✗	✓	✓	✓
Ouzbékistan	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	
Pakistan	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✗
Panama	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✗
Papouasie-Nouvelle-Guinée	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Paraguay	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	

● Approuvé officiellement
 ● En cours de révision
 ● En cours d'élaboration
 ● Aucun

● Approuvé et totalement mis en œuvre
 ● Approuvé et partiellement mis en œuvre
 ● Approuvé mais pas encore mis en œuvre
 ● En cours d'élaboration
 ● Aucun

✓ Oui
 ✗ Non

POLITIQUES ET PLANS

Évaluation des ressources humaines pour le plan WASH effectuée					Ressources nationales suffisantes pour mettre en œuvre le plan					Ressources humaines suffisantes pour mettre en œuvre le plan				
Eau potable		Assainissement		Hygiène	Eau potable		Assainissement		Hygiène	Eau potable		Assainissement		Hygiène
Urbain	Rural	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	Urbain	Rural	National
✗	✗	✓	✓	✗	▲	▲	✗	✗		▲	▲	▲	▲	
✓		✗	✓		✗		✗	✗		✗		✗	✗	
✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗			✗		
	✓			✓		✗			✗		▲			✓
✓		✓			✗		✗			✗		✗		
✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
✗	✗	✗	✗		✓	✓	✓	✓						
✗	✓	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
✗	✗	✗	✗	✗										
✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
✓	✗	✓	✓	✓	▲	▲	▲	✗		✓	✗	✓	▲	▲
✓	✓	✓	✓		✗	✗	✗	✗		▲	▲	▲	▲	
✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
✓	✗	✓	✗	✗	✗	✗	▲	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
✗	✗	✓	✗		✗	✗	✗	✗		✗	✗	✗	✗	
✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
✗	✗	✗	✗	✗					✓					
✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓		▲				▲
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	▲	▲	▲
✗	✗	✗	✗	✗	▲	▲	▲	▲	▲	▲	✗	✗	✗	✗
✗	✗	✓	✗	✓	✗	▲	▲	▲	✗	✗	▲	▲	▲	✗
✓		✓			▲		▲			▲		▲		
✓	✓	✓	✓		✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
	✗		✗	✗		✗	✗	✗	✗		✗		✗	✗
✓	✓	✓	✓		▲	▲	✗	✗		▲	▲	▲	▲	
✗	✗	✗	✗	✗										
✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
✓	✓		✓	✓	✗	✗		✗	✗	▲	▲		▲	▲
✓	✓	✓	✗		✓	✓	✓	✓		✓	✓	▲	▲	
✗	✗	✓	✗	✗	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲
✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗			✗
✗	✗	✗	✗	✗	▲	▲	✓	▲	✗	▲	▲	▲	▲	✗
✓		✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗		✗
✓	✗	✓	✓		✗	✗	✗	✗		✗	✗	✗	✗	

✓ Oui
✗ Non

✓ Plus de 75 % de ce qui est nécessaire
▲ Entre 50 % et 75 % de ce qui est nécessaire
✗ Moins de 50 % de ce qui est nécessaire

✓ Plus de 75 % de ce qui est nécessaire
▲ Entre 50 % et 75 % de ce qui est nécessaire
✗ Moins de 50 % de ce qui est nécessaire

PAYS OU TERRITOIRE	POLITIQUES ET PLANS														
	Existence de politiques WASH nationales					Existence de plans de mise en œuvre WASH nationaux					Estimations des coûts pour le plan WASH effectuées				
	Eau potable		Assainissement		Hygiène	Eau potable		Assainissement		Hygiène	Eau potable		Assainissement		Hygiène
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	Urbain	Rural	National
Pays-Bas	●		●		●	●		●		●	✗		✓		✓
Pérou	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✗
Philippines	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✗
République arabe syrienne	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
République centrafricaine	●	●	●	●	●										
République démocratique du Congo	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		✓	✗	✗	✓
République démocratique populaire lao	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
République dominicaine	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✗	✗	✗	✗	✗
République populaire démocratique de Corée	●	●	●	●		●	●	●	●		✓	✓	✓	✓	✓
République-Unie de Tanzanie	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Sao Tomé-et-Principe	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Sénégal	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Serbie	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Seychelles	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	
Soudan	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Soudan du Sud	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Sri Lanka	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✗	✓
Tadjikistan	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✗	✗	✓
Tchad	●	●	●	●	●	●		●	●	●	✓	✓	✓	✓	
Thaïlande	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Timor-Leste	●	●	●	●		●	●	●	●		✓	✓	✓	✓	
Togo	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✗	✗	✗	✗	✗
Trinidad-et-Tobago	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✗	✓	✓		✓
Tunisie	●	●	●	●		●	●	●	●	●	✓	✓	✓		✗
Tuvalu	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✗	✗	✗	✗	✗
Ukraine	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✗
Vanuatu		●	●		●			●					✗		
Venezuela (République bolivarienne du)					●					●					
Viet Nam	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✗		✗	✓	
Zambie	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓
Zimbabwe	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		✗		✗	✗

● Approuvé officiellement
 ● En cours de révision
 ● En cours d'élaboration
 ● Aucun

● Approuvé et totalement mis en œuvre
 ● Approuvé et partiellement mis en œuvre
 ● Approuvé mais pas encore mis en œuvre
 ● En cours d'élaboration
 ● Aucun

✓ Oui
 ✗ Non

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

POLITIQUES ET PLANS

POLITIQUES ET PLANS														
Évaluation des ressources humaines pour le plan WASH effectuée					Ressources nationales suffisantes pour mettre en œuvre le plan					Ressources humaines suffisantes pour mettre en œuvre le plan				
Eau potable		Assainissement		Hygiène	Eau potable		Assainissement		Hygiène	Eau potable		Assainissement		Hygiène
Urbain	Rural	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	Urbain	Rural	National
✗		✓		✓	▲		✓		✓	▲		✓		✓
✗	✓	✗	✗	✗	▲	✗	▲	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
✗	✗	✗	✓	✗	✗	✗	▲	✗	▲	▲	▲	▲	✗	▲
✓	✓	✓	✓	✓	▲	▲	✗	✗	✗	▲	▲	✗	✗	✗
	✗	✗	✗										✗	
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✗	▲	✗	✗	✗	✗
✗	✗	✗	✗	✗						▲	✗	✗	✗	✗
												✓		
✓	✓	✓	✗	✓	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲
✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗		▲	▲	✗	✗	
✓	✓	✗	✗	✗	▲	✗	✓	✗	▲	✓	✗	✓	▲	▲
✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	▲	✗	✗	✗	✗	✗
✓	✓	✓	✓		✗	✗	✗	✗		✗	✗	✗	✗	
					✗	✗	✗	✗	✗	▲	▲	▲	▲	▲
✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
✓		✓		✓	▲	✓	▲		▲	▲	✓	✓		▲
✓		✓	✓	✓	▲	✗	▲	✗	✗	✓	✗	▲	✗	✗
✗	✗	✗	✓		✗	✗	✗	✗		▲	✗	✗	▲	
✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	▲	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
✓	✗	✓			✗	✗	✗	✗		✗	✗	▲	▲	
✗	✗	✗	✗	✗	▲	▲			▲	▲	▲			✗
✓		✓		✗	✓		✓		✓			▲		▲
✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗		✗	✗	✗	✗	✗
✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	▲	▲	▲	▲	▲	✓
			✓					✗					✗	
✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	▲	▲	✓
	✗			✗										

✓ Oui
✗ Non

✓ Plus de 75 % de ce qui est nécessaire
▲ Entre 50 % et 75 % de ce qui est nécessaire
✗ Moins de 50 % de ce qui est nécessaire

✓ Plus de 75 % de ce qui est nécessaire
▲ Entre 50 % et 75 % de ce qui est nécessaire
✗ Moins de 50 % de ce qui est nécessaire

CIBLES WASH NATIONALES									
Sections 2.2 et 5.3 incluent des informations supplémentaires sur la catégorisation des cibles WASH nationales									
PAYS OU TERRITOIRE	Cibles pour l'assainissement						Cibles pour la défécation en plein air		
	Catégorie (pourcentage de la population couverte par)	Valeur (pourcentage)	Année	Catégorie (pourcentage de la population couverte par)	Valeur (pourcentage)	Année	Catégorie (pourcentage de)	Valeur cible (urbain/rural le cas échéant) (pourcentage)	Année (urbain/rural le cas échéant)
	Urbain			Rural					
Afghanistan				Services limités	100 %	2025	Localités/villages exempts de défécation en plein air	100 %	2025
Afrique du Sud	Services limités	90 %	2019	Services limités	90 %	2019	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2030
Albanie	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	87 %	2017	Services de base	45 %	2017			
Angola	Services gérés en toute sécurité	100 %	2030	Services gérés en toute sécurité	50 %	2022	Autre		
Anguilla									
Antigua-et-Barbuda									
Argentine	Raccordés à un réseau, services de base	75 %	2023						
Autriche									
Azerbaïdjan	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	65 %	2030	Services limités	65 %	2020			
Bangladesh	Services limités	100 %	2020	Services limités	100 %	2020			
Barbade	Services de base			Services de base					
Bélarus									
Belize	Autre	90 %	2030	Autre	80 %	2030			
Bénin	Aucun						Localités/villages exempts de défécation en plein air	100 %	2025
Bhoutan	Services gérés en toute sécurité	70 %	2023	Services gérés en toute sécurité		2023			
Bolivie (État plurinational de)	Services de base	70 %	2020	Services de base	60 %	2020			
Bosnie-Herzégovine	Services gérés en toute sécurité	88 %	2033	Services de base	88 %	2033			
Botswana	Services de base	89 %	2023	Services de base	89 %	2023	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2030
Bésil	Services gérés en toute sécurité	93 %	2033	Services gérés en toute sécurité	69 %	2033			
Burkina Faso	Services de base	55 %	2020	Services de base	25 %	2020	Localités/villages exempts de défécation en plein air	30 %	2020
Burundi	Services de base	90 %	2025	Services de base	80 %	2025	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2025
Cambodge	Autre	100 %	2025	Services de base	100 %	2025			
Cameroun	Raccordés à un réseau, services de base	60 %	2020	Raccordés à un réseau, services de base	60 %	2020			
Chili	Aucun			Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	50 %	2020			
Chine									
Cisjordanie et Bande de Gaza	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	80 %	2022	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	80 %	2022	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2022
Colombie	Autre	99 %	2021	Services de base	76 %	2021			
Comores	Services gérés en toute sécurité	100 %	2030	Services de base	100 %	2030			
Congo	Services limités	95 %	2022	Services limités	22 %	2022			
Costa Rica									
Côte d'Ivoire	Services de base	75 %	2030	Services de base	45 %	2030	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2030
Cuba	Services gérés en toute sécurité	100 %	2030	Services gérés en toute sécurité	100 %	2030			

Voir les définitions des catégories au bas de la page 96.

Voir les définitions des catégories au bas de la page 96

CIBLES WASH NATIONALES

Sections 2.2 et 5.3 incluent des informations supplémentaires sur la catégorisation des cibles WASH nationales

Cibles pour l'eau potable						Cibles pour l'hygiène		
Catégorie (pourcentage de la population couverte par)	Valeur (pourcentage)	Année	Catégorie (pourcentage de la population couverte par)	Valeur (pourcentage)	Année	Catégorie (pourcentage de la population couverte par)	Valeur (pourcentage)	Année
Urbain			Rural					
Autre	100 %	2030	Autre	100 %	2030	Services de base	100 %	2030
Services gérés en toute sécurité	90 %	2019	Services gérés en toute sécurité	90 %	2019	Aucun		
Services gérés en toute sécurité	98 %	2017	Services gérés en toute sécurité	85 %	2017	Aucun		
Services gérés en toute sécurité	85 %	2022	Services limités	80 %	2022	Services de base	50 %	2022
Services de base	90 %	2015	Services de base	90 %	2015			
Services gérés en toute sécurité	100 %	2023						
Services gérés en toute sécurité	100 %	2020				Services de base	100 %	2030
Services de base	100 %	2020	Services de base	100 %	2020	Aucun		
Services de base	100 %	2025	Services de base	100 %	2025			
Services gérés en toute sécurité	100 %	2020	Services de base+	100 %	2020	Services de base	100 %	Atteint
Services gérés en toute sécurité	100 %	2030	Services gérés en toute sécurité	100 %	2025	Services de base	100 %	2030
Services de base+	100 %	2025	Services de base+	100 %	2021	Aucun		
Services gérés en toute sécurité	75 %	2023	Services de base			Services de base		2030
Services de base+	95 %	2020	Services de base	80 %	2020	Aucun		
Services de base+	96 %	2025	Services de base+	96 %	2025	Aucun		
Services gérés en toute sécurité	98 %	2023	Services limités	98 %	2023	Aucun		
Services gérés en toute sécurité	100 %	2033	Services de base+	80 %	2033			
Services limités	100 %	2030	Services de base+	76 %	2020	Aucun		
Services de base+	97 %	2020	Services de base+	89 %	2020	Services de base	80 %	2025
Autre	100 %	2025	Autre	100 %	2025	Services de base	100 %	2025
Services limités	75 %	2020	Services limités	75 %	2020	Aucun		
Aucun			Aucun					
Services gérés en toute sécurité	95 %	2020	Services de base+	80 %	2020			
Services gérés en toute sécurité	95 %	2022				Services de base	85 %	2022
Services de base+		2022	Services de base+	83 %	2021	Aucun		
Services de base+	100 %	2030	Services de base+	100 %	2030	Aucun		
Services gérés en toute sécurité	98 %	2022	Services de base+	70 %	2022	Services de base	100 %	2024
Services gérés en toute sécurité	100 %	2030	Services gérés en toute sécurité	100 %	2030	Aucun		
Services de base+	100 %	2030	Services limités	100 %	2030	Services de base	100 %	2015

Voir les définitions des catégories au bas de la page 97.

Voir les définitions des catégories au bas de la page 97.

CIBLES WASH NATIONALES									
Sections 2.2 et 5.3 incluent des informations supplémentaires sur la catégorisation des cibles WASH nationales									
PAYS OU TERRITOIRE	Cibles pour l'assainissement						Cibles pour la défécation en plein air		
	Catégorie (pourcentage de la population couverte par)	Valeur (pourcentage)	Année	Catégorie (pourcentage de la population couverte par)	Valeur (pourcentage)	Année	Catégorie (pourcentage de)	Valeur cible (urbain/rural le cas échéant) (pourcentage)	Année (urbain/rural le cas échéant)
	Urbain			Rural					
El Salvador	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	43 %	2019	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	43 %	2019			
Équateur				Services de base	64 %	2021			
Érythrée	Services limités	50 %	2021	Services limités	50 %	2021			
Eswatini	Services limités	100 %	2022	Services limités	100 %	2022	Population pratiquant la défécation en plein air	5 %	2022
Éthiopie	Services gérés en toute sécurité	100 %	2020	Services limités	82 %	2020	Population pratiquant la défécation en plein air ¹	0 %	2020
Fidji	Raccordés à un réseau, services de base	35 %	2018	Raccordés à un réseau, services de base	20 %	2018			
Gabon	Services limités	100 %	2025	Services limités	100 %	2025			
Gambie	Services limités	75 %	2021	Services limités	75 %	2021	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2019
Géorgie	Services limités	97 %	2020	Services limités	78 %	2020			
Ghana	Services de base	100 %	2030	Services limités	100 %	2030	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2030
Guinée	Services gérés en toute sécurité	96 %	2030	Services limités	77 %	2017	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2022
Guyane	Aucun								
Haïti	Services de base	70 %	2030	Services de base	70 %	2030	Population dans localités exemptes de défécation en plein air	100 % / 80 %	2030
Honduras	Services de base	95 %	2022	Services de base	90 %	2022	Population pratiquant la défécation en plein air	5 % / 10 %	2022
Hongrie	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	82 %	2015	Services de base	100 %	2030			
Îles Marshall	Services limités	100 %	2015	Services limités	100 %	2015			
Îles Salomon	Services limités	100 %	2035	Services limités	100 %	2024	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2024
Îles Vierges britanniques									
Indonésie	Services limités	100 %	2019	Services limités	100 %	2019	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2019
Iran (République islamique d')	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	72 %	2022	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	3 %	2022			
Jamaïque	Services limités	100 %	2030	Services de base	100 %	2030			
Jordanie	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	80 %	2025	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	80 %	2025	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2025
Kenya	Services limités	85 %	2022	Services limités	76 %	2022	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2030
Kirghizistan									
Lesotho	Raccordés à un réseau, services de base		2019	Services de base	44 %	2020			
Liban	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	80 %	2015	Services de base	80 %	2015			
Libéria	Services limités	85 %	2023	Services limités	85 %	2023	Autre		
Lituanie	Raccordés à un réseau, services de base	100 %	2030	Raccordés à un réseau, services de base	100 %	2030			
Madagascar	Services de base	100 %	2025	Services de base	100 %	2025	Localités/villages exemptes de défécation en plein air	100 %	2025
Malawi	Services de base	100 %	2030	Services limités	100 %	2030	Localités/villages exemptes de défécation en plein air	100 %	2030

Voir les définitions des catégories au bas de la page 96.

Voir les définitions des catégories au bas de la page 96

¹ Cible urbaine

CIBLES WASH NATIONALES

Sections 2.2 et 5.3 incluent des informations supplémentaires sur la catégorisation des cibles WASH nationales

Cibles pour l'eau potable						Cibles pour l'hygiène		
Catégorie (pourcentage de la population couverte par)	Valeur (pourcentage)	Année	Catégorie (pourcentage de la population couverte par)	Valeur (pourcentage)	Année	Catégorie (pourcentage de la population couverte par)	Valeur (pourcentage)	Année
Urbain			Rural					
Services gérés en toute sécurité	100 %	2034	Services de base+	100 %	2039			
Services de base	90 %	2021	Services de base	64 %	2021	Aucun		
Autre		2026	Services gérés en toute sécurité	80 %	2026	Aucun		
Services de base+	95 %	2022	Services de base	49 %	2022	Aucun		
Services gérés en toute sécurité	75 %	2020	Services de base+	85 %	2020	Autre		2020
Services de base+	99 %	2018	Services de base+	75 %	2018	Aucun		
Services gérés en toute sécurité	100 %	2025	Services limités	100 %	2025	Services de base	100 %	2021
Services gérés en toute sécurité	100 %	2021	Services gérés en toute sécurité	100 %	2021			
Services gérés en toute sécurité	98 %	2020	Services gérés en toute sécurité	92 %	2020	Services de base	100 %	2030
Services gérés en toute sécurité	100 %	2025	Services de base+	100 %	2030	Services de base	100 %	2030
Services gérés en toute sécurité	82 %	2022	Services gérés en toute sécurité	100 %	2030	Services de base	100 %	2030
Aucun			Aucun			Aucun		
Services gérés en toute sécurité	100 %	2030	Services gérés en toute sécurité	100 %	2030	Aucun		
Services de base+	99 %	2022	Services de base+	90 %	2022	Aucun		
Services de base+	100 %		Services de base+	100 %	2030	Aucun		
Services gérés en toute sécurité	50 %	2015	Services gérés en toute sécurité	50 %	2015	Autre		2015
Services limités	100 %	2035	Services de base+	97 %	2024	Services de base	100 %	2024
Services gérés en toute sécurité	85 %	2019	Services gérés en toute sécurité	85 %	2019	Aucun		
Services gérés en toute sécurité	100 %	2022	Services gérés en toute sécurité	87 %	2022	Autre		2022
Services gérés en toute sécurité	100 %	2030	Services de base+	100 %	2030	Autre		2030
Autre	95 %	2025	Autre	95 %	2025	Autre		2025
Services gérés en toute sécurité	84 %	2022	Services gérés en toute sécurité	78 %	2022	Services de base	90 %	2020
Services de base+	90 %	2026	Autre		2026	Autre		2020
			Services de base+	69 %	2020	Autre		2020
Services gérés en toute sécurité	100 %	2035	Autre	100 %	2035	Autre		
						Aucun		
Services de base+	100 %	2030	Services de base+	100 %	2030	Autre		2030
Services de base+	100 %	2030	Services gérés en toute sécurité	100 %	2030	Services de base	100 %	2019
Services de base	100 %	2030	Services de base+	90 %	2020	Services de base	100 %	2030

Voir les définitions des catégories au bas de la page 97.

Voir les définitions des catégories au bas de la page 97.

CIBLES WASH NATIONALES									
Sections 2.2 et 5.3 incluent des informations supplémentaires sur la catégorisation des cibles WASH nationales									
PAYS OU TERRITOIRE	Cibles pour l'assainissement						Cibles pour la défécation en plein air		
	Catégorie (pourcentage de la population couverte par)	Valeur (pourcentage)	Année	Catégorie (pourcentage de la population couverte par)	Valeur (pourcentage)	Année	Catégorie (pourcentage de)	Valeur cible (urbain/rural le cas échéant) (pourcentage)	Année (urbain/rural le cas échéant)
	Urbain			Rural					
Maldives	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	75 %	2019	Raccordés à un réseau, services de base	75 %	2019			
Mali	Services limités	70 %	2018	Services limités	70 %	2018	Localités/villages exempts de défécation en plein air	100 %	2030
Maroc	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	80 %	2020	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	80 %	2020			
Mauritanie	Services de base	82 %	2020	Services de base	50 %	2020	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2030
Mexique	Autre	97 %	2018	Autre	80 %	2018			
Mongolie	Services limités	40 %	2020	Services limités	40 %	2020	Autre		
Monténégro	Services de base	100 %	2035	Aucun					
Mozambique	Services de base	100 %	2030	Services de base	100 %	2030	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2025
Myanmar	Services de base	85 %	2025	Services limités	100 %	2030	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2030
Namibie	Services limités	87 %	2022	Services limités	40 %	2022	Population pratiquant la défécation en plein air	12%/60 %	2022
Nauru									
Népal	Services de base	84 %	2019	Services de base	84 %	2019	Autre		
Niger	Services limités	50 %	2030	Services limités	40 %	2020	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2030
Nigéria	Services limités	100 %	2030	Services limités	100 %	2025	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2030/2025
Nouvelle-Zélande	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	100 %	Atteint	Services gérés en toute sécurité	100 %	Atteint			
Oman	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	80 %	2031	Services de base	61 %	2045			
Ouganda	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	100 %	2020	Services de base	95 %	2020	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2030
Ouzbékistan	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité		2021	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité		2021			
Pakistan	Services gérés en toute sécurité	62 %	2030	Services gérés en toute sécurité	62 %	2030	Autre		
Panama	Services de base	100 %	2019	Services de base	100 %	2019			
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Services limités	85 %	2030	Services limités	70 %	2030	Autre		
Paraguay	Services de base	100 %	2030	Services de base	100 %	2030			
Pays-Bas	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	99.9 %	Atteint	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	99.9 %	Atteint			
Pérou	Services de base	100 %	2021	Autre	70 %	2021			
Philippines	Services de base	100 %	2028	Services limités	100 %	2028	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2022
République arabe syrienne	Services de base	80 %	2025	Services de base	80 %	2025			
République centrafricaine							Autre		
République démocratique du Congo	Autre	95 %	2030	Autre	95 %	2020			
République démocratique populaire lao	Services de base	100 %	2030	Services limités	100 %	2030	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2023
Voir les définitions des catégories au bas de la page 96.							Voir les définitions des catégories au bas de la page 96		

CIBLES WASH NATIONALES

Sections 2.2 et 5.3 incluent des informations supplémentaires sur la catégorisation des cibles WASH nationales

Cibles pour l'eau potable						Cibles pour l'hygiène		
Catégorie (pourcentage de la population couverte par)	Valeur (pourcentage)	Année	Catégorie (pourcentage de la population couverte par)	Valeur (pourcentage)	Année	Catégorie (pourcentage de la population couverte par)	Valeur (pourcentage)	Année
Urbain			Rural					
Services gérés en toute sécurité	75 %	2019	Services de base+	75 %	2019			
Services gérés en toute sécurité	100 %	2030	Services gérés en toute sécurité	100 %	2030	Services de base	80 %	2015
Services gérés en toute sécurité	100 %		Services gérés en toute sécurité	99 %	2021			
Services limités	100 %	2020	Services limités	61 %	2020	Services de base	100 %	2030
Services de base	97 %	2018	Autre	85 %	2018	Aucun		
Services gérés en toute sécurité	80 %	2020						
Services gérés en toute sécurité	100 %	2025	Services gérés en toute sécurité	100 %	2025	Aucun		
Services gérés en toute sécurité	100 %	2030	Services limités	75 %	2019	Aucun		
Services de base	90 %	2040	Services de base+	100 %	2030	Autre		2030
Services de base+	100 %	2022	Services de base+	95 %	2022	Aucun		
Services de base	92 %	2019	Services de base	92 %	2019	Services de base	84 %	2019
Services de base+	80 %	2020	Services gérés en toute sécurité	25 %	2020	Services de base	50 %	2020
Services gérés en toute sécurité	100 %	2030	Services gérés en toute sécurité	80 %	2030	Services de base	45 %	2025
Services gérés en toute sécurité	100 %		Services de base+	100 %	Atteint	Autre		Atteint
Services de base	98 %	2040	Services gérés en toute sécurité	98 %	2040	Autre		2020
Services gérés en toute sécurité	100 %	2020	Services de base+	79 %	2020	Services de base	90 %	2030
Services de base	90 %	2021	Services de base	90 %	2021	Aucun		
Services gérés en toute sécurité	97 %	2030	Services gérés en toute sécurité	97 %	2030	Autre		2024
Services gérés en toute sécurité	100 %	2020	Services gérés en toute sécurité	100 %	2020	Aucun		
Services gérés en toute sécurité	95 %	2030	Services gérés en toute sécurité	70 %	2030	Services de base	100 %	2030
Services gérés en toute sécurité	100 %	2030	Services gérés en toute sécurité	100 %	2030			
Services gérés en toute sécurité	100 %		Services gérés en toute sécurité	100 %				
Services gérés en toute sécurité	100 %	2021	Services gérés en toute sécurité	85 %	2021	Aucun		
Services gérés en toute sécurité	100 %	2025	Services gérés en toute sécurité	100 %	2025	Aucun		
Services gérés en toute sécurité	100 %	2030	Services gérés en toute sécurité	98 %	2030	Aucun		
Autre	30 %	2003				Aucun		
Autre	70 %	2021	Autre	100 %	2030	Services de base	100 %	2020
Services de base+	90 %	2030	Services gérés en toute sécurité	70 %	2030	Services de base	97 %	2030

Voir les définitions des catégories au bas de la page 97.

Voir les définitions des catégories au bas de la page 97.

CIBLES WASH NATIONALES									
Sections 2.2 et 5.3 incluent des informations supplémentaires sur la catégorisation des cibles WASH nationales									
PAYS OU TERRITOIRE	Cibles pour l'assainissement						Cibles pour la défécation en plein air		
	Catégorie (pourcentage de la population couverte par)	Valeur (pourcentage)	Année	Catégorie (pourcentage de la population couverte par)	Valeur (pourcentage)	Année	Catégorie (pourcentage de)	Valeur cible (urbain/rural le cas échéant) (pourcentage)	Année (urbain/rural le cas échéant)
	Urbain			Rural					
République dominicaine	Services de base	100 %	2030	Services de base	100 %	2030	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2030
République populaire démocratique de Corée	Services limités	100 %	2025	Services de base	100 %	2030	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2025
République-Unie de Tanzanie	Raccordés à un réseau, services de base	70 %	2025	Services limités	85 %	2025	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2019
Sao Tomé-et-Principe	Services de base	75 %	2030	Services limités	80 %	2030	Autre		
Sénégal	Services de base	70 %	2020	Services de base	75 %	2025	Population pratiquant la défécation en plein air	13 %	2025
Serbie	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	85 %	2034	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	85 %	2034			
Seychelles	Services de base	99 %	2030	Services de base	99 %	2030	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2030
Soudan	Services de base	100 %	2030	Services de base	100 %	2030	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2022
Soudan du Sud	Services limités	44 %	2021	Services limités	15 %	2021	Population pratiquant la défécation en plein air	46 %	2021
Sri Lanka	Services gérés en toute sécurité	100 %	2030				Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2025
Tadjikistan	Services limités	90 %	2025	Raccordés à un réseau, services de base	25 %	2025			
Tchad	Services limités	60 %	2030	Services limités	33 %		Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2030
Thaïlande	Services de base								
Timor-Leste	Services limités	100 %	2030	Services limités	100 %	2030	Autre		
Togo	Services de base	46 %	2022	Services de base		2022	Population pratiquant la défécation en plein air	5 %	2030
Trinidad-et-Tobago	Services limités	100 %		Services limités	100 %		Autre		
Tunisie	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	91 %	2020	Raccordés à un réseau, services de base	91 %	2020			
Tuvalu							Autre		
Ukraine	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	100 %	2020	Raccordés à un réseau, services gérés en toute sécurité	50 %	2020			
Vanuatu	Services limités	100 %	2030						
Venezuela (République bolivarienne du)									
Viet Nam				Services limités	100 %	2030	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2025
Zambie	Services limités	90 %	2030	Services limités	90 %	2030	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2030
Zimbabwe	Raccordés à un réseau, services limités	100 %	2030	Services limités	90 %	2030	Population pratiquant la défécation en plein air	0 %	2030

Services gérés en toute sécurité : Utilisation d'installations améliorées qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages et où les excréta sont éliminés en toute sécurité in situ ou transportés et traités hors site.

Raccordé à un réseau, services gérés en toute sécurité : Raccordement à un réseau d'égouts, avec référence à un traitement ou à des installations de traitement dans la cible.

Services de base : Utilisation d'installations améliorées qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages.

Raccordé à un réseau, services de base : Raccordement à un réseau d'égouts, sans référence à un traitement ou à des installations de traitement dans la cible.

Services limités : Utilisation d'installations améliorées qui peuvent être partagées entre deux ménages ou plus.

Raccordé à un réseau, services limités : Raccordement à un réseau d'égouts, avec des installations qui peuvent être partagées entre deux ménages ou plus.

Aucun : Pas de cible nationale pour l'assainissement.

Autre : Informations insuffisantes pour évaluer l'alignement de la cible nationale sur l'échelle JMP.

Population pratiquant la défécation en plein air : La cible nationale fait l'objet d'un suivi à travers le pourcentage de la population qui pratique (ou ne pratique pas) la défécation en plein air.

Localités/villages exempts de défécation en plein air : La cible nationale fait l'objet d'un suivi à travers le pourcentage de localités, villages, zones périurbaines, zones d'habitat informel ou autorités où la défécation en plein air ne se pratique plus.

Population dans localités exemptes de défécation en plein air : La cible nationale fait l'objet d'un suivi à travers le pourcentage de la population vivant dans des localités exemptes de défécation en plein air.

Autre : Une cible nationale existe, mais aucun détail précis n'a été fourni sur cette cible.

CIBLES WASH NATIONALES

Sections 2.2 et 5.3 incluent des informations supplémentaires sur la catégorisation des cibles WASH nationales

Cibles pour l'eau potable						Cibles pour l'hygiène		
Catégorie (pourcentage de la population couverte par)	Valeur (pourcentage)	Année	Catégorie (pourcentage de la population couverte par)	Valeur (pourcentage)	Année	Catégorie (pourcentage de la population couverte par)	Valeur (pourcentage)	Année
Urbain			Rural					
Services de base	100 %	2030	Services limités	100 %	2030	Aucun		
			Services gérés en toute sécurité	100 %	2030			
Services de base+	85 %	2020	Services de base+	85 %	2020	Services de base	75 %	2021
Services de base	90 %	2030	Autre	90 %	2030	Autre		2030
Services de base	98 %	2025	Services limités	90 %	2021	Services de base	57 %	2021
Services de base+	93 %	2034	Services de base+	93 %	2034	Services de base	100 %	2030
Services de base+	99 %	2030	Services de base+	99 %	2030	Services de base	100 %	Atteint
Services de base+	100 %	2030	Services gérés en toute sécurité	100 %	2030	Services de base	100 %	2030
Services limités	76 %	2021	Services limités	64 %	2021	Autre		2021
Services gérés en toute sécurité	95 %	2025	Services limités	100 %	2030	Services de base	100 %	2025
Services de base+	97 %	2025	Services gérés en toute sécurité	70 %	2025	Aucun		
Autre	80 %	2030	Services gérés en toute sécurité	80 %	2030			
Services de base+	100 %	2017	Services limités	100 %	2021	Aucun		
Services de base+	100 %	2030	Services gérés en toute sécurité	100 %	2030			
Services gérés en toute sécurité	80 %	2022	Services gérés en toute sécurité	80 %	2022	Autre		2022
Services gérés en toute sécurité	100 %		Services gérés en toute sécurité	100 %				
Services de base+	100 %		Services de base+	97 %	2020	Services de base	87 %	2020
Autre		2021				Services de base		2030
Services de base+	100 %	2020	Services de base+	70 %	2020	Aucun		
Autre	100 %	2030				Aucun		
Services gérés en toute sécurité	95 %	2025	Services gérés en toute sécurité	90 %	2020	Autre		2011
Services gérés en toute sécurité	100 %	2030	Services de base+	100 %	2030	Services de base	40 %	2021
Services gérés en toute sécurité	100 %	2030	Services limités	85 %	2030	Services de base	100 %	2030

Services gérés en toute sécurité : Eau potable provenant d'une source d'eau améliorée située sur les lieux, disponible en cas de besoin et exempte de contamination fécale et de contamination chimique prioritaire.

Services de base+ : Eau potable provenant d'une source améliorée, sous réserve que le temps de collecte ne dépasse pas 30 minutes pour un aller-retour, en incluant la file d'attente, et au moins un des éléments suivants, mais pas tous : l'eau est accessible sur place OU l'eau est disponible en cas de besoin OU l'eau fournie est exempte de toute contamination Eau potable provenant d'une source améliorée, à condition que le temps de collecte ne dépasse pas 30 minutes pour un aller-retour, en incluant la file d'attente, et au moins un des éléments suivants, mais pas tous : l'eau est accessible sur place OU l'eau est disponible en cas de besoin OU l'eau fournie est exempte de toute contamination.

Services de base : Eau potable provenant d'une source améliorée, sous réserve que le temps de collecte ne dépasse pas 30 minutes pour un aller-retour, en incluant la file d'attente.

Services limités : Eau potable provenant d'une source améliorée dont le temps de collecte dépasse 30 minutes pour un aller-retour, en incluant la file d'attente.

Aucun : Pas de cible nationale pour l'eau potable.

Autre : Informations insuffisantes pour évaluer l'alignement de la cible nationale sur l'échelle JMP.

Services de base : Disponibilité d'une installation de lavage des mains sur place avec de l'eau et du savon.

Autre : Autres types de cibles en matière d'hygiène (par exemple, des cibles pour les activités de promotion de l'hygiène ou les pratiques d'hygiène). Les valeurs des cibles ne sont pas présentées en raison du manque de comparabilité avec d'autres cibles.

PAYS OU TERRITOIRE	SUIVI ET RÉGLEMENTATION							
	Progrès dans la réalisation des cibles nationales suivies dans le cadre d'un processus dirigé par le gouvernement	Revue sectorielles conjointes conduites	Fréquence de la surveillance réelle comparée aux exigences					
			National	National	Eau potable		Assainissement	
					Urbain	Rural	Urbain	Rural
Afghanistan	✗	✗	●	●	●	●		
Afrique du Sud	✗	✗	●	●	●	●		
Albanie	✓	✓	●	●	●	●		
Angola	✓	✓	●	●	●	●		
Anguilla	✗	✗	●	●	●	●		
Antigua-et-Barbuda			●	●				
Argentine	✓	✗	●	●	●	●		
Autriche								
Azerbaïdjan	✓	✓	●	●	●	●		
Bangladesh	✓	✓	●	●	●	●		
Barbade	✗	✗	●	●				
Bélarus	✓	✓	●	●	●	●		
Belize	✓	✗	●	●	●	●		
Bénin	✓	✓	●	●	●	●		
Bhoutan	✓	✓	●	●				
Bolivie (État plurinational de)	✓	✓	●	●	●	●		
Bosnie-Herzégovine	✓	✓	●	●	●	●		
Botswana	✓	✓	●	●	●	●		
Brésil	✓	✗	●	●	●	●		
Burkina Faso	✓	✓	●	●	●	●		
Burundi	✓	✓	●	●	●	●		
Cambodge	✗	✗	●	●	●	●		
Cameroun	✓	✗	●	●	●	●		
Chili	✗	✗	●	●	●	●		
Chine	✓	✓	●	●	●	●		
Cisjordanie et Bande de Gaza	✓	✓	●	●	●	●		
Colombie	✓	✓	●	●	●	●		
Comores	✗	✗	●	●	●	●		
Congo	✓	✓	●	●	●	●		
Costa Rica		✗	●	●	●	●		
Côte d'Ivoire	✗	✗	●	●	●	●		
Cuba	✓	✓	●	●	●	●		
El Salvador	✓	✗	●	●	●	●		
Équateur	✗	✗	●	●	●	●		
Érythrée	✓	✓	●	●	●	●		
Eswatini	✓	✓	●	●	●	●		
Éthiopie	✓	✓	●	●				
Fidji	✓	✓	●	●	●	●		
Gabon	✓	✗	●	●	●	●		
Gambie	✓	✓	●	●	●	●		
Géorgie	✓	✓	●	●	●	●		
Ghana	✓	✓	●	●	●	●		
Guinée	✓	✓	●	●	●	●		

✓ Oui
✗ Non

✓ Oui
✗ Non

● 100 % de la fréquence requise
● Entre 75 % et 100 % de la fréquence requise
● Entre 50 % et 75 % de la fréquence requise
● Moins de 25 % de la fréquence requise
● Pas d'exigence de fréquence

SUIVI ET RÉGLEMENTATION

Les organismes de réglementation publient des rapports accessibles au public sur la qualité de l'eau potable		Les organismes de réglementation publient des rapports accessibles au public sur les flux d'eaux usées et les volumes de boues de vidange		Utilisation d'un indicateur de performance sur la qualité de l'eau	Utilisation d'un indicateur de performance sur la qualité des effluents traités	Utilisation d'un indicateur de performance sur la couverture de services équitables	
Eau potable		Assainissement				National	National
Urbain	Rural	Urbain	Rural				
✓	✓	▲	▲	●	●	●	●
✓	✓	✗	✗	●	●	●	●
✗	✗	✗	✗	●	●	●	●
✗		✗	✗		●		
▲		✗		●	●	●	●
▲	▲			●		●	
▲	▲	▲	✗	●	●	●	●
✓	✓	✓	✓	●	●	●	●
				●	●	●	●
				●	●	●	●
✓	✓	✓	✓	●	●	●	●
✗	✗	✗	✗	●	●	●	●
▲	▲	✗	✗	●	●	●	●
✗	✗	✗	✗	●	●	●	●
▲	✗	▲	▲	●	●		●
				●	●	●	●
				●	●	●	●
✗	✗	▲	✗	●	●	●	●
▲	✗	✗	✗	●	●	●	●
✗	✗	✗	✗	●	●	●	●
✗	✗	✗	✗	●	●	●	●
				●	●	●	●
✓	✗	✓	✗	●	●	●	●
✓	▲	✓		●		●	
✓	▲	✗	✗	●	●	●	●
✓	▲	✓	▲	●		●	●
✗	✗	✗	✗	●	●	●	●
✗	✗	✗	✗	●	●	●	●
✓	✓	✓	▲	●	●	●	●
✓	✓	✓	✓	●	●	●	●
✗	✗	✓	✓	●	●	●	●
				●	●	●	●
✗	✗	✗	✗	●	●	●	●
▲	▲	✗	✗	●	●	●	●
✓	✓	✗	✗	●	●	●	●
✓	✓	▲	✗	●	●	●	●
✗	✗	✗	✗	●	●	●	●
✗	✗	✗	✗	●	●	●	●
▲	▲	✗	✗	●	●	●	●
✓	▲	▲	✗	●	●	●	●
✗	✗	▲	▲	●	●	●	●
▲	▲	✗	✗	●	●	●	●

✓ Totalement
 ▲ Partiellement
 ✗ Non publié

✓ Totalement
 ▲ Partiellement
 ✗ Non publié

● Convenu et suivi par rapport aux données de référence
 ● Convenu et données de référence établies
 ● En cours d'élaboration et d'accord mais pas encore mis en œuvre
 ● Pas d'indicateur

PAYS OU TERRITOIRE	SUIVI ET RÉGLEMENTATION					
	Progrès dans la réalisation des cibles nationales suivies dans le cadre d'un processus dirigé par le gouvernement	Revue sectorielle conjointes conduites	Fréquence de la surveillance réelle comparée aux exigences			
	National	National	Eau potable		Assainissement	
			Urbain	Rural	Urbain	Rural
Guyane	✗	✗			●	●
Haïti	✗	✗			●	●
Honduras	✓	✓			●	●
Hongrie	✓	✗	●	●	●	●
Îles Marshall	✓	✗				
Îles Salomon	✓	✗		●		●
Îles Vierges britanniques	✗	✗	●	●	●	●
Indonésie	✓	✓	●	●	●	●
Iran (République islamique d')	✓	✓	●	●	●	●
Jamaïque	✓	✓	●	●	●	●
Jordanie	✓	✓	●	●	●	●
Kenya	✓	✓	●	●	●	●
Kirghizistan	✗	✓	●	●	●	●
Lesotho	✓	✓	●	●	●	●
Liban	✗	✓	●	●	●	●
Libéria	✓	✓	●	●	●	●
Lituanie	✓	✓	●	●	●	●
Madagascar	✓	✓	●	●	●	●
Malawi	✓	✓	●	●	●	●
Maldives	✗	✗	●	●	●	●
Mali	✓	✓	●	●	●	●
Maroc	✓	✓	●	●	●	●
Mauritanie	✓	✓	●	●	●	●
Mexique	✓	✓	●	●	●	●
Mongolie	✓	✗	●	●	●	●
Monténégro	✓	✓	●	●	●	●
Mozambique	✓	✓	●	●	●	●
Myanmar	✓	✓	●	●	●	●
Namibie	✓	✓	●	●	●	●
Nauru	✗	✗				
Népal	✓	✓	●	●	●	●
Niger	✓	✓	●	●	●	●
Nigéria	✓	✓	●	●	●	●
Nouvelle-Zélande	✓	✗	●	●	●	●
Oman	✓	✓	●	●	●	●
Ouganda	✓	✓	●	●	●	●
Ouzbékistan	✓	✓	●	●	●	●
Pakistan	✓	✓	●	●	●	●
Panama	✗	✗	●	●	●	●
Papouasie-Nouvelle-Guinée	✗	✗	●	●	●	●
Paraguay	✗	✓	●	●	●	●
Pays-Bas	✓	✓	●	●	●	●
Pérou	✓	✗	●	●		

✓ Oui
✗ Non

✓ Oui
✗ Non

● 100 % de la fréquence requise
 ● Entre 75 % et 100 % de la fréquence requise
 ● Entre 50 % et 75 % de la fréquence requise
 ● Moins de 25 % de la fréquence requise
 ● Pas d'exigence de fréquence

SUIVI ET RÉGLEMENTATION

Les organismes de réglementation publient des rapports accessibles au public sur la qualité de l'eau potable		Les organismes de réglementation publient des rapports accessibles au public sur les flux d'eaux usées et les volumes de boues de vidange		Utilisation d'un indicateur de performance sur la qualité de l'eau	Utilisation d'un indicateur de performance sur la qualité des effluents traités	Utilisation d'un indicateur de performance sur la couverture de services équitables	
Eau potable		Assainissement				National	National
Urbain	Rural	Urbain	Rural				
X	X	X	X	●	●	●	●
X	X	X	X	●	●	●	●
▲	▲	X	X	●	●	●	●
✓	✓	✓	✓	●	●	●	●
▲	X	X	X	●	●	●	●
✓	X	✓	X	●	●	●	●
X	X	X	X	●	●	●	●
X	X	X	X	●	●	●	●
▲	▲	▲	▲	●	●	●	●
X	X	X	X	●	●	●	●
▲	▲	✓	✓	●	●	●	●
✓	▲	X		●	●	●	●
X	X	X	X	●	●	●	●
X	X	X	X	●	●	●	●
X	X	X	X	●	●	●	●
X	X	X	X	●	●	●	●
X	X	X	X	●	●	●	●
X	X	X	X	●	●	●	●
✓	▲	✓	✓	●	●	●	●
▲	▲	▲	X	●	●	●	●
X	X	X	X	●	●	●	●
X	X	X	X	●	●	●	●
✓	▲	▲	▲	●	●	●	●
✓	✓	✓	▲	●	●	●	●
X	▲			●	●	●	●
▲	▲	X	X	●	●	●	●
✓	X	▲	X	●	●	●	●
✓	▲	✓	X	●	●	●	●
▲	X	▲	X	●	●	●	●
✓	✓	▲	▲	●	●	●	●
X	X	X	X	●	●	●	●
▲	▲	X	X	●	●	●	●
✓	✓	X	X	●	●	●	●
▲	▲	▲	▲	●	●	●	●
✓	✓	X	X	●	●	●	●
▲	▲	✓	✓	●	●	●	●
X	X	X	X	●	●	●	●
▲	▲	X	X	●	●	●	●
X	X	X	X	●	●	●	●
✓	✓	✓	✓	●	●	●	●
✓	✓	X	X	●	●	●	●
✓	▲	✓	✓	●	●	●	●
▲	▲	▲	X	●	●	●	●

✓ Totalemment
 ▲ Partiellement
 X Non publié

✓ Totalemment
 ▲ Partiellement
 X Non publié

● Convenu et suivi par rapport aux données de référence
 ● Convenu et données de référence établies
 ● En cours d'élaboration et d'accord mais pas encore mis en œuvre
 ● Pas d'indicateur

SUIVI ET RÉGLEMENTATION						
PAYS OU TERRITOIRE	Progrès dans la réalisation des cibles nationales suivies dans le cadre d'un processus dirigé par le gouvernement	Revue sectorielle conjointes conduites	Fréquence de la surveillance réelle comparée aux exigences			
	National	National	Eau potable		Assainissement	
			Urbain	Rural	Urbain	Rural
Philippines		✓	●	●	●	●
République arabe syrienne	✓	✓	●	●	●	●
République centrafricaine	✓	✓	●	●	●	●
République démocratique du Congo	✗	✗	●	●	●	●
République démocratique populaire lao	✓	✓	●	●	●	●
République dominicaine	✓	✓	●	●	●	●
République populaire démocratique de Corée						
République-Unie de Tanzanie	✓	✓	●	●	●	●
Sao Tomé-et-Principe		✓				
Sénégal	✓	✓	●	●	●	●
Serbie	✓	✓	●	●	●	●
Seychelles	✓	✗	●	●	●	●
Soudan	✓	✓	●	●	●	●
Soudan du Sud	✓	✓	●	●	●	●
Sri Lanka	✓	✗	●	●	●	●
Tadjikistan	✓	✓	●	●	●	●
Tchad	✓	✓	●	●	●	●
Thaïlande	✗	✓	●	●	●	●
Timor-Leste	✓	✓	●	●	●	●
Togo	✗	✓				
Trinidad-et-Tobago	✓	✗	●	●	●	●
Tunisie	✓	✓	●	●	●	●
Tuvalu	✓	✗	●	●	●	●
Ukraine	✓	✓	●	●	●	●
Vanuatu		✗	●	●		
Venezuela (République bolivarienne du)		✓	●	●	●	●
Viet Nam	✓	✗	●	●	●	●
Zambie	✓	✓	●	●	●	●
Zimbabwe	✓	✓	●	●	●	●
	✓ Oui ✗ Non	✓ Oui ✗ Non	● 100 % de la fréquence requise ● Entre 75 % et 100 % de la fréquence requise ● Entre 50 % et 75 % de la fréquence requise ● Moins de 25 % de la fréquence requise ● Pas d'exigence de fréquence			

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

SUIVI ET RÉGLEMENTATION

Les organismes de réglementation publient des rapports accessibles au public sur la qualité de l'eau potable		Les organismes de réglementation publient des rapports accessibles au public sur les flux d'eaux usées et les volumes de boues de vidange		Utilisation d'un indicateur de performance sur la qualité de l'eau	Utilisation d'un indicateur de performance sur la qualité des effluents traités	Utilisation d'un indicateur de performance sur la couverture de services équitables	
Eau potable		Assainissement		National	National	Eau potable	Assainissement
Urbain	Rural	Urbain	Rural				
▲	×	×	×	●	●	●	●
▲	▲	✓	▲	●			
×	×	×	×	●	●	●	●
▲	▲	×	×		●	●	●
✓	▲	✓	×	●	●	●	●
▲	▲	×	×	●	●	●	●
×	×						
✓		×		●	●	●	●
				●	●	●	●
×	×	▲	▲	●	●	●	●
✓	✓	✓	×	●	●	●	●
×	×	×		●	●	●	●
✓	✓	×	×	●	●	●	●
×	×	×	×	●	●	●	●
✓	▲	×	×	●	●	●	●
×	×	×	×	●	●	●	●
✓	▲	×	×	●	●	●	●
▲	▲	▲	▲	●	●	●	●
▲	▲			●	●	●	●
×	×	×	×	●		●	●
×	×	▲	▲	●	●	●	●
▲	▲	✓	✓	●	●	●	●
×	×	×	×	●	●	●	●
▲	▲	▲	×	●	●	●	●
		×			●		●
×	×	×	×				
×	▲	×	×	●	●	●	●
✓	×	✓	×	●	●	●	●
		✓	✓	●	●	●	●

✓ Totalemment
▲ Partiellement
× Non publié

✓ Totalemment
▲ Partiellement
× Non publié

● Convenu et suivi par rapport aux données de référence
● Convenu et données de référence établies
● En cours d'élaboration et d'accord mais pas encore mis en œuvre
● Pas d'indicateur

PAYS OU TERRITOIRE	POPULATIONS VULNÉRABLES					
	Reconnaissance du droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement dans la constitution		Des mesures visant à atteindre les populations pauvres existent dans les politiques et plans nationaux		Existence et utilisation de mécanismes d'accessibilité financière	
	Eau potable	Assainissement	Eau potable	Assainissement	Eau potable	
	National	National	National	National	Urbain	Rural
Afghanistan	✗	✗	✓	NA	✗	✗
Afrique du Sud	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Albanie	✓	✓	✓	✓	▲	▲
Angola	✓	✓		✓	✓	✓
Anguilla	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Antigua-et-Barbuda	✗		NA			
Argentine	✓	✓	✓	✓	✓	✗
Autriche						
Azerbaïdjan	✓	✓	✓	✓	▲	▲
Bangladesh	✓	✓	✓	✓	▲	✓
Barbade	✗	✗	✗	✗		
Bélarus	✓		✓	✓	▲	▲
Belize	✓	✓	✓	✓	✓	▲
Bénin	✓	✓	✓	✓	▲	▲
Bhoutan	✗	✗	✓	✓	✓	✓
Bolivie (État plurinational de)	✓	✓	✗	✗	✓	▲
Bosnie-Herzégovine	✓	✗	✓	✗	✗	✗
Botswana	✓	✓	✓	✓	▲	▲
Brésil	✗	✗	✓	✓	▲	▲
Burkina Faso	✓	✓	✓	✓	✓	▲
Burundi	✓	✓	✓	✓	▲	▲
Cambodge	✗	✗	✓	✗	✓	✗
Cameroun	✓	✓	✓	✓	✗	✗
Chili	✗	✗	✓	✓	✗	✓
Chine	✓		✓		✓	✓
Cisjordanie et Bande de Gaza	✓	✓	NA	NA	▲	▲
Colombie	✗	✗	✓	✓	✓	✓
Comores	✓	✓	✗	✗	✗	✗
Congo	✗	✓	✓	✓	▲	▲
Costa Rica	✗	✗	✓	✓	✓	✓
Côte d'Ivoire	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Cuba	✗	✗	✗	✗		
El Salvador	✗	✗	✓	✓	✗	✗
Équateur	✓	✗	✓	✓	✗	✗
Érythrée	✓	✓	✓	✓	▲	✓
Eswatini	✓	✓	✓	✓	▲	✓
Éthiopie	✓	✓	✓	✓	▲	▲
Fidji	✓				✓	✓
Gabon	✗	✗	✓	✓	✓	✗
Gambie	✗	✗	✓	✓	✗	✗
Géorgie	✓	✓	✓	✓		
Ghana	✗	✗	✓	✓	✓	▲
Guinée	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Guyane	✗	✗	✗	✗		
Haïti	✗	✗	✗	✗	▲	✓
Honduras	✓	✓	✓	✓	✗	✗

✓ Oui
✗ Non

✓ Oui
✗ Non
NA Non applicable

✓ Existe(nt) et largement utilisé(s)
▲ Existe(nt) mais pas largement utilisé(s)
✗ N'existe(ent) pas

POPULATIONS VULNÉRABLES

Existence et utilisation de mécanismes d'accessibilité financière		Procédures de participation de la population locale prévues dans la loi ou la politique (ODD 6.b)					
Assainissement		Eau potable		Assainissement		Hygiène	Gestion des ressources en eau
Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	National	National
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓			✓			✓
✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
		✓	✓				✗
✓	✗	✓	✗	✓	✗	✗	✓
		✓	✓	✓	✓		✓
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
		✗	✗	✓	✓	✗	✓
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	▲	✗	✗	✗	✗	✗	✗
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✗	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗	✗	✓	✗	✓	✗	✗
✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
✗	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗
		✓	✓				
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓
✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓
▲	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓
		✓	✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	▲	✗	✗	✗	✗	✗	✗
		✗	✗	✗	✗		
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓

✓ Existe(nt) et largement utilisé(s)
 ▲ Existe(nt) mais pas largement utilisé(s)
 ✗ N'existe(ent) pas

✓ Oui
 ✗ Non

PAYS OU TERRITOIRE	POPULATIONS VULNÉRABLES					
	Reconnaissance du droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement dans la constitution		Des mesures visant à atteindre les populations pauvres existent dans les politiques et plans nationaux		Existence et utilisation de mécanismes d'accessibilité financière	
	Eau potable	Assainissement	Eau potable	Assainissement	Eau potable	
	National	National	National	National	Urbain	Rural
Hongrie	✓	✓	✓	✓	▲	▲
Îles Marshall	✓	✓	✓	✓		
Îles Salomon	✗	✗	✗	✗		✗
Îles Vierges britanniques	✗	✗	NA	NA	✗	✗
Indonésie	✓	✓	✓	✓	✓	✗
Iran (République islamique d')	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Jamaïque	✓	✓	✓	✓	▲	▲
Jordanie	✓	✗	NA	NA	✗	✗
Kenya	✓	✓	✓	✓	▲	▲
Kirghizistan	✓	✓	NA	NA	✗	✗
Lesotho	✗	✗	✓	✓	✗	▲
Liban	✓	✓	✗	✗	✗	✗
Libéria	✗	✗	✓	✓	▲	▲
Lituanie	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Madagascar	✗	✗	✓	✓	▲	▲
Malawi	✗	✗	✓	✗	✗	✗
Maldives	✓	✓	NA	NA	✗	✗
Mali	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Maroc	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mauritanie	✗	✗	✓	✓	✓	✓
Mexique	✓	✓	✓	✓	✗	✗
Mongolie	✓	✓	✗	✗	✗	✗
Monténégro	✓	✓			✓	▲
Mozambique	✗	✗	✓	✓	✓	▲
Myanmar	✗	✗	✗	✓	▲	▲
Namibie	✗	✗	✓	✓		
Nauru	✗	✗	NA	NA	✗	✗
Népal	✓	✓	✓	✓	▲	▲
Niger	✓	✓	✓	✓	▲	▲
Nigéria	✗	✗	✓	✓	✗	▲
Nouvelle-Zélande	✗	✗	NA	NA	✓	✓
Oman	✓	✓	NA	NA	✗	✗
Ouganda	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ouzbékistan	✓	✓	NA	NA		
Pakistan	✓	✓	✓	✓	✗	✗
Panama	✗	✗	✓	✓	✗	✗
Papouasie-Nouvelle-Guinée	✓	✓	✗	✗	▲	✗
Paraguay	✗	✗	✗	✓	✓	✓
Pays-Bas	✓	✓	✓	NA	✗	✗
Pérou	✓	✓	✗	✓	▲	✗
Philippines	✓	✓	✓	✓	▲	▲
République arabe syrienne	✓	✓	✓	✓	✓	
République centrafricaine	✓	✓	✓	✓	✓	✓
République démocratique du Congo	✓	✓	✓	✓	▲	▲
République démocratique populaire lao	✓	✗	✓	✓	✓	▲
République dominicaine	✓	✓	✓	✓	✗	✗

✓ Oui
✗ Non

✓ Oui
✗ Non
NA Non applicable

✓ Existe(nt) et largement utilisé(s)
▲ Existe(nt) mais pas largement utilisé(s)
✗ N'existe(ent) pas

POPULATIONS VULNÉRABLES

Existence et utilisation de mécanismes d'accessibilité financière		Procédures de participation de la population locale prévues dans la loi ou la politique (ODD 6.b)					
Assainissement		Eau potable		Assainissement		Hygiène	Gestion des ressources en eau
Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	National	National
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✗	✓
		✓	✓	✓	✓	✓	✓
	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✗
✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	▲	✗	✓	✓	✓	✗	✓
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗	✗	✗	✓	✓	✗	✓
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	▲	✓	✗	✓	✗	✓	✓
✓	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗						
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✗	▲	✓	✓	✗	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
		✗	✗	✗	✗	✓	✓
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	✗	✓	✗	✓	✗	✗	✗
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
		✓	✓	✓	✓	✓	✗
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓

✓ Existe(nt) et largement utilisé(s)
 ▲ Existe(nt) mais pas largement utilisé(s)
 ✗ N'existe(ent) pas

✓ Oui
 ✗ Non

PAYS OU TERRITOIRE	POPULATIONS VULNÉRABLES					
	Reconnaissance du droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement dans la constitution		Des mesures visant à atteindre les populations pauvres existent dans les politiques et plans nationaux		Existence et utilisation de mécanismes d'accessibilité financière	
	Eau potable	Assainissement	Eau potable	Assainissement	Eau potable	
	National	National	National	National	Urbain	Rural
République populaire démocratique de Corée	✓	✓				
République-Unie de Tanzanie	✓	✓	✓	✓	▲	▲
Sao Tomé-et-Principe	✓	✓	✓	✓		
Sénégal	✗	✗	✓	✓	✓	✓
Serbie	✓	✓	✓	✓	✓	▲
Seychelles	✓	✓	✗	✗	✓	✓
Soudan	✓	✓	✓	✓	▲	▲
Soudan du Sud	✓	✓	✓	✓	▲	▲
Sri Lanka	✗	✗	✓	✓	✓	✓
Tadjikistan	✓	✓	✓	✗	✗	✗
Tchad	✓	✓	✓	NA	✓	✓
Thaïlande	✓	✓	✓	✓	✓	▲
Timor-Leste	✓	✓	✓	✗	▲	✓
Togo	✗	✗	✓	✓		
Trinidad-et-Tobago	✗	✗	✓	✓	▲	▲
Tunisie	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tuvalu	✓	✓	NA	NA	✗	✗
Ukraine	✓	✗	✗	✗	✓	✗
Vanuatu	✓	✓		✗		
Venezuela (République bolivarienne du)	✓			✓		
Viet Nam		✓	✓	✓		
Zambie	✗	✗	✓	✓	▲	▲
Zimbabwe	✓	✓	✓	✓	✗	✗
	✓ Oui ✗ Non		✓ Oui ✗ Non NA Non applicable		✓ Existe(nt) et largement utilisé(s) ▲ Existe(nt) mais pas largement utilisé(s) ✗ N'existe(ent) pas	

Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

POPULATIONS VULNÉRABLES

Existence et utilisation de mécanismes d'accessibilité financière		Procédures de participation de la population locale prévues dans la loi ou la politique (ODD 6.b)					
Assainissement		Eau potable		Assainissement		Hygiène	Gestion des ressources en eau
Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	National	National
		✓	✓	✓	✓	✓	
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗
✓	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓		✓			✓	
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
▲	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
		✓	✓	✓	✓	✓	✓
			✓		✓		✓
▲	▲	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓

✓ Existe(nt) et largement utilisé(s)
 ▲ Existe(nt) mais pas largement utilisé(s)
 ✗ N'existe(ent) pas

✓ Oui
 ✗ Non

PAYS OU TERRITOIRE	FINANCE									
	Existence d'un plan de financement					Déficit de financement pour atteindre les cibles nationales			Budget WASH gouvernemental (US \$ millions)	
	Eau potable		Assainissement		Hygiène	Besoin annuel (millions de US \$)	Disponible (millions de US \$)	Déficit de financement	National	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	National	National	National	National	Année	Budget
Afghanistan	●	●	●	●	●	140	24	83 %	2018	49.0
Afrique du Sud	●	●	●	●	●				2019	2 929.4
Albanie	●	●	●	●	●				2017	120.4
Angola			●	●	●					
Anguilla	●	●	●	●	●					
Antigua-et-Barbuda										
Argentine	●	●	●	●	●				2017	1 119.3
Autriche										
Azerbaïdjan	●	●	●	●	●		11.2		2018	14.1
Bangladesh	●	●	●	●	●	1 309	800.4	39 %	2017	800.2
Barbade										
Bélarus	●	●	●	●	●					
Belize	●	●	●	●	●					
Bénin	●	●	●	●	●					
Bhoutan	●	●	●	●	●				2018	16.4
Bolivie (État plurinational de)	●	●	●	●	●				2017	176.9
Bosnie-Herzégovine	●	●	●	●	●				2017	19.0
Botswana	●	●	●	●	●				2018	339.2
Brésil	●	●	●	●	●				2016	2 124.6
Burkina Faso	●	●	●	●	●	229.9	122.1	47 %	2018	120.8
Burundi	●	●	●	●	●	16.8	5.1	70 %	2019	5.2
Cambodge	●	●	●	●	●				2018	
Cameroun	●	●	●	●	●					
Chili	●	●	●	●	●				2018	16.0
Chine	●	●	●	●	●				2018	1 131.6
Cisjordanie et Bande de Gaza	●	●	●	●	●	15	8	47 %	2019	
Colombie	●	●	●	●	●	1 927.2			2019	144.6
Comores	●	●	●	●	●					
Congo	●	●	●	●	●				2018	7.9
Costa Rica	●	●	●	●	●	654.2	75.1	89 %	2018	387.2
Côte d'Ivoire	●	●	●	●	●	27.4	0.9	97 %	2019	165.8
Cuba	●	●	●	●	●	300.2	224	25 %	2018	
El Salvador	●	●	●	●	●				2018	292.2
Équateur	●	●	●	●	●	733	388	47 %		
Érythrée	●	●	●	●	●					
Eswatini	●	●	●	●	●				2019	12.1
Éthiopie	●	●	●	●	●				2018	112.4
Fidji	●	●	●	●	●				2019	119.2
Gabon	●	●	●	●	●				2018	20.4
Gambie	●	●	●	●	●	7.8				
Géorgie	●	●	●	●	●				2017	120.5
Ghana	●	●	●	●	●	1 202.7	303.5	75 %	2018	
Guinée	●	●	●	●	●	41.2	62.3	0 %	2017	37.7
Guyane	●	●	●	●	●				2018	

- Convenu et utilisé systématiquement dans les décisions
- Convenu et utilisé systématiquement dans quelques décisions
- Convenu mais insuffisamment mis en œuvre
- En cours d'élaboration
- Pas de plan de financement

FINANCE

Dépenses WASH annuelles (millions de US \$, US \$ constants 2017)										Eau non génératrice de revenus ¹ (pourcentage)
National		Par source de financement				Par sous-secteur				National
Année	Dépense	Ménages	Gouvernement	Externe	Remboursable	Eau potable	Assainissement	Hygiène	Autre	
2018			38.0							
2018	8 099.7	3 382.4	3 922.4		795.0	4 949.8	3 149.9			31 %
2017	120.4	6.6	76.0		37.8	108.1	12.2	0.1		72 %
2018										48 %
2017	3 746.7	2 490.6	783.7		472.4					
2017	475.8	93.2	191.3		170.8					31 %
2017	1 157.9	385.0	336.8	436.1		833.1	217.0	107.7		15 %
2018										
2017	66.9		34.0	32.9		63.0	3.9			20 %
2018	17.1	3.5	6.6	6.9		7.7	6.1	0.2	3.1	
2017	242.3		242.3			140.1	39.6		62.6	27 %
2017	159.8	99.6	19.0	41.3						50 %
2018	524.9		339.2		14.1	426.3	98.5	0.1		28 %
2016	18 502	15 910.1	1 706	0.3	885.3	11 445.9	5 808.7		1 119.1	
2015	265.1	185.1	13.9	53.1	13.0	154.5	8.9	88.1	3.8	
										35 %
										32 %
2018			8 469.6							15 %
										33 %
2018	3 571.3	3 027.5	516.8	26.8		1 796.8	1 231	402.9		41 %
										60 %
2018										
2017	402.1	323.5	2.6	12.6	63.3	33.6	68.4			44 %
2018	276.1	245.3		0.5	30.3				276.1	45 %
2018										50 %
2017										
										30 %
2018	20.4		15.1		5.3	19.8	0.5	0.1		
2018	7.8		0.2	7.6						
2017	120.5		56.2	7.4	56.9	120.5	<0.1	<0.1		
2016						286.7				53 %
2017	132.3		21.7	66.3	44.2	69.6	14.4	48.3		
2017										40 %

PAYS OU TERRITOIRE	FINANCE									
	Existence d'un plan de financement					Déficit de financement pour atteindre les cibles nationales			Budget WASH gouvernemental (US \$ millions)	
	Eau potable		Assainissement		Hygiène	Besoin annuel (millions de US \$)	Disponible (millions de US \$)	Déficit de financement	National	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	National	National	National	National	Année	Budget
Haïti	●	●	●	●		141.3	52	63 %	2015	
Honduras	●	●	●	●	●	155.4			2017	44.6
Hongrie	●	●	●	●	●					
Îles Marshall										
Îles Salomon	●	●	●	●	●				2019	
Îles Vierges britanniques	●	●	●	●	●					
Indonésie	●	●	●	●	●				2018	704.1
Iran (République islamique d')	●	●	●	●	●				2019	
Jamaïque	●	●	●	●	●				2018	
Jordanie	●	●	●	●	●				2018	547.0
Kenya	●	●	●	●	●				2018	
Kirghizistan	●	●	●	●	●				2017	2.3
Lesotho	●	●	●	●	●				2019	
Liban	●	●	●	●	●	1 113	355	68 %	2018	624.1
Libéria	●	●	●	●	●				2018	1.5
Lituanie										
Madagascar	●	●	●	●	●	169.3	23	86 %	2018	
Malawi	●	●	●	●	●				2017	16.4
Maldives	●	●	●	●	●				2017	39.1
Mali	●	●	●	●	●		242.4		2017	260.1
Maroc	●	●	●	●	●					
Mauritanie	●	●	●	●	●	114.4	116.6	0 %	2017	98.8
Mexique	●	●	●	●	●				2015	
Mongolie	●	●	●	●	●	0.2	0.2	0 %	2019	
Monténégro	●	●	●	●	●				2018	10.1
Mozambique	●	●	●	●	●	3 203.5			2017	
Myanmar	●	●	●	●	●				2019	
Namibie	●	●	●	●	●					
Nauru	●	●	●	●	●					
Népal	●	●	●	●	●				2019	346.0
Niger	●	●	●	●	●				2018	91.4
Nigéria	●	●	●	●	●				2018	55.7
Nouvelle-Zélande	●	●	●	●	●					
Oman	●	●	●	●	●				2018	
Ouganda	●	●	●	●	●				2018	200.9
Ouzbékistan	●	●	●	●	●				2018	
Pakistan	●	●	●	●	●				2018	973.4
Panama	●	●	●	●	●				2018	630.6
Papouasie-Nouvelle-Guinée	●	●	●	●	●				2015	9.5
Paraguay	●	●	●	●	●	170			2018	241.2
Pays-Bas	●	●	●	●	●					
Pérou	●	●	●	●	●	65.8			2018	2 478.2
Philippines	●	●	●	●	●				2016	3.4
République arabe syrienne	●	●	●	●	●					

- Convenu et utilisé systématiquement dans les décisions
- Convenu et utilisé systématiquement dans quelques décisions
- Convenu mais insuffisamment mis en œuvre
- En cours d'élaboration
- Pas de plan de financement

FINANCE

Dépenses WASH annuelles (millions de US \$, US \$ constants 2017)										Eau non génératrice de revenus ¹ (pourcentage)
National		Par source de financement				Par sous-secteur				National
Année	Dépense	Ménages	Gouvernement	Externe	Remboursable	Eau potable	Assainissement	Hygiène	Autre	
2016	51.6	5.6	6.6	39.5						
2017	50.7		44.2	2.0	4.5				50.7	46 %
2017	1 161.7	935.4	21.9			541.5	620.2			26 %
2018	28.7	12.0	0.4	7.2	8.9	27.4	1.1			
2017	768.1	4.1	764.0			587.6	180.6			34 %
2018	3 776.9		1 829.3		1 094.4	1 734.2	1 258	784.7		18 %
2017	264.6	181.4	2.4		80.9					73 %
2018	584.5			459.2	126.8	502.8	81.7			48 %
2016	427.3	197.6	92.9	33.6	103.2	382.1	38.7		6.4	42 %
2017	96.7	83.6	2.3	7.3	3.5	41.7	4.0	51.0		
2018	59.3	17.4	33.4	62.2	0.5					
2018	929.0	400.0	174.0	355.0						48 %
2018										
										14 %
2017	22.9	9.5	3.6	9.8		16.0	6.9			
2018	42.1	9.2	19.8	0.5	12.6					37 %
2017	162.7		39.1	123.7						
2015	248.0	192.5	16.6	37.8	1.1	80.3	6.6	145.1	16.1	24 %
										26 %
2017	99.4	1.5	15.0	25.2	57.7	84.5	14.9			54 %
										37 %
2017			60.7							
2017	170.4	40.0	5.0	57.4	68.0					44 %
										51 %
2019	581.4	46.0	346.0	48.8	140.7	302.7	73.9	1.7		38 %
2018	70.4		5.2	24.1	41.2	60.1	10.3			
2018	354.0		354.3	38.3		46.8	8.9			55 %
2018	215.2		115.7	25.2	74.3	214.6	0.6			
2017	1 133.7	331.7	683.0	40.4	78.4					55 %
										32 %
										42 %
2018	60.0	30.0	30.0							45 %
2016	5 219	4 638.3	580.8	0.0	0.0	1 510	3 709.1			6 %
2017	2 478.3	1 055.9	1 102.4	27.9	1 348					39 %
2017	437.4		249.4	6.1	181.8	426.9	10.4			
										36 %

PAYS OU TERRITOIRE	FINANCE									
	Existence d'un plan de financement					Déficit de financement pour atteindre les cibles nationales			Budget WASH gouvernemental (US \$ millions)	
	Eau potable		Assainissement		Hygiène	Besoin annuel (millions de US \$)	Disponible (millions de US \$)	Déficit de financement	National	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	National	National	National	National	Année	Budget
République centrafricaine	●	●	●	●	●				2018	
République démocratique du Congo	●	●	●	●	●				2017	12.4
République démocratique populaire lao	●	●	●	●	●	185.2			2018	1.5
République dominicaine	●	●	●	●	●				2018	262.0
République populaire démocratique de Corée										
République-Unie de Tanzanie	●	●	●	●	●	237	154.2	35 %	2018	
Sao Tomé-et-Principe									2018	1.8
Sénégal	●	●	●	●	●	818.1	278.4	66 %	2018	1 163
Serbie	●	●	●	●	●				2018	116.9
Seychelles	●	●	●	●	●					
Soudan	●	●	●	●	●				2019	
Soudan du Sud	●	●	●	●	●	380			2019	1.0
Sri Lanka	●	●	●	●	●		184.3		2018	381.8
Tadjikistan	●	●	●	●	●					
Tchad	●	●	●	●	●				2018	
Thaïlande	●	●	●	●	●				2018	175.4
Timor-Leste	●	●	●	●	●					
Togo	●	●	●	●	●	146.7	9.4	94 %	2017	31.6
Trinidad-et-Tobago	●	●	●	●	●					
Tunisie		●	●						2017	199.7
Tuvalu	●	●	●	●	●				2018	
Ukraine	●	●	●	●	●					
Vanuatu			●	●	●				2018	0.1
Venezuela (République bolivarienne du)										
Viet Nam	●				●	150	50	67 %		
Zambie	●	●	●	●	●				2019	91.1
Zimbabwe	●	●	●	●	●				2018	35.7

- Convenu et utilisé systématiquement dans les décisions
- Convenu et utilisé systématiquement dans quelques décisions
- Convenu mais insuffisamment mis en œuvre
- En cours d'élaboration
- Pas de plan de financement

¹ Eau non génératrice de revenus moyenne pour les trois principaux fournisseurs d'eau.
Source : Enquête GLAAS auprès des pays 2018/2019.

FINANCE										
Dépenses WASH annuelles (millions de US \$, US \$ constants 2017)										Eau non génératrice de revenus ¹ (pourcentage)
National		Par source de financement				Par sous-secteur				National
Année	Dépense	Ménages	Gouvernement	Externe	Remboursable	Eau potable	Assainissement	Hygiène	Autre	
2018				67.8	37.0					
2018										32 %
2017	248.8									
2018			559.8							37 %
2017										
2016	420.9	209.7	94.5	21.7	89.5	345.8	60.6	0.5		
2018	472.0	326.1	145.9			279.9	114.7	90.9		30 %
2019	58.0		1.0	57.0						50 %
2018	694.7		381.8	89.9	223.0					25 %
2017						75.5				38 %
2017			470.0							30 %
2017	28.2		0.1	26.5	1.6	10.0	18.0	0.2		27 %
2018	413.0	0.1	0.3		0.0					50 %
2015						464.3	169.9	21.3		
2018										
2019	254.3	92.6	45.2	209.1						53 %
2018										55 %

Annexe 8. Récapitulatif des réponses à l'enquête GLAAS auprès des agences d'aide extérieure 2018/2019

PAYS OU AGENCE D'AIDE EXTERIEURE	STRATÉGIES ET RAPPORTS ¹			MONTANTS DE L'AIDE			TYPES DE FLUX		
	Existence d'une stratégie WASH ou d'une stratégie pour le secteur de l'eau	Rapports sur l'aide WASH (fonds fournis et résultats attendus) produits	Rapports sur l'aide WASH partagée avec les ministères des Finances des pays bénéficiaires	Engagements d'aide moyens en 2017 ² (US \$ millions, US \$ constants de 2017)	Décaissements d'aide moyens en 2017 ³ (millions de US \$, US \$ constants de 2017)	Affectation des décaissements APD 2017 pour le renforcement du secteur (pourcentage)	Dons (millions de US \$, US \$ constants de 2017)	Prêts concessionnels (APD) (millions de US \$, US \$ constants de 2017)	Prêts non concessionnels (Non APD) (millions de US \$, US \$ constants 2017)
Allemagne	Oui	Oui	Oui	1 424	899	15 %	356	515	0
Banque africaine de développement (BAD)	En cours d'élaboration	Oui	Oui	124	226	15 %	68	158	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	Non	Non	NA						113
Banque interaméricaine de développement (BID)	Oui	Oui	Oui	199	59		16	43	749
Banque mondiale	En cours d'élaboration	Oui	Non	1 602	962		61	900	
BRAC ⁴	Oui	Oui	Oui		5				
CARE International ⁴	En cours d'élaboration	Non	Non	106					
Commission européenne	Non	Oui	NA	611	546		401	145	
Espagne	Non			14	19		19	0	
États-Unis d'Amérique	Oui	Oui	NA	470	513		513		
Finlande	Oui	Oui	Non	5	24		23		
Fondation Bill & Melinda Gates (BMGF)	Oui	Non	NA	116	95	20 %	95		
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	Oui	Oui	Oui	1 002 ⁶	1 002 ⁶		1 002 ⁶		
France	Oui	Oui	Oui	980	682	29 %	79	603	0
IRC ⁴	Oui	Oui	Oui		13		13		
Japon	Oui	Oui	Non	1 482	1 137	12 %	255	883	
Nouvelle-Zélande, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce (MFAT)	En cours d'élaboration	Oui	Oui	5	8		8		
One Drop Foundation ⁴	Oui	Oui	Oui		6		6		
Organisation mondiale de la Santé (OMS) ⁴	Oui	Oui	NA		7		7		
Pays-Bas, Ministère de la Coopération au développement (DGIS)	Oui	Oui	Oui	260	195		195		
Portugal	Non	Non		8	8		8		
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ⁴	Non	Non	NA		58	11 %	58		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Oui	Oui	Oui	84	228		226	2	
Suède	Oui	Non		32	103		103		
Suisse	Oui	Oui	NA	125	124	33 %	124		
Water.org ⁴	Oui	NA	NA		7		7		
WaterAid ⁴	Oui	Oui	Non		77		77		
Water Supply and Sanitation Collaborative Council (WSSCC) ⁴	Oui	Oui	Oui		11		11		
World Vision International ⁴	Oui	Oui	NA		116				

¹ Pour les donateurs bilatéraux, les données présentées concernent les Agences d'aide extérieure suivantes: Allemagne, Ministère fédéral de la coopération économique et du développement (BMZ); Espagne, Agence de coopération internationale pour le développement (AECID); Finlande, Ministère des Affaires étrangères; États-Unis d'Amérique, Agence des États-Unis pour le développement international (USAID); France, Agence Française de Développement (AFD); Japon, Agence de coopération internationale du Japon (JICA); Portugal, Camões - Institut pour la Coopération et la langue, I.P.; Suède, Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi); Suisse, Direction suisse du Développement et de la Coopération (DDC) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO); Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Département du Développement International (DFID).

² Les engagements d'aide consistent en une aide publique au développement (APD) et des contributions privées déclarées au Système de notification des pays créanciers de l'Organisation de coopération et de développement économiques (SNPC-OCDE), à l'exception de CARE International qui, dans sa réponse à l'enquête GLAAS 2018/2019, a indiqué un budget 2018 pour l'aide WASH. Les décaissements d'aide se composent de l'APD et des contributions privées déclarées au SNPC-OCDE.

³ Les décaissements d'aide se composent de l'APD et des contributions privées déclarées au SNPC-OCDE. Les décaissements d'aide des agences d'aide extérieure qui n'ont pas déclaré d'aide pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement à l'OCDE proviennent de l'enquête GLAAS auprès des agences d'aide extérieure 2018/2019 (BRAC, IRC, One Drop Foundation, PNUD, Water.org, WaterAid, OMS, World Vision International).

⁴ Toutes les données sont basées sur l'enquête GLAAS auprès des agences d'aide extérieure 2018/2019. Les données sur les montants d'aide comprennent les dons et les services en nature.

⁵ Les pourcentages sont indiqués en proportion de l'APD totale pour l'eau et l'assainissement, qui comprend l'aide régionale qui n'a pas pu être ventilée suivant les régions ODD.

⁶ Ces chiffres se réfèrent aux dépenses de l'UNICEF provenant de toutes les sources de financement, y compris les fonds provenant d'agences bilatérales d'aide. Ces 1,02 milliards de US \$ ne sont pas inclus dans les calculs agrégés d'aide pour éviter la double comptabilisation des fonds. Les dépenses de l'UNICEF issues de financements privés concernaient 28 millions de US \$ en 2017.

⁷ Ces chiffres se réfèrent uniquement aux dépenses de l'UNICEF de 28 millions de US \$ en 2017 issues de sources privées. Afin d'éviter la double comptabilisation des fonds provenant d'agences d'aide bilatérale, celles-ci ont été exclues des chiffres présentés ici.

⁸ WaterAid a déclaré 18 % des décaissements de 2017 destinés à l'Asie.

Remarque : L'ensemble de données final sera disponible sur le site Web consacré au GLAAS. Sources : Enquête GLAAS auprès des agences d'aide extérieure 2018/2019; SNPC-OCDE, 2019.

PAR RÉGION ODD ⁵							PARTYPE DE PROJET			PAR SECTEUR	
Asie centrale et du Sud (pourcentage)	Asie de l'Est et du Sud-Est (pourcentage)	Europe et Amérique du Nord (pourcentage)	Amérique latine et Caraïbes (pourcentage)	Afrique du Nord et Asie Centrale (pourcentage)	Océanie (pourcentage)	Afrique subsaharienne (pourcentage)	Systèmes de base (pourcentage)	Systèmes à grand échelle (pourcentage)	Autre (pourcentage)	Eau (pourcentage)	Assainissement (pourcentage)
6 %	10 %	5 %	8 %	48 %		13 %	21 %	46 %	33 %	49 %	51 %
				0 %		92 %		20 %	80 %	0 %	100 %
											100 %
			96 %				6 %	76 %	19 %	65 %	35 %
34 %	14 %	0 %	2 %	0 %	0 %	49 %	13 %	57 %	30 %	61 %	39 %
100 %										36 %	64 %
2 %	0 %	15 %	9 %	26 %	3 %	39 %	24 %	46 %	29 %	35 %	65 %
1 %	0 %	0 %	57 %	5 %		29 %	64 %	10 %	26 %	74 %	26 %
6 %	4 %	0 %	2 %	37 %	0 %	44 %	22 %	67 %	11 %	83 %	17 %
42 %	9 %		0 %	1 %		39 %	77 %	7 %	16 %	74 %	26 %
38 %	2 %		0 %	1 %		18 %	90 %	<1 %	9 %		100 %
18 %	2 %	1 %	1 %	5 %		70 %	67 % ⁷	16 % ⁷	18 % ⁷	<1 %	100 %
2 %	10 %	0 %	32 %	23 %	0 %	32 %	6 %	59 %	35 %	64 %	36 %
39 %	22 %	2 %	8 %	22 %	3 %	4 %	17 %	76 %	7 %	64 %	36 %
	2 %				78 %		38 %	19 %	43 %	59 %	41 %
16 %		6 %	48 %			30 %					
									100 %	64 %	36 %
10 %	3 %			5 %		30 %	41 %	18 %	41 %	54 %	46 %
	4 %					95 %	<1 %	2 %	98 %	94 %	6 %
9 %	3 %		7 %	50 %		21 %					
4 %	1 %		0 %	4 %		61 %	61 %	15 %	24 %	59 %	41 %
3 %		3 %	1 %	2 %		12 %	38 %	19 %	43 %	70 %	30 %
12 %	2 %	15 %	13 %	14 %		8 %	35 %	28 %	36 %	50 %	50 %
44 %	24 %		7 %			24 %					
*8	*8			36 %		46 %					
						100 %				0 %	100 %

Annexe 9. Contributeurs

L'équipe GLAAS au siège de l'OMS : Betsy Engebretson, Mark Hoeke, Cathy Jung, Sofia Murad, Marina Takane et Kathleen Tiffay ; avec des contributions importantes de Didier Allély, Isabella Gariboldi, Claire Préaud, Tom Stakes et Robyn Tompkins. Cette équipe a été dirigée par Fiona Gore avec les conseils et le soutien de Bruce Gordon, Coordonnateur de l'unité Eau, assainissement, hygiène et santé. Ce soutien, ainsi que celui de Maria Neira, Directrice du Département Santé publique, déterminants environnementaux et sociaux de la santé, ont contribué à la réalisation avec succès de ce rapport.

La rédaction et la revue technique ont été assurées par : Robert Bos (consultant international), Clarissa Brocklehurst (consultante internationale) et Angela Huston (IRC).

Conception et mise en page : L'IV Com Sàrl, Villars-sous-Yens, Suisse.

Édition : Caren Brown avec l'aide de Tom Burgess (éditeurs externes).

Les auteurs du présent rapport GLAAS expriment leur vive reconnaissance pour leur soutien et leurs contributions aux membres des équipes de communication de l'OMS, de l'ONU-Eau et le Secrétariat SWA suivants : Silva Bezons, Daniella Boström Couffe et Anna Nylander (ONU-Eau), Sarah Cumberland, Aleksandra Kuzmanovic, Nada Osseiran et Sarah Russell (OMS) et Manishka Kistamah (Secrétariat SWA).

La facilitation et la coordination du processus GLAAS par nos collègues au siège de l'OMS et dans les bureaux régionaux et de pays ont été grandement appréciées et reconnues :

Siège de l'OMS : Caroline Allsopp, Sophie Boisson, Jennifer De France, Amira Hammami (WHO GCT Tunis) Arabella Hayter, Rifat Hossain, Ebenezer Johnson, Rick Johnston, Bai Ling, Samuel Loewenberg, Batsi Majuru, Rory McKeown, Kate Medlicott, Francesco Mitis, Maggie Montgomery, Sutima Paaopanchon, Angella Rinehold, Florence Rusciano et Agnès Soucat.

Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique et bureaux de pays de la Région africaine de l'OMS : Magaran Bagayoko et Guy K. Mbayo (OMS AFRO) ; Brian Chirombo et Mary Anne Groepe (OMS Afrique du Sud) ; Eva Das Dores Pascoal (OMS Angola) ; Sonia Bedie Kossou (OMS Bénin) ; Kentse Moakofhi (OMS Botswana) ; Ma Ouattara (OMS Burkina Faso) ; Alphonse Ciza (OMS Burundi) ; Irène Charlotte Anastasie Yakana Ndjouma Epse Emah (OMS Cameroun) ; Ali M'Faoume Maissara et Ahamada Nassuri (OMS Comores) ; Cyr-Judicaël Passi-Louamba (OMS Congo) ; Marie Catherine Barouan et N'Goran Raphaël N'Dri (OMS Côte d'Ivoire) ; Josephine Namboze et Theodros Tekeste Ghebream (OMS Érythrée) ; Kevin Makadzange (OMS Eswatini) ; Waltaji Terfa Kutane (OMS Éthiopie) ; Aboubacar Inoua (OMS Gabon) ; Alpha B.A. Jallow et Desta Alamerew Tiruneh (OMS Gambie) ; Akosua Kwakye (OMS Ghana) ; Fode Ousmane Bangoura (OMS Guinée) ; Solomon M. Nzioka (OMS Kenya) ; Albert Mohlakola Hlabana (OMS

Lesotho) ; Quincy Goll (OMS Libéria) ; Volahanta Malala Ranarison (OMS Madagascar) ; Humphreys Masuku (OMS Malawi) ; Sory Ibrahima Bouare (OMS Mali) ; Yargate Ould Baba Lemlih (OMS Mauritanie) ; Sonia Casimiro Trigo (OMS Mozambique) ; Cathrin Fisch et Petrus Mhata (OMS Namibie) ; Abdoulaye Mariama Baissa (OMS Niger) ; Edwin Isotu Edeh (OMS Nigéria) ; Collins Mwesigye (OMS Ouganda) ; Thomas D'Aquin Koyazegbe (OMS République centrafricaine) ; Amedee Prosper Djigumde (OMS République démocratique du Congo) ; Neema Kileo (OMS République-Unie de Tanzanie) ; Vilfrido Santana Gil (OMS Sao Tomé-et-Principe) ; Apolline Bancole Gaye et Lucile Marie Imboua-Niava (OMS Sénégal) ; Tieni Gakuruh (OMS Seychelles) ; Jonas Naissem (OMS Tchad) ; Naema Al Gasseer et Alex Sokemawu Freeman (OMS Soudan du Sud) ; Issifou Alassani (OMS Togo) ; Precious Chisale Kalubula (OMS Zambie) ; Stephen Maphosa (OMS Zimbabwe).

La coordination régionale dans certains pays de la Région africaine a été assurée par : Julia Boulenouar, Goufrane Mansour, Camille Salaun et Delia Sánchez Trancón (Aguaconsult) ; Jane Nabunnya Mulumba, Juste Nansi, Alana Potter et Richard Ward (IRC).

Bureau régional de l'OMS pour les Amériques et bureaux de pays la Région OMS des Amériques/de l'Organisation panaméricaine de la Santé : Rosa Maria Alcayhuaman, Cecilia Barrios Duran, Teofilo Monteiro, Paulo Teixeira et Hildegardi Venero (OMS AMRO/OPS) ; Karen Polson-Edwards (OMS Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Barbade et Caraïbes orientales, Îles Vierges britanniques) ; Alejandra Ferrero (OMS Argentine) ; Job Joseph (OMS Belize) ; Ana Calisaya Escobari et Alfonso Tenorio Gnecco (OMS Bolivie) ; Mara Oliveira (OMS Brésil) ; Claudio Canales (OMS Chili) ; Yenny Maritza Chacon Prieto et Ivy Talavera (OMS Colombie) ; Enrique Perez Flores (OMS Costa Rica) ; Ileana Fleitas Estévez et Nadiera Peña Montero (OMS Cuba) ; Franklin Hernandez Lagos (OMS El Salvador) ; Ainda Soto (OMS Équateur) ; Zoila Fletcher Payton (OMS Guyane) ; Julio Urruela Roquero (OMS Haïti) ; Ana Ramírez Salgado (OMS Honduras) ; Valeska Stempluk (OMS Jamaïque) ; Patricia Segurado (OMS Mexique) ; Sally Edwards (OMS Panama) ; Marcia Erazo Bahamondes et Jorge Galeano (OMS Paraguay) ; Henry Hernandez (OMS Pérou) ; Rosa Abreu Garcia (OMS République dominicaine) ; Taraleen Malcolm (OMS Trinité-et-Tobago).

Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale et bureaux de pays de la Région OMS de la Méditerranée orientale : Rola Alemam, Rasha Al-Husseini and Hamed Bakir (OMS EMRO) ; Noureen Aleem Nishtar (OMS Pakistan).

Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et bureaux de pays de la Région européenne de l'OMS : Bianca Bortot, Arnt Diener, Andrea-Zita Rhein-Hubert, Oliver Schmoll et Enkhtsetseg Shinee (OMS EURO) ; Nazira Poolatovna Artykova, Gazmend Bejtja et Gladiola Kashari Kodra (OMS Albanie) ; Hande Harmanci, Siddiga Ahmadova et Javahir Suleymanova (OMS Azerbaïdjan) ; Batyr Berdyklychev et Elena Nesteronok (OMS Bélarus) ; Victor Stefan Olsavszky et Dubravka Trivic (OMS Bosnie-Herzégovine) ; Marijan Ivanusa et Nino Mamulashvili (OMS Géorgie) ; Viktoria

Koltai et Ledia Lazeri (OMS Hongrie) ; Jarno Habicht, Oskonbek Moldokulov et Seide Isamadyrova (OMS Kirghizistan) ; Martynas Satinskas et Ingrida Zurlyte (OMS Lituanie) ; Mina Brajovic et Darja Radovic (OMS Monténégro) ; Zulfiya Atadjanova, Dinora Bazarova et Lianne Kuppens (OMS Ouzbékistan) ; Aleksandar Bojovic, Zsofia Pusztai et Helena Vuksanovic (OMS Serbie) ; Safo Kalandarov, Nisso Mirsalimova et Igor Pokanevych (OMS Tadjikistan) ; Martin Christopher Donoghoe, Marthe Everard et Oleksandra Perepelytsia (OMS Ukraine).

Bureau régional de l'OMS pour la Région de l'Asie du Sud-Est et bureaux de pays de la Région OMS de l'Asie du Sud-Est :

Dragana Jovanovic, Payden et Alexander Von Hildebrand (OMS SEARO) ; Shamsul Gafur Mahmud (OMS Bangladesh) ; Ugyen Wangchuk et Kencho Wangdi (OMS Bhoutan) ; Itsnaeni Abbas, Sharad Adhikary et Siti Subiantari (OMS Indonésie) ; Aishath Thimna Latheef (OMS Maldives) ; Myo Myint Naing et Badri Thapa (OMS Myanmar) ; Sudan Raj Panthi (OMS Népal) ; Kyong Il Kang, Won Il Kim and Gagan Sonal (OMS République populaire démocratique de Corée) ; Nalika Gunawardena, Nilmini Nilangani Hemachandra et Dona S Virginie Mallawaarachchi (OMS Sri Lanka) ; Liviu Vedrasco et Rattanaporn Tangthanaseth (OMS Thaïlande) ; Tito De Aquino et Luis Dos Reis (OMS Timor-Leste).

Bureau régional de l'OMS pour le Pacifique occidental et bureaux de pays de la Région OMS du Pacifique occidental :

Ma. Raquel Amparo, Rifat Hossain, Jose Hueb et Rokho Kim (OMS WPRO) ; Vibol Chan, Nargiza Khodjaeva et Sophary Phan (OMS Cambodge) ; Xiaopeng Jiang (OMS Chine) ; Kelera Oli (OMS Fidji) ; Eunyoung Ko (OMS Îles Marshall) ; Delgermaa Vanya (OMS Mongolie) ; Maraia Nakarawa Meo (OMS Nauru, Îles du Pacifique et Tuvalu) ; Nola Eluh Ndrewei (OMS Papouasie-Nouvelle-Guinée) ; Saori Kitabatake (OMS Pays des Îles du Pacifique) ; Mohd Nasir Hassan (OMS Pays des Îles du Pacifique et Îles Salomon) ; Bonifacio B. Magtibay (OMS Philippines) ; Oyuntogos Lkhasuren et Souvanaly Thammavong (OMS République démocratique populaire lao) ; Fasihah Taleo (OMS Vanuatu) ; Phuong Nam Nguyen et Tuan Nghia Ton (OMS Viet Nam).

Revue technique effectuée par : Rob Bain (UNICEF), Clare Battle (WaterAid), David Bradley (SAG), Catarina Fonseca (IRC), John Garrett (WaterAid), Paul Glennie (PNUE), Leo Heller (Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement), Guy Howard (Université de Bristol), Angela Huston (IRC), Guy Hutton (UNICEF), Alejandro Jiménez (SIWI), Stuart Kempster (WaterAid), Marianne Kjellen (PNUD), Peter Koefoed Bjørnsen (PNUE), Daniela Krahl (BMZ), Eric Momanyi (BMGF), Enrico Muratore (WSSCC), Sitali Muyatwa (Secrétariat SWA), Kelly Ann Naylor (UNICEF), Oriana Romano (OCDE), Jan Willem Rosenboom (BMGF), Ali Safarnejad (WSSCC), Tom Slaymaker (UNICEF) and Hakan Tropp (OCDE).

Un certain nombre d'experts du secteur WASH issus du monde entier ont fourni des contributions et des apports techniques, notamment les membres du groupe stratégique consultatif (SAG) JMP/GLAAS :

Yasmin Ahmad (OCDE), Aziza Akhmouch (OCDE), Luis Andres (SAG), Jamie Bartram (SAG), Dennis Behrmann (Afrique du Sud), Elena Bernaldo De Quiros (OCDE), Elisabeth Bernhardt (PNUE), Michael Negash Beyene (WSSCC Éthiopie), David Bradley (SAG), Jessica Brinton (BMGF), Clarissa

Brocklehurst (SAG), Leanne Burney (ONU-Eau), Richard Carter (consultant), Saskia Castelein (WSSCC), Heloise Chicou (Secrétariat SWA), Chilufya Chileshe (WaterAid), Sue Coates (WSSCC), Ryan Cronk (UNC), Catarina De Albuquerque (Secrétariat SWA), Anthony Dedouche (WSSCC), Gabriel Devesse (traducteur/interprète), Jean-Edouard Odilon Doamba (statisticien), Susanne Dorasil (BMZ), Harold Esseku (consultant WASH), Barbara Evans (SAG), Ricard Gine (SIWI), Hakim Hadjel (WSSCC), Michael Hammond (consultant), Joakim Harlin (PNUE), Misbahu Ismail (WSSCC Nigéria), Torkil Joench Clausen (consultant), Dragana Jovanovic (SAG), Canisius Kanangire (AMCOW), Asayire Kapira (WSSCC Malawi), Peter Koefoed Bjørnsen (PNUE), Evariste Kouassi Komlan (UNICEF), Jon Lane (consultant), Pali Lehohla (SAG), Rolf Luyendijk (UNICEF), Alison Macalady (USAID), Priscilla Machakpa (WSSCC Nigéria), Sareen Malik (African Civil Society Network on Water and Sanitation), Wilhelmina Malima (WSSCC République-Unie de Tanzanie), Amanda Marlin (UNICEF), Tshoganetso Masunga (JG Afrika), Mahamane M'Barakou (consultant), Bekubuhle Mbentse (Afrique du Sud), Patrick Moriarty (IRC), Lovemore Mujuru (WSSCC Zimbabwe), Mike Muller (SAG), Peter Mutale (SAG), Henry Northover (WaterAid), Gérard Payen (SAG), Agustí Pérez Foguet (Universitat Politècnica de Catalunya), Federico Properzi (ONU-Eau), Fanantenana Rakotonirina (Madagascar), William Reidhead (ONU-Eau), Alexandra Reis (Secrétariat SWA), Amanda Robertson (USAID), Panchali Saikia (SIWI), Chris Schmidt (Afrique du Sud), Johanna Sjodin (ancien collaborateur au SIWI), David Trouba (ancien collaborateur au WSSCC), Erma Uijtewaal (IRC), Olcay Unver (ONU-Eau) and Rinchen Wangdi (SAG).

Les partenaires suivants œuvrant pour des agences d'aide extérieure ont apporté d'importantes contributions pour lesquelles nous exprimons notre vive reconnaissance :

Brian Arbogast (BMGF), Lauren Alcorn (One Drop Foundation), Kelly Alexander (CARE International), Sérgio Alves De Carvalho (Camões - Institute for Cooperation and Language, I.P.), Luis A. Andres (Banque mondiale), Heather Arney (Water.org), Claudio Bacigalupi (Commission européenne), Chander Badloe (UNICEF), Radu Ban (BMGF), Clare Battle (WaterAid), Dominick De Waal (Banque mondiale), Anamika Debnath (BRAC), María Del Rosario Navia (BID), Antoine Delepière (PNUD), Denis Desille (AFD), Paul Deverill (DFID), Lucy Flaws (WaterAid), William Garrod (WaterAid), Johan Gély (SDC), Gabrielle Geze-Bastide (AFD), Olga Ghazaryan (WaterAid), Gladys Wambui Gichuri (BAD), Céline Gilquin (AFD), Veronica Girardi (Commission européenne), Jeffrey Goldberg (USAID), Nelson Gomonda (BAD), Ana Gren (Asdi), Natalia Gullón Muñoz-Repiso (AECID), Antje Hagemann (BMZ), Ridwanul Haque (BRAC), Erik Harvey (WaterAid), Dorota Herdzyk (WaterAid), Guy Hutton (UNICEF), Md Akramul Islam (BRAC), Alejandro Jiménez (PNUD), Abigail Jones (USAID), Elizabeth Jordan (USAID), Carmen Jover Gomez-Ferrer (AECID), M. Moktadir Kabir (BRAC), Milan Kanti Barua (BRAC), Maren Kapp-Schwoerer (BMZ), Stuart Kempster (WaterAid), Pierre Kistler (SDC), Marianne Kjellen (PNUD), Joel Kolker (Banque mondiale), Francis Ofoe Konu (BAD), Daniela Krahl (BMZ), Stephen Lindley-Jones (DFID), Claire Lyons (Water.org), Klever Machado (BID), Howard Markland (MFAT Nouvelle-Zélande), Shigeyuki Matsumoto (JICA), Eric Momanyi (BMGF), Patrick Moriarty (IRC), Gonçalo Motta (Camões - Institute for Cooperation and Language, I.P.), Maimuna Nalubega (BAD), Kelly Ann Naylor (UNICEF), Nina Odenwaelder (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)), Brechje Oonk (DGIS), Minna Örnéus (Asdi), David Parker (BMGF), Lesley Pories

(Water.org), Madeleine Portmann (AFD), Johannes Puukki (Ministère des Affaires étrangères finlandais), Antti Rautavaara (Ministère des Affaires étrangères finlandais), Stewart Reid (DFID), Lucy Richardson (MFAT Nouvelle-Zélande), Gabriella Ricketts (BERD), Jan Willem Rosenboom (BMGF), Jennifer J. Sara (Banque mondiale), Graham Snead (BMGF), Maria Angelica Sotomayor (Banque mondiale), Oliver Subasinghe (USAID), Johan Sundberg (Asdi), David Tyler (BERD), Kristie Urich (World Vision), Pim Van Der Male (DGIS), Carolien Van Der Voorden (WSSCC), Heather Van Sice (CARE International), Manuela Velasquez (BID) and Richard Ward (IRC).

La validation externe a été réalisée par : Kitka Goyol (UNICEF Éthiopie), Boureima Hama Sambo (OMS), Han Heijnan (CSIP République populaire démocratique lao), Manachchi Gamage Hemachandra (JICA Sri Lanka), Gustavo Heredia (AGUATUYA Bolivie), Aline Hubert (GRET Sénégal), Jean-Marie Ily (GRET Sénégal), Tyler Kazole (iDE Cambodge), Nadira Khawaja (SNV Netherlands Development Organisation, Népal), Julio Issao Kuwajima (Researcher at Instituto de Pesquisa Economica Aplicada (IPEA), Brésil), Josselin Leon (War Child Canada, République démocratique du Congo), Rolf Luyendijk (UNICEF), Crépin Prosper Mavoungou Mapakou (Water for Good, République centrafricaine), Nicolette Mhlanga-Ndlovu (consultant), Tynarbek Musabaev (Central Asian Alliance for Water, Kirghizistan), Sergio Perez Monforte (BID Haïti), Nana Pruidze (UNICEF Géorgie), Aliaksandr Pshehroda (Republican Scientific-Practical Centre of Hygiene, Ministère de la Santé biélorusse), Guillermo Saavedra (Federación Nacional de Cooperativas de Servicios Sanitarios Ltda. (FESAN), Chili), Abdus Saboor (UNICEF Afghanistan), Bijesh Man Shrestha (Terre des hommes, Népal), Elizabeth Tilley (EAWAG + University of Malawi, The Polytechnic), Samuel Treglown (UNICEF Cambodge), Abri Vermeulen (Pegasys South Africa) et Nicolas Villeminot (International Rescue Committee, Burundi et République démocratique du Congo).

Ce rapport GLAAS n'aurait pas vu le jour sans le dévouement et les apports de nombreuses personnes dans 115 pays et territoires – Elles en sont toutes spécialement remerciées :

Afghanistan (Mohammad Javed Ahrar, Ghulam Qader Azad, Shafiqullah Hemmat, Ali Jafari et Latif Muzafarkhil) ; **Afrique du Sud** (Livhuwani Mabuda, Cyprian Mazubane, Lerato Mokoena et Allestair Wensley) ; **Albanie** (Areti Beruka, Valion Cenalia, Aferdita Cullhaj, Etleva Demiri, Haxhire Germajsi, Ljutvilda Gugushka, Teranda Jahja, Margarita Lutaj, Zhaneta Miska, Gjet Ndoj, Elma Serezi et Shkëlqime Tobli) ; **Angola** (Albertina Cardoso, Lucrecio Costa, Mateque Pisaterra, Elsa Ramos, Nascimento Soares et Domingos Torres Junior) ; **Anguilla** (Kathleen Rogers) ; **Antigua-et-Barbuda** (Ian Lewis) ; **Argentine** (Molinari Alejo, Ignacio Balard, Pablo José María Bereciartua, Marcelo Busolini, Enrique Calderón, Miguel Dahbar, Julián Falcone, Daniela Fortis, Nicolas Grosse, Sergio Hanela, Juan Martín Koutoudjian, Emilio Lentini, Federico Luciani, Alejandra Mackluf, Nora Mendiburu, Ana Sofia Miño Foncuberta, Marina Cecilia Orman, Oscar Pintos, José María Regueira, Georgina Schemberg, Humberto Stepanik, Victoria Suarez, Pilar Szyrle et Melina Tobías) ; **Autriche** (Ernst Überreiter) ; **Azerbaïdjan** (Eldar Abdullayev, Farah Agalarova, Emin Aliyev, Aygun Aliyeva, Younis Aslanov, Khalil Gasymov, Gunel Gurbanova, Elvira Huseynova, Rena Lazymova, Ahmed Mamedov, Fahrin Mamedov, Gulzar Mamedova, Rahim Pirimov et Leylakhanim

Taghizade) ; **Bangladesh** (Md. Abdur Rouf) ; **Barbade** (Steve Daniel) ; **Bélarus** (Vladimir Nikolaevich Anufriev, Elena Mikhailovna Cherevach, Alena Valiantsinauna Drazdova, Snezhana Anatolievna Dubenok, Veronika Girina, Marina Gulik, Elena Onufrovich, Ekaterina Poleschuk, Irina Gennadievna Salivonchik, Alexandr Spurgiash et Victoria Voronova) ; **Belize** (John Bodden, Kathleen Cho, Anthony Flowers, Job Joesph, Anthony Mai, Edgar Nah, Dave Pascasio, Denise Robateu et Tienielle Williams) ; **Bénin** (Moukimou Akibou Osseni, Degbey Djidji, Pie Djivo, Pius Gounadon et Richard Dèdènou Oussou) ; **Bhoutan** (Karma Karma, Yeshay Lhaden, Jigchen Norbu, Tenzin Pelden and Sonam Pelzom, Rinchen Wangdi) ; **Bolivie** (État plurinational de) (Jimy Ubaldo Alanoca Quispe, Oscar Alejo Chino, Alejandro Araujo Rosso, Julia Verónica Collado Alarcón, Daniel Cruz Fuentes, Erick José Espejo Andrade, Ademar Esquivel Velasquez, Walter Gutiérrez Mena, Alvaro Lazo Suarez, Victor Hugo Baltazar Mamani, Claudia Elizabeth Martinez Aparicio, Pedro Medina, Jhonny Tancara, Alvaro Terrazas Pelaez et Enrique Torrico Vargas) ; **Bosnie-Herzégovine** (Gorana Bašević, Snježana Brčkalo, Amer Husremović, Draženka Malidbegović, Snežana Mišić Mihilović, Vesna Rudid-Grujić, Sabina Šahman-Salihbegović, Roksanda Školjić, Mišić Snežana, Jelena Vidanović et Aida Vilić Švraka) ; **Botswana** (Ireen Madilola, Vukile Mokumbero, David Rax Molefha, Aleah P. Mosweu, Dorcus Mpedi et Bafentse Peter, Nonofa Sam) ; **Brésil** (Patrícia Vaz Areal, Camila Bonfim, Hélio Castro Luz, Mariely Daniel, Magda Machado Saraiva Duarte, Jaqueline Francischetti, Marta Litwinczik, Carolina Torre Menezes, João Batista Peixoto, Célio Bartole Pereira et Lauseani Santoni) ; **Burkina Faso** (Mariam Badolo Ivo, Denise Compaore, Payibem Ilbouddo, Moumouni Kindo, Adama Nacoulma, Fatoumata Ouattara Kabore, Ousmane Ouedraogo, Angèle Ouedraogo, Fouseni Palenfo, Oussemane Sourabie et B. Julie Yameogo) ; **Burundi** (Herménegilde Bizimungu, Pascal Bucumi, Joselyne Miburo, Jean Baptiste Munyentwari, François Nahimana, Judith Nitunga, Déogratias Ntibarufata, Isaac Nyandwi, Evariste Rufuguta et Ferdinand Wakana) ; **Cambodge** (Kimsotheavy Chhay, Pom Chreay, Phoury Heng, Srun Sok, Sokvung Sreng, Poutthy Srin, Sochetra Tang et Piseth Vong) ; **Cameroun** (Larissa Abologo Azeme, Agrippine Anabana Badeboga, Mamo Anne Marie Dagsi, Djakou Carole Fomegni, Marty Boaka Gadji, Gerard Kamwa, Idriss Kouotou Njoya, Emile Maina Pagou, Blaise Manga, Christine Reine Ngo Bassom, Armand Owoudou Bebey, Tsoungui et Carine Yemele Tsago) ; **Chili** (Álvaro Aguirre Riffart, Vanida Salgado Ismodes et Gabriel Vega Rodríguez) ; **Chine** (Kunpeng Liu, Yong Tao, Wang Xueying, Hansong Zhang, Lan Zhang et Changqing Zhou) ; **Cisjordanie et Bande de Gaza** (Hiba Abu Kweik, Majeda Alawneh, Sharif Azhar, Marwan Budair, Amjad Ehmedat, Mahmoud Othman, Azzam Shabib, Beasan Shunar et Rehab Thaher) ; **Colombie** (Carolina Cruz Hernandez, Adriana Estrada Estrada, Karen López Guevara, Gerardo Nava Tovar et Lida Ruiz Vásquez) ; **Comores** (Faïk Abdallah Nourdine, Ali Ahamada, Dalila Ahamed, Ahmed Ali Mohamed, Issa Chakira, Ahamada Mahamoud, Hasnaoui Mohamed, Hassani Said, Youssouf Soo et Bertrand Sylvain) ; **Congo** (Armél Alouna, Hervé Didas Christian Amboulou, Augustin Benazo, Jean Corneille Kelle Malanda, Jean Philippe Clément Mahoukou, Jean Jacob Ngombe, Zoya Nsoni M'Fikou, Gloria Frida Okyemou et Lambert Talani Nsoukakouela) ; **Costa Rica** (Gloria Elena Acuña Navarro, Andrés Araya Araya, Álvaro Araya García, Aida Arce, Rigoberto Blanco Sáenz, Ana Lucía Bustos Vásquez, Karen Chacón Araya, Rafael Chinchilla Segura, Esteban Díaz, Katherine Gómez Víquez, Elizabeth González Pérez, Marcela Guerrero Campos, Andrés Incer Arias, William Miranda Hernández,

Ricardo Morales Vargas, Armando Moreira Mata, James Phillips Ávila, Rebeca Ramírez Sánchez, Rodolfo Ramírez Villalba, Pablo Rodriguez Fallas, Paula Solano Gamboa, Zaida María Ulate Gutiérrez, Javier Valverde, Alejandra Vega Hidalgo, Marcela Vives Blanco et Elizabeth Zamora Calvo) ; **Côte D'Ivoire** (Abou Gustave Aboua, Gnoan Aimé Adje, Adjossan Adjossan, Lucie Adouko, Traore Aliou, N'Cho Christophe Amin, Marie-Josèphe Bitty, Kouadio Noel Bolou, Dali Fanta Comara, Boua Raymond Comoe, Mamadou Coulibaly, Seydou Coulibaly, Alima Diaby, Doutigui Ismaël Alain Dosso, Doh Eugénie Gagne, Guibril Kamssoko, Alébé Arsène Koffi, Claude François Koffi, Jeanne D'Arc Kokore, Théophile Konan, Ira Eugénie Koua, François Kouablan, François Bachelard Kouadio, Martin Kouame, Kouadio Kouassi, Edmond Bony Krou, Bi Tozan Michel N'Guessan, Kouamé André N'Guessan, Marcelle Seguy, Mamadou Sylla, Mathurin Tonga, Ketcho Toure, Valerie Yaoble, Wonnan Eugene Yeo et Bi Vanin Lucien Youan) ; **Cuba** (Emilio Cosme Suárez, Juan Díaz Peñafiel, Jesús Durán García, Noel Severino Pérez Duarte et Susana Suárez Tamayo) ; **El Salvador** (Roberto Avelar, Arnoldo Cruz, José Luis Gálvez Hernández Hernández, Duglas Ernesto García Sarmiento, Eduardo Gonzalez, Ociel Guevara, Xenia Marroquin De Santos, María Soledad Martínez De Carranza, Karen Panameño, Rodolfo Peñate, Rafael Portillo, Vivian Saade et Francisco Javier Zepeda Peña) ; **Équateur** (Libia Patricia Aguilar Apolo, Mario Javier Ballesteros Saltos, María Angeles Cevallos Castells, Karina Montenegro, Zoila Novillo, Alexis Mauricio Ochoa Mármol et José Marcelo Yáñez López) ; **Érythrée** (Zemui Alemu Alemu Tsadik, Mebrahtu Eyasu et Abraham Tekle) ; **Eswatini** (Lungile Dladla, Sifiso Khumalo, Madoda Khumalo, Nomahlubi Matiwane, Nompumelelo Ntshalintshali-Motsa, Trevor Shongwe et Daniel Sithole) ; **Éthiopie** (Abireham Ayalew, Abiy Girma) ; **Fidji** (Suliasi Batikawai, Komal Devi, Virisila Naisele, Mosese Nariva, Pateresio Nunu et Laurie Singh) ; **Gabon** (Victor Boumono Moukoumi, Styve Arnaud Diangatebe, Eric Fouboulou, Francelyne Jomas Namissikani, Yves Koungourou Matsaya, Jean Claude Machende, Rick Clément Mbo Essono, Georges Mboulou Mbecka, Edou Brice Ndoussy, Aurelien Nzouba, Elisabeth Obone Mba et Léa Blanche Yaloula) ; **Gambie** (Gibbi Bah, Pateh Baldeh, Foday Conteh, Lamin Fatty, Dembo Fatty, Buba Jagne, Karteh Jobarteh et Lamin Saidy liegh) ; **Géorgie** (Marina Baidauri, Nana Gabriadze, Tamar Iatashvili, Irine Javakhadze, Ketevan Lapherashvili, Grigol Mandaria et Aleksander Mindorashvili) ; **Ghana** (Suzzy Abaidoo, Felix Addo-Yobo, Mohammed Ibrahim Adokor, Theodora Adomako Agyeman, Jerry Asumbere, Seth Eric Attiapah, Faustina Boachie, Boateng K. Boakye, Emmanuel Fiati, Kwabena Asare Gyasi-Duku, Ellen Gyekye, Adwoa Paintsil, Somuah Tenkorang, Tony Tsekpense-Akuamoah et Brian Tsikpo) ; **Guinée** (Mamadou Samba Boiro, Souleymane Camara, Salifou Camara, Ismael Dia, Ibrahim Boh Kourouma, Abdoulaye Souare, Mohamed Youssouf Sylla, Mory Fodé Seydou Traore, Zakaria Traore et Acheick Mouctar Youla) ; **Guyane** (Stacey Alves, Dionne Browne, Leslyn Charles, Miguel Choo Kang, Marlon Cole, Carl Dey, June-Ann Gonsalves, Michael Gouvia, Amrita Haricharan, Rensforde Joseph, Tahira Anderson, Preston Prince, Suzette Reynolds et Dwayne Shako) ; **Haiti** (Dorine Jean, Eroid Joseph, Arnel Lafond, Edwige Petit et Jocelyne Pierre-Louis) ; **Honduras** (Carmen Cartagena, Efrain Corea, Victor Cuevas, Omar Del Cid, Giovanni Espinal, Lourdes Gonzalez, Oscar Herrera, Joel Lopez, Pedro Ortiz et Orlando Rivera) ; **Hongrie** (Katalin Ágoston, Pál Aujeszky, Gábor Benyus, Tímea Beregszászi, Krisztina Biró, Zsuzsanna Bufa-Dórr, Ágnes Dánielisz, Zsuzsanna Dávidovits, Anna Földeák, Bálint Izsák, Eszter Katona, Zsuzsanna Kerekesné Steindl, Gábor Kisvárdai, Panna Konig, Andrea Kurcz, Márta Molnár,

Gabriella Murányiné Krempels, Edit Nagy, Rita Paphalmi, Attila Sinka, László Székely, Ede János Szilágyi, Ágota Tóthné Meszlényi et Márta Vargha) ; **Îles Marshall** (Earlynta Chutaro) ; **Îles Salomon** (Jack Filiomea, Marcel Gapu, Ian Gooden, Piter Visser et Peter Wopereis) ; **Îles Vierges britanniques** (Jacob Adolphus et Ronnie Lettsome) ; **Indonésie** (Anita Rentauli Gultom, Meike Kencanawulan, Aldy Mardikanto, Nur Aisyah Nasution, Vivi Setiawaty, Widya Utami, Laisa Wahanuddin et Sonny Warouw) ; **Iran** (République islamique d') (Morteza Bakhshayesh, Majid Ershadi, Fariba Golrizan, Kardooni Hoda, Fariba Malekhamadi, Mohammad Reza Mohebbi, Sahar Sahebi, Gholamreza Shaghghi, Hosein Tavakoli, Kooshiar Vaghefi, Behnam Vakili, Maryam Yazdi et Maryam Zerang) ; **Jamaïque** (Everton Baker, Carey Brown, Patrine Cole, Takese Foga, Wendy Harrison-Smith, Anthony McKenzie, Herbert Thomas, Michael Williams, Arlene Williams et Cedric Wilson) ; **Jordanie** (Sona Abu Zahra, Mohammed Al Abadi, Asmaa Al Ghzawi, Basem Hasan, Khitam Hattar et Sayyed Saleh) ; **Kenya** (Adam Ali, Benjamin Murkomen, Festus M. Mutuku M, David Njuguna, George Ochieng et Bobiface Ouko A.) ; **Kirghizistan** (Bubuzhan Arykbaeva, Elena Grekova, A. Kirilenko, Maria Kushubakova, Mariyam Mambetalieva, Shaigul Orozbakiyeva, Asel Raimkulova, Gulnara Saryeva, Adyl Temirov et Sagyn Uezbayev) ; **Liban** (Farid Karam, Mireille Mouawad et Randa Nemer) ; **Lesotho** (Moipone Lehloara, Phori Lithlare Molemohi, Sethlako Mahlalele, Felix Malachamela, Makhaba Mapaseka, Ratikane Mosepeli, Matebele Setefane et Kolobe Tebello) ; **Libéria** (Eugene Caine, Hne Coleman, Amos Gborie, Salia Kamara, Zoe Kenneh, Amos Koigbli, Abdul Hafiz Koroma, Wataku Kortima, Edward Paye et Shadrach T. Wolo) ; **Lituanie** (Vilija Galdikiene, Kastytis Gedminas, Laima Kulviciene, Alma Minelgiene, Indre Musviciene, Romualdas Sabaliauskas, Natalja Sliachtic et Eligija Židoniene) ; **Madagascar** (Andriamihaja Christian Gabriel Rafaralahimboa, Fanantenana Rakotonirina, Antsatiana Ravaloaera, Ferdinand Razanadahy, Max Rostan ; Malawi (Holystone Chafanikhale, Goodluck Chaphulika, Getrude Makuti, Emma Mbalame, Peaches Phiri, Mercy Sowoya et C. B. Yatina) ; **Maldives** (Moosa Haneef, Afsal Hussain, Mohamed Shujuan Ibrahim, Mohamed Musthafa et Hussain Rasheed Moosa) ; **Mali** (Moussa Ag Hamma, Damassa Bouare, Moussa Cisse, Mamadou Modibo Cisse, Moussa Cissoko, Mariama Maiga Diallo, Souleymane Guindo, Siriman Kanoute, Zantigui Boua Kone, Boubacar Sanogo, Doussouba Doumbia Toure et Alou Badara Traore) ; **Maroc** (Khalid Bribri, Abdessalam El Issami, Mokhtar Jaait, Nabil Laaboudi et Rachid Wahabi) ; **Mauritanie** (Aminetou Ahmed Louly, Gatta Ba Amadou, Mohamed Yahya Bah, Khatriy Bezeid, Mohamed Abdellahi Bollahi, Diako Brahim, Hawa Dia, Ahmed Weddady et Sidi Yeslem) ; **Mexique** (Mario Alanís Garza, Silvia Chávez Cereceda, Gilberto Guevara Niebla, Victoria Rodríguez Ceja et Alejandro Ernesto Svarch Pérez) ; **Mongolie** (A. Batbayar, R. Batchimeg, B. Batdulam, Ts. Battseren, B. Bayasgalan, I. Bolormaa, B. Dulamkhand, E. Erdenechimeg, Ts. Munkhdelger, S. Nyamdavaa, Ts. Orgil, Kh. Shurentsetseg, S. Suvd, S. Tsegmed, Sh. Urantsetseg et B. Urnaa) ; **Monténégro** (Borko Bajic, Snežana Didanovic, Dragana Đukic, Dijana Đurovic, Tamara Gacevic, Ivana Joksimovic et Snežana Remikovic) ; **Mozambique** (Filomena Aide, Daude Carimo, Marcolino Chemane, Rui Fonseca et Alcino Nhacume) ; **Myanmar** (Lay Lwin, Aung Moe, Khin Myint, Soe Naing, Lin Oo, Uk Thang, Zin Thant et Htay Win, Yi Win) ; **Namibie** (Edda W. Bohn, Elise Mbandeka, Emmanuel Nafele, Theopolina Nantanga, Ndina Nashipili, Nally Sangunji, Victor Slinger, Bob Agigo et Jaden Agir) ; **Nauru** (Bob Agigo, Jaden Agir, Rosco Cain, Stacey Cain, Walter Detenamo, Vincent Scotty et Lindsay Thoma) ; **Népal** (Kamal

Adhikari, Bhojendra Aryal, Dandiram Bishwokarma, Tika Bahadur Chaudhary, Kiran Darnal, Maheswor Ghimire, Devendra Jha, Kabindra Bikram Karki, Narayan Prasad Khanal, Ganga Datta Nepal, Govind Shrestha, Sudha Shrestha, Arun Simkhada et B.B. Thapa) ; **Niger** (Baye Khamada, Mounkaila Niandou, Mariama Oumarou, Chaibou Tankari et Maidaoua Yacouba) ; **Nigéria** (Afolabi Adefemi, Afusat Aderonke Akande, Damilola Akomolafe, Chinyere Ambrose-Nnaji, Hycinth Enyi, Ayaba Kogbara, Olabamidele Olaiya, Sekinat Olopade, Adam Shettima, Elizabeth A. Ugoh, Bethy U. Ukaegbu et Kamale Williams) ; **Nouvelle-Zélande** (Sally Gilbert) ; **Oman** (Saqaer Al Belushi, Omar Al Farsi, Khalid Al Harthi, Alaa Al Jardani, Asilah Al Maskri, A'Sem Al Olayan, Faiqa Al Sinawi, Mohammed Al Yazidi et Amir Johri) ; **Ouganda** (George Aporu, Ivan Biiza, Ivan Birungi, Paul Kusiima, Frank Kweronda, Trinh Kyomugisha, Elly Odeke and Harold Wanok) ; **Ouzbékistan** (Nigora Allaberganova, Rustam Habibullaevich Gulyamov, Zarifa Burkhonovna Khoudaykulova, Rauf Kosimov, Sirojiddin Kutliev, Nodirbek Madibaev et Olga Pavlovna Mirshina) ; **Pakistan** (Saiqa Imran, Razia Safdar, Saima Shafique, Rafique Tahir et Irfan Tariq) ; **Panama** (Otilia Arroyo, Rolando Barsallo, Julio César Castillo, Ricardo Cerrud, Melva Cruz, Mónica Díaz, Carlos Gómez, Víctor Hurtado, Antonio Velásquez et Edgardo Villalobos) ; **Papouasie-Nouvelle-Guinée** (Gau Gau, Kangu Ray et Pekiwape Raymond) ; **Paraguay** (Edda Caceres, Ruben Cubilla, David Fariña, Lilian Ferreira, Perla Fleitas, Alex Gaona Digalo, Harry Guth, Olga Marecos, Carlos Ramirez, Hugo Ruiz Fleirtas et Alberto Sanchez) ; **Pays-Bas** (Jelka Appelman, Kees Baas, Lieke Friederichs, Meinte Hoogh et Ronald Van Dokkum) ; **Pérou** (Denisse Calderón Dextre, María Del Carmen Calle Dávila, Gretelina Castañeda S., Rodrigo García-Sayán, Mabel Juana Morillo Viera et Cecilia Vargas Carmona) ; **Philippines** (Eduardo Ano, Lisa Grace Bersales, Leonor Briones, Sevillo David Jr., Franklin Demonteverde, Benjamin Diokno, Carlos Dominguez III, Francisco Duque, Jeci Lapus, Ernesto Pernia et Mark Villar) ; **République arabe syrienne** (Mohamed Al Hajj, Mohamad Jaradat et Weaam Saqer) ; **République centrafricaine** (Vincent Andjidoulou, Henry Boka, Fidèle Garama, Thierry Lobaka, Sylvain François Mandapyth, Michel Nagobe et Jacob Yapende) ; **République démocratique du Congo** (Berthe Banzua, Jean Pierre Baseke, Khen Michel Kabamba, Clemence Mukadi, Steeve Ntadi et Pierre Wetshe) ; **République démocratique populaire lao** (Panekham Angnamany, Bouachanh Chansom, Sompathana Dethoudom, Tayphasavanh Fengthong, Kingkham Manivong, Southanou Nanthanontry, Bounpheng Viengsombath et Khanthone Vorachith) ; **République dominicaine** (Indhira De Jesus, Pedro De Leon, Georgina Duran, Luis Emilio Feliz Roa, Pedro D. Gomez Volquez, Alba Heredia, Mirelys Marte Pepen, Esther Reyes, Delio Rincon, Nitida Sanchez and Nancy Valdez) ; **République populaire démocratique de Corée** ; **République-Unie de Tanzanie** (Exsaud Fatael, Mutazamba Jackson, Nadhifa Kemikimba, George Lugomela, Khalid Massa, Anyitike Mwakitalima, Justine Mwombeki et Agnela Nyoni) ; **Sao Tomé-et-Principe** (Nilton Carvalho De Assunção Lima, Edchilson Das Neves Cravid, Sulisa Quaresma and Deodato Xavier Dias Da Costa Neto) ;

Sénégal (Yaouba Baldé, Réama M Fall Diagne, Beydi Diop, El Hadj Moustapha Diouf, Abdoulaye Diouf, Moustapha Gueye, Oumar Kane, Babacar Ndiaye, Mamadou Moustapha Ndiaye et Assy Niang) ; **Serbie** (Dusanka Dostanic, Aleksandra Drobac, Miodrag Gluscevic, Dragana Jovanovic, Ljiljana Jovanovic, Snežana Lakusic, Aleksandra Savic, Aleksandar Sotic et Nebojša Veljkovic) ; **Seychelles** (Antoinette Bonne, Jude Gedeon, Fedrick Kinloch, Brigitte Labonte, Ginnie Laurencine, Steve Mussard, Regina Prosper, Derick Renaud et Eulalie Sabury) ; **Sri Lanka** (Lakshman Gamlath, Vasantha Hapuarachchi, Jayathilake Herath, Ananda Jayaweera, Arachchi Muthukuda, Acn Nafeel, Renuka Pieris, Bandara Rajakaruna et Deepthi Sumanasekara) ; **Soudan** (Altayyeb Afkar, Almuz Ahamed Altaib, Sadia Ahmed Bala, Husham Al Amir, Ismail Alkamish, Asia Dahab, Afkar Eltaib, Amal Hassan, Hayat Ibrahim, Mohammed et Salah Sidig) ; **Soudan du Sud** (Peter Mahal Akat, Gir Mabior Cyendit, Moses Mabior Dau, Thomas Jang Kan, Alberto Kandido Legge, Morris Jeremiah Lomodong, Pinyi Nyimol Mawien Aupur, Albert Eluzai Moni et Gordon Wol) ; **Tadjikistan** (Sherali Ahmadzoda, Suhrob Akramov, Parviz Hudoydodov, Mirhamiddin Kamolzoda, Zohir Nabiev, Hukmidin Nasruddinov, Risolat Nazarova, Safar Sabzaev, Gul Vahobovych Sharifov, Mahmatali Tabarov et Suhrob Vokhidov) ; **Tchad** (Yousouf Abdel, Ahmet Seni Alexis, Arsene Douguengar Masra, Naissem Francoise, Mongar Haroun, Daboua Korme Larme, Adoum Mahamat Saleh nad Oumar) ; **Thaïlande** (Farida Mohsina, Sutchamarn Trancharoen et Wirote Wacharakiatasak) ; **Timor-Leste** (Jose Moniz, Carlos Da Costa Freitas, Agustinho De Oliveira, Francisco Oliveira, Nelson Da Silva, Martinus Nahak, Rui De Sousa, Gregorio De Araujo and Gustavo Da Cruz) ; **Togo** (Wohou Akakpo, Fousseni Alassani, Massa Houdou Amadou, Elom Kokou Assigbley, Kossi Assogba, Pahorsiki Badjelbia, Bawa Djatoz, M. Mazabalo Kadjaki, Hokaméto Kpenou, Lantame Nibombe Wake et Napo Sapol Ouadja) ; **Trinidad-et-Tobago** (Rajindra Gosine, Sara Jade Govia, Lisa Henry-David, Cassandra LaFleur, Vishwanath Partapsingh, Vidjaya Ramkhalawan et Neil Rampersad) ; **Tunisie** (Abdelmegid Bettaieb, Ridha Gabouj, Mosbah Helali et Mohamed Rabhi) ; **Tuvalu** (Pisi Afaaso, Taufua Berry, Kiti, Neaki Letia et Vine Sosene) ; **Ukraine** (Katerina Kiriyanova, Raisa Madiudia, Olena Mykytiuk, Anatoliy Operchuk, Iryna Rudenko and Anna Tsvetkova) ; **Vanuatu** (Rex Aromalo, Serge Lewawa, Neil Malosu, Romney Marum, Erickson Packette, Erie Sami, Erickson Sammy, Edmond Tavalá, Viran Tovv et Nellie Muru Wouloseje) ; **Venezuela** (République bolivarienne de) (Carlos Humberto Alvarado et Evelyn Vasquez) ; **Viet Nam** (Manh Cuong Do, Van Hieu Doan, Huy Cuong Nguyen, Quynh Trang Pham Thi, Bien Trung Tran et Anh Dung Tran) ; **Zambie** (Sashi Bwalya, Mudolo Chirwa, Petronnella Lesa, Chrispine Lukwanda, Abel Manangi, Selenia Matimelo, Zakeyo Mvula, Frank Nyoni et Trecious Simwanza) ; **Zimbabwe** (Enock Chinyowa, Susan Mapindani, Tinayeshe Mutazu, Victor Nyamandi, Marc Nyaruwanga et Slyvia Yomisi).

Tous les efforts ont été déployés pour citer l'ensemble des contributeurs au présent document, au mieux des informations dont nous disposions.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page below the title.



http://www.who.int/water_sanitation_health/glaas/en/

✉ glaas@who.int

ISBN 978 92 4 000249 4



9 789240 002494